

MOYEN TERME 2004-2008

Les Rencontres du Cnis en 2003

La statistique publique à l'horizon 2008

Les grands chantiers de la statistique financière à l'horizon 2008

Les enjeux de la statistique régionale et locale à l'horizon 2008

n°85
Février 2004

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME :

MOYEN TERME 1999-2003

- . Bilan du programme : *rapport n°83 - février 2004*
Alain DESROSIÈRES, Yves DETAPE

MOYEN TERME 2004-2008

- . Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n°84 - février 2004*
- . Les Rencontres du Cnis en 2003 : *n°85 - février 2004*
- . Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 :
n°86 - février 2004

Rédaction en Chef : Carla SAGLIETTI

Rédacteurs : Alain DESROSIÈRES, Yves DETAPE,
Monique BOURBIGOT, Marie-Christine CHAMBET-ROSSET, Brigitte OUVRE,
Martine DARLES, Ghislaine QUÉVAL, les rapporteurs des formations du Cnis.

Conseil National de l'Information Statistique

Février 2004

Les Rencontres du Cnis en 2003

SOMMAIRE

	page
INTRODUCTION	4
LA STATISTIQUE PUBLIQUE A L'HORIZON 2008	7
Liste des participants.....	7
Rappel de l'ordre du jour	14
Réunion du 24 avril 2003	15
LES GRANDS CHANTIERS DE LA STATISTIQUE FINANCIERE A L'HORIZON 2008.....	70
Liste des participants.....	70
Rappel de l'ordre du jour	71
Réunion du 19 mai 2003	72
LES ENJEUX DE LA STATISTIQUE RÉGIONALE ET LOCALE A L'HORIZON 2008	97
Liste des participants.....	97
Rappel de l'ordre du jour	101
Réunion du 25 juin 2003	103

INTRODUCTION

La préparation du programme à moyen terme 2004-2008 du système statistique public a commencé par trois Rencontres du Cnis qui ont permis aux partenaires sociaux, collectivités locales, universitaires et autres utilisateurs de la statistique publique d'exprimer largement leurs besoins en présence des administrations responsables de la production statistique. La première Rencontre s'est tenue le 24 avril 2003 au Conseil économique et social. Elle a porté sur l'ensemble des statistiques économiques et sociales nationales. Toutefois, les statistiques monétaires et financières ont fait l'objet d'une Rencontre spécifique, le 19 mai 2003. Enfin, une Rencontre sur l'avenir des statistiques régionales et locales a été organisée à Lyon le 25 juin 2003. Le compte-rendu de ces trois Rencontres est présenté dans ce volume du Rapport sur le Moyen terme 2004-2008.

1) Rencontre du 24 avril 2003 sur les statistiques économiques et sociales

La Rencontre du 24 avril 2003 a porté, le matin, sur les statistiques économiques et, l'après-midi, sur les statistiques sociales.

Au cours de la matinée, quatre tables rondes sur les **statistiques de production** ont permis d'aborder, d'une part, deux thèmes pour lesquels de fortes adaptations sont nécessaires : « *l'évolution des statistiques structurelles* », et « *les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés* », et, d'autre part, deux thèmes pour lesquels l'information demeure encore très insuffisante : « *les groupes d'entreprises* », et « *l'immatériel* ».

Tout d'abord, a été rappelée l'origine historique du paysage actuel de la statistique d'entreprise. Les statistiques de branches sont collectées par les organisations professionnelles agréées depuis les années 1940, puis reprises en partie par l'administration. Le Plan comptable général (PCG) de 1947, dont la structure était bien adaptée aux besoins des statisticiens, et le recours aux BIC, depuis les années 50, permettent de dresser des comptes de secteurs. Les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), mises en place dans les années 70, complètent le dispositif en permettant notamment de faire le lien entre les optiques branches et secteurs. Enfin, la loi de 1951 donne les bases juridiques de la collecte statistique et de la concertation avec les partenaires sociaux.

Cette architecture devra être repensée pour tenir compte de nouvelles contraintes imposées par l'évolution de l'environnement. Les besoins de la politique économique et monétaire européenne, exprimés notamment par Eurostat et par la BCE, impliquent le raccourcissement des délais de production et de diffusion des indices conjoncturels. Les entreprises sont toujours soucieuses de voir se réduire la charge de réponse qui pèsent sur les enquêtés. Par ailleurs, la diffusion mondiale des normes comptables IAS, qui, pour les sociétés cotées, viennent s'ajouter au PCG (toujours obligatoire en matière fiscale) fait planer une incertitude sur l'avenir de l'utilisation des sources comptables par la statistique publique. Enfin, les organisations professionnelles d'entreprises souhaitent voir se développer une meilleure connaissance des marchés. Tout ceci concourt à une réorganisation de notre système de statistiques d'entreprises.

Des professionnels et des universitaires ont exposé l'état de la réflexion sur des sujets plus novateurs tels que les « groupes » et l'« immatériel ». Ils ont proposé des axes de travail pour la statistique publique. Les travaux menés par les comptables d'entreprises, en première ligne sur ces deux sujets, peuvent constituer un appui pour les statisticiens. Les liens établis de longue date, depuis le PCG de 1947, entre statisticiens et comptables constituent une originalité de la statistique publique française, qui pourrait actuellement se révéler fort utile sur de telles questions.

L'après-midi, trois tables rondes ont été consacrées aux **statistiques sociales**. Après une présentation de l'avenir des enquêtes de l'Insee auprès des ménages, des tables rondes ont porté respectivement sur « *les populations en difficultés et les populations à risques* », sur « *le système statistique face à l'évolution du marché du travail* », et enfin sur « *les enjeux de la construction européenne* » pour les statistiques sociales. Trois constantes sont apparues : la demande d'information sur la cohésion sociale, prise comme un élément du développement durable, le renouveau de l'évaluation, généré en particulier par la décentralisation et la montée des demandes de comparaisons internationales, notamment au plan européen.

Au cours des dix dernières années, la production statistique de l'Insee et des services statistiques ministériels a été abondante (enquête HID, « sans domicile »,...). Des réorganisations ont conforté le système statistique en créant la Dares au ministère du travail et de l'emploi, et la Drees au ministère de la santé et des affaires sociales. Des services plus modestes, comme ceux de la Justice, de la Jeunesse et Sports se sont développés. La pression restera forte, en particulier sur les délais et la robustesse des statistiques. Elle sera induite par la demande européenne et par le besoin de comparaisons internationales. La mise en oeuvre du *nouveau recensement* introduira de nouvelles modalités de réalisation et de « calage » des enquêtes. Le système d'enquêtes devra maintenir sa flexibilité : le Cnis devra avoir une position ferme sur le maintien de leur périodicité, tout en tenant compte des moyens disponibles.

Les demandes évoluent également en fonction du contexte sociopolitique. Elles visent en particulier *l'égalité de traitement* des différentes catégories de population. Cette égalité n'interdit pas des échantillonnages approfondis sur des populations peu nombreuses, mais elle oblige à donner des bases de comparaison plus globales. La conception des enquêtes devra intégrer une participation croissante des utilisateurs. La diffusion et l'utilisation des résultats devront veiller à l'image qui en résulte pour les populations concernées.

Les questions sociales portent sur l'étude des groupes sociaux, mais aussi sur les *situations et trajectoires individuelles*. Cette demande peut se traduire en termes de *panels*. Des réserves ont cependant été exprimées sur le bon usage qu'il convient d'en faire et sur la nécessité de ne pas négliger l'existence de solutions alternatives.

L'*évaluation des politiques sociales* est devenue un enjeu important. Ceci conduit aussi à légitimer l'intervention d'un plus grand nombre d'acteurs (élus, partenaires sociaux, chercheurs, peut-être entreprises) et à laisser les statisticiens accéder aux informations individuelles de façon plus large, donc à des données administratives sensibles. Dans le domaine emploi-revenus, la demande de résultats est forte sur le chômage et le « halo » qui l'entoure (sous-emploi, situations précaires,...), les très haut revenus, les patrimoines, les bas-revenus et la très grande précarité. Les besoins d'évaluation au niveau local ont été soulignés.

Le contexte de la *décentralisation* renforce ce besoin. D'une part, celle-ci pourrait réduire les moyens affectés aux administrations centrales et aux services statistiques, au moment où la demande qui en résulte accroît les besoins. D'autre part les producteurs de statistiques risquent de ne plus disposer de l'autorité nécessaire pour obtenir les informations de base et réaliser une collecte de qualité.

Les *comparaisons internationales* sont très demandées, bien que les politiques sociales soient difficiles à comparer. Les intervenants ont souhaité que les statisticiens français valorisent plus vigoureusement leurs méthodes auprès d'Eurostat. L'insuffisante consultation des statisticiens lors de l'élaboration des politiques et de la définition des indicateurs au niveau européen est apparue comme une difficulté. Par ailleurs, le contexte de *mondialisation* implique un effort de connaissance accru des flux économiques mais aussi des flux migratoires. Les thèmes les plus cités ont été : le nombre et l'activité des Français à l'étranger, la fuite des cerveaux, les échanges interculturels, l'unification du marché du travail européen, les couples bi-nationaux.

2) Rencontre du 19 mai 2003 sur les statistiques monétaires et financières

Trois thèmes étaient à l'ordre du jour de la Rencontre sur les statistiques monétaires et financières : 1) *l'harmonisation européenne des données monétaires et financières*, 2) *l'accès des chercheurs aux données individuelles*, et 3) *l'examen de certaines conséquences de la suppression des frontières douanières pour les statistiques de la balance des paiements, en matière d'échange de services et d'investissements directs à et de l'étranger*.

Sur les *statistiques financières européennes*, le souhait a été exprimé d'intégrer dans les Tableaux des opérations financières (TOF) les demandes particulières de certaines catégories d'utilisateurs. Or, cet outil de mise en cohérence et de synthèse ne peut pas être détaillé selon tous leurs centres d'intérêt. En revanche, la notion de « compte satellite » permet souvent de répondre à de telles demandes. Par ailleurs, comme pour les statistiques d'entreprises, l'accélération des besoins de la politique européenne, notamment via la BCE, a considérablement modifié le paysage, par exemple avec les demandes de trimestrialisation des séries statistiques.

L'accès des chercheurs aux données individuelles pose deux types de questions : le respect des règles de confidentialité et la tarification. Un utile rappel du contexte juridique de ces questions a été présenté : un équilibre doit être trouvé entre les légitimes demandes des chercheurs compétents et bien formés, et les non moins légitimes règles du secret, maintenant encadrées par une directive européenne.

Les débats sur *les échanges de services* ont porté sur la mise en place d'une nouvelle enquête sur les flux touristiques, remplaçant l'ancienne enquête « bord des routes », qui ne peut plus être menée comme auparavant. Une nouvelle « Enquête sur les voyageurs étrangers » (EVE) est expérimentée. Concernant les statistiques des investissements directs, à et de l'étranger, le point a été fait sur les demandes actuelles et sur les possibilités d'y répondre.

3) Rencontre du 25 juin 2003 sur les statistiques régionales et locales

La rencontre sur les *statistiques régionales et locales*, organisée à Lyon le 25 juin 2003, a réuni 130 participants, essentiellement des représentants des collectivités locales, des agences d'urbanisme et des services de l'Etat en région. Elle a fait apparaître un renouvellement important des problématiques et une évolution des usages de l'information. Les *conséquences de la décentralisation* sont apparues comme un enjeu majeur, avec le souci de préserver l'existence et la comparabilité des informations statistiques. Les participants ont exprimé la préoccupation d'une "mutualisation des méthodes" et d'un lieu où "les acteurs puissent se parler".

Un débat sur la manière de traiter le *détail géographique fin* a opposé « zonages » à « géo localisation » avec le souci de prendre en compte les coûts. Les discussions ont également porté sur la compatibilité des référentiels géographiques qui doivent couvrir tout l'espace nécessaire.

Un consensus est apparu sur les opérations en cours de réalisation, en particulier le *nouveau recensement*. Les participants ont conscience que les projets en cours sont lourds et qu'il n'est pas réaliste d'attendre trop de développements nouveaux sur la période du prochain moyen terme, qui coïncide avec le premier cycle du nouveau recensement et ce, malgré la persistance de besoins non satisfaits. Une demande forte s'est néanmoins exprimée pour le renouvellement de *l'inventaire communal* avant 2008. La localisation des équipements et des services est devenue une composante importante de l'analyse des modes de vie et de l'environnement.

La question de la *diffusion des données locales* a été abordée. Les utilisateurs sont satisfaits de l'évolution de la diffusion en grande partie gratuite sur l'Internet, mais ils expriment des exigences nouvelles en terme de pédagogie, de documentation, etc. L'ensemble des participants semble avoir accepté les contraintes plus fortes imposées par le respect de la confidentialité.

La *dimension européenne* des statistiques régionales et urbaines a été également abordée, faisant apparaître un besoin pressant de comparaisons interrégionales, interurbaines, transfrontalières. L'offre Eurostat, composée essentiellement d'indicateurs directement opérationnels, semble trop marquée par les exigences utilitaires de la Commission.

Enfin, deux derniers points ont été évoqués :

- une demande de localisation des indicateurs de résultats et de performance pour la LOLF paraît probable ;
- la multiplicité des approches possibles du développement durable fait apparaître la nécessité d'une réflexion méthodologique au sein du système statistique public.

LA STATISTIQUE PUBLIQUE A L'HORIZON 2008

Présidée par Jean-Pierre DUPORT Vice-Président du Cnis

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ADE	Frédéric	Communauté Urbaine de Strasbourg
Mme	ALLAIN	Dominique	Ministère de la Jeunesse, Education nationale et Recherche
Mme	AMIEL	Marie-Hélène	DGDDI - Direction générale des Douanes et Droits Indirects
Mme	ANDRIEUX	Marie-Ange	Mazars Finance
M.	ANTOINE	Jacques	CESEM OPINION
Mme	ANTREASSIAN	Laure	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1
Mme	ARNOULD	Marie-Laure	Insee
M.	ARQUEMBOURG	Claude	CRIES Ile-de-France
Mme	ARTIGUEBIEILLE	Jacqueline	Cnis - Comité du label
Mme	AUBERGER	Marie-Noëlle	Journaliste de l'information sociale
M.	AUFRANT	Marc	DDM - Direction du développement des Médias
M.	AUZIÈRE	Sébastien	IFM - CTCOE - Institut français de la maille - Centre textile de la conjoncture et de l'observation économique
M.	BACHMAN	Pierre	CGT
M.	BAGHERZADEH	Morvarid	OCDE
M.	BARAILLE	Jean-Paul	DPMA - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	BARATON	Manuella	Insee
M.	BARBEDOR	Pascal	AFPA - Association pour la formation professionnelle des adultes
Mme	BARDOS	Mireille	Banque de France
M.	BARGE	Michel	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
M.	BARRETEAU	Michel	Crédit d'équipement des PME
Mme	BASTIDE	Danièle	SESSI - Ministère de l'Industrie
M.	BAUDELET	André	CNCA - Caisse nationale du Crédit Agricole
M.	BEGUIN	Jean-Marc	SESSI - Ministère de l'Industrie
Mme	BELLOC	Brigitte	Insee Direction régionale Ile-de-France
M.	BELORGEY	Pierre	CCI du Doubs
Mme	BENARD	Christel	UIMM - Union des industries métallurgiques et minières
M.	BENDOR	David	Ambassade de Grande-Bretagne
M.	BENTOGGIO	Guilhem	CGP - Commissariat Général du Plan
M.	BERGEY	Jean-Louis	ADEME - Agence française de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
M.	BLANC	Michel	Insee
M.	BLANCHET	Didier	Insee
Mme	BLONDE	Marie-Hélène	DDM - Direction du développement des médias
M.	BOISSELOT	Pierre	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité

M.	BOIVIN-CHAMPEAUX	Bertrand	CTIP - Centre technique des Institutions de Prévoyance
Mme	BONNIN	Magali	UNAT - Union nationale des Associations du Tourisme et plein air
M.	BOSSARD	André	Délégation générale à l'Emploi et à la Formation
M.	BOULENGIER	Bernard	SFIC - Syndicat français de l'industrie cimentière
Mme	BOULIDARD	Marie-Hélène	Mairie de La Roche-sur-Yon
Mme	BOURBIGOT-POGNAT	Monique	Cnis
M.	BOURQUIN	Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
Mme	BOVAR	Odile	Insee
M.	BRESSAND	Claude	Université Paris I
M.	BRION	Philippe	Insee
M.	BRUN	Patrick	Agence Urbanisme de Lyon
Mme	CADENEL	Nicole	SDSED - Ministère de la Justice
M.	CADIN	Didier	DECAS - Ministère de l'Economie, Finances et Industrie
M.	CAILLAUD	Alain	Insee
Mme	CAILLAVET	France	INRA / (ORELA)
Mme	CAMORS	Carine	IAURIF - Institut d'aménagement d'urbanisme de la région Ile-de-France
Mme	CANCEILL	Geneviève	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	CASTELLAN	Michel	Préfecture de la Région Ile de France
Mme	CAZENOVE	Josette	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	CHAILLAT	Martine	CESR Aquitaine - Conseil économique et social régional d'Aquitaine
Mme	CHAMBET-ROSSET	Marie-Christine	Insee
Mme	CHARPAIL	Christine	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	CHARPIN	Jean-Michel	Insee
Mme	CHEVALIER	Corinne	DAEI-SES - Ministère de l'Equipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
M.	CHEVALLIER	Patrice	APCM - Assemblée permanente des chambres de métiers
Mme	CHIAPELLO	Eve	HEC - Ecole des hautes études commerciales
M.	CHOLET	Jean-Marc	SESSI - Ministère de l'Industrie
Mme	CLOTUCHE	Gabrielle	Eurostat
Mme	COHEN	Jeanine	CNRS LADYSS UMR 7533
Mme	COLIN	Christel	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	COMMERE	Pierre	ADEPALE - Association des entreprises de produits agroalimentaires élaborés
M.	COR	Yves	Chercheur
M.	COSTER	Jean-Louis	Insee
M.	COUVERT-CAMPANI	Claude	GEDA - GROUP ETUDE DEMO APPLI
M.	CUNEO	Philippe	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	CUVIER	Christian	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	DADOY	Mireille	CNRS - Laboratoire Friedmann
Mme	DANIEL	Audrey	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
Mme	DAVID-GARDON	Brigitte	Fédération Syntec
Mme	DE CAIX	Camille	Banque de France
M.	DE CALAN	Dominique	UIMM - Union des industries métallurgiques et minières
M.	DE CLEDAT	Bernard	INED - Institut national d'études démographiques

M.	DE FOUCAULD	Jean-Baptiste	Inspection générale des Finances
M.	DE GIMEL	Louis	SESSI - Ministère de l'Industrie
M.	DE LA GRANGE	Thierry	Observatoire du Développement de la Réunion
M.	DE LAVERNEE	Gérard	MEDEF - Mouvement des entreprises de France
M.	DE MARTEL	Jean-François	Ministère Economie, Finances, Industrie
M.	DE QUERO	Alain	DREIF - Direction régionale de l'Equipement d'Ile de France
Mme	DEJONGHE	Valérie	Insee
M.	DELAPORTE	Maurice	ALLIANCE 7
M.	DELFOUR	Jean-Philippe	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	DEMOTES-MAINARD	Magali	Insee
Mme	DENEL	Corinne	Mairie de Gennevilliers
M.	DEPOUTOT	Raoul	Insee
Mme	DERIS	Isabelle	Conseil régional du Centre
Mme	DERVEAUX	Marie-Hélène	Mairie de Paris
Mme	DERVIEUX	Lise	Insee
Mme	DESESQUELLES	Aline	INED - Institut national d'études démographiques
M.	DESROSIERES	Alain	Insee
M.	DETAPE	Yves	Insee
Mme	DEUDON	Aurélié	CROCIS/CCIP - Chambre de commerce et industrie de Paris
M.	DIGUET	Dominique	INED - Institut national d'études démographiques
Mme	DONNEFORT	Simone	IAAT - Institut atlantique d'aménagement des territoires
M.	DUBELLOY	Jean-Louis	UNAF - Union nationale des associations familiales
M.	DUMUR	Régis-Pierre	Groupe Devanlay
M.	DUPORT	Jean-Pierre	Réseau Ferré de France
M.	DURAND	Denis	Syndicat CGT- Banque de France
Mme	DUSSERT	Françoise	Dir. générale de l'administration et de la fonction publique
Mme	DUTHEIL	Nathalie	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	DUTHION	Renan	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
M.	DUTILLET	Jean-Louis	Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	DUTRECH	Véronique	Insee
Mme	DUVERGER	Dominique	CNCM - Confédération nationale du Crédit Mutuel
M.	EDOUARD	François	Confédération syndicale des Familles
Mme	ELBAUM	Mireille	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	ERNST	Bernard	Unédic
Mme	ESCAPA	Caroline	Insee DR Midi Pyrénées
Mme	ESPINASSE	Marie-Thérèse	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	EURIAT	Michel	Insee
M.	FAYOLLE	Jacky	IRES - Institut de Recherches économiques et sociales
M.	FILIPPI	Benoît	Observatoire des loyers de l'Agglomération Parisienne
Mme	FIOLE	Murielle	DAEI-SES - Ministère de l'Equipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
Mme	FLECHEAU	Sylvie	Fédération française de la récupération
Mme	FLEURANT	Mélanie	IAAT - Institut atlantique d'aménagement des territoires
M.	FONTANESI	Franck	FIEV - Fédération Industries des équipements pièces véhicules
Mme	FOURNIER	Irène	CNRS LASMAS

M.	FRANCESCHI	Paul	ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale
Mme	FRANCOZ	Dominique	SDES - Ministère Jeunesse, Education nationale et Recherche
M.	FREYSSINET	Jacques	CEE - Centre d'études de l'emploi
M.	FUCHS	Pascal	Ville de Montreuil
M.	GABILLARD	Gérard	Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement
Mme	GARNIER	Odile	CNPA - Conseil national des professions de l'Automobile
M.	GELY	Alain	SESSI - Ministère de l'Industrie
Mme	GENTHON	Véronique	Ministère de la Défense
M.	GINIER	Pierre	DECAS - Ministère de l'Economie, Finances et de l'Industrie
M.	GLAUDE	Michel	Insee
Mme	GOTTELY-FAYET	Jacqueline	Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle
M.	GOULHOT	Jean-Guillaume	WANADOO DATA
M.	GOY	Alain	SDES - Ministère Jeunesse, Education nationale et Recherche
M.	GRANDJEAN	Jean-Pierre	Insee
M.	GROB	Didier	Direction de la Législation Fiscale
M.	GUDIN DU PAVILLON	Frédéric	CNAMTS
Mme	GUICHARD	Diana	Cnis - Comité du label
Mme	GUILLEMOT	Danièle	Insee
M.	HEBERT	Michel	Insee
M.	HEROQUER	Philippe	Agence de Développement et d'Urbanisme
M.	HOLCHOLAT		DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	HONORE	Georges	SESSI - Ministère de l'Industrie
M.	ISNARD	Michel	Insee
M.	JANSOLIN	Paul	DAEI - SES - Ministère de l'Equipeement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
M.	JOIN-LAMBERT	Eric	Région Ile-de-France
M.	JULIEN-VAUZELLE	Michel	France Négoce Aciers
Mme	KAGAN	Claudine	Insee
M.	KLEINPETER	Marc-Antoine	CGP - Commissariat Général du Plan
M.	KPAMANDHAT	Arsène	IUT de Beauvais
M.	KRATZ	René	OREFQ - Observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications
Mme	LACAN	Marie-Christine	Conseil Economique et Social Région Centre
M.	LACROIX	Jacqueline	Insee
M.	LACROIX	Thierry	Insee
Mme	LAGARENNE	Christine	D4E - Ministère Ecologie et Développement durable
Mme	LAGUZET	Claudine	DAEI-SES - Ministère de l'Equipeement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
M.	LAINE	Christine	Insee
M.	LAZEGA	Emmanuel	CNRS LASMAS
M.	LE DUIGOU	Jean-Christophe	CGT
M.	LE GLEAU	Jean-Pierre	Insee
M.	LEFEBVRE	Judicaël	AACC - Association des Agences conseils en communication
M.	LESAGE	Jean-Luc	DGAC - Direction générale de l'Aviation Civile
M.	LEVASSEUR	Stéphane	Insee Direction régionale Ile-de-France
M.	LIENHARDT	Jean	OSCE - Office statistique Communauté Européenne
M.	LOWEZANIN	Christophe	IFEN - Institut Français de l'environnement

Mme	MABILE	Sylvie	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
Mme	MADINIER	Chantal	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
M.	MAGDELAINE	Vincent	UNIGRAINS
Mme	MARCHAL	Sylvie	Banque de France
M.	MARCHAND	Olivier	Insee
M.	MARCHESE	Oliviero	IPSOS OPERATIONS
Mme	MARTIN	Catherine	OCDE - Organisation Coopération développement économique
Mme	MARY	Sylvie	Cnis - Comité du label
Mme	MATA	Carmen	GEDA - GROUP ETUDE DEMO APPLI
M.	MAUREL	Françoise	Insee
M.	MAURICE	Joël	Ecole nationale des ponts et chaussées- Laboratoire CERAS (analyse socio-économique)
Mme	MERMILLIOD	Catherine	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
Mme	MERON	Monique	INED - Institut national d'études démographiques
M.	MEURIC	Louis	Observatoire de l'énergie
M.	MILOT	Jean-Paul	Direction du Budget
Mme	MIZRAHI	Andrée	CNRS - ARGSES
M.	MIZRAHI	Arié	CNRS - ARGSES
M.	MOLLET	Julien	CCFA - Comité des constructeurs français d'automobiles
M.	MONDON	Pierre	CES - Conseil Economique et Social
Mme	MONFRONT	Régine	Banque de France
Mme	MOREAU	Françoise	INED - Institut national d'études démographiques-
Mme	MORIN	Anne-Catherine	Insee
M.	MOUZAOUI	Ahmed	BDPME - Banque de développement des PME
Mme	MULLER	Lara	Ministère des Sports
M.	MULLER	Gérard	Conseil National de la Vie Associative
M.	NANOT	Bernard	IFEN - Institut Français de l'environnement
M.	NIVAT	Dominique	Banque de France
Mme	OUVRE	Brigitte	Cnis
M.	PAILLARD	Francis	Chambre des Métiers de l'Aube
M.	PELC	Alain	CCMSA - Caisse centrale de Mutualité sociale agricole
M.	PEREZ-DUARTE	Sébastien	Insee
M.	PETIT	Thierry	IAURIF - Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France
M.	PETOUR	Patrick	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	PEYROUX	Claude	Banque de France
M.	PHILIPPE	Christian	UNSA - Education
M.	PICARD	Hugues	Insee
Mme	PIERDET	Marielle	Préfecture de Région Picardie
M.	PLATEL	Régis	UIMM - Union des Industries métallurgiques et minières
Mme	POMAREDE	Renée	INVS - Institut National de Veille Sanitaire
M.	POUPAT	Bernard	IFEN - Institut Français de l'Environnement
Mme	PRANDI	Geneviève	OLAP - Observatoire des loyers de l'agglomération Parisienne
Mme	PROUVOYEUR	Françoise	IUT Paris.5
M.	PUEL	Bertrand	Conseil économique et social de région Midi-Pyrénées
M.	PUIG	Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	RABIART		FNMF - Fédération nationale de la mutualité française
M.	RAGEAU	François	DDM - Direction du développement des médias
M.	RAMBERT	Benoît	Ordre des Avocats - Cour de Paris
M.	RAULIN	Emmanuel	SESSI - Ministère de l'Industrie

Mme	RAVAULT	Marie-Christine	DRASS Rhône Alpes
Mme	REBOUL	Claudette	DDM - Direction du développement des médias
M.	RENARD	François	Banque de France
M.	RENARD	Yvonick	FIM - Fédération des Industries Mécaniques
M.	REY	José	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	RHEIN	Catherine	CNRS-LADYSS
M.	RIANDEY	Benoît	IRESKO
M.	ROBIN	Benoît	CGT-FO
M.	ROBIN	Yves	DAEI-SES - Ministère de l'Équipement, Transport, Logement, Tourisme et de la Mer
M.	ROBINE	Jean-Marie	INSERM
Mme	ROGUET	Brigitte	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
Mme	ROMPTEAU	Sophie	Cnis
M.	ROUSSEL	Patrice	Insee
Mme	SAGLIETTI	Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SALUSTRO	Edouard	Société Salustro Reydel
M.	SANTELMANN	Paul	AFPA - Association Formation Professionnelle des Adultes
Mme	SAUVE	Annie	Banque de France
Mme	SAVELLI-THIAULT	Isabelle	CROCIS-CCIP Chambre commerce et industrie Paris
M.	SCHERRER	Philippe	Insee
M.	SEBIRE	Patrick	SESSI - Ministère de l'Industrie
M.	SERRENTINO	Paul-Olivier	CNRS
Mme	SILBERMAN	Roxane	LASMAS-CNRS
M.	SIMONNET	David	Les fondateurs de France (remplace Mme GRIMALDI)
Mme	SIROTA	Evelyne	SCEES - Ministère de l'Agriculture, Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
M.	SLAMA	Raphaël	DGAS - Direction générale action sociale - Ministère Santé
M.	SUJOBERT	Bernard	Insee
M.	TAHAR	Gabriel	CNRS - Université de Toulouse 1
M.	TAILLEPIED	Patrick	Direction de la prévision - Ministère Economie, Finances, Industrie
M.	TANGUY	Hervé	Mairie de Paris
M.	TERRIER	Christophe	Direction du Tourisme
M.	THIBIERGE	Christophe	ESCP-EAP - Ecole supérieure de commerce de Paris
M.	THOLLON-POMMEROL	Vincent	Insee
M.	TIGNON	Joël	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
M.	TRAWWOY	Alain	EHESS - Ecole des hautes études en sciences sociales
M.	TRICAUD	Jean-Baptiste	Retraité
M.	ULLMO	Yves	Cour des Comptes
Mme	VALENZA-MATARD	Céline	Conseil économique et social région Basse-Normandie
M.	VALLAGEAS	Bernard	Université Paris Sud
Mme	VAN-DER-ELST	Marieke	Insee
M.	VANOLI	André	Insee
M.	VASSILLE	Laurent	Direction du Tourisme
M.	VEDIE	Pascal	DR Equipement Ile-de-France
M.	VENNAT	Francis	DARES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
Mme	VENTURA	Chantal	Service Social D'aide aux Emigrants
Mme	VERGNAUD	Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

M.	VIDAL	Jean-François	Université Paris XI
Mme	WCISLO	Martine	DREES - Ministère des Affaires Sociales, Travail et Solidarité
M.	WOITRAIN	Emmanuel	CES - Conseil Economique et Social
Mme	YAKUBOVICH	Yolanda	CNAF
M.	ZEMOR	Pierre	Conseil d'Etat
Mme	ZENNOU	Anne-Laure	ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale

EXCUSES :

M.	ADHEMAR	Philippe	Cour des Comptes
M.	ADNOT	Philippe	Président du Conseil Général de l'Aube
Mme	ALBE	Séverine	IAURIF - Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France
M.	ALLIER	Hubert	UNIOPSS - Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
M.	BERTRAND	Léon	Secrétaire d'Etat au Tourisme
M.	BLANC	Jacques	Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
M.	BLOCH-LAINE	Jean-Michel	UNIOPSS - Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
Mme	BONNEVAUX	Laurence	APEC - Association pour l'emploi des cadres
M.	BOURGUIGNON	Pierre	Assemblée Nationale
Mme	BRIZON	Véronique	FNCDT Fédération Nationale Comités Départementaux Tourisme
M.	CAILLAUD	Alain	Insee
M.	CARREZ	Gilles	Député du Val-de-Marne
M.	COUSINEAU	Mathieu	Fédération nationale de la mutualité française
M.	FABRE	Paul	CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	FRANCHET	Yves	OSCE - Office statistique des communautés européennes
Mme	KHODOSS	Hélène	Direction Générale de la Santé
M.	LAMEL	Joachim	OSCE - Office statistique des communautés européennes - CEIES
M.	LAVERGNE	Richard	Observatoire de l'Energie
M.	LORRAIN	Jean-Louis	Permanence parlementaire
M.	MALVY	Martin	Conseil régional Midi-Pyrénées
M.	MEURIC	Louis	Observatoire de l'Energie
Mme	MORIN	Elisabeth	Conseil régional Poitou-Charente
Mme	NASLUND - FOGELBERG	Annika	OSCE - Office statistique des communautés européennes - CEIES
M.	PELISSARD	Jacques	Mairie de Lons-le-Saunier
M.	ROUSSET	Alain	Président du Conseil régional d'Aquitaine
M.	STRAUSS	Jean-Paul	Ministère de la Culture et de la Communication
M.	THOLLIERE	Michel	Mairie de Saint-Etienne

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Accueil des participants

Ouverture par Jean-Pierre DUPORT

Vers une rénovation du système statistique structurel d'entreprises

Jean-Pierre GRANDJEAN (Insee), Jean-Paul MILOT (Mission Normes comptables - MINEFI), Yvonick RENARD (MEDEF - FIM)

Les statistiques structurelles sur les entreprises sont le résultat d'une utilisation combinée de données d'enquêtes et de déclarations administratives. L'équilibre actuel entre les deux types de sources mérite d'être réexaminé, dans un contexte marqué d'une part par la volonté d'alléger les formalités administratives, d'autre part par la perspective d'un changement important des règles de normalisation comptable.

Indicateurs conjoncturels et connaissance des marchés

Marie-Hélène AMIEL (Direction générale des douanes), Maurice DELAPORTE (MEDEF - Alliance 7), Michel EURIAT (Insee)

L'appréciation des évolutions économiques conjoncturelles repose sur des indicateurs statistiques ou synthétiques de plus en plus contraints par l'harmonisation européenne. Les besoins d'information sur les marchés exprimés par les entreprises, reposent sur les mêmes instruments. La pertinence du programme statistique à moyen terme doit s'appuyer sur une synthèse raisonnée de ces demandes, parfois présentées comme antagonistes.

La prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation

Eve CHIAPELLO (HEC), Raoul DEPOUTOT (Insee), Régis-Pierre DUMUR (Groupe Devanlay)

Quelles sources et quelles méthodes permettraient de mieux prendre en compte les groupes dans le système statistique d'entreprises ? Les statistiques actuelles, issues des comptes sociaux ou de la comptabilité nationale, doivent-elles être modifiées ? L'exploitation des comptes consolidés représente une possibilité de les améliorer.

La connaissance statistique de l'immatériel

Magali DEMOTES-MAINARD (Insee), Marie-Ange ANDRIEUX (Mazars Finance), Christophe THIBIERGE (ESCP-EAP)

Les actifs immatériels sont essentiels pour expliquer les performances et les stratégies des entreprises. Leur mesure pose problème car il est difficile d'identifier ces actifs indépendamment de leur support ou de leurs effets. Certains d'entre eux sont réellement des objets de marché et d'autres pourraient le devenir. Dès lors, la question est double : quels actifs immatériels prendre en compte dans l'observation économique, comment les mesurer ?

L'avenir à moyen terme des enquêtes auprès des ménages

Michel GLAUDE (Insee)

Comment adapter les « enquêtes ménages », point fort de la statistique française, aux défis que constituent les nouvelles demandes sociales, la construction européenne, l'utilisation croissante de données administratives ou la rénovation du recensement ?

Populations en difficulté, populations vulnérables

Table ronde animée par Jean-Baptiste de FOUCAULD (Inspection générale des finances), avec la participation de Christian PHILIPPE (UNSA Éducation), Roxane SILBERMANN (IRESCO)

La connaissance statistique pèse fortement dans la conduite des politiques publiques de sécurité, d'intégration, de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, l'illettrisme. Comment mettre à la disposition des différents partenaires un système d'information partagé ?

Le système statistique face à l'évolution du marché du travail

Table ronde animée par Olivier MARCHAND (Insee), avec la participation de Dominique de CALAN (MEDEF-UIMM), Jacky FAYOLLE (IRES), Jean-Christophe LE DUGOU (CGT)

Les perspectives d'évolution du marché du travail posent un certain nombre de questions, dont celles des nouvelles formes d'emploi, du maintien dans l'emploi aux âges élevés, des frontières du chômage ou de la précarité du travail. Telles sont quelques-unes des interrogations que devra appréhender le système statistique.

Les enjeux de la construction européenne pour les statistiques sociales

Table ronde animée par Michel GLAUDE (Insee), avec la participation de Gabrielle CLOTUCHE (Eurostat), Mireille ELBAUM (DREES), Jean-Marie ROBINE (INSERM)

Enjeux et risques des comparaisons internationales, place des plans nationaux d'action et des indicateurs sociaux dans le pilotage des politiques sociales font partie des données à considérer pour débattre de la question : comment construire le système d'information social européen ?

Clôture par Jean-Michel CHARPIN (Insee)

REUNION DU 24 AVRIL 2003

I. DISCOURS D'OUVERTURE

François EDOUARD, Confédération syndicale des familles

Je suis très honoré de vous accueillir pour ces rencontres du Cnis, au Conseil Economique et Social, en tant que membre de cette assemblée. Je suis également heureux de vous accueillir en tant que nouveau membre du Cnis.

Le CES considère que c'est une de ses prérogatives que de permettre des rencontres comme celle-ci, entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Il s'agit de dresser le bilan du programme qui s'achève et de débattre des orientations pour le futur programme 2004-2008.

Cette assemblée est le lieu où s'exprime la société civile sur tous les projets gouvernementaux. Aujourd'hui, en accueillant le Cnis, le CES permet à une partie de la société civile intéressée par les statistiques de confronter des analyses, des projets et des orientations afin de fournir à la Nation des indicateurs nécessaires pour le pilotage de la politique économique et sociale.

Le CES utilise par ailleurs abondamment les statistiques pour ses rapports et ses avis. Un consommateur doit pouvoir évaluer la qualité du produit qui lui est proposé. C'est pourquoi je salue la démarche du Cnis en faveur de la qualité, et en particulier son travail de constitution du Comité du label.

Le programme élaboré pour cette journée est fort intéressant. Il couvre les grandes évolutions économiques actuelles et ses conséquences sociales, parfois très lourdement ressenties par les citoyens. Je ne pourrai malheureusement assister à l'ensemble des travaux. J'aurais été tout particulièrement intéressé d'assister à l'une des tables rondes de cet après-midi, qui traite du système statistique face à l'évolution du marché du travail. Cette transformation soulève diverses problématiques dont celle du maintien dans l'emploi au-delà d'un certain âge, des frontières du chômage et de la précarité du travail.

Le CES fait actuellement l'objet d'une saisine sur la place du travail dans la société actuelle. Nombre d'interrogations se posent sur la place laissée aux jeunes dans notre société et sur leur avenir professionnel. Des statistiques nous seraient fort utiles pour saisir toutes les évolutions en la matière.

Au nom du Cnis, je vous remercie d'avoir répondu aussi nombreux à cette invitation. Je vous souhaite un bon travail et une bonne journée. Merci.

II. INTRODUCTION

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Je remercie chaleureusement Monsieur Edouard pour ces quelques mots d'accueil. Par son intermédiaire, je remercie le Président Dermagne et l'ensemble des services du Conseil économique et social de leur accueil. Quel lieu plus symbolique pour réunir le Cnis que cette enceinte, lieu de rencontre national des partenaires sociaux ?

J'ai récemment pris avec grand plaisir la vice-présidence du Cnis en remplacement de Jean-Marie Delarue, à qui je transmets mon amitié ainsi que mes remerciements pour le travail qu'il a effectué au sein de cette instance. Je voudrais également manifester mon plaisir de présider cette manifestation, dans cette enceinte qui m'est familière. Je remercie également Michel Hébert de me suppléer pendant une partie de la matinée.

1. Le programme de moyen terme et ses implications

Le Cnis a organisé la préparation du programme à moyen terme 2004-2008 des services statistiques autour de thèmes structurants et transversaux aux différentes formations. Dans cette perspective, vont se rencontrer producteurs et utilisateurs de statistiques publiques.

Le Cnis émet un avis tous les cinq ans sur les programmes à moyen terme des producteurs de statistiques. Le programme 1999-2003 s'achevant, nous préparons le programme 2004-2008. Le programme actuel aura été très largement suivi. Dans chacune des formations, la très forte évolution des statistiques publiques est évidente.

Dans le domaine des entreprises, j'ai relevé tout particulièrement la mise en œuvre de la quatrième génération des enquêtes annuelles d'entreprise et le raccourcissement des délais de publication des statistiques conjoncturelles ; dans celui des ménages, signalons la multiplication des enquêtes sur les conditions de vie, le développement des travaux des services statistiques ministériels et notamment de leurs activités d'exploitation des données statistiques.

Le Cnis a contribué à une évolution vers une exigence de meilleure qualité. Le Comité du label incarne cette démarche. La pression sur les producteurs de statistiques émane non seulement du Cnis mais également des institutions européennes. Lors du prochain programme, ces pressions s'accroîtront vraisemblablement. Les exigences européennes feront naître des besoins d'harmonisation accrus. La rénovation du recensement induira progressivement une refonte des enquêtes auprès des ménages. Même si cette dernière intervenait à plus long terme, nous devons l'anticiper.

L'application de la LOLF (Loi Organique portant sur les Lois de Finance) accroîtra le besoin de mesurer l'efficacité des politiques publiques. La décentralisation créera une nouvelle demande qu'il faudra satisfaire sans négliger la qualité de l'information nationale et interrégionale.

2. La nécessité d'anticiper les évolutions

Ainsi, le programme 2004-2008 sera marqué par un enjeu important et une mutation accélérée du système statistique public. Il est du rôle du Cnis et des formations d'anticiper les évolutions inhérentes à la décentralisation et à la simplification administrative.

J'insiste tout particulièrement sur ce point car nous devons véritablement anticiper ces événements. Considérons pour nous en convaincre l'exemple douloureux des statistiques du tourisme. Nous n'avons pas su anticiper des événements pourtant inéluctables, comme l'arrivée de l'euro, les accords de Schengen et la suppression des fiches d'hôtel. Une instance partenariale comme le Cnis peut analyser les conséquences des évolutions en cours. Par exemple, un intervenant insistera sur les conséquences des simplifications des processus déclaratifs pour les entreprises. Si nous n'anticipons pas ce phénomène, nous risquons de ne plus pouvoir suivre correctement l'activité des entreprises.

3. Les réunions de rencontres sur le programme de moyen terme

Dans cette perspective, le Secrétariat général du CNIS a proposé d'établir des bilans par formation du programme finissant et de recenser les grandes tendances évolutives des besoins. Au cours de ces consultations sont apparues des demandes qui dépassaient le cadre des discussions de formation. Nous avons donc décidé d'organiser trois rencontres sur le programme à moyen terme :

- la présente réunion, traitant de l'information sur les entreprises et de celle sur les ménages ;
- une réunion le 19 mai, portant sur les statistiques financières ;
- une journée le 25 juin, à Lyon, sous la direction de Monsieur Fréville, sur les statistiques régionales et locales.

Ces deux dernières rencontres auront lieu dans un cadre élargi par rapport au Cnis. A la suite de ces rencontres, les services producteurs élaboreront des propositions. Les demandes exprimées seront prises en compte dans le programme à moyen terme. Ensuite, au cours des réunions de formations habituelles annuelles, il sera largement traité du programme de moyen terme, le programme annuel 2004 s'en déduisant logiquement. Enfin, en décembre, l'Assemblée plénière examinera le programme à moyen terme et formulera un avis.

4. Programme de la journée

Cette journée se déroule en deux étapes :

- Ce matin, quatre tables rondes seront consacrées respectivement à la rénovation du système statistique structurel des entreprises, aux indicateurs conjoncturels et à la connaissance des marchés, à la prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation et à la connaissance statistique de l'immatériel.
- Cet après-midi, après une introduction générale sur l'avenir des enquêtes auprès des ménages, auront lieu trois tables rondes portant successivement sur les populations vulnérables et en difficulté, l'évolution du marché du travail et les enjeux de la construction européenne des statistiques sociales.

III. VERS UNE RÉNOVATION DU SYSTÈME STATISTIQUE STRUCTUREL D'ENTREPRISES

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

J'invite Jean-Pierre Grandjean, Jean-Paul Milot et Yvonick Renard à venir me rejoindre pour traiter le premier sujet.

1. Les évolutions attendues du système statistique structurel d'entreprises

Jean-Pierre GRANDJEAN, Insee

Je suis très honoré d'ouvrir le débat.

Je traiterai essentiellement des entreprises du champ ICS (Industrie, commerce, services). A moyen terme, le secteur des exploitations agricoles s'en rapprochera vraisemblablement. Je ne m'étendrai que peu sur le secteur financier.

Les statistiques structurelles, qui s'opposent aux statistiques conjoncturelles, sont mesurées à intervalles de temps réguliers (annuellement ou pluri-annuellement). Le dispositif français de production de statistiques structurelles n'a pas radicalement évolué ces dernières années. Les exigences du règlement européen de 1997 n'ont pas suscité notamment de dispositions particulières.

a. La demande européenne

Plusieurs facteurs préfigurent une évolution accélérée lors du prochain programme, et en premier lieu la demande statistique émanant des institutions européennes. Le phénomène s'est déjà produit récemment à propos des statistiques conjoncturelles.

Depuis la fin de l'année 2002, des règlements prévoient la transmission à Eurostat de données statistiques portant sur les dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et sur la production de déchets des différents agents économiques.

Des textes à venir nécessiteront un suivi statistique des activités des filiales françaises d'entreprises étrangères, et réciproquement, ainsi que l'utilisation par les entreprises des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les entreprises du secteur financier, grandes consommatrices de nouvelles technologies, sont ainsi concernées, ce qui soulève pour nous un problème logistique. Ces nouveaux règlements européens alourdiront la demande de statistiques publiques relatives aux entreprises. L'Europe n'est pas pour autant responsable de cet alourdissement. Un suivi statistique des thématiques mentionnées plus haut est légitime, au niveau européen comme au niveau national, et a d'ailleurs été déjà initié en France.

Notre marge d'initiative repose sur les enquêtes thématiques aperiodiques, initiées par le SESSI au début des années 1990. Eurostat réfléchit à un dispositif qui permette de réaliser de telles enquêtes au niveau communautaire, projet à l'issue incertaine.

b. Les effets de la mondialisation

La mondialisation accroît la difficulté d'appréhension de l'activité des multinationales. Il est de plus en plus difficile, dans le dispositif d'observation actuel, d'éliminer les doubles comptes engendrés par les flux financiers internes à ces groupes à la complexité croissante. La troisième table ronde approfondira ce thème. La mondialisation provoque également la diffusion des normes IAS /IFRS, dont l'impact est encore difficile à évaluer. Jean-Paul Milot approfondira cette problématique à la suite de mon exposé.

c. Les effets de la simplification administrative

Ces dernières années, les gouvernements ont mis en oeuvre des politiques de simplification des formalités administratives incombant aux entreprises. Nous devons tenir compte de cette évolution. Nous devons oeuvrer à limiter autant que possible la collecte d'informations par voie d'enquêtes et à exploiter de façon optimale les sources administratives auxquelles nous avons ou aurons accès (par exemple, les comptes de résultats contenus dans les liasses fiscales, les déclarations annuelles de données sociales), pour ne collecter par voie d'enquêtes que le reliquat des informations nécessaires. Il s'agit en fait d'adapter le cœur de notre dispositif, actuellement constitué de l'enquête annuelle d'entreprise (environ 200 000 répondants annuels) et des données collectées par la Direction générale des impôts (BIC, BNC).

Le problème du délai trop long de transmission à l'Insee des sources administratives pourrait être résolu en 2008. Cela nous permettra de développer à cette échéance les systèmes de traitement informatiques nécessaires.

Cette stratégie ne peut fournir de résultats pertinents sur les petites entreprises que si la politique de simplification des formalités administratives ne rend pas statistiquement inexploitable les déclarations. Les autorités doivent éviter de soumettre ces entreprises à une charge administrative trop lourde tout en restant en mesure de pouvoir évaluer correctement l'efficacité des politiques publiques menées à leur intention.

Les grandes multinationales nécessiteront certainement un traitement spécifique. Des expérimentations menées actuellement sur certaines d'entre elles permettront de préciser la démarche la mieux adaptée.

2. L'évolution des normes comptables : l'harmonisation pourquoi et pour qui ?

Jean-Paul MILOT, Mission Normes Comptables

Je précise tout d'abord que je n'interviens pas au titre de ma fonction actuelle. Ma mission concerne en effet les nouvelles normes de comptabilité publique initiées par la LOLF et non la comptabilité d'entreprise. J'interviens en tant qu'ancien membre du Conseil national de la comptabilité.

En France, la comptabilité est une source abondante de statistiques d'entreprise. Les statisticiens ont fortement contribué par le passé à l'évolution des normes comptables. Plus récemment, des évolutions capitales ont commencé. Elles pourraient aboutir à une modification de l'aspect des sources utilisées par les statisticiens.

a. L'émergence de normes comptables mondiales

Cette évolution est entraînée par la mondialisation et par le développement des marchés financiers, les derniers étant une source croissante de financement pour les premiers. Depuis une quinzaine d'années, des normes comptables mondiales émergent progressivement, nées du besoin des groupes de présenter leurs comptes d'une manière universellement compréhensible aux investisseurs.

Ces normes mondiales remettent en cause la souveraineté des états en matière d'établissement des normes comptables. Les normes comptables mondiales sont elles-mêmes conçues à partir de concepts qui diffèrent selon les pays.

b. Une crise de la comptabilité

Simultanément, nous assistons, de mon point de vue, à une crise de la comptabilité, provenant de la grande difficulté de la profession comptable à traiter les opérations de regroupements d'entreprises. Ce phénomène est relativement ancien, le début des années 1970 ayant été marqué, aux Etats-Unis, par une série de scandales comptables ayant pour fondement cette même problématique. L'organisme de normalisation comptable américain n'avait d'ailleurs pas survécu à cette crise, et a été remplacé par l'actuel organisme : le FASB. Le traitement comptable de l'immatériel, encore appelé « incorporel » est également un problème récurrent pour la profession.

c. Diffusion des normes IAS/IFRS

Devant l'émergence de nouvelles normes comptables et la crise vécue par la comptabilité, le dispositif s'est complètement réorganisé. Les organismes régulateurs de marché ont demandé aux organismes comptables de produire des normes mondiales. L'IASB, un organisme privé, était la seule institution comptable au niveau mondial ; c'est donc lui qui a été sollicité. Les autorités américaines ont obtenu qu'il soit profondément réorganisé afin que la profession comptable n'hérite pas seule de cette mission. L'IASB, devenu IASB, a produit des normes que les groupes cotés devront utiliser en Europe à partir de 2005.

Ces normes obéissent à une stricte logique d'information financière. Elles uniformisent les méthodes de mesure de la performance financière, critère surveillé par les investisseurs. Le caractère financier est à ce point prépondérant que ces normes internationales, dénommées initialement International Accounting Standard (IAS), sont désormais désignées par le terme : International Financial Reporting Standard (IFRS).

d. Un système comptable dual ou unifié ?

Cette évolution répond à un besoin mais ne concerne que peu d'entreprises : celles qui sont intégrées à un groupe ou cotées en bourse. Ces nouvelles normes coexisteront-elles avec celles des autres entreprises ou observerons-nous une convergence des deux normes ? Si un système dual est mis en place, qu'advient-il des entreprises changeant de catégorie ? *A contrario*, si les deux normes étaient unifiées, la future norme serait-elle adaptée aux besoins des statisticiens ? A ce jour, aucun élément ne plaide en faveur de la fusion des normes comptables mais différents arguments d'ordre idéologique ou politique pourraient la provoquer.

3. Une rénovation « soft » de la statistique structurelle d'entreprise

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Je remercie Jean-Pierre Duport d'avoir initié ces rencontres sur le programme de moyen terme dès sa prise de fonctions, avec l'aide de Jean-Pierre Puig. Il a rappelé que les formations devront se prononcer sur ce programme. Ces trois journées de rencontres sont l'occasion de débattre hors du cadre habituel du Cnis. Même si ce débat paraît tardif au vu du calendrier européen, il me semble fondamental. Je remercie par avance les représentants français qui travailleront sur des projets de règlements portant sur les statistiques communautaires. Il importe pour eux d'avoir des consultations. Les réunions du Cnis sont parfois trop peu nombreuses ou trop espacées.

Comme le rappelait Jean-Pierre Grandjean, la statistique structurelle s'oppose à la statistique conjoncturelle. J'ai relevé la définition du mot « structure » dans le *Robert* : « *Agencement, organisation des parties, des éléments, des composants. Forme observable et analysable. Système. Ce qui donne de la cohésion durable. Ordre, groupement essentiel malgré la complexité ou l'importance. Depuis le dix-neuvième siècle, le mot a été fortement influencé par la langue anglaise. Disposition des parties d'un ensemble abstrait, d'un phénomène ou d'un système complexe, généralement envisagé comme caractéristique de cet ensemble et comme durable. Structure d'un Etat : régime. Structure de l'industrie française : ses armatures. Depuis 1936 : structure de production et d'échanges.* »

Je vous invite donc à une rénovation « soft » :

- S comme « statistiques structurelles » (cela va de soi) ;
- O comme « organisationnel », « opérationnel », « organique » ;
- F comme « fonctionnel », « factuel » ;
- T comme « tissu », « technologique », « transactionnel ».

a. Notions de démographie d'entreprise

Evoquons tout d'abord la démographie des entreprises. Nous disposons d'un excellent fichier national : SIRENE. J'ai eu la surprise de lire une publication récente d'Eurostat sur la démographie d'entreprise ne comportant aucun élément sur la France. Dans notre fichier SIRENE, seules les activités principales sont recensées pour l'instant ; les activités secondaires n'apparaîtront qu'à partir de 2004.

Il reste encore à accomplir un long travail avant que les associations ne figurent toutes dans le fichier national.

Le problème de la taille est également important. Une consultation a eu lieu récemment sur la recommandation communautaire définissant les PME. Comme des unités légales de moins de 250 salariés. En France il est possible de gérer ce seuil, étant donné que les effectifs sont publics, mais nous préférons manipuler un seuil de 500 salariés.

Nous connaissons les entreprises du CAC 40 comme nous connaissions les GEN mais nous ne parvenons pas à identifier, dans nombre de publications de comptabilité nationale, l'influence des grandes entreprises sur notre économie.

Les nouvelles technologies appellent des interrogations : un site internet n'est-il pas un nouvel établissement ?

b. Typologie des formes d'échanges entre entreprises

Le mot « échanges », contenu dans la définition du *Robert*, se décline de nombreuses façons :

- **Echanges entre branches**
Nous avons assisté ces dernières années à une régression des analyses *input-output*.
- **Echanges internationaux**
Nous ignorons trop souvent que les opérateurs ne sont pas les producteurs. S'intéresser aux investissements directs étrangers, aux groupes internationaux et à leurs diverses filiales est une démarche intéressante, mais les flux sont-ils reconstitués ?
- **Echanges interrégionaux**
La question est quasiment inexplorée. A l'heure de la décentralisation et de la mise en place de CLAP, je rappelle la demande des entreprises de connaître les estimations qui seront déversées dans CLAP pour leurs propres établissements.
- **Echanges entre producteurs et distributeurs**
Il n'existe pas de césure entre la production et la distribution mais un continuum que nous appréhendons très mal.
- **Echanges entre les entreprises et l'environnement**
Nous ne disposons toujours pas de fichier de bonne qualité des installations classées permettant d'analyser les transferts. Quant aux déchets, l'IFEN va effectuer de bonnes enquêtes à ce sujet.
- **Echanges technologiques**
Nous nous intéressons tous à la recherche et au développement. D'excellentes enquêtes sur l'innovation ont déjà été conduites mais le champ d'investigation est vaste : transferts entre laboratoires publics et l'industrie, transferts entre la recherche fondamentale (dite « d'amont ») et la recherche appliquée (dite « d'aval »).
- **Echanges des entreprises avec le monde de la formation**
Durant ce plan de moyen terme, nous vivrons un événement considérable : l'introduction renouvelée de la PCS. L'enjeu est considérable en vue du choc démographique de 2006.
- **Echanges financiers**
Je ne désigne pas les flux intervenant dans la base des paiements mais de ceux qui circulent entre la sphère financière et celle de l'économie réelle. Que savons-nous sur le crédit interentreprises ? Que savons-nous sur les risques des banques ou des assurances alors qu'elles ne prennent plus leur couverture ? Les asymétries d'informations restent pour nous un défi. Les échanges entre les entreprises et la sphère financière reposent certes sur des données comptables mais notre plan comptable, pour performant qu'il soit, ne doit pas être utilisé à une fréquence quasi brownienne. Le débat sur la fréquence souhaitable du *reporting* financier est largement engagé.

Dans toute exploitation statistique, la qualité des segmentations restituées est fondamentale. Ma remarque renvoie au débat sur les nomenclatures et à la démarche d'harmonisation mondiale des nomenclatures prévue en 2007. N'inventons pas d'agrégats non significatifs du point de vue social ou économique.

Nous nous dirigeons vers une cinquième génération d'enquêtes annuelles d'entreprises. Jean-Pierre Grandjean nous a confié que, peut-être, à la fin de ce terme, l'exploitation des sources administratives sera quasiment possible en temps réel. Faisons en sorte que cette cinquième génération ne s'intéresse qu'aux éléments essentiels (les échanges entre secteurs et branches) et se détache des comptes, qui seront disponibles par ailleurs. En conclusion nous avons besoin de sources compatibles et interopérables aux niveaux français et européen, et qui soient accessibles aux partenaires sociaux.

4. Questions de la salle

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Je vous remercie. Les intervenants peuvent à présent répondre à vos questions.

Hugues PICARD, Insee

Je suis responsable de la démographie des entreprises à l'Insee et j'aimerais donner une explication à propos de l'enquête à laquelle Monsieur Renard faisait allusion. En matière de démographie d'entreprise, chaque pays fournit un bon travail mais les fichiers ne sont pas construits uniformément d'un pays à l'autre. Par exemple, le Royaume-Uni n'intègre dans son fichier national que les entreprises dépassant un certain chiffre d'affaires. Or 20 % seulement des entreprises créées dépassent ce seuil après trois ans. Selon nos calculs, les taux de création d'entreprises en France et au Royaume-Uni sont comparables. Nous n'avons pas souhaité voir apparaître les données françaises sur un même document que les données britanniques, la comparaison n'étant pas pertinente.

Comme vous l'avez indiqué, les activités secondaires des entreprises seront introduites dans la base SIRENE, à la fin de l'année 2004 ou au début de 2005.

Nous recensons toutes les associations qui emploient du personnel, payent des impôts ou sont subventionnées. Nous recensons également celles qui nous demandent de les inscrire au répertoire. Nous sommes en relation avec le Ministère de l'intérieur en vue d'obtenir le recensement le plus exhaustif possible. Notre principale difficulté est de supprimer de la base les associations dissoutes. Nous n'avons aucun moyen de recenser les disparitions d'associations. Nous pouvons seulement savoir si une association cesse d'être subventionnée. Récemment, nous avons transmis un fichier à une administration pour les besoins d'une enquête. Il s'agissait d'associations subventionnées ces dix dernières années. Sur les 10 000 courriers envoyés, 1 500 sont revenus portant la mention « NPAI ». En conclusion, la problématique des associations n'est pas aussi aisée qu'il n'y paraît.

Bernard VALLAGEAS, Université Paris Sud

Ma question porte sur les interactions entre « consolidation » et « agrégation ». Je rappelle que la consolidation est une opération comptable concernant les groupes d'entreprises, tandis que l'Insee se livre à un travail analogue, l'agrégation, au niveau national. Je pense qu'à terme, petites et grandes entreprises auront le même plan comptable. Les opérations de consolidation effectuées avant l'opération d'agrégation par l'Insee seront-elles pour autant neutres ?

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Je propose que Monsieur Depoutot réponde à cette question au cours de la troisième table ronde.

Pierre BACHMAN, CGT

Les normes IAS confortent une logique financière à laquelle vous comprendrez que mon organisation est opposée. Toutefois, les normes IAS apportent quelques innovations dans la présentation des comptes. La CGT est favorable à la coexistence des deux systèmes comptables, si les normes IAS sont appliquées – ce qui se produira vraisemblablement. Ce double système permettra de disposer d'éléments indispensables lorsque les normes IAS auront conduit à une situation cataclysmique. Tel est le sentiment de mon organisation.

Jean-Paul MILOT, Mission Normes Comptables

Du point de vue purement technique, un système dual est parfaitement envisageable. Cependant, de nombreux éléments semblent condamner cette cohabitation. Je pense notamment à la communication financière des entreprises. Les experts ayant étudié ces questions penchaient pour l'établissement d'un système de conversion entre les normes comptables préexistantes (essentiellement le système d'Europe continentale, basé sur un modèle franco-allemand et le système anglo-saxon) et les nouvelles normes mondiales. Malheureusement, ce système est inopérant pour les groupes qui interviennent dans les deux zones. Il est impossible pour une entreprise de publier deux résultats différents, sous peine de désorienter les analystes et les investisseurs. Dans les années 1990, Daimler Benz, qui voulait s'introduire en bourse à New York, a provoqué un véritable séisme en publiant simultanément des comptes déficitaires selon les normes américaines et des comptes bénéficiaires selon les normes allemandes. La coexistence des deux systèmes offre une vision plus complète mais une information difficile à interpréter devient suspecte.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Quel que soit le système de comptabilité, les grandes entreprises cotées sont désireuses de donner moins d'informations, et ce, selon des échéances plus espacées.

Yves ROBIN, DAEI-SES

Nous devons durant les années à venir appréhender différents enjeux. Monsieur Renard a proposé une rénovation « soft ». Je ne pense pas que cette adaptation soit réellement « soft », à la fois pour les entreprises et pour les administrations. Si nous sommes davantage sollicités sur certains thèmes pour lesquels nous ne disposons pas de sources administratives, parallèlement, les efforts de convergence de normes comptables et la diffusion des nouvelles technologies devraient faciliter l'accès aux informations administratives et celles concernant les plus grandes entreprises. Quant aux entreprises de plus petite taille, Monsieur Renard, la problématique est plus délicate. Je ne suis pas sûr de la position à tenir ni de celle choisie par les différents acteurs. Développer notre dispositif d'observation se révélera coûteux à la fois pour les entreprises et les administrations. Devons-nous nous concentrer sur quelques thèmes prioritaires ? Cette question me semble prépondérante.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Le Cnis existe précisément pour réaliser des arbitrages, dans des conditions de plus en plus contraignantes du fait de l'environnement national et communautaire.

Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee

Monsieur Renard nous a invités à recentrer l'enquête annuelle d'entreprise sur des éléments novateurs non inclus dans les données comptables. Je ne conteste pas ce principe. Toutefois, le fait d'éliminer toute information comptable de l'enquête annuelle me paraît excessif dans la mesure où les sources dont nous disposons ne nous renseignent pas sur l'intégralité des données comptables. Nous ne disposons que de documents de synthèse. Certaines informations comptables utiles dans notre analyse en sont exclues et nous devons probablement recourir à l'enquête pour leur collecte.

Michel HEBERT, Insee

Les champs d'investigation sont très vastes, mais ne pouvant pas solliciter les entreprises à l'excès, nous devons optimiser notre accès aux données administratives et réaliser des arbitrages. Comme le rappelait Yvonick Renard, le Cnis intervient dans ces arbitrages.

IV. INDICATEURS CONJONCTURELS ET CONNAISSANCE DES MARCHES**Michel HEBERT, Insee**

Entamons à présent la seconde table ronde relative aux indicateurs conjoncturels et à la connaissance des marchés. Dans ces deux domaines, l'information statistique a été largement influencée, pendant le moyen terme qui s'achève, par l'harmonisation européenne. Le moyen terme qui s'annonce verra, je pense, l'effet de cette harmonisation européenne s'accroître encore davantage. Pour cette table ronde, Michel Euriat nous exposera les conséquences du règlement de 1998 sur les indicateurs conjoncturels ainsi que des perspectives concernant le nouveau règlement à l'étude, puis Marie-Hélène Amiel nous montrera les richesses statistiques que recèlent les informations douanières et enfin Maurice Delaporte nous livrera les souhaits des entreprises portant sur la connaissance des marchés.

1. Quel contexte pour les indicateurs conjoncturels ?

Michel EURIAT, Insee

a. Mise en conformité avec le règlement de 1998

Mon objet est de préciser le contexte du moyen terme prochain relatif aux indicateurs conjoncturels. Les étapes de l'harmonisation européenne coïncident approximativement avec le calendrier de travail du Cnis. Le règlement actuellement en vigueur date de 1998.

En 2003, le système statistique français répond pleinement aux exigences réglementaires, résultat qui a été obtenu au prix d'efforts importants.

Notre dispositif répondait au-delà des dispositions réglementaires pour trois des quatre volets de ce règlement : construction, commerce de détail, autres services.

Pour ce qui est de l'industrie, notre base de données était de bonne qualité et comportait des indices dont la robustesse dépassait de loin celle de certains voisins communautaires. Toutefois, nos délais de production étaient trop importants : 50 jours étaient nécessaires notamment pour produire notre indice de production industrielle alors que le règlement indiquait un délai de 45 jours. Le temps de production des indices de chiffre d'affaires était également trop important.

En outre, nous ne disposons pas d'un indice jugé prépondérant par d'autres pays : celui des entrées de commandes. Notre dispositif de mesure de prix de vente industriel est de bonne qualité. La complétion du champ remonte à 1999. Il nous a fallu en revanche construire un indice de prix de la production exportée en complément de l'indice de valeur unitaire du commerce extérieur, lequel n'est pas pleinement satisfaisant dans tous les cas de figure. Nous avons mené à bien ce travail. Nous avons communiqué à ce sujet au sein des formations industrie IAA et système productif. Nous avons notamment sollicité les organisations professionnelles, collectrices de certaines informations.

b. Perspectives données par le futur règlement

La genèse du règlement

Nous sommes à présent en conformité avec le règlement de 1998. Notre travail n'est pas pour autant achevé car ce règlement à peine promulgué a commencé à être réétudié. Les réflexions ont notamment été alimentées par un document produit en 2000 par le Conseil des ministres de l'économie et des finances, ce dernier s'inspirant largement de recommandations émises par la Banque centrale européenne. Un groupe de travail a été constitué au niveau européen, ayant pour mission de comparer la situation américaine, considérée comme l'élément de référence, et la situation européenne. Ce groupe a notamment approfondi la problématique des délais de production et de la nature des indices. La France a participé activement à ces travaux. Du point de vue français, les échanges ont abouti à un compromis convenable.

Les principales orientations du futur règlement, qui sera vraisemblablement adopté vers la fin de l'année, sont désormais connues. De nombreuses évolutions concernant la construction et les activités tertiaires sont problématiques pour d'autres pays, notre système statistique étant pour sa part dans une posture plus favorable. Plusieurs indicateurs relatifs à la main d'œuvre seront étendus du secteur industriel à d'autres secteurs. La France pourra produire ces indices en utilisant les mêmes sources qu'actuellement. Le délai de production de l'indicateur du commerce de détail sera raccourci de deux à un mois. La France a trouvé une solution alternative pour pouvoir répondre à cet impératif. Il est prévu, enfin, de généraliser les indices de prix des services des entreprises. La France avait anticipé cette évolution et va désormais orienter sa progression en fonction des priorités choisies.

Les implications sur le système statistique français

La France avait plaidé pour un meilleur équilibre entre l'industrie et les autres domaines d'activité. Son souhait n'a été suivi que dans une certaine mesure. Le délai de publication de l'indice de production industrielle subira une nouvelle réduction, passant à 40 jours en 2005. Alors que le délai effectif de production est actuellement de 42 jours, cela nous paraît être un compromis raisonnable. Nous devons développer un mécanisme décomposant les données relatives à la zone euro et au reste du monde et un système de prix des produits importés. Il s'agit d'un chantier important, même si nous pourrions mobiliser des techniques voisines de celles que nous utilisons pour la production française.

Les évolutions importantes introduites depuis 1998 n'ont pas remis en cause le système jusqu'à présent. Nous avons maintenu le système des enquêtes de branches tandis que nous introduisons des enquêtes mensuelles. Les indicateurs d'entrées de commandes ont été obtenus grâce au même

dispositif, après ajout de quelques questions. Nous n'avons donc pas détérioré le détail de notre production. Les indices de chiffre d'affaires sont toujours construits à partir de la même source administrative : les déclarations de TVA. Notre système de mesure des prix sur les marchés extérieurs a été obtenu par développement du système existant.

L'indicateur de commandes a été mis en place. Il a été publié pour la première fois le 20 mars et pour la seconde, le 18 avril, avec une relative discrétion. J'invite les participants à cette journée à consulter cet indicateur. Pour l'instant, la série étant encore courte, nous ne le promovons pas. Néanmoins, il devrait à l'avenir démontrer son utilité, notamment pour les entreprises.

2. Statistiques du commerce extérieur et connaissance des marchés

Marie-Hélène AMIEL, Direction Générale des Douanes

a. Nature des données proposées

Je vous présente l'utilité des statistiques du commerce extérieur dans la connaissance des marchés. Ces statistiques présentent deux caractéristiques essentielles :

- une production et une diffusion mensuelles ;
- une disponibilité à un niveau très détaillé (10 500 produits disponibles, selon le principe de la nomenclature combinée) pour chaque pays.

Elles permettent d'appréhender très précisément les échanges de biens (valeurs et quantités) et par-là des marchés.

Ces données, construites à partir de déclarations administratives, peuvent aussi bien alimenter des analyses macroéconomiques ou sectorielles qu'une étude de marché d'un produit. Le décideur ou le conjoncturiste utilisera plutôt des données agrégées tandis que l'entrepreneur consultera plutôt les données détaillées. Nous jouissons, en matière de commerce extérieur, de la confidentialité passive, ce qui nous permet de diffuser les informations très détaillées sauf si les entreprises concernées s'y opposent. Je rappelle que le secret statistique présuppose que le répondant s'oppose à la diffusion de données le concernant à titre individuel.

b. Exemples d'utilisation de ces données

Une entreprise peut être intéressée par les produits de sa propre branche. Ainsi, par exemple, des professionnels de la viticulture nous sollicitent. Il est possible de consulter les données d'exportation des vins d'appellation d'origine contrôlée (valeur et volume), ce qui permet de reconstituer les prix pratiqués à l'exportation. Ces données sont fortement utiles.

Les statistiques des importations permettent d'étudier des produits concurrents ou des produits consommés par l'entreprise selon leur provenance.

Ainsi, les données de commerce extérieur sont des éléments d'aide à la décision pour les entreprises. Leur fiabilité est donc décisive.

c. Les enjeux du programme de moyen terme

L'observation des mouvements de marchandises au sein du Marché Commun est cruciale, ne serait-ce que pour son propre fonctionnement. Deux règlements communautaires encadrent les statistiques du commerce extérieur. Il est question ici du règlement Intrastat, datant de 1991, anticipant l'ouverture du Marché Commun. Ce règlement sera prochainement réactualisé. L'esprit initial sera conservé mais les délais de production seront raccourcis.

Le début du moyen terme sera marqué par la révision du règlement Intrastat en 2005 et par l'élargissement de l'Union le 1^{er} mai 2004. Les 25 pays qui composeront l'Union Européenne doivent anticiper cette deuxième échéance. En France, les entreprises ayant des échanges avec les futurs nouveaux membres sont en cours de recensement. En 2002, 26 000 entreprises ont été dénombrées à ce titre, dont 8 000 en relation exclusive avec des extra-communautaires. Ces dernières ne sont donc pas familières avec la déclaration d'échange de biens. Une procédure dématérialisée de déclaration est en cours d'élaboration grâce au logiciel communautaire IDEP/CN8.

Le principal défi du moyen terme reste la réduction des délais. De plus de 50 jours en 2000, les délais de production moyens ont été abaissés à 43 jours en 2002. Notre objectif pour 2003 est de 42 jours, ce qui correspond à la demande d'Eurostat. Les autorités européennes et les utilisateurs de statistiques nous demandent d'atteindre un délai de production de seulement 40 jours. Ces derniers

utilisent parfois nos indicateurs pour construire les leurs. Ce délai de 40 jours impose d'optimiser toute la chaîne de production. Cela est rendu possible par un rapport d'audit de 2001 émanant de l'Inspection générale de l'Insee. Dès 2004, nous procéderons à des pré-estimations des indices en corrigeant les données provisoires des effets de seuil et des déclarations tardives. La connaissance des prix en sera améliorée.

Une nouvelle nomenclature sera constituée, dans le cadre de la même démarche que les nomenclatures d'entreprises. Eurostat et la Direction générale TAXUD réexaminent régulièrement la nomenclature combinée à huit positions. Sans la nomenclature adéquate, la surveillance des marchés des produits devient impossible.

Les échanges avec les pays tiers feront également l'objet d'une attention particulière, le règlement correspondant, Extrastat, qui date de 1995, devant être revu.

En outre, le document administratif unique utilisé par les services des Douanes est voué à une réforme profonde, ce qui modifiera non seulement la chaîne de production mais encore l'analyse des régimes économiques...

Le contexte communautaire est encore plus crucial pour nos services que pour d'autres. Nous aimerions résoudre au cours de ce moyen terme le problème des asymétries d'informations au sein de l'Union Européenne.

3. Connaissance des marchés : les besoins des entreprises

Maurice DELAPORTE, L'Alliance 7

En tant que représentant des entreprises, je remercie l'ensemble des organisateurs de cette journée pour leur initiative.

En écho aux conditions de rigidité structurelles évoquées par Monsieur Renard, j'ajoute que les indicateurs conjoncturels se prêtent davantage à la souplesse pour répondre aux demandes émanant des entreprises. Contrairement aux deux intervenants m'ayant précédé, je ne m'étendrai pas sur les contraintes réglementaires ou les progrès récents. Je baserai ma réflexion sur le marché, dont la connaissance est nécessaire pour les entreprises.

a. Pourquoi le marché revêt-il une telle importance pour l'entreprise ?

Les indicateurs conjoncturels synthétisent les tendances du marché. La visibilité à court terme est devenue encore plus cruciale qu'auparavant : l'économie devient plus incertaine, et la pression de l'actionnariat, plus vive. Pour une entreprise, la connaissance de son marché est vitale, au sens littéral du terme : de nombreux exemples le prouvent.

b. Pourquoi la connaissance du marché plutôt que celle de la production ?

Vendre est devenu plus difficile que produire

Les spécificités du marché n'ont pas radicalement changé mais des tendances lourdes se dessinent. A une certaine époque, les indicateurs de production pouvaient suffire à rendre compte de la tenue d'un marché. Désormais, la vente est devenue le principal enjeu d'une entreprise et la notion de production est parfois reléguée au second plan. D'ailleurs, une entreprise ne produit pas nécessairement : elle peut vendre ou bien sous-traiter une activité.

Les exigences de la clientèle se sont durcies, de même que la compétition entre les entreprises. Dans ce contexte, les informations sur les marchés sont devenues plus utiles aux entreprises que celles relatives à la production. La demande conditionne l'offre et non l'inverse.

Vendre et produire : deux fonctions liées, mais de plus en plus décalées

La production est parfois également déconnectée de la notion de marché par le seul fait que le lieu de production est différent du lieu de vente. L'acheminement et le conditionnement des marchandises ainsi que l'environnement commercial international ont à ce point évolué que les entreprises peuvent à présent accéder à de très nombreux marchés. La qualification et le coût de la main d'œuvre font partie des éléments pris en compte par l'entreprise.

Pour toutes ces différentes raisons, l'évaluation du marché et celle de la production sont déconnectées. La valeur des marchés est d'autant plus difficile à appréhender lorsque l'entreprise vend des biens qu'elle n'a pas elle-même produits. Les organigrammes fonctionnels des entreprises soulignent la dichotomie existant entre la production et la vente.

c. Quelles sources d'informations pour les entreprises ?

Comment les statistiques publiques peuvent-elles répondre aux attentes des entreprises ? Originellement, elles n'ont pas été conçues dans cette optique. La statistique publique n'aborde pas l'économie à partir des marchés. La comptabilité des ressources et des emplois ne répond pas aux besoins des entreprises. Toutefois, pour appréhender son marché, l'on peut combiner des statistiques de production et d'échanges, comme mes deux prédécesseurs l'ont illustré. Cependant, le résultat de ces combinaisons est souvent trop approximatif par rapport aux besoins des entreprises. Les organisations professionnelles se livrent fréquemment à des rapprochements de ces deux types d'informations.

Les entreprises sont utilisatrices mais également sources des statistiques publiques. Elles constituent même le principal acteur du dispositif de collecte. Il semble par conséquent naturel que les statistiques publiques répondent aux besoins des entreprises. Sans obérer la qualité de restitution des informations et les délais de production des indicateurs, grâce à des administrations comme l'Insee et les services des Douanes, les statistiques publiques sont encore trop éloignées de la notion de marché qui aurait pourtant dû régir de longue date l'évolution du système.

La notion de marché commun date de quarante ans. Les statistiques publiques se sont-elles adaptées à cette réalité ? Ce n'est pas certain. Nous engageons les administrations et les services enquêteurs à orienter leur démarche dans le sens du marché. Nous sommes prêts à collaborer dans la mesure de nos possibilités.

4. Questions de la salle

Michel HEBERT, Insee

Nous vous remercions pour votre intervention. Nous aurons certainement l'occasion de préciser avant la fin de l'année au sein du Cnis les attentes que vous avez formulées en tant que représentant du MEDEF. A l'occasion de la réunion entre les FEBI et Eurostat prévue à la mi-mai, cette demande pourrait être portée sur le plan européen. Le problème que vous évoquez doit en effet être traité prioritairement à ce niveau. Nous attendons beaucoup de la part du MEDEF lors de la formation industrie IA du Cnis, que vous présidez, puis lors de la formation Système productif, prévue en novembre. La parole est à présent à la salle. J'invite l'auditoire et tout particulièrement les non-statisticiens à nous faire part de leurs avis.

Pierre BACHMAN, CGT

Je suis favorable à une meilleure connaissance des marchés mais attention à la qualité et à la fiabilité des données.

Ma deuxième recommandation est d'éviter la logique de court terme importée des Etats-Unis, qui fait appel à des statistiques peu robustes. Il me semble que nous devons également fournir une visibilité à moyen terme. Les entreprises ne peuvent pas développer de stratégies dans un environnement incertain.

A mon sens, une demande sociale existe pour mesurer à l'aide de différentes analyses statistiques, l'efficacité des stratégies et des opérations financières mises en œuvre par les entreprises. Certes, les entreprises sont émettrices et réceptrices de données, mais elles n'ont pas le monopole de la politique sociale. Par conséquent, la mesure de l'efficacité économique et de l'efficacité sociale correspondent à une demande des institutionnels et des partenaires sociaux. Selon moi, nous devons également progresser dans cette direction.

Patrice ROUSSEL, Insee

La notion de marché abordée par Monsieur Delaporte peut avoir au moins deux significations : il peut s'agir du lieu de vente ou de la position concurrentielle de l'entreprise face à des clients réels ou potentiels. Son intervention et cette remarque me conduisent à la question suivante : dans quel sens devrions-nous préférentiellement aller si nous décidions de porter notre effort sur la connaissance des marchés ? Marie-Hélène Amiel a partiellement répondu à cette question : les données sur les importations permettent, par exemple, de reconstituer les conditions concurrentielles dans lesquelles ces produits arrivent sur le marché national.

Maurice DELAPORTE, L'Alliance 7

Le MEDEF prône la recherche de données quantitatives permettant de mieux connaître le marché. Nous sommes confrontés à des difficultés d'estimation de taille des marchés. A partir des quantités produites par une branche donnée et des statistiques de commerce extérieur, nous pouvons reconstituer une partie seulement du marché. Une grande partie des activités de négoce nous échappe. Une première étape du grand chantier que j'ai proposé correspondrait donc à votre première hypothèse.

Jacques ANTOINE, CESEM Opinion

Je suis consultant dans le domaine des études de marché et du marketing. La notion de marché débouche sur deux domaines de natures complètement différentes : le marché de la grande consommation (dit « B to C ») et celui des entreprises (dit « B to B »). La deuxième catégorie de marché peut être étudiée de manière pertinente grâce aux données productives des secteurs clients. Il est souhaitable à cet égard de mieux connaître les échanges interindustriels et particulièrement leur localisation. Se pose toutefois la problématique des achats centralisés : les achats sont effectués par le siège puis sont diffusés dans toute l'entreprise. Les marchés de grande consommation doivent plutôt être étudiés à partir des enquêtes sur les ménages. En résumé, l'évaluation des marchés appelle une méthodologie complètement différente selon la nature du marché considéré.

François EDOUARD, Confédération syndicale des familles

En introduction, je rappelais que le Conseil économique et social utilise abondamment des statistiques publiques pendant ses délibérations. Les données conjoncturelles doivent être fiables, ce qui peut être contradictoire avec la démarche de raccourcissement des délais. Ne courons-nous pas le risque de connaître la situation des Etats-Unis, où les indices sont corrigés après publication ? Les délais peuvent-ils être raccourcis dans la phase de collecte ou d'analyse ? Pourquoi si cela est possible ces délais n'ont-ils pas déjà été raccourcis ?

Michel EURIAT, Insee

Je pensais avoir insisté suffisamment sur la notion de qualité des indices. Les réductions de délais obtenues jusqu'alors ainsi que celles prévues par le nouveau règlement sont réalisables sans altérer notre dispositif. Les qualités de robustesse de nos indices, et notamment celui de la production industrielle, ont été maintenues. Nous avons réussi à faire admettre comme acceptable par nos partenaires un délai de 40 jours qui nous semble raisonnable. Nous avons donc réussi à ne pas céder à la dérive américaine et nous pourrions maintenir notre niveau de qualité.

Vincent MAGDELAINE, Unigrains

Monsieur Delaporte a évoqué la mise à disposition de l'information statistique pour les entreprises. Ce sujet me semble important. Madame Amiel a souligné l'utilité des données sur le commerce extérieur, que j'utilise pour ma part dans mes études. Malheureusement, je suis parfois obligé d'attendre qu'Eurostat publie certaines informations sur cédérom pour pouvoir les exploiter sur support informatique. Les PME peuvent-elles disposer ponctuellement des informations statistiques ? Je suis souvent frappé par la « pauvreté » du site de l'Insee compte tenu de la très grande richesse des informations disponibles. Sans reproduire les excès constatés outre-atlantique, il serait intéressant de rendre accessibles par Internet un plus grand nombre d'indices conjoncturels.

Marie-Hélène AMIEL, Direction Générale des Douanes

Il existe des cédéroms regroupant les données françaises. Ils sont généralement publiés avant ceux d'Eurostat, à un tarif comparable, sinon meilleur. Par ailleurs, vous pouvez vous abonner auprès des centres de renseignement statistiques des Douanes (numéro indigo : 0 825 DOUANE). Nous transmettons nos données sur support électronique et éventuellement par mail. Il est possible de sélectionner les indices selon ses propres besoins.

Un site internet regroupe par ailleurs les données douanières : www.lekiosque.finances.minefi.gouv.fr. Ce site, en grande partie gratuit, regroupe des données conjoncturelles. Prochainement, nous proposerons les séries temporelles de quelques indicateurs de produits.

Les produits sont en conclusion très divers et les services sont souvent plus économiques que ceux d'autres grands diffuseurs.

Michel HEBERT, Insee

En Comité de direction de l'Insee, une version rénovée du site internet nous a été présentée. Je pense qu'il répondra à vos attentes.

Philippe SCHERRER, Insee

Le site de l'Insee comporte des liens, et en particulier vers le site Indices Pro qui regroupe de nombreux indices de prix (production industrielle, prix de marché intérieur, exportation, et prochainement importation). Les indicateurs des prix agricoles à la production, ceux des coûts des matières premières et divers autres indices sont disponibles. Au total, plus d'un millier d'indices sont répertoriés, dont des séries temporelles longues.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Pierre Bachman faisait référence voici un instant à l'efficacité économique et sociale. Les indicateurs statistiques ne doivent pas exciter la volatilité à court terme ni générer de nouveaux risques. La sphère financière, souvent sujette à l'auto-excitation, devrait se doter d'éléments stabilisateurs.

Brigitte DAVID-GARDON, GSSEC (Syntec)

Je désire plaider pour la collaboration entre les services de l'Insee et les professions en matière de services. Ce secteur est sujet à de nombreuses créations d'entreprises et à une forte restructuration que nous avons peine à circonscrire. Nous ne disposons d'aucun fichier fiable d'entreprises dans ce secteur beaucoup trop volatil. Les fédérations et les syndicats sectoriels sont certainement des interlocuteurs utiles pour l'Insee, à condition qu'il les entende.

Michel HEBERT, Insee

Je demande à Madame Demotes-Mainard de prendre contact avec vous.

V. LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

Michel HEBERT, Insee

Notre troisième table ronde traite des groupes et de la mondialisation, sujet abordé pour la première fois par le CNS – le futur Cnis – en 1978. Cette réflexion a débouché sur une enquête sur les relations financières entre entreprises à partir de 1980. A mon sens, ce domaine est malgré tout mal connu et mal exploité. Il ne s'agit que d'études de statistique descriptive qui restent largement insuffisantes. Nous poursuivons un objectif de politique d'offre de la part de l'Insee. Nos intervenants pour cette table ronde sont Monsieur Dumur, qui nous présentera sa perception du rôle des groupes, Madame Chiapello, qui nous livrera son impression sur la montée en puissance des groupes dans l'économie française et mondiale et enfin Monsieur Depoutot, qui détaillera la politique d'offre envisagée par l'Insee.

1. La prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation

Régis-Pierre DUMUR, Groupe Devanlay

Face à l'externalisation des productions et à l'élargissement des canaux de distribution, les groupes français sont confrontés à la limite des comptes sociaux tels qu'ils existent actuellement. Je vous livrerai au cours de cet exposé une amorce de solution constituée par les comptes consolidés ainsi que quelques outils permettant de mieux comparer les résultats comptables.

a. Les limites du plan comptable 1982

Le plan comptable 1982 semble un outil dépassé pour les groupes. Il répond à une logique parfois incompatible avec l'analyse économique. Les méthodes comptables ne permettent ainsi pas de gérer les stocks selon un mode LIFO (« last in, first out », « dernier rentré, premier sorti »). Or ce type de valorisation des stocks est pertinent pour certaines entreprises, et notamment les industries agricoles. Le plan comptable 1982 prévoit des provisionnements incompatibles avec une dépréciation des actifs selon une logique économique. Enfin, au sein du plan comptable, les aspects juridiques prévalent sur les aspects économiques. Ainsi, les entreprises doivent inscrire tous les ans une charge relative au contrat de crédit-bail alors que la réalité économique préconiserait plutôt une activation du crédit-bail.

Le plan comptable ne permet d'obtenir qu'une vision partielle des groupes. Par exemple, les données relatives aux filiales sont considérablement agrégées et ce n'est qu'à l'aide du compte consolidé que l'on peut réellement appréhender leur activité économique.

Les comptes sociaux français sont relativement singuliers par leur approche fiscale. Cela rend impossible la comparaison avec des comptes sociaux de sociétés étrangères. Le plan comptable 1982 induit diverses contraintes fiscales (valorisation de stocks, provisions fiscales non déductibles,...). Les règles d'amortissement ne correspondent pas à la logique économique : ainsi, une machine qui sera utilisée en trois huit sera amortie économiquement en un an mais devra être amortie linéairement ou de manière dégressive dans les comptes.

b. Une solution partielle : les comptes consolidés

Les comptes consolidés permettent partiellement de franchir les limites du plan comptable. Tout d'abord, les comptes consolidés sont davantage normés, ce qui introduit une notion de comparabilité. Par ailleurs, ces comptes abordent l'activité du périmètre complet de l'entreprise. Ils permettent de déboucher sur la compréhension des fonds de roulement nécessaires à l'activité de la société. Enfin, cette vision économique est compatible avec les besoins des statisticiens. En effet, l'approche normative permet la comparabilité tandis que la logique économique assouplit les règles d'amortissement : la machine que je citais en exemple pourra ainsi être amortie en un an. Le *goodwill* pourra être optimisé, ce que les comptes sociaux interdisent de faire. D'un point de vue économique, les mouvements financiers intra-groupes sont dénués d'intérêt. Tous les mouvements internes et les impacts de marges doivent être exclus de l'analyse.

Les groupes ont obligation de déposer leurs comptes consolidés, ce qui permet de les consulter dans les administrations. Par ailleurs, tous les groupes cotés doivent les publier ; ils livrent dans ces publications des éléments décisifs pour l'analyse économique. Il est également possible d'utiliser les statistiques de la Banque de France.

c. Les limites des comptes consolidés

Les comptes consolidés comportent toutefois des limites :

- Les normes sont sujettes à interprétation. L'entreprise a par exemple le choix entre plusieurs options pour valoriser ses stocks.
- Les groupes n'appliquent pas une norme homogène. Dans chaque filiale existent des normes sociales locales.
- Le développement des *joint-ventures* stigmatise une limite technique des comptes consolidés : une société possédée à seulement 50 % sera intégrée en totalité dans le bilan consolidé, ce qui fausse l'analyse statistique.

d. Autres sources d'information exploitables

Le tableau de financement, qui accompagne les comptes consolidés, offre une bonne vision économique de la société. Il permet d'analyser la composition du compte de résultats. Il est possible grâce à lui de reconstituer la composition du fonds de roulement et ainsi d'appréhender l'activité de la société.

L'annexe est une source précieuse car elle comporte des précisions relatives aux méthodes utilisées. Il est logique de classer les entreprises par secteur d'activité et par taille ; il le serait également de différencier ces entreprises selon les méthodes comptables utilisées, et en particulier selon les méthodes de valorisation de stock.

Des ratios d'endettement, de rotation des actifs ou d'indépendance financière peuvent offrir une meilleure comparabilité d'un groupe à l'autre, quelles que soient les normes utilisées.

En conclusion, les comptes consolidés se prêtent davantage à des études statistiques que les comptes sociaux car ils obéissent davantage à une logique économique, sans pour autant constituer un outil idéal.

Michel HEBERT, Insee

L'exposé de Madame Chiapello que nous allons entendre est relativement complémentaire.

2. L'intérêt des groupes pour la statistique publique

Eve CHIAPELLO, HEC

En tant que chercheur en sociologie de l'économie, j'analyse l'agencement de l'économie. Je pense que le préliminaire nécessaire à la compréhension de l'économie est l'analyse de l'organisation structurelle des entreprises. Les groupes ont un intérêt tout particulier dans cette optique.

a. Nature et organisation des groupes

Les groupes ont à mon sens une importance cruciale pour la statistique publique. Rappelons tout d'abord qu'un groupe est constitué d'un ensemble d'entreprises liées par des participations. Il peut s'agir, dans un cas élémentaire, d'une société mère contrôlant plusieurs filiales. Cette entité économique unique est dotée de plusieurs identités juridiques, chacune établissant sa propre comptabilité. Le pouvoir de décision d'un groupe est centralisé et l'organisation du travail est globale. Or, si l'on analyse de façon traditionnelle ces structures, on ne verra pas cette centralisation de la décision mais une collection d'entreprises sans liens entre elles, ce qui donne une image bien fautive.

L'entreprise tête du groupe comme les filiales peuvent être spécialisées, ce qui explique la densité des flux commerciaux internes. Ces flux sont de nature à fausser les statistiques de commerce, et notamment celles du commerce extérieur. J'ai lu dans un article que les deux tiers des échanges mondiaux de marchandises sont en fait des échanges intra-groupes.

Outre les avantages qu'elle procure en organisation du travail, la structure de groupe permet aux entreprises qui le composent d'acquiescer un poids de marché et de négociation beaucoup plus important que si elles agissaient seules.

Il est nécessaire pour l'analyse de s'affranchir de la structure juridique des groupes. Cette étude est d'autant plus importante que le poids des groupes dans l'économie ne cesse de croître.

b. Un mode d'organisation similaire : les réseaux

Les réseaux d'entreprises ont un fonctionnement similaire à celui des groupes, des contrats se substituant aux liens capitalistiques. L'entreprise tête d'un réseau de franchises peut avoir des attributions très étendues :

- agencement des magasins ;
- formation des détaillants ;
- détermination des prix de vente conseillés ;
- publicité d'enseigne ou de marque ;
- suivi des ventes par un système informatique imposé ;
- achats et stockage groupés ;
- référencement et conception des biens vendus ;
- sous-traitance et contrôle de qualité de la fabrication...

Là encore, on est face à des structures centralisées qui ont un véritable pouvoir économique, mais qui sont très difficiles à rendre visibles par la statistique publique.

c. Comment appréhender les groupes par la statistique ?

Les réseaux sont difficilement analysables par la statistique. Maryvonne Lemaire a réalisé une étude dans le secteur de l'habillement. Elle a constaté que la tête de réseau n'appartient pas forcément à la même branche, ce qui complique la tâche du statisticien.

Ces différentes formes d'entreprises connaissent une forte croissance. Le tissu économique s'est réorganisé autour de ces structures. Les grands groupes préexistants multiplient le nombre de filiales. Ces groupes devenus plus complexes résistent à l'analyse et peuvent fausser l'analyse macroéconomique. En observant les statistiques de l'emploi, il apparaît que les PME ont un poids croissant mais cette tendance occulte un autre phénomène : certaines de ces PME sont en fait des filiales de groupes ou des membres de réseaux.

Claude Picard a mené une étude sur l'analyse des flux de dividendes. Le poids des flux internes aux groupes, qui ont pour seule fonction d'alimenter les entités en trésorerie, doit être inclus dans une telle analyse. L'appréhension des groupes et des réseaux est donc nécessaire à la compréhension du tissu économique.

A partir de ce constat, j'identifie cinq voies de développement pour les statistiques publiques :

- développer le suivi macroéconomique du poids des groupes, des réseaux français et des réseaux étrangers implantés en France ;
- reconstituer les mouvements de restructuration des secteurs, dans le but de passer outre les apparences juridiques et comptables ;
- établir des relations avec les statistiques sociales : un groupe constitue une seule entité en matière de gestion de l'emploi ;
- suivre individuellement les très grands groupes, souvent atypiques et soumis à des changements fréquents de périmètre, surtout en phase de fusion ou acquisition : une approche de ce type a été expérimentée par l'Insee sur le groupe PSA ;
- exploiter statistiquement les comptes consolidés, riches en informations segmentées, par branche d'activité et par secteur géographique, même si les informations sont fragmentaires et non uniformisées, entre groupes et d'une année sur l'autre (à l'exemple d'Enron).

Les entreprises, soucieuses de protéger le secret de leurs affaires, sont résolument hostiles au développement d'outils permettant de connaître précisément leurs activités. A l'inverse, les actionnaires, les partenaires sociaux et les gouvernements ont des attentes propres en matière d'informations segmentées. Il me semble qu'il faille réfléchir plus globalement à la problématique de l'information segmentée pour pouvoir exploiter statistiquement les comptes consolidés de façon optimale. Cela suppose notamment de s'impliquer dans les discussions internationales sur la normalisation comptable, de façon à renforcer les obligations de publication d'informations segmentées par les groupes. Sinon, les comptes consolidés ne donneront jamais que les résultats mondiaux, ce qui ne peut convenir pour l'établissement de statistiques au niveau national.

Michel HEBERT, Insee

Vous avez eu raison d'élargir la problématique. Par exemple, dans le domaine du commerce alimentaire, nous devons pouvoir comparer Carrefour et Leclerc, dont l'un est un groupe, et l'autre, un réseau. Mais vous avez aussi souligné la difficulté de cette étude. Raoul Depoutot va recentrer le débat sur les groupes, une thématique déjà ambitieuse.

3. Intégration des groupes d'entreprises dans les statistiques structurelles

Raoul DEPOUTOT, Insee

a. L'importance des groupes dans l'économie

Nous dénombrons actuellement dans le champ ICS (Industrie, Commerce, Services), 26 000 groupes, dont 90 de plus de 10 000 salariés et 25 000 de moins de 500 salariés. Les groupes représentent 58 % de l'emploi et 70 % de la valeur ajoutée du secteur.

Le fait de considérer l'appartenance à un groupe peut significativement modifier certaines statistiques. Ainsi, si 4,2 millions de salariés travaillent dans des entreprises de plus de 500 salariés, ils sont 5,5 millions dans des groupes de plus de 500 salariés ou des entreprises de plus de 500 salariés. Autre exemple, les capitaux propres des holdings des différents groupes d'entreprises. Ils sont estimés à 370 milliards d'euros, dont 290 milliards correspondent à des groupes industriels et 50 milliards, à des groupes du commerce. Les *holdings étant* assimilés à des sociétés de service, si on raisonne au niveau des entreprises, on classe la totalité des 370 milliards dans ce secteur. Si on raisonne au niveau des groupes, on n'en classe plus que 30 (370-290-50). Troisième exemple, la mesure de l'influence directe de la Bourse sur l'économie. Au niveau société, les têtes de grands groupes représentent 6,5 % de la valeur ajoutée globale. Au niveau groupe d'entreprise, en tenant compte des filiales contrôlées sur le périmètre français, ce taux grimpe à 30 %. Quatrième et dernier exemple, la description de la concentration de l'appareil productif. En considérant les sociétés ou les groupes comme unités d'étude, on aboutit à des résultats qui peuvent être très différents. Par exemple, 11 % du marché d'assainissement d'eau est couvert par les quatre premières sociétés, tandis que les quatre premiers groupes se partagent 60 % de parts de marché.

b. Une politique d'offre vis à vis de nos utilisateurs

Au cours du prochain programme de moyen terme, nous afficherons une politique d'offre et une volonté de représenter la réalité le plus fidèlement possible. Pour cela, il nous faut nous rapprocher de nos utilisateurs.

Nous avons initié cette réflexion avec une assemblée d'économistes (des macroéconomistes pour la plupart). Ils se sont montrés surpris et sceptiques quant à l'impact des groupes sur la compréhension de l'économie globale. Plusieurs disaient ne pas percevoir d'intérêt crucial à analyser l'agencement des groupes, étant plutôt intéressés par les équilibres macroéconomiques. *A contrario*, les auditeurs et les analystes financiers partagent notre conviction.

Autre utilisateur, la comptabilité nationale. Elle requiert des données de statistiques d'entreprises mais n'a pas formulé de demande sur les groupes d'entreprises. Elle aurait même plutôt tendance à considérer comme objectif idéal non pas les entreprises, mais leurs sites géographiques, les établissements, comme unité d'observation. Cette démarche est diamétralement opposée à la nôtre et à celle des institutions comptables d'autres pays, qui raisonnent plutôt en termes de groupes et de comptes consolidés. En particulier, la thématique de valorisation de l'entreprise dans les comptes de patrimoine a été soulevée. Elle aboutit à une question qui reste ouverte: comment valoriser les filiales d'un groupe?

Les chercheurs constituent une autre catégorie d'utilisateurs. On constate qu'une proportion croissante des demandes de leur part soumises au comité du secret inclut des demandes d'informations sur les liaisons financières. Elles sont nécessaires pour reconstituer le périmètre des groupes et construire des informations économiques sur ceux-ci.

Enfin, la définition de l'unité pertinente de l'analyse économique, c'est à dire le choix entre entreprise et groupe, pour l'ensemble des utilisateurs, rend également nécessaire un partenariat avec les instances du Cnis. Un groupe de travail a été constitué lors de la dernière réunion de la formation système productif. Il est indispensable de mener cette démarche en faisant collaborer les producteurs de statistiques et les représentants de la société civile.

c. Une démarche statistique double :

D'une part, nous pouvons agréger les comptes sociaux des entreprises d'un même groupe, sans toutefois pouvoir isoler les flux internes.

D'autre part, nous explorerons la solution proposée par Monsieur Dumur : l'exploitation des comptes consolidés. Nous avons déjà utilisé cette approche lors de notre étude sur l'endettement.

Grâce à ces deux approches, nous pouvons reconstituer l'activité des groupes. Il est par exemple impossible sans cela de comprendre le montant de l'endettement agrégé français, car alors on oblitère les acquisitions à l'étranger effectuées par les groupes entre 1998 et 2000. Notre approche en matière d'étude des financements et de la rentabilité des entreprises et des groupes est d'ailleurs corroborée par d'autres approches d'économistes et de chercheurs.

Notons pour conclure que notre méthodologie n'appelle pas de changement des modes de collecte d'information mais constitue une valorisation des sources d'information disponibles.

4. Questions de la salle

Michel HEBERT, Insee

Monsieur Depoutot a exposé une politique d'offre tandis que Monsieur Dumur et Madame Chiapello ont exprimé une demande. Quelles sont les impressions de l'assistance ?

Denis DURAND, CGT, Banque de France

Ces interventions ont contribué à relativiser la notion de groupe et celle de PME, par induction. Les PME établissent en effet des relations diverses avec les grands groupes. Notre connaissance de la réalité économique peut certainement progresser. La Banque de France, citée par Monsieur Dumur, a acquis la capacité de mieux étudier les groupes, notamment par l'intermédiaire des investissements directs étrangers. Elle peut également développer une connaissance approfondie des PME. Que pourrions-nous faire si la Banque de France décidait de fermer la moitié de ses succursales dans l'intervalle de temps correspondant au programme à moyen terme ?

Jeannine COHEN, CNRS

Je mène des recherches à partir de données disponibles à l'Insee. J'ai également travaillé sur les données de liaisons financières de Monsieur Thollon-Pommerol, qui sont fort utiles. En tant que géographe, je constate des évolutions tellement rapides que mes informations sont rapidement obsolètes. Madame Chiapello ne pourrait-elle pas mobiliser ses étudiants sur ce thème ? Les recherches actuelles en la matière se limitent souvent à des études de cas. La recherche peut mettre à jour des éléments exploitables par les statisticiens.

Michel HEBERT, Insee

Je propose que Madame Chiapello réponde à cette question puis que Madame Bardos réponde à la question précédente.

Eve CHIAPELLO, HEC

Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque.

Mireille BARDOS, Banque de France

Je travaille à la Direction des entreprises de la Banque de France, en charge d'une centrale de 3 000 bilans consolidés. Les usagers ne sont peut-être pas au fait de son existence mais nous avons besoin d'un certain recul avant de pouvoir produire des données. Nous collectons des données depuis 1992 et nous obtenons des résultats cohérents depuis 1997. Des publications prochaines sont prévisibles. Nous sommes attachés au développement de cette base et par conséquent, toute crainte à son sujet est non fondée. Elle est source importante de données immatérielles et permet ainsi d'alimenter des études sur les problématiques de *goodwill* et de dépréciation sur les marchés financiers.

Nous disposons d'une autre source d'informations concernant les groupes : il s'agit de la centrale de bilans de la Banque de France. Des informations complémentaires aux liasses fiscales sont récoltées pour 35 000 entreprises, parmi lesquelles un état des flux intra-groupes. Une étude annuelle sur l'industrie montre que le groupe est devenu un canal de financement quasiment aussi important que les banques pour les différentes entités. Nous continuerons donc à vous donner des informations sur les groupes.

Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee

Je remercie Madame Chiapello d'avoir mis en exergue la notion de segmentation de l'information. Elle pose une limite à l'utilisation des comptes consolidés pour l'élaboration de statistiques publiques. Une deuxième limitation tient à la présentation des comptes consolidés. Les besoins des statisticiens sont diamétralement opposés aux orientations choisies par les normalisateurs des comptes consolidés. L'utilisation d'une banque de comptes consolidés de grande taille à des fins statistiques est délicate en raison de l'hétérogénéité de présentation de ces comptes. Nous devons rappeler nos besoins aux responsables d'entreprises et aux normalisateurs.

Par ailleurs, il est inexact d'assimiler tout à fait les groupes à des entités économiques uniques. En effet, les réseaux de franchises sont constitués d'entreprises indépendantes. Par ailleurs, le juge liquidateur a refusé d'étendre la procédure de Metaleurop Nord à l'ensemble de Metaleurop. Il existe donc deux niveaux pertinents d'analyse économique.

Eve CHIAPELLO, HEC

Vous soulignez l'intérêt de ce type de structure en matière d'organisation des affaires. La réorganisation du tissu économique autour de ces ensembles y trouve une explication. Dans les groupes et les réseaux, le pouvoir de décision est relativement centralisé.

François RENARD, Banque de France

Je travaille à la Direction de la balance des paiements. Mon service développe, en collaboration avec l'Insee, des statistiques sur les FATS (Foreign Affiliate Trade Statistics), auxquelles Yvonick Renard a fait allusion. Ces statistiques répondent à deux types de besoins :

- un besoin européen en cours de formalisation à travers un projet de règlement, les statistiques FATS étant utiles pour alimenter des négociations commerciales et pour analyser la présence commerciale à l'étranger ;
- un besoin plus fondamental de compréhension de la façon dont les groupes structurent les échanges internationaux.

Nous devons commencer par travailler sur données de base pour mesurer la présence commerciale à l'étranger : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'emploi. Nous pouvons également relever les exportations et les importations et reconstituer la part des échanges intra-groupes. Il est impossible de discerner les échanges de biens et de services sans connaître la part des échanges intra-groupes. Les motivations de ces derniers échanges sont de nature très différente. Nous pouvons également analyser la politique de rapatriement des bénéficiaires, les échanges de brevets, etc. Pour l'instant, nous avons subordonné les statistiques de FATS à celles des investissements directs étrangers. Nous utilisons pour l'instant seulement les données relatives aux têtes de groupe mais, en appareillant les données d'investissements directs et la base LIFI de l'Insee, nous ambitionnons d'intégrer également les filiales dans nos statistiques.

Brigitte DAVID-GARDON, GSSEC (Syntec)

En réponse à Madame Chiapello et à Madame Cohen, les exemples sont nombreux de têtes de réseaux qui n'appartiennent pas au même secteur d'activité que les autres entités. Par exemple, le centre de recherches d'un laboratoire pharmaceutique sera classé dans le secteur des études. Un grand hôtel tête d'une chaîne hôtelière pourra figurer dans le secteur de la sélection de personnel. La tête d'un réseau de restaurants d'entreprises est recensée comme une entreprise de conseil de gestion. Je peux multiplier les exemples à l'envi.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Depuis vingt ans, nous avons beaucoup progressé dans la connaissance des groupes en France. Des instruments fondamentaux ont été constitués. J'ai moi-même recommandé dans mon intervention d'isoler le poids des grandes entités pour éviter des erreurs de diagnostic.

J'aimerais rappeler quelques truismes. Madame Chiapello a fort justement assimilé un groupe à une « formation de combat » commerciale. Il s'agit également d'une « forme biologique » qui obéit à toutes sortes de réglementations. Sans certaines règles fiscales ou sociales, les groupes existeraient sous une forme différente.

Je pense que notre connaissance des groupes est forcément limitée. Plusieurs intervenants ont mentionné le phénomène de mondialisation. Dans ce contexte, les contours de l'Hexagone paraissent trop exigus. La Zone euro apparaît comme un périmètre plus approprié.

A cette limite géographique s'ajoute celle du secret statistique. Comparer deux distributeurs concurrents ne relève pas de l'étude statistique. Les règles de compétition doivent être respectées.

La transparence présuppose une réciprocité internationale. Si nos chercheurs accèdent à des données sur des pays voisins, nous accepterons peut-être de faire figurer notre appartenance dans le fichier SIRENE. Cette question est en effet extrêmement sensible.

Raoul DEPOUTOT, Insee

La réglementation européenne a été la première à définir les groupes. Les accords du GATT se réfèrent également de façon explicite à cette notion.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Ils se réfèrent aux individualités du Groupe.

Raoul DEPOUTOT, Insee

Le référentiel est bien le groupe, acteur sur le marché. Les autorités de contrôle bancaire ont mis en évidence dans un règlement récent la notion de groupe à caractère financier ou non financier. Il semble donc que les Etats-membres de l'Union Européenne aient une définition globale de la notion de groupe.

Par ailleurs, en ce qui concerne la protection du secret statistique, nous distinguons systématiquement les informations publiées par les sociétés cotées, qui sont publiques, et celles qui sont collectées par des enquêtes ou d'origine administrative, et qui sont couvertes par le secret statistique.

Dominique FRANCOZ, SDES

Ces dernières années, sont apparues dans nos enquêtes sur les entreprises, des structures de groupe à l'échelle européenne. L'Insee a-t-il réfléchi au traitement statistique de ces entités ? L'apparition de ces entités nouvelles modifie, à mon sens, la nature de l'analyse économique. L'indicateur de dépenses de recherches intérieures rapportées au PIB, par exemple, devient moins pertinent si nous considérons l'action des groupes européens.

Raoul DEPOUTOT, Insee

L'Insee travaille en coordination avec les services statistiques ministériels. L'utilisation des comptes consolidés participe pour nous d'une approche globale. Plusieurs études, comme celle disponible sur notre site, portant sur le CAC 40, ont utilisé cet outil. Nous avons ainsi montré que, sur 3 millions de salariés des groupes non financiers du CAC 40, 2 millions travaillaient à l'étranger. Nous commençons à analyser le SBF 120, l'indice européen. Nous étudions prioritairement les groupes cotés, dont les informations sont plus accessibles, mais nous recherchons une vision aussi globale que possible.

Michel HEBERT, Insee

Nous en terminons de cette troisième table ronde. Je remercie Madame Bardos et Monsieur Renard, les représentants de la Banque de France, pour leurs informations. Ce débat aura été, je pense, un encouragement pour continuer notre démarche au cours du moyen terme prochain. Je rends la présidence à Monsieur Duport.

VI. LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE L'IMMATÉRIEL**Jean-Pierre DUPORT, Cnis**

Nous entamons la quatrième table ronde, la dernière de la matinée. Madame Demotes-Mainard, notre première intervenante, va situer la problématique de la connaissance de l'immatériel.

1. Introduction**Magali DEMOTES-MAINARD, Insee***a. L'immatériel : un problème ancien, mais un élément insaisissable*

L'immatériel s'apparente à l'homme invisible : soit nous l'approchons à travers ses « bandages », et nous sommes confrontés au caractère changeant de son enveloppe, soit nous l'étudions par les traces qu'il laisse de son passage, ce qui limite la vision à ses seules manifestations. D'une façon générale, les difficultés d'appréhension statistique de l'immatériel ne se limitent pas aux actifs immatériels. Une part des critiques qui m'ont été adressées tout à l'heure est liée à une difficulté générale d'appréhension de certains services. Toutefois, la problématique la plus complexe concernant les actifs immatériels, nous avons convenu d'y concentrer notre attention.

Il s'agit alors d'identifier ce qui a une valeur économique durable et qui n'est pas un bien tangible, ou qui n'est pas réductible à un bien tangible. C'est en aval de cette question d'identification que se posent celle de la mesure ou de la valorisation, puis celle de savoir s'il y a lieu ou pas d'imputer un actif dans un cadre comptable, qu'il s'agisse de celui de la comptabilité d'entreprise ou de la comptabilité nationale. Seules les deux premiers aspects, identification et valorisation, sont abordés ici.

Le problème soulevé par les actifs immatériels est ancien, et a été posé par les comptables nationaux à la fin des années 1980 à l'occasion de la révision du SCN. Le problème apparaît toutefois de plus en plus urgent à résoudre. Cette urgence vient probablement du développement, à l'œuvre ou à venir, de marchés pour certaines formes d'immatériel « durable » : la « marchandisation » de l'information en est l'exemple typique. Plus généralement, on pourrait avancer que la nouveauté de la « nouvelle économie » provient de ce que beaucoup de choses qui relevaient dans l'« économie traditionnelle » de la production pour compte propre ou du non marchand deviennent maintenant des produits de marché.

A la différence de mes collègues statisticiens qui se sont exprimés précédemment, je ne suis pas en mesure de vous proposer des pistes de travail. Je me contenterai d'énoncer nos principales questions.

b. Les différentes typologies d'actif immatériel

Tout d'abord, notons que le concept même d'actif immatériel est différent selon le contexte dans lequel on se place. Pour illustrer mon propos, je me réfère à une typologie extraite d'article de Christian Pierrat. Prenons l'exemple d'un programme de recherche. Pour une entreprise, cela représente un investissement, mais ce qui constitue cet investissement n'est pas la même chose selon le point de vue auquel on se place :

- le gestionnaire le considérera comme un ensemble de dépenses engagées en vue d'augmenter le chiffre d'affaires futur, et donc des dépenses à amortir ;
- le créancier sera attentif à la valeur de liquidation ;
- l'investisseur évaluera les profits attendus afin de valoriser l'entreprise.

Le programme de recherche est considéré dans chacun des cas comme un actif, mais pas de même nature. Dans le cas d'un bien tangible, les différentes approches sont conciliables en résumant la question à un problème de valorisation. Dans le cas de l'immatériel, l'objet est changeant selon le point de vue. Toutefois, l'observation statistique n'implique pas nécessairement de réconcilier les approches : on peut choisir de les étudier séparément, et de définir un champ pour chacune d'elle. Il est probable que le champ des actifs immatériels est plus large pour le gestionnaire que pour le créancier et l'investisseur, ce champ ne coïncidant que partiellement dans les deux derniers cas : le créancier s'attache à la valeur juridique tandis que le gestionnaire se limite à des dépenses identifiées.

De même, la typologie pertinente pour caractériser les différents types d'actifs immatériels doit probablement être spécifique à chaque approche.

c. Quelle(s) méthode(s) utiliser pour valoriser un actif immatériel ?

La valorisation soulève une seconde série de difficultés, non spécifiques aux actifs immatériels mais plus aigus. Le mode de valorisation dépend de l'approche : dans chacun des trois cas de figure, il s'agit respectivement de la dépense réalisée corrigée de l'amortissement, de la valeur d'échange et de la valeur actualisée des flux futurs. Lorsque l'actif immatériel peut être vendu sur un marché, les trois approches sont réconciliables. Le problème est plus délicat si le marché est absent ou imparfait, ou si l'actif ne se réduit pas à un nombre fini d'actifs identifiables.

Dans cette dernière hypothèse, l'investisseur, et parfois le gestionnaire, valoriseront des éléments ignorés par le créancier. Si les différences d'appréciation selon les trois approches sont importantes, cela justifie probablement de conserver de façon concurrente plusieurs mesures des actifs considérés.

d. Les questions qui se posent

Partant du constat que la définition de l'actif immatériel dépend du référentiel dans lequel on se place, trois questions se posent :

- Si la distinction selon les trois approches identifiée est pertinente, le statisticien doit-il s'attacher autant à l'une qu'à l'autre ?
- Quels sont les champs des actifs immatériels correspondant à chaque approche et quelles sont les typologies associées ?
- Quel est le mode de valorisation des actifs immatériels le plus adapté à chaque approche ?

J'aimerais ajouter une dernière question, peut-être reliée à une problématique plus complexe : existe-t-il des modes particuliers de détention des actifs immatériels ou de forme de revenus tirés de ces actifs qui pourraient leur conférer un caractère encore plus atypique ?

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Avant de donner la parole à la salle, nous pouvons déjà demander aux autres intervenants s'ils ont des éléments de réponse.

2. Les entreprises confrontées aux actifs immatériels

Marie-Ange ANDRIEUX, Mazars Finance

J'ai pour mission de vous exposer la problématique des actifs immatériels du point de vue des entreprises. Dans ce domaine de recherche, la créativité est nécessaire. J'aimerais poser quatre questions élémentaires :

- Les actifs immatériels sont-ils suffisamment significatifs et durables pour que leur mesure soit pertinente ?
- Quel est l'objet mesuré ?
- Comment le mesurer ?
- Quels sont les enjeux de la mesure ?

a. Importance relative des actifs immatériels

La part prépondérante des actifs immatériels dans la valeur des entreprises est un élément de réponse à la première question. Les entreprises cotées ou non cotées sont concernées par ce principe. Le rapport entre la capitalisation boursière et la valeur apparaissant au bilan des entreprises varie entre 1,5 et 2 dans certains secteurs et jusqu'à 3,5 à 4,5 dans d'autres. Je rappelle que les marchés financiers ont fortement baissé : avant la crise, ces mêmes ratios pouvaient atteindre 5 à 7. Les références de transactions sur les sociétés non cotées confirment ce constat : il est fréquent qu'une entreprise soit vendue pour 3 à 4 fois le montant de ses capitaux propres.

Le secteur des services est très largement concerné par les actifs immatériels. Je rappelle que les services représentent 40 % de l'emploi marchand, 70 % des créations d'emplois marchands et 50 % des créations d'entreprise. Au sein de son Comité liaison services, le MEDEF a constitué une *task force* animée par Christophe Salmon – malheureusement absent aujourd'hui – sur la valorisation de l'immatériel dans le secteur des services, *task force* dont je suis membre.

Les entreprises et les investisseurs s'accordent à reconnaître l'ampleur des actifs immatériels et leur caractère structurel. Mon cabinet a réalisé une enquête auprès de 450 dirigeants européens qui ont reconnu la part prépondérante de l'immatériel dans la valeur de leur entreprise. Les analystes financiers de la SFAF ont confirmé ce point de vue. Quant aux investisseurs, les critères financiers ne contribuent plus qu'à hauteur de 35 % dans leur décision d'investissement.

b. Nature de l'objet mesuré par la statistique

Les chefs d'entreprise faisant preuve de pragmatisme, ils relient naturellement les biens immatériels à la valeur de l'entreprise. La valeur d'une entreprise est fortement conditionnée à une activité pérenne et à son caractère discriminant sur son marché.

Le Dictionnaire des Sciences Economiques, dans un article de 2001, définit l'investissement immatériel comme « *un investissement intangible qui incorpore de manière durable une part de connaissance dominante dans le but de contribuer de manière spécifique au processus, à la compétitivité et à la valeur d'une entreprise.* »

Notre économie devient-elle dominée par l'immatériel et la connaissance ? En prospective, c'est possible. Ce fut de toute manière un thème majeur du sommet de Barcelone en 2000 : l'Europe va vers une économie de la connaissance. Les entreprises doivent se préparer à cette transformation. La statistique publique est concernée par voie de conséquence.

Au vu des recherches prospectives actuelles, trois domaines d'actifs immatériels apparaissent, permettant chacun à l'entreprise de développer richesse et compétitivité au moyen de leviers différents :

- le capital structurel externe, relatif aux relations avec des partenaires extérieurs (image par rapport aux clients, aux fournisseurs ou aux investisseurs ou en rapport avec la notoriété et la gestion environnementale) ;
- le capital structurel interne, relatif aux marques et aux brevets, à la recherche et au développement et à la gestion des risques ;
- le capital humain, relatif à l'attractivité de l'entreprise et à sa force de fidélisation des compétences, sa capacité de formation, la créativité de ses équipes, et enfin sa capacité à développer une culture d'entreprise.

Les dirigeants d'entreprise et les analystes financiers ont confirmé cette approche prospective.

c. Valorisation des actifs immatériels

La valorisation des actifs immatériels est naturellement une problématique centrale. Certains actifs, moins immatériels que d'autres, comme les marques, qui sont identifiées et protégées, peuvent être échangés sur un marché.

Des transferts de valeur se produisent entre les actifs immatériels : les entreprises profitables sont celles qui génèrent des synergies entre les différents types de capitaux immatériels (le capital humain et le capital client, par exemple).

La fréquence de mesure de la valeur des actifs immatériels, évolutifs par nature, doit également être débattue. La stratégie des entreprises suit en effet le rythme d'évolution du marché.

Abordons la problématique des moyens de mesure. Au niveau microéconomique, il est possible de mesurer la valeur de l'ensemble des actifs immatériels par l'intermédiaire de méthodes financières et prospectives, fondées sur l'actualisation de flux futurs. C'est ainsi que procèdent les experts, en renforçant leurs estimations par des références de marché lorsque cela est possible.

Les méthodes de valorisation financière sont d'autant plus crédibles qu'elles sont accompagnées d'indicateurs non financiers des différentes catégories de capital immatériel, comme la capacité mobilisatrice de l'entreprise. La qualité de ces indicateurs doit naturellement être éprouvée. Des réflexions approfondies ont été menées sur les typologies d'indicateurs disponibles en fonction des natures d'actifs identifiés.

Les indicateurs ainsi construits pourraient aussi faire office d'outils de gestion ou de communication. Il est cependant indispensable de sélectionner rigoureusement ces indicateurs, tout en respectant l'inaliénable secret stratégique. 80 % des analystes financiers interrogés ont déclaré que les entreprises tireraient avantage en communiquant régulièrement des indicateurs de valorisation d'actifs immatériels. Pour une entreprise non cotée, les rencontres avec les investisseurs sont plus ponctuelles mais tout aussi cruciales.

d. Enjeux de la mesure

Ma quatrième question est relativement ouverte. Tout d'abord, notons qu'il s'agit d'une démarche volontaire et résolue des entreprises. Les entreprises doivent s'interroger sur la nature de leurs gisements de valeurs, l'exploitation de ces gisements et la communication y afférant. Ce processus présuppose l'adhésion des hauts dirigeants et des opérationnels.

Les indicateurs pourront être déterminés en fonction de la stratégie de l'entreprise. Il paraît donc difficile d'utiliser des indicateurs standardisés. Toutefois, ces indicateurs pourraient présenter des similitudes. Une volonté des entreprises de déterminer des indicateurs de valeur d'actifs immatériels profiterait à la collectivité, dans la mesure où cela démontrerait l'engagement dans une démarche où les gisements de richesse seraient révélés et exploités.

La création de statistiques publiques portant sur la mesure d'actifs immatériels aurait un impact considérable. Tout d'abord, elle serait une forme de reconnaissance de la richesse liée aux actifs immatériels, notamment pour les entreprises de services. Elle pourrait également apporter un éclairage aux entreprises de taille moyenne sur les zones potentielles de richesse et initier une dynamique. Si les entreprises enrichissent la statistique, l'inverse pourrait ainsi se produire. Le champ de réflexion reste très ouvert en la matière entre entrepreneurs et statisticiens.

Je conclurai en citant Albert Einstein : « *Quelquefois, ce qui peut être compté ne compte pas, et ce qui compte ne peut être compté.* » Comptabiliser l'immatériel nous réclamera sans doute beaucoup de créativité. Cette question devient néanmoins incontournable pour la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

J'espère que les statisticiens ici présents ne seront pas démoralisés par cette citation d'Albert Einstein...Monsieur Thibierge nous expose à présent son expérience.

3. Modalités de comptabilisation et stratégies de communication financière relatives aux dépenses immatérielles

Christophe THIBIERGE, ESCP-EAP

Je suis professeur de finances à l'ESCP-EAP. Ma thèse de doctorat portait sur les dépenses immatérielles, leurs modalités de comptabilisation et les stratégies de communication financière des sociétés. Je vais traiter essentiellement de la comptabilité générale et des critiques que nous pouvons lui adresser. Ces éléments pourront être exploités par les collecteurs de statistiques.

Je constate quatre phénomènes :

- **Une reconnaissance insuffisante des dépenses immatérielles par la comptabilité générale**
J'emploie volontairement ce terme de « dépenses immatérielles » car je me refuse pour l'instant à classer ces dépenses en investissements ou en actifs. Il n'est en effet pas acquis qu'une dépense immatérielle donne naissance à des revenus. De plus, la transformation de dépenses immatérielles en actifs peut réclamer plusieurs années (campagnes de notoriété, par exemple). La comptabilité reconnaît de manière insuffisante les dépenses immatérielles, ne considérant que des immobilisations incorporelles, c'est-à-dire des immobilisations n'étant ni corporelles ni financières. Le plan comptable général recense une série d'immobilisations incorporelles (fonds de commerce, frais d'établissement, dépenses de recherche et développement, logiciels, brevets et licences) mais n'identifie pas de nombreux éléments comme la compétence du personnel, l'image de marque ou la réputation. Seules les marques déposées sont comptabilisables.
- **Une difficulté de valorisation des dépenses immatérielles**
Selon le principe de prudence régissant la comptabilité d'entreprise, les actifs doivent être valorisés à hauteur de leur coût d'achat ou de production. Pour une même dotation initiale à un programme de recherche, la valeur comptable du brevet correspondant à l'innovation obtenue sera strictement identique, que celle-ci consiste en un chewing-gum transparent ou à un procédé peu onéreux de transformation d'eau en pétrole !
- **Une relative souplesse du plan comptable général**
Le traitement comptable de certaines dépenses immatérielles est soumis à la discrétion des dirigeants : une dépense de recherche et développement pourra ainsi être indifféremment comptabilisée en dépense dans le compte de résultats ou intégrée dans l'actif du bilan. Les dirigeants peuvent également choisir entre plusieurs modalités d'amortissement.
- **Une relative réticence des entreprises à communiquer**
Les investisseurs sont friands d'informations, leurs attentes dépassant souvent le strict cadre légal. Les grands groupes se sentent contraints de donner davantage d'informations. Pourtant, nous constatons une relative indigence de communication sur les actifs immatériels. La réputation ou la qualification du personnel pourraient faire l'objet d'une information mais sont, en pratique, quasiment absentes de la communication des groupes.

Partant de ce quadruple constat, j'identifie trois voies de recherches :

- **La valorisation**
Toute la problématique repose sur la méthodologie utilisée. Un investisseur fonde sa décision d'achat ou de vente d'actions sur une évaluation de la société cotée. Les méthodes d'actualisation de flux de trésorerie futurs sont déclinables pour tout type d'actif, y compris immatériel. La principale difficulté réside dans la dissociation des actifs immatériels et des actifs matériels. Que dire de la valeur d'un logiciel optimisant une production s'il est complètement intégré à une chaîne de montage ?
- **L'offre et la demande d'informations**
Les investisseurs, pourtant exigeants sur le niveau d'information, n'ont pas encore réussi à imposer aux entreprises de présenter des éléments détaillés concernant leurs investissements immatériels. Est-ce dû à un manque de pouvoir ou à un manque d'intérêt ? Cette information est-elle seulement pertinente ?

- **La tangibilité et l'utilité de l'harmonisation comptable**

L'harmonisation des normes comptables étant prévue en Europe en 2005, nous devons attendre 2010 pour disposer de données fiables. Les entreprises conserveront toujours une latitude par rapport au cadre comptable, ce qui pose la question de la nécessité de l'harmonisation comptable.

En conclusion, je cite Monsieur Locher ancien président de la SEC, l'autorité de contrôle des marchés financiers américains : « *Nous parlons tous de l'harmonisation comptable en étant tous persuadés qu'elle arrivera un jour mais nous en parlons tous comme si elle ne devait pas arriver de notre vivant !* »

4. Questions de la salle

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Il ne s'agissait que d'un fragment de la thèse de Monsieur Thibierge. Si vous êtes intéressés, il pourra vous indiquer où vous la procurer.

Mireille BARDOS, Banque de France

L'exposé de Monsieur Thibierge m'a grandement intéressée. La Banque de France étudie les dépenses immatérielles et dispose de données complémentaires dans la centrale de bilan sur ces dépenses. Leur importance est quasiment aussi grande que celle des investissements corporels. Si la publicité représente la majorité des dépenses immatérielles, la part consacrée à la recherche est au demeurant conséquente. Votre exposé révèle la profondeur de ces notions.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Dieu doit-il être comptabilisé dans l'actif immatériel ?

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

La valeur d'une destination touristique tient à ses aménités, à son environnement, dont une grande partie n'est pas d'origine humaine : la mer, le soleil, etc. Les infrastructures, le patrimoine historique et la sécurité sont quelques éléments humains qui participent à l'attractivité d'une destination.

L'entreprise touristique profite de l'ensemble de ces facteurs exogènes mais ne les intègre pas dans sa comptabilité. Elle effectue naturellement des investissements immatériels de publicité ou de valorisation. L'Etat participe d'ailleurs largement à la publicité pour les destinations touristiques, dont les entreprises touristiques locales sont les premières bénéficiaires.

La valeur immatérielle exogène est toutefois aléatoire : la météorologie en est un exemple. Il existe une corrélation évidente entre la fréquentation d'un lieu touristique et les conditions météorologiques. D'autres facteurs interviennent comme les troubles politiques, les relations internationales (exemple du refroidissement des relations diplomatiques franco-américaines), les épidémies ou encore les marées noires.

Du fait de ces événements exogènes, certaines entreprises perdent de la valeur. Après la catastrophe de l'Amoco Cadiz, les tribunaux américains ont répondu de façon intéressante aux plaintes des entrepreneurs affectés par la marée noire : « Votre chiffre d'affaires a baissé de 50 % après la marée noire, certes, mais pouvez-vous prouver que la marée noire en est responsable ? ». Nous sommes quasiment certains qu'il est inutile d'évaluer l'impact de la marée noire du Prestige car les tribunaux n'en tiendront pas compte.

Marc AUFRANT, Direction du Développement des Médias

L'industrie du cinéma produit des films mais vend des droits. Cela illustre la dichotomie entre les produits et le marché que Monsieur Delaporte nous exposait. De même, une chaîne de télévision édite une grille de programmes mais vend un espace publicitaire. Elle produit également des émissions ou des fictions.

Monsieur Renard a évoqué le problème de la nature d'un site internet. La page d'accueil est un centre d'accueil, qui peut devenir une boutique, un lieu d'information institutionnelle, entre autres.

Pierre BACHMAN, CGT

Pourquoi ne parvenons-nous pas à davantage communiquer sur l'immatériel ? J'ai une théorie à ce sujet. Les analystes du travail, fordien et taylorien, ont abordé la problématique de l'immatériel, et en particulier celle du savoir-faire. Pour aborder cette question, nous devons nous interroger sur la nature du travail et des dynamiques qu'il supporte. Nous parvenons, en évaluant les actifs immatériels, à une contradiction, dans la mesure où le travail est sous-évalué, voire considéré comme un coût. Nous retombons ainsi dans le paradigme de l'opposition entre capital et travail. Je propose que l'on recherche les contradictions de ce système.

Je vous rappelle que la marque Epeda est morte d'une tentative de valorisation : tous les établissements Epeda français ont été fermés et l'activité a été exportée, avant d'être revendue. La valorisation de la marque peut ainsi dégrader la qualité du produit. Nous devons donc reprendre la définition du travail, comme le font les ergologues, et non considérer le travail du point de vue des marchés financiers. L'économie politique doit se recentrer sur cette notion.

Marc-Antoine KLEINPETER, Commissariat général du plan

L'immatériel est un vieux phénomène. Henri Ford aurait dit : « *Ma richesse est dans mes effectifs et dans ma marque ; elle ne figure pas à mon bilan.* »

Nous voyons cet « homme invisible » grâce aux traces qu'il laisse. L'immatériel ne semble pouvoir être estimé que par la valeur actualisée des flux futurs. Or nous savons que des bulles peuvent se former entre un prix de marché et la valorisation des flux futurs. L'immatériel manifeste ainsi en premier lieu sa présence par les bulles qu'il gonfle.

Je pense que l'immatériel est appelé à vivre une éclipse temporaire. La méthode de valorisation des flux futurs a été mise en œuvre pour le *re-engineering* des activités au sein des grandes entreprises. Cette méthode de calcul a ensuite été appliquée à la valeur ajoutée. Toutes ces méthodes évaluatives sont valides aussi longtemps qu'une bulle ne se produit pas.

Les outils de mesure de l'immatériel par les analystes consistent invariablement à combiner les coûts engagés et les revenus futurs actualisés. Ces deux méthodes sont hétérogènes et n'aboutissent au même résultat que si le marché est parfait, ce qui n'est jamais vérifié.

Les méthodes d'actualisation de flux futurs trouvent un nouveau prolongement dans la valorisation de la marque, de la relation clientèle, du savoir-faire, etc. Elles déterminent l'activité de l'entreprise et ont abouti au calcul de création de valeur, ce qui a abouti à des échecs de diversification.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Beaucoup d'interventions ont porté sur les difficultés de valorisation. Mais l'observation statistique n'oblige pas à valoriser les actifs immatériels : nous pouvons, au moins dans un premier temps, nous contenter de définir des indicateurs.

Christophe THIBIERGE, ESCP-EAP

Nous connaissons la qualité des publications de Madame Bardos. Je considère en effet que les efforts de collecte et de retraitement de la Banque de France représentent une avancée majeure dans la compréhension de l'immatériel. Je souligne toutefois le fait que la confidentialité est omniprésente. Ainsi, il a été montré aux Etats-Unis que, si une entreprise engageant un dollar en recherche et développement peut espérer obtenir en moyenne trois dollars de retour d'investissement, les entreprises concurrentes peuvent dans le même temps escompter 50 cents de revenus futurs supplémentaires. Même si une innovation reste confidentielle, elle profite économiquement à l'ensemble des entreprises. Certaines entreprises ne souhaitent donc pas communiquer.

Les questions portant sur le tourisme, le cinéma et le tourisme m'inspirent deux remarques :

- Dans les années 1970, les fans d'Eric Clapton l'assimilaient à Dieu. David Bowie est connu pour avoir financé un de ses derniers albums en émettant un emprunt sur les marchés financiers rémunéré grâce à des *royalties* du futur album. Des clubs de football, de même que des produits dérivés d'éléments climatiques, sont cotés en bourse. Cela signifie que des systèmes de valorisation existent pour des produits parfaitement immatériels.
- Une entreprise de tourisme qui se contenterait d'exploiter les avantages de sa localisation serait vouée à l'échec à cause de la concurrence. En somme, la survie n'est possible qu'avec un avantage concurrentiel spécifique. Cet avantage provient du travail des salariés, assimilable non à un coût mais plutôt à une contribution à la richesse. Des ressources naturelles judicieusement utilisées procurent également un avantage qui, je pense, est évaluable.

La dernière intervention comporte une très vaste problématique sous-jacente. Je dissocie personnellement les prix de marché des valeurs fondamentales. Une bulle spéculative se formant, les deux valeurs se déconnectent. Je suis donc méfiant à l'égard de méthodes de valorisation fondées sur des transactions de marché. Nous pouvons prouver que des entreprises ont été surpayées. En considérant la valeur fondamentale, l'on s'affranchit du prix de marché. Je préfère raisonner en termes de valeur économique, c'est-à-dire sur la base des flux monétaires futurs actualisés.

Marie-Ange ANDRIEUX, Mazars Finance

A propos de la gestion du risque dans le secteur touristique ou cinématographique se pose le problème de la capacité stratégique des entrepreneurs. Selon une étude de la Harvard Business School portant sur des entreprises de plus d'un siècle d'ancienneté, la longévité et la rentabilité à long terme de ces entreprises est imputable à la création d'une forte culture et de valeurs fortes en leur sein. Par ailleurs, ces entreprises ont su faire preuve d'adaptabilité, de créativité mais également d'un relatif conservatisme dans la gestion des actifs financiers. Monsieur Thibierge a fort bien identifié cette problématique en évoquant la notion de réactivité stratégique.

A propos de la volatilité de l'immatériel et de la spéculation, analysons plus en détail le phénomène. La spéculation ne concerne pas tous les marchés. Vous faisiez peut-être allusion au secteur des TMT. Il s'avère en fait que les *business plans* des sociétés concernées par des bulles spéculatives étaient incohérents. La capitalisation boursière de ces entreprises s'est momentanément déconnectée de leur valeur fondamentale, ce qui ne pouvait qu'alimenter une bulle. Le secteur agroalimentaire, celui des industries pharmaceutiques et une partie du secteur des services, entre autres, n'ont connu ni de bulle spéculative, ni par conséquent d'éclatement de ces bulles.

Il est intéressant, dans une analyse prospective, de tenter de mieux comprendre un phénomène à l'aide, par exemple, d'indicateurs. La notion d'immatériel est un sujet ancien tout comme celui de la valeur des entreprises. Néanmoins, la part d'immatériel dans la valorisation des entreprises a connu une forte ascension. La gestion d'actifs immatériels permet actuellement de dégager des avantages compétitifs et des facteurs discriminants. Les actifs immatériels prennent ainsi une part importante et croissante dans la détermination stratégique des entreprises.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Le statisticien doit-il privilégier l'approche du gestionnaire, du créancier ou de l'investisseur ? Il m'apparaît que les trois approches sont nécessaires et complémentaires. De plus, en combinant ces trois approches, nous réduisons le risque d'erreur. Ces trois approches doivent ensuite, de mon point de vue, être pondérées différemment en fonction du secteur ou du type d'activité. Je préside la Fondation Le Corbusier et j'ai pu constater que ce nom avait une valeur considérable. Nous ne pouvons pas opposer les trois approches mais nous devons les faire converger.

La séance est suspendue de 13 heures 35 à 14 heures 45.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Nous consacrons cet après-midi aux statistiques des ménages. Tout d'abord, nous allons entendre l'exposé introductif de Monsieur Glaude sur l'avenir à moyen terme des enquêtes auprès des ménages.

VII. QUEL AVENIR POUR LES ENQUETES AUPRES DES MENAGES EFFECTUEES PAR L'INSEE ?

Michel GLAUDE, Insee

1. Introduction

Les enquêtes auprès des ménages revêtent une importance particulière pour la statistique sociale à plus d'un titre.

Tout d'abord, elles sont une source privilégiée de connaissance dans ce domaine. Bien entendu, les sources administratives sont également importantes et la constitution de systèmes d'information intégrés doit être perfectionnée. Cependant, les enquêtes structurelles sur les ménages restent fortement demandées. Elles structurent en effet les autres sources d'informations. Cette forte demande s'est illustrée récemment à l'occasion de l'enquête incapacité dépendance. Le renouvellement de l'enquête transport fait émerger des besoins analogues, et il en sera de même pour l'enquête sur l'insécurité.

Ensuite, la France témoigne d'une avancée notable en matière d'enquêtes auprès des ménages. Grâce au financement du Commissariat général du plan, de nombreuses enquêtes structurelles ont été réalisées auprès des ménages dès les années 1960. Cette avancée est également explicable par la qualité des équipes de statisticiens, qui ont su répondre à la demande sociale et conclure des partenariats idoines avec la recherche. Des sociologues renommés ont ainsi régulièrement collaboré avec les services statistiques. A la différence de ses partenaires européens, la France possède un système d'enquêtes bien développé et fortement intégré.

Je montrerai tout d'abord grâce à un état des lieux sommaire que le système actuel s'articule de façon équilibrée entre continuité et innovation. J'aborderai ensuite le thème de la participation croissante des utilisateurs, depuis la conception jusqu'à l'exploitation des enquêtes. Dans une seconde partie, je me livrerai à une première appréhension de la demande sociale, en accordant une place de choix à la forte demande engendrée par la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques d'origine régionale, nationale, voire européenne. Enfin, je donnerai quelques préconisations en articulant mon propos autour du souhait de continuité du système actuel, fondé sur de grandes enquêtes par domaine. Nous pourrions éventuellement débattre de modifications de fréquences de ces enquêtes. La seconde préconisation sur la flexibilité, à travers le développement de nouveaux projets. L'Insee possède un réseau d'enquête de bonne qualité, qui devra toutefois évoluer dans la perspective du recensement annualisé. Cela perturbera légèrement la restructuration de l'offre de l'Insee. L'Insee désire en effet se placer en situation de répondre à des demandes émanant de ses partenaires (services statistiques ministériels, organismes de recherche,...). Des opérations conjointes comme des opérations à façon sont possibles. J'évoquerai également les possibilités nouvelles offertes par le nouveau recensement de population, qui devrait permettre de mener des enquêtes sur des sous-populations. Néanmoins, je crains que nous ne devions attendre le cycle de 2009 pour que ces nouvelles fonctionnalités soient disponibles. Enfin, nous nous interrogeons sur les panels de longue durée et les enquêtes régionales.

Etat des lieux sommaire

a. Les enquêtes ménages, point fort de la statistique française

400 000 interviews sont organisées chaque année auprès des ménages par le réseau d'enquêteurs de l'Insee, dont la moitié par téléphone. Ces entretiens durent en moyenne de 10 à 90 minutes selon la densité de l'enquête. Environ 100 000 nouveaux ménages sont intégrés annuellement dans le système. Le tirage aléatoire d'un échantillon de population est un gage de qualité de l'estimation. Le réseau est animé par 200 agents de l'Insee qui encadrent un millier d'enquêteurs. Les taux de non-réponses varient de 11 % pour l'enquête sur l'emploi à 25 % pour les enquêtes les plus lourdes. Même si ces taux sont relativement bas par rapport à nos voisins européens, nous sommes inquiets devant la progression du taux des ménages « impossibles à joindre ».

b. Les grands traits du système

La dernière décennie a été marquée par une forte modernisation du système des enquêtes, qui a notamment abordé les problématiques de pauvreté et d'exclusion, répondant ainsi à une forte demande et à un audit de l'Inspection générale. Nous avons ainsi conduit une enquête sur les Rmistes et une sur les sans domicile et nous avons créé des indicateurs de pauvreté. La mise au point de ce dispositif nous a réclamé huit à dix ans. Cette relative lenteur de réaction reste une faiblesse pour notre institution. Nous avons également organisé des enquêtes sur le handicap, l'incapacité et la dépendance et nous mettons sur pied un programme sur la mesure de la littératie (maîtrise de la langue écrite dans la vie courante). Nous menons des enquêtes originales sur les identités culturelles pour situer de façon plus large les vecteurs d'intégration dans la société française.

c. Un partenariat de la conception à l'exploitation

Les « utilisateurs » sont progressivement devenus des partenaires à part entière du système. Grâce à ses formations spécialisées, le Cnis est un acteur important dans ce processus. Le Cnis a développé la formation du label, qui permet d'analyser les projets de façon plus fine et plus technique. Les utilisateurs sont plus fréquemment sollicités qu'auparavant. Nous avons été particulièrement attentifs sur les enquêtes sensibles (HIV, handicap, incapacité, dépendance, sans domicile, construction des identités,...) Nous avons recueilli l'assentiment des associations œuvrant dans ces différents domaines.

Des partenariats se forment pour la réalisation des enquêtes, ce qui prouve l'intérêt croissant des services statistiques extérieurs à l'Insee, mais également pour l'exploitation. Par exemple, quinze laboratoires ont travaillé en parallèle sur l'enquête complémentaire sur l'insertion des jeunes. Les publications sont publiées alternativement par l'Insee, la DARES et la DREES.

2. Quelles évolutions de la demande ?

J'occulte volontairement le thème de la demande sociale européenne, qui fera l'objet d'une table ronde. Nous constaterons que la demande européenne est forte mais quelque peu déstabilisante pour notre système. Les principaux thèmes de demande sont les suivants :

- le vieillissement de la population ;
- les migrations internationales (appelées à se développer fortement) ;
- l'évolution du travail : les nouvelles technologies et la qualification de la main d'œuvre ;
- la gestion des risques (handicap, santé, stabilité de l'emploi, protection du consommateur ou de l'environnement) ;
- les risques d'exclusion pour les populations fragiles et vulnérables ;
- la décentralisation, l'aménagement du territoire, la mobilité régionale et l'efficacité des services publics.

Ces thèmes nécessitent de mobiliser des sources statistiques de nature très différentes. Nous devons à mon sens garder le système des grandes enquêtes structurelles, qui ont prouvé leur utilité.

3. L'offre de l'Insee et ses axes de progrès

a. Devenir des grandes enquêtes structurelles

Le fonctionnement du système statistique relatif à l'emploi est satisfaisant : les enquêtes sont réalisées en continu et répondent aux exigences européennes. Nous avons créé des modules complémentaires sur les conditions de travail et les nouvelles technologies qui ont prouvé leur utilité. Ce domaine n'a donc pas vocation à être fortement modifié.

La tendance qui semble se dessiner est l'augmentation de la fréquence des enquêtes santé. Nous pourrions examiner un possible rapprochement avec l'enquête incapacité dépendance. Nous étudions également le possible appariement de ces données avec celles relatives aux remboursements de l'assurance maladie. Je sors ici du périmètre strict des enquêtes auprès des ménages ; notons toutefois que ces enquêtes sont reliées à des données administratives de toutes sortes.

L'enquête Budget de famille sera vraisemblablement toujours quinquennale, à la différence près qu'elle concernera davantage l'analyse de la consommation et moins celle des niveaux de vie. Le développement du panel socio-économique européen de 1994 à 2001 est en effet appelé à se poursuivre dans le cadre du projet SILC (Statistics on Incomes and Living Conditions).

L'enquête Logement ne devrait pas grandement évoluer. Elle bénéficie toujours d'un fort intérêt.

Il est à signaler un regain de demande en faveur de l'enquête Transports. Nous avons abandonné les enquêtes nationales au profit d'études de mobilité urbaine.

Nous avons renforcé le dispositif d'enquêtes patrimoniales avec diverses enquêtes quinquennales ou bisannuelles. Des enquêtes décennales sont peut-être suffisantes à l'avenir.

Les enquêtes sur l'emploi du temps sont toujours fortement demandées mais la périodicité décennale est suffisante. Leur contenu a évolué : aux occupations quotidiennes ont succédé les déplacements, les temps de travail et les temps familiaux parmi les thèmes étudiés.

L'enquête Familles, historiquement associée au recensement de population, doit être réexaminée. L'INED met en œuvre une enquête consacrée aux Genres et Générations, elle-même reliée aux enquêtes demandées par l'ONU sur la fécondité.

Les indicateurs sociaux se développent progressivement depuis 1996, et recouvrent des domaines comme la pauvreté non monétaire, la santé, la sociabilité, etc. Nous n'avons pas encore exploité pleinement les possibilités d'analyse de ces indicateurs.

b. Réalisation d'enquêtes ponctuelles

L'organisation de l'Insee lui permet de réaliser ponctuellement des enquêtes d'intérêt général assez larges (10 000 ménages) sur des thèmes particuliers. L'Insee fonctionnant ainsi comme un «centre de ressources» pour la statistique publique avec financement partagé.

Des parties variables sur les conditions de vie ont été introduites dans les enquêtes. Les thèmes demandés ont été très divers : insécurité, bonheur au travail, filières de santé, vie de quartier, etc. Sur vingt projets de ce type, quinze ont été cofinancés par des partenaires extérieurs. Les initiateurs de ces enquêtes ponctuelles nous demandent fréquemment de les reproduire périodiquement, ce qui est relativement contraignant : en effet, nous souhaitons octroyer une place suffisante aux projets nouveaux.

Parmi ces projets nouveaux, citons le thème, relativement délaissé, du mode de vie des jeunes et des enfants. Les enfants sont en effet peu souvent interrogés alors que ce sont des consommateurs et que le thème de la vie scolaire est par ailleurs intéressant. Le non-recours aux prestations sociales et l'insécurité sont des thèmes en préparation.

c. Les axes de progrès méthodologiques

Nos principaux axes de progrès sont les suivants :

- développement de la qualité méthodologique des enquêtes ;
- extraction, à partir des nouvelles données de recensement, d'échantillons de sous-populations dignes d'intérêt ;
- développement de la statistique régionale et locale.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Je remercie Michel Glaude pour son exposé très complet. Je propose d'attendre la fin de la première table ronde avant d'ouvrir le débat. Vous pourrez du reste poser des questions ultérieurement à Michel Glaude, qui animera une table ronde en remplacement de Jean-Marie Delarue, dont la présence était requise au Conseil d'Etat.

Michel GLAUDE, Insee

Je n'ai pas parlé des panels de longue durée ; je le ferai plus tard.

VIII. POPULATIONS EN DIFFICULTE, POPULATIONS VULNERABLES

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Nous entamons la première table ronde. J'invite les trois animateurs à me rejoindre : Jean-Baptiste de Foucauld, l'animateur de la table ronde, Christian Philippe et Roxane Silbermann. Michel Bérard n'a pu venir pour des raisons familiales.

1. Introduction

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Nous allons analyser plus en profondeur l'approche statistique des populations en difficulté et des populations vulnérables. Chacun est conscient du besoin de développer des politiques sociales efficaces dans le contexte économique actuel. Dans cette optique, l'approche statistique est un outil de mesure incontournable et déterminant pour les politiques elles-mêmes.

La question sociale s'est largement individualisée : il ne suffit plus d'analyser des groupes mais il faut suivre les évolutions personnelles d'individus. La notion d'identité devient centrale.

Par ailleurs, le changement démographique qui s'amorce risque de produire des modifications inattendues de notre société. Nous devons donc faire preuve de réactivité devant les changements. Le changement démographique renforcera les problématiques de vieillissement de la population et de l'emploi.

La question des inégalités sociales ne doit pas pour autant être négligée. Notre société présente des trajectoires d'individus browniennes : les promotions sociales et les régressions sont extrêmement rapides et difficiles à appréhender par le statisticien. Cette notion me semble intervenir dans la notion d'équilibre social, de même que les problèmes d'exclusion et les difficultés d'insertion. Nous essayons de restituer ces phénomènes de la manière la plus fidèle possible.

Dans le grand maelström de la mondialisation, la question de la mixité sociale se pose. Nous devons essayer de la clarifier.

Le bien-être dans le travail – élément considéré comme étant essentiel dans l'équilibre par les Français après leur famille – pourrait être menacé. Des études quantitatives aussi bien que qualitatives seront fort utiles.

Michel Glaude a évoqué les notions de consommation, de mode de vie, de risques en relation avec le développement durable. Ce sont des champs d'investigation encore relativement vierges. La notion de gestion du temps doit être également analysée.

En conclusion, notre société devient plus difficile à analyser et à maîtriser. Notre mode de restitution déterminera l'efficacité des politiques publiques. Ces politiques doivent davantage se personnaliser. Nous devons être capables d'en mesurer l'efficacité sans pour autant exclure certaines populations. Les excès de normes provoquent parfois des sélections dommageables à l'accès de ces politiques. C'est avec un esprit plutôt perplexe que j'aborde cette table ronde.

2. Les difficultés d'apprentissage en milieu scolaire

Christian PHILIPPE, UNSA-Education

Je représente le syndicat UNSA Education, qui a succédé à la FEN. J'ai été professeur puis inspecteur de l'Education nationale mais je ne suis pas statisticien. J'ai en revanche manipulé et produit des statistiques. Permettez-moi d'introduire mon propos en me plaçant en amont de la statistique, et de n'aborder que la tranche d'âge des 0-17 ans.

a. Nécessité de définir un référent statistique

J'insiste tout d'abord sur le fait que la statistique n'est qu'une image de la réalité, souvent partielle ou déformée. Se pose alors la question des critères de construction de ce nombre. Sans ce travail préalable, la lecture des statistiques peut être faussée. Considérons l'exemple de l'illettrisme. Le nombre de 25 % d'élèves de sixième illettrés a été avancé, tandis que le Ministre de l'éducation nationale parle de 15 % d'élèves rencontrant des difficultés de lecture. Le terme d'illettrisme fait appel à d'autres concepts que la lecture, comme la maîtrise de la langue, la littératie (notion en rapport avec la communication) et l'analphabétisme. Il est par conséquent indispensable de connaître la teneur de la statistique avant d'en considérer la valeur. Le nombre pose un problème de neutralité axiologique car il sert à la démonstration.

Le programme PISA 2000, conduit par l'OCDE, et destiné à mesurer l'acquisition des élèves, a fait l'objet d'un relatif mutisme français : le volume de la production helvétique dépassait de cent fois la nôtre ! Les Français éprouvent donc de la pudeur à évaluer l'illettrisme. Quelquefois, l'individu peine à autoproclamer sa difficulté à appréhender la langue écrite, et inversement, il a tendance à être stigmatisé lorsqu'il accepte de le faire.

b. Evaluations menées par l'Education nationale

Les évaluations de l'Education nationale sont anciennes, reconnues, mais parfois par trop spécifiques. Les évaluations nationales ont débuté en 1989. Les élèves sont évalués en CE2 et en sixième (sur la base des connaissances de CM2). Ces évaluations se sont généralisées à d'autres niveaux. Une limite de cet outil est que seuls le français et les mathématiques font l'objet d'une évaluation. Le raccourci est alors tentant d'assimiler un test relatif à la maîtrise de la langue (littératie et numératie) à un test de dépistage de l'illettrisme. Or cette dernière notion se rapporte à la communication de façon plus générale, ce qui pose une difficulté d'ordre méthodologique.

La seconde limite de ces évaluations est l'absence de relation avec les méthodes d'apprentissage proposées à l'élève : travail en équipe, aide individualisée, ... Sur 100 élèves repérés en difficulté en sixième, 94 sont à nouveau repérés avec les mêmes difficultés à la fin de la troisième. A concentrer le regard sur l'élève, l'analyse du fonctionnement institutionnel est totalement occultée. PISA a mis en évidence cet aspect, allant jusqu'à restituer l'ambiance dans l'établissement, en évaluant la confiance attribuée au professeur par l'élève. Les évaluations de CE2 et de sixième sont donc limitées en dépit de leur qualité intrinsèque.

c. Suivi des élèves en difficulté

Le second dispositif permet de prendre en compte les élèves en difficulté selon un triple appareillage :

- **Les commissions départementales de l'éducation spéciale**
Elles sont coprésidées par l'Action Sanitaire et Sociale et par l'Education nationale, alternativement. Les cas de tous les élèves ayant une difficulté handicapante sont examinés par cette commission afin d'être pris en charge individuellement. Des bourses peuvent leur être attribuées.
- **Le dépistage des troubles de l'apprentissage**
Les médecins et les infirmières peuvent détecter des troubles d'apprentissage comme la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie. Ils peuvent accompagner le traitement des cas pathologiques.
- **Le réseau d'aide aux élèves en difficulté**
Ce réseau, dévolu au terrain, ne pratique malheureusement pas de recensement des élèves pris en charge. Il ne souhaite pas pratiquer de tels recensements systématiques, pour éviter tout « étiquetage » durable des élèves pris en charge. Les projets d'aide, gérés par les équipes pédagogiques, ne remontent quasiment jamais jusqu'aux commissions spécialisées.

d. La JAPD

Le troisième dispositif est la JAPD : Journée d'Appel Préparation Défense. Depuis 1998, tous les jeunes hommes et les jeunes filles subissent à l'occasion de cette journée un test de maîtrise de la langue. Les questionnaires ont été établis en collaboration avec l'Education nationale. Les statistiques dénotent 9 % d'élèves en difficulté, dont 6 % en situation d'illettrisme. Toutefois, ces données doivent être considérées avec prudence, le niveau de confiance de la statistique n'étant optimal que dans une trentaine de départements.

A la lumière de ce constat, il paraît intéressant d'adopter des critères communs de mesure, et notamment de s'accorder sur l'évaluation de l'illettrisme ou de la littératie. Il est nécessaire d'harmoniser les statistiques européennes. Un colloque, organisé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), sera consacré à l'harmonisation des données statistiques internationales en matière d'illettrisme. Il aura lieu en novembre à l'Ecole polytechnique de Lyon.

Il est indispensable de pouvoir suivre, dès leur plus jeune âge, les élèves en difficulté. Ce suivi individualisé soulève des questions d'ordre méthodologique et éthique. Certains cas relèvent du secret médical. Raisonner en termes de groupes à risque conduit à un problème de stigmatisation. Mais briser l'opacité des normes nationales est nécessaire. Ainsi le fait que 54 % des RMIstes sont illettrés est néanmoins une statistique intéressante, par exemple. De même, 30 % des élèves sortant de troisième sont considérés comme illettrés selon la définition française. Tout cela conduit à impulser des actions plus ciblées.

Nous aimerions disposer de données dynamiques. Dans mon département des Landes, il était difficile de comparer les cartographies des statistiques dans la mesure où 25 % des habitants étaient arrivés pendant les dix dernières années. Nous proposons une actualisation locale permanente des données statistiques en vue de constituer des plans régionaux de l'illettrisme.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Merci pour cet exposé très riche. Nous nous penchons à présent sur le problème des mesures statistiques concernant les populations immigrées.

3. Les populations immigrées

Roxane SILBERMAN, LASMAS-CNRS

Mon intervention dans cette table ronde prend d'abord appui sur quelques travaux que j'ai menés sur l'intégration sociale des immigrés et de leurs enfants et tout particulièrement sur les problèmes de discrimination sur le marché du travail. J'ai mobilisé dans ces travaux les données de grandes enquêtes réputées difficiles à utiliser pour cet objectif. Il y a eu sur ce point des progrès importants réalisés depuis une vingtaine d'années pour produire des données plus adéquates. Il y a une marge de progression possible encore importante et nécessaire. Je m'appuierai également dans cette réflexion sur la connaissance que j'ai pu acquérir dans un cadre différent (celui de l'accès des

chercheurs aux fichiers de données) sur les problèmes de protection des données directement ou indirectement nominatives qui sont naturellement importantes à prendre en compte lorsque l'on travaille sur des populations exposées au risque de sur de stigmatisation., sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Les besoins d'appuyer la connaissance de ces populations sur de meilleures sources de données ont probablement été portés par le secteur de la recherche dans un premier temps, puis par les pouvoirs publics désireux de mesurer les effets de leur politique sociale. Je voudrais dire ma satisfaction de voir aujourd'hui le Cnis introduire cette question dans son calendrier de travail pour le moyen terme.. Ceci traduit une volonté d'affronter cette problématique sociale qui sera à n'en pas douter un des chantiers importants de l'Europe des prochaines années et de la France naturellement, dans un contexte où l'opportunité de se doter de nouveaux outils pour traiter cette question reste l'objet d'un débat qui divise encore profondément. Nonobstant les polémiques toujours vives, l'absence d'instrument d'analyse des discriminations est devenue patente et la pression des partenaires sociaux comme des pouvoirs publics pour améliorer cette connaissance s'est faite croissante. Cette pression va se trouver renforcée par l'injonction européenne d'avoir à fournir des indicateurs sur ce point, mais en même temps les directives émises bouleversent assez fortement le paysage statistique français en la matière.

Je serai forcément trop rapide sur un sujet polémique. Je me propose ici de repartir d'abord de ce qui peut fonder la spécificité de ces populations pour en extraire, en regard, un classement des variables nécessaires pour avancer dans la connaissance de ces populations, des processus d'intégration. et de discrimination. Ce classement permet d'éclairer un peu différemment le débat sur l'introduction de certaines de ces variables ainsi que la position de consensus qui a été proposée. Je chercherai ensuite à identifier les points d'évolution du système statistique en m'appuyant sur les travaux de recherche qui ont pu s'appuyer sur des données plus pertinentes, Enfin, j'essayerai de voir comment on peut répondre à ces besoins particuliers de connaissances, en tenant compte des nécessités de protection et du risque de stigmatisation.

a Classement des variables

Un classement a été proposé sur lequel je reviendrai entre variables standards et variables spécifiques. Je voudrais prendre la question en remontant d'abord à ce qui peut caractériser cette population.

Deux questions me paraissent centrales. Il faut d'abord rappeler et ce point me paraît capital en ce qui concerne l'évolution du système statistique que les immigrés ne sont pas forcément des personnes en difficulté, même s'il s'agit d'une population plus menacée. Cela signifie qu'il est impératif de toujours replacer ces questions dans un contexte plus général et conduit à privilégier les enquêtes générales et régulières auprès de l'ensemble de la population et non les enquêtes ciblées sur des populations en difficultés. Analyser efficacement ces difficultés ne peut se faire que dans la mesure où l'on dispose d'un cadrage d'ensemble. Le second point est qu'il s'agit d'observer si les difficultés que rencontrent certaines de ces populations sont ponctuelles ou durables, ce qui impose la nécessité d'avoir une approche dynamique et des données longitudinales. Les difficultés peuvent en particulier être transmises aux enfants. Le problème d'immigration se transforme alors graduellement en problème de minorités qui appelle une approche différente.

Ceci nous conduit à revenir à ce qui caractérise ces populations du point de vue des difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées, pour les sérier.

Un premier niveau de difficultés qu'elles peuvent rencontrer tiennent à des caractéristiques très générales : origine sociale, niveau d'éducation eux-mêmes déterminants quant aux caractéristiques de l'activité, de l'emploi occupé, du revenu et des biens auxquels ce revenu permet d'accéder. Les populations immigrées sont inégalement placées eu égard à ces caractéristiques mais plutôt moins bien dotées que la population de référence. Il s'agit là de caractéristiques socioéconomiques classiques, qui demandent donc à être prises en compte par référence à l'ensemble de la population. Ceci plaide là, à nouveau, en faveur d'enquêtes généralistes comme cadre d'étude pour ces populations.

Une seconde source possible de difficultés est celle qui tient au processus même de la migration. La migration peut avoir pour conséquence la rupture plus ou moins forte, différente selon les types de migration, de liens sociaux qui fragilisent l'individu. Elle peut aussi au contraire en tisser. Les immigrés disposent également de moins d'informations sur la société, ils peuvent rencontrer des difficultés dues à une insuffisante maîtrise de la langue. D'autre part la migration internationale est rarement libre. Elle a pour corollaire un statut particulier de l'immigré à travers l'attribution ou la non attribution d'une carte

de séjour et/ou de travail définissant des droits sur le marché du travail, éventuellement non reconductibles. Dans ce contexte, l'acquisition de la nationalité est un facteur d'accès aux droits plus ou moins important selon le régime plus ou moins restrictif défini par les politiques migratoires.

Plusieurs variables sont nécessaires pour situer les individus par rapport à ces sources de difficultés. La combinaison de l'information sur le lieu de naissance et de la nationalité à la naissance est ce qui caractérise l'immigré. L'information du lieu de naissance n'est pas réellement pertinente si la nationalité de naissance est inconnue. Or cette dernière information n'est souvent pas collectée, ce qui peut être un biais important dans certains cas particuliers. On pense notamment aux personnes nées au Maghreb avant la décolonisation, qui ont certes connu un déplacement mais avec des droits différents. Remarquons qu'à ce stade, une information très globale (être né à l'étranger de nationalité étrangère) suffit. Point n'est besoin de connaître le pays particulier ou la nationalité particulière, c'est le phénomène de migration qui intéresse.

La date de migration est, par contre, pertinente et nécessaire. Elle permet différents types de mesure : le temps écoulé depuis la migration, temps qui permet de pallier progressivement la rupture introduite par la migration, l'âge au moment de la migration qui définit un niveau d'exposition et de sensibilité différente à la société d'immigration. Les entrants très jeunes vont notamment se trouver scolarisés dans le pays d'immigration. La date de migration est encore trop rarement présente dans les enquêtes.

La nationalité actuelle (là encore définie de façon très globale) revêt une certaine importance dans la mesure où elle peut conditionner certains droits comme par exemple l'accès à l'emploi public. Ne pas avoir la nationalité du pays d'immigration est une source possible de difficulté. Avoir acquis ou non la nationalité française et la date d'acquisition permet de mesurer des comportements plus ou moins facilités par les politiques de nationalité comme le champ des droits ouverts.

Toutes ces variables servent à mesurer le rapport à la migration. Appliquées par translation à la génération suivante, celle des enfants nés de parents immigrés (lieu de naissance et nationalité à la naissance des parents de l'individu), elles permettent d'analyser dans quelle mesure le processus de migration des parents affecte le devenir de la génération suivante. Là encore, la précision sur le pays de naissance concerné ou la nationalité n'est pas en jeu.

Une troisième source de difficultés tient à l'écart entre la société d'origine et celle d'immigration et au lien qui peut relier les individus à la société dont ils sont originaires. Cet écart peut être caractérisé sur des dimensions multiples, sociales, culturelles, ethniques. Ces caractéristiques peuvent être porteuses de difficultés ou au contraire de facilités dans le processus d'immigration et d'intégration. Elles sont également susceptibles d'être plus ou moins l'objet d'une stigmatisation par la société d'immigration, qui peut aussi se saisir en ce sens de caractéristiques telles que le phénotype, la couleur de la peau, la religion. C'est cet écart aux dimensions multiples et hétérogènes, objectives et subjectives que la variable d'origine, une fois contrôlés les autres caractéristiques examinées précédemment (socio-économiques et liées à la migration) cherche à identifier. Le caractère détaillé de la variable de pays de naissance détaillée (et de nationalité à la naissance détaillée) de l'individu ou de ses parents est en fait porteur de cette dimension dite de l'origine. Apparemment neutre lorsqu'il s'agit des individus immigrés étrangers, cette variable pose des problèmes croissants lorsqu'elle vise à caractériser ceux qui ont acquis la nationalité du pays d'immigration et plus encore les enfants nés de parents immigrés, voire de mariages mixtes. Les dimensions visées sont cependant les mêmes. Les frontières sont ici des frontières de groupes mêlant des dimensions objectives le plus souvent non observées et des dimensions subjectives éminemment mobiles dessinées par le sentiment d'appartenance à un groupe d'origine, fut-il inventé et/ou l'assignation à un groupe. Cette variable détaillée est disponible et utilisée depuis toujours pour les travaux portant sur la population des étrangers. Elle a continué naturellement à l'être lorsque l'on est passé de la notion d'étranger à celle d'immigré. Elle est contestée lorsque l'on souhaite l'utiliser comme proxy de ces dimensions pour les enfants d'immigrés, notamment pour traiter du problème de la discrimination. La confusion entre les variables démographiques, juridiques et d'origine n'aide guère à clarifier le débat et à créer les conditions d'un progrès des connaissances, notamment en matière de discrimination.

b. Le débat dit des démographes

Si la CNIL examine avec attention toutes les variables portant sur les populations immigrées c'est précisément à raison de la dimension subjective et potentiellement stigmatisante de variables renvoyant à l'origine. La variable d'immigration en figure pas en effet parmi les variables dites sensibles au sens de la loi qui en revanche prend en compte les questions susceptibles d'être formulées en termes d'origine, d'ethnicité, de religion ou de race. C'est à raison de la possible

proximité avec ces variables que l'introduction de la nationalité et du lieu de naissance des parents est surveillée attentivement et que des regroupements au niveau du détail du pays de naissance ou de la nationalité sont parfois demandés.

Cette position, dans sa version la plus durcie, est une limite très forte à l'analyse du processus même qui est à la source de la constitution de ces populations qui ne peuvent être étudiées que par référence aux variables de migration des individus et des parents. Elle est naturellement aussi un frein puissant à toute analyse des phénomènes subjectifs de discrimination. On se trouve du coup en face d'un dilemme dès lors que la société et la puissance publique souhaitent examiner le risque de discrimination à raison de l'origine. Le dilemme auquel font face la CNIL et les pouvoirs publics réside dans le fait que l'introduction de variables nécessaires à l'étude des populations susceptibles d'être ciblées par les politiques sociales doit être mise en balance avec le risque de stigmatisation de ces mêmes populations.

Plus largement, cette question des indicateurs a donné lieu à un vaste débat au sein même des chercheurs. La confusion a souvent été grande entre la question de la migration et celle de l'origine, faute de clarification sur les catégories d'origine, de minorité et d'ethnicité, catégories aux frontières subjectives et éminemment mobiles, variables d'analyse qui ne peuvent donner lieu à un comptage de populations aux frontières fixes.

Dans les faits, comme de nombreux chercheurs l'ont fait remarquer, les indicateurs permettant d'identifier les immigrés et non la population des seuls étrangers, biaisée sous le rapport du lien avec la migration, existent depuis l'origine des recensements. On peut également identifier la population des nés en France avec la nationalité étrangère à la naissance. L'EDP permet de caractériser l'ensemble des enfants sous l'angle du lien avec la migration d'un ou deux parents. On a ensuite assisté à une évolution dans les variables progressivement introduites avec l'aval du Cnis et de la CNIL. C'est ainsi que la date de migrations s'est trouvée nouveau figurer dans le recensement. Enfin plusieurs enquêtes comportent maintenant une question portant sur le pays de naissance et/ou la nationalité de naissance des parents du répondant. Des questions subjectives ont été introduites, portant sur le sentiment de discrimination. Enfin, des enquêtes plus spécifiques ont été menées : enquête Mobilité géographique et insertion sociale, enquête Identités. Cette dernière introduit pour la première fois des variables permettant de mettre en regard constructions subjectives des appartenances, rapport objectif à la migration et diverses caractéristiques socioéconomiques.

Une position de consensus a été proposée tendant à différencier variables standards qui recouvrent en fait les variables d'état civil présentes de longue date dans les recensements et utilisables dans les enquêtes généralistes et variables spécifiques (notamment celles permettant d'identifier les enfants d'immigrés) que l'on réserverait à des enquêtes plus thématiques. Cette position me semble d'abord dans les faits dépassée. Peut-on réellement considérer que les enquêtes FQP, les enquêtes Jeunes et carrières, complémentaires de l'enquête Emploi ou les enquêtes de suivi des entrées sur le marché du travail des sortants de l'école où figurent des variables dites non standard sur le pays de naissance et la nationalité des parents du répondant sont substantiellement moins généralistes que l'enquête Emploi. La frontière paraît relativement floue. Mais en réalité, cette classification ne recoupe pas les véritables différences auxquelles renvoient les variables. C'est le niveau détaillé de la variable de pays de naissance et de nationalité qu'il s'agisse de l'individu ou de ses parents qui est le niveau véritablement clivant entre les types de variables. La distinction proposée entre variables standards et variables spécifiques me paraît ainsi refléter plus une position de consensus transitoire, utile en tant que telle, qu'un argument sur le fond. Permet-elle de répondre aux objectifs de recherche et aux objectifs des politiques publiques concernant la discrimination éventuelle de ces populations ?

Je voudrais maintenant à partir d'un bilan rapide des travaux engagés à partir d'enquêtes comportant des indicateurs que l'évolution du Cnis et de la CNIL ont permis d'avaliser, en souligner quelques limites et indiquer les points d'évolution du système statistique qui paraissent à notre portée pour améliorer les connaissances dans ce domaine.

c. Les marges de progression en matière de connaissance

Les recherches nouvelles permises par les évolutions récentes du système statistique en partie affranchi de l'approche par la seule variable de la nationalité, ont permis de progresser sur de nombreux points : une meilleure connaissance des processus d'intégration dans la mesure où les populations sont appréhendées de façon moins biaisée, et où l'on dispose pour l'analyse des indicateurs nécessaires pour caractériser la distance par rapport au processus même de la migration ; des travaux de suivi dans le temps des mobilités professionnelles portant sur les trajectoires individuelles tant des immigrés que de leurs enfants qui permettent de progresser dans l'analyse des

facteurs de différenciation.. Ces travaux pointent notamment les questions de discriminations. On dispose également de travaux portant sur la mobilité sociale des immigrés et de leurs enfants, les stratégies éducatives et les parcours scolaires, enfin d'une meilleure approche du rôle de l'immigration sur le marché du travail. En l'absence d'identification des cohortes fondées sur la date de migration, on ne pouvait distinguer dans les glissements sectoriels ou socio-professionnels enregistrés sur le marché du travail ce qui relevait de la mobilité professionnelle et sociale d'immigrés entrés anciennement et à des âges différents de ce qui revenait à l'arrivée d'immigrés entrés très récemment. C'est le cas, par exemple, du glissement vers les non salariés et les services. Disposer de la date de migration donne possibilité d'effectuer des quasi panels de façon correcte sans risque de confusion induit par les entrées et sorties du territoire qui affectent cette population. C'est un élément de progrès important.

On peut remarquer que les résultats de ces travaux ont suscité moins de polémiques que l'introduction des variables qui ont permis leur réalisation.

Ces recherches pointent néanmoins plusieurs types d'insuffisances :

- **Une introduction désordonnée d'indicateurs**

L'introduction du lieu de naissance est loin d'être systématique dans nombre d'enquête où l'on ne trouve encore que l'indicateur de nationalité. Il n'est pas non plus systématiquement accompagné de celui de nationalité à la naissance notamment lorsqu'il s'agit des parents du répondant. Le niveau de détail sur la nationalité ou le pays de naissance varie d'une enquête à l'autre ce qui constitue un frein aux comparaisons. Les regroupements parfois imposés diffèrent selon les enquêtes.

- **Des filtres inadéquats sur la date de migration.**

La date de migration, indicateur très important on l'a vu, est loin d'être systématique lorsque l'on dispose du pays de naissance. Elle reste filtrée de façon inadéquate par la nationalité (la question n'est posée qu'aux étrangers) dans l'enquête Emploi ; c'est une des insuffisances les plus regrettables, compte tenu de la taille et du caractère répété de l'enquête Emploi.

- **Des enquêtes de grande taille trop rares**

Compte tenu de l'hétérogénéité des populations étudiées et de leur caractère minoritaire des échantillons de grande taille sont nécessaires. On se heurte vite au problème des effectifs dans des petites enquêtes ou des enquêtes complémentaires pour autant qu'on y trouve les variables nécessaires. Réserver l'introduction de ces variables à des enquêtes spécifiques souvent de taille limitée se heurte à cette difficulté. .

- **Des possibilités restreintes de travailler sur des enquêtes réitérées**

Les processus d'intégration doivent être suivis dans le temps. Les vagues migratoires elles-mêmes se succèdent régulièrement. Là encore, le recours à des enquêtes généralistes qui ont vocation à être répétées régulièrement serait plus favorable que des enquêtes spécifiques nécessairement plus espacées et moins susceptibles d'être réitérées.

- **Le besoin de variables de contexte**

Des travaux menés à l'étranger ont mis en lumière le rôle des contextes (concentration sectorielle, résidentielle) notamment sur les processus d'intégration. Construire ce type de variable demande de disposer à des niveaux fins de caractéristiques sur les populations immigrées. . L'instrument privilégié pour construire ces données de contexte serait le recensement. On se heurte là aux problèmes de protection des données sensibles dans la mesure où la sensibilité croît avec le niveau de finesse géographique. L'objectif n'est cependant pas de travailler sur la population de tel ou tel territoire mais de construire des variables uniquement destinées à l'analyse. La question de l'identification comme du risque de stigmatisation ne se pose donc pas.

- **La question des statistiques administratives**

Dans ce domaine, les évolutions ont été très limitées. La CNIL est en effet particulièrement vigilante sur les buts poursuivis lorsque des variables permettant l'identification des immigrés sont demandées. Il est clair que ceci est un frein important à l'utilisation pour la recherche ou pour le suivi des politiques de lutte contre la discrimination de fichiers très riches comme le fichier historique de l'ANPE par exemple.

- **Le besoin de variables subjectives**

Des variables de ce type ont été introduites : elles portent sur le sentiment de discrimination et abordent également le sentiment d'appartenance. Ces variables gagneraient à pouvoir être traitées dans des approches longitudinales non rétrospectives (panels) permettant d'articuler événements, perceptions et comportements. Les panels généralistes de longue durée dont quelques bases ont été jetées se prêteraient particulièrement à ce type de suivi.

- **Les panels spécifiques de nouveaux entrants**

Plusieurs pays possèdent des panels qui suivent sur quelques années les nouveaux entrants. Il s'agit d'instrument particulièrement intéressant pour suivre le début des processus d'intégration et apprécier les effets de sélection liés aux sorties du territoire d'une partie de la cohorte. Les nouveaux entrants constituent une population particulièrement exposée.

d. Comment concilier besoin de recherche et souci de confidentialité ?

Les questions de protection de la vie privée et de risque de stigmatisation doivent naturellement être prises en compte. L'équilibre entre les besoins de connaissances et besoins de protection des populations étudiées ne peut résulter que d'une clarté plus grande du débat quant à la nature des phénomènes que l'on cherche à analyser. Les catégories dont les frontières sont subjectives doivent être abordées plus clairement par des questions du même ordre. Il faut distinguer les questions de comptabilisation des populations par référence un critère objectivable de migration et de nationalité des questions d'analyse des comportements où caractéristiques objectives et perceptions subjectives se trouvent articulées dans des configurations différentes et mobiles. La statistique administrative se prête très mal à une évolution dans ce sens. Le principe de proportionnalité entre les informations recueillies et l'objectif de gestion des droits qui doit être respecté pour la constitution d'un fichier souffre d'autant moins exception pour un fichier administratif, que les populations sont précisément susceptibles d'encourir une discrimination à raison de la prise en compte illégitime d'une caractéristique telle que le lieu de naissance, la nationalité ou l'origine. On peut certes regretter que les fichiers de l'ANPE ne recueillent pas les variables nécessaires à une analyse de la discrimination à l'embauche dont on sait qu'elle est réelle. Mais on peut trouver compréhensible que non seulement la CNIL mais les personnes les plus exposées puissent considérer comme illégitime le recueil d'informations illégitimes pour l'embauche. On peut, par contre, imaginer dans certains cas, de procéder à un recueil complémentaire et séparé, sur échantillon, d'informations fournies par l'enquêté à des fins d'analyse statistique et de recherche, informations qui devraient rester non accessibles pour le gestionnaire des droits. Il apparaît surtout préférable de favoriser les enquêtes qui mobilisent le répondant et sont séparées d'objectifs de gestion des droits plutôt que l'introduction de variables dans les fichiers administratifs. La contrepartie serait donc une plus grande généralisation des indicateurs propres à analyser la discrimination dans les enquêtes.

Ainsi de nombreux arguments plaident en faveur de l'introduction plus systématique dans les enquêtes généralistes des indicateurs nécessaires à l'étude des populations immigrés, de leurs enfants et de la discrimination pouvant viser certains d'entre eux : la nécessité de toujours replacer cette analyse dans un cadrage d'ensemble, celle de disposer d'effectifs suffisants pour une population minoritaire et fortement hétérogène, celle de disposer d'instruments de suivi donc répétés dans le temps, celle de privilégier l'enquête plutôt que la base administrative. Au demeurant l'immigration est une composante importante depuis plus d'un siècle de la société française. C'est un argument qui va dans le même sens. Le cas du recensement doit être mis à part. Instrument de connaissance mais aussi de comptage et d'identité nationale, il se prête moins à l'introduction de variables susceptibles de donner lieu à des comptages liés à l'origine.

4. Questions de la salle

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Merci beaucoup de nous avoir révélé la complexité du problème et de nous avoir livré des amorces de solutions pour avancer dans la connaissance des populations sans attenter aux droits de chacun.

Mireille ELBAUM, DREES

Je pense que l'observation des populations en difficulté doit être intégrée dans une approche globale de l'action sociale et des inégalités. L'histoire récente a montré que la statistique avait peine à appréhender les populations en difficulté par ses méthodes classiques d'enquête. Nous pourrions

avoir atteint l'extrême inverse en ciblant trop certaines populations par rapport à des demandes de plus en plus spécifiques. Par exemple, nous recevons des demandes pour l'étude d'enfants d'origine étrangère soumis à la prostitution. Les associations agréent le fait que la statistique publique doit considérer les phénomènes de pauvreté dans leur ensemble, et veiller aux risques de stigmatisation de certaines populations particulières. Cette conviction est très forte au sein de mon ministère.

Corinne DENEL, Mairie de Gennevilliers

En introduction, Monsieur Glaude soulignait la nécessité de mettre en relation les utilisateurs et les demandeurs. Je remercie le Cnis d'avoir accueilli les démographes et les experts en territorialité. Cette présence peut parfois sembler agaçante mais elle est nécessaire pour faire progresser la statistique publique.

Au sujet de la décentralisation, Monsieur Glaude faisait part d'une demande très spécifique faisant simultanément appel à des données de cadrage. Il s'agit ainsi de conserver un équilibre entre ces deux objectifs. Je rappelle que la décentralisation ne s'arrête pas à l'échelon régional. La notion de territoire est importante. Or les données ne sont souvent plus fiables en deçà du niveau régional. Cela empêche d'évaluer précisément l'efficacité locale des politiques publiques. Si vous le permettez, je fais également référence au souci des territoriaux pour le prochain recensement à propos de l'accès à des territoires plus restreints.

Le partenariat financier est intéressant mais se pose la question de l'égalité dans le traitement entre les demandeurs institutionnels et les différents territoires.

France CAILLAVET, INRA

Je suis utilisatrice de statistiques. Je rejoins l'opinion de Madame Elbaum qui exprimait une nécessité de cadrage global. Depuis la fin de l'enquête de consommation alimentaire, en 1991, nous n'avons plus aucune donnée à ce sujet, que ce soit au niveau global ou à celui des populations défavorisées. Pourtant, la consommation alimentaire est un thème important.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Notre appareil statistique ne doit pas reproduire le nombre de travailleurs sociaux qui suivent les mêmes familles. Lorsque j'étais préfet de département, j'ai dénombré jusqu'à 17 enquêteurs différents pour une même famille. Notre approche doit être plus globale que celle des travailleurs sociaux.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter l'approche territoriale à la spécificité des populations locales en difficulté. Nous devons privilégier l'approche de l'agglomération et celle du quartier. Nous pourrions ainsi effectuer des croisements entre vos études et les notions d'approche territoriale que nous analyserons lors de la réunion de Lyon.

Jean-Baptiste DE FOUCAULD, Inspection générale des finances

Nous devons effectivement tenir compte de ce nouveau contexte. En guise de conclusion de cette table ronde, j'aimerais développer quelques remarques.

Tout d'abord, j'ai apprécié le terme de « pudeur évaluative » utilisé tout à l'heure à propos de l'absence relative de débat en France au sujet de l'enquête PISA. Les Français ont une certaine propension à éviter de considérer la réalité et pourtant, tel est bien l'un des buts de la statistique.

Par ailleurs, définir des critères clairs d'analyse est un préliminaire nécessaire. Au sujet de l'illettrisme, cette absence de clarification peut induire des erreurs d'interprétation grossières.

Enfin, le but de la statistique étant d'orienter l'action, au-delà de la simple connaissance, les suggestions faites pour disposer d'indicateurs plus globaux sur les différentes formes d'inégalité sont intéressantes. Nous devons peut-être envisager un rapprochement avec les indicateurs de développement humain et les travaux du PNUD. Dans la Commission démographie et conditions de vie, que je préside, nous serons attachés à suivre ces recommandations, ainsi que celles des tables rondes suivantes.

IX. LE SYSTÈME STATISTIQUE FACE A L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

La seconde table ronde est consacrée à l'évolution du marché du travail. Elle est animée par Olivier Marchand. Je remercie Jean-Baptiste de Foucauld, Christian Philippe et Roxane Silbermann pour leur participation. J'invite à présent à venir me rejoindre Olivier Marchand, Dominique de Calan, Jacky Fayolle et Jean-Christophe Le Duigou.

1. Introduction

Olivier MARCHAND, Insee

A la différence des autres animateurs de table ronde, je me situe davantage, et surtout depuis mon retour à l'Insee, du côté des producteurs d'informations que de celui des utilisateurs. Je m'efforcerai de faire s'exprimer les intervenants et les participants de la salle sur les besoins et les critiques des utilisateurs. Je n'ambitionne pas de fournir une réponse à ces remarques dès aujourd'hui, même si certains projets de programmes statistiques à moyen terme rédigés par l'Insee, la DARES ou le CERREQ comportent déjà des éléments de réponse. Je serai donc plutôt un auditeur attentif qu'un animateur actif au cours de cette table ronde.

Il est intéressant mais également difficile de se livrer à un exercice tel que celui du Cnis. Permettez-moi à ce sujet d'évoquer un exercice analogue mené à la fin des années 1970, dans un contexte où la préoccupation de suivre le développement des « formes particulières d'emploi » était forte. Ce phénomène est apparu en 1976, à l'amorce de la phase de reprise consécutive au Premier Choc Pétrolier. Un groupe de travail du Cnis, présidé par Monsieur Sellier et animé par François Eymard Duvernay, a alors été constitué. Dans ses conclusions, il préconisait d'inclure dans l'enquête emploi des questions qui répondraient au besoin d'information en la matière. Ces questions ont été incluses dans la série d'enquêtes 1982-1990 et ce n'est qu'après le recensement de 1990 que nous avons disposé des premières données numériques. Nous mesurons ainsi l'ampleur du décalage entre la naissance du besoin et la mise à disposition des statistiques.

Nous devons essayer d'anticiper les implications sur nos systèmes d'information des mutations en cours. J'aimerais évoquer quelques-unes des évolutions actuelles les plus significatives. Je demanderai ensuite à chacun des trois intervenants les questions que ces évolutions soulèvent. Nous sommes soucieux de l'adéquation ou de l'adaptabilité à moyen terme de notre système d'information. Les phénomènes modifiant la structure de l'offre d'emploi sont multiples :

- la diversification croissante des situations individuelles ;
- le déplacement de la notion de précarité ;
- le rôle croissant de la formation et l'évolution des liens entre la formation et la qualification ;
- l'exigence croissante de flexibilité et de sécurité simultanées, d'où une nécessité de suivre les parcours individuels et les transitions professionnelles ;
- l'évolution de la qualité de l'emploi, un thème relié à la demande d'emploi.

Les facteurs intervenant sur la demande de travail sont :

- la mondialisation ;
- l'émergence de marchés du travail européens ;
- le rôle croissant des services – et en particulier financiers – dans la régulation de l'économie et de l'emploi ;
- le développement et la diffusion des technologies de l'information et de la communication et leurs conséquences sur l'organisation des entreprises et le statut des emplois.

Enfin, dans quelle mesure notre système d'information pourra-t-il répondre au besoin croissant d'efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, qu'elles soient d'origine régionale, nationale ou européenne ?

L'offre de travail sera développée par Jean-Christophe Le Duigou. Dominique de Calan nous livrera le point de vue de l'entreprise. Enfin, Jacky Fayolle introduira les préoccupations du chercheur et de l'évaluateur.

2. L'offre de travail

Jean-Christophe LE DUIGOU, CGT

A défaut de livrer un point de vue des salariés, j'exprimerai une réflexion de représentant des salariés. Je me propose d'aborder un thème qui dépasse le cadre de la statistique publique : celui de la place du travail dans notre organisation sociale. Au cours des deux dernières décennies, cette notion a été fortement discutée. Des théories sur la fin du travail ont même été émises. La perception du travail étant fortement altérée, nous devons réfléchir à nouveau sur sa place. Je me place sur un plan théorique et global ; toutefois, cette réflexion peut avoir des implications sur l'évolution de l'information statistique.

Je m'attacherai à développer les enjeux majeurs pouvant influencer la production statistique et les priorités que nous percevons en matière d'évolution statistique.

a. Enjeux majeurs de production statistique

Les enjeux majeurs sont de trois natures :

- **La capacité à mobiliser toutes les ressources humaines disponibles**
Les évolutions démographiques se traduisent par des équilibres de sous-emploi. Le facteur humain est donc sous-utilisé dans le développement. Le problème ne se limite pas aux salariés âgés. Certaines catégories de la population sont exclues du marché du travail dans des proportions conséquentes. Une sous-utilisation des ressources humaines est un facteur de limitation du développement.
- **La connaissance des déterminants de l'évolution du travail**
Des thèmes comme l'évolution de la productivité et des contraintes sont particulièrement pertinents à analyser. Nous devons étudier notamment les relations entre l'évolution du travail et la rentabilité. Les syndicats sont confrontés, dans de nombreux secteurs, à des décisions de suppressions d'emplois qui ne sont pas justifiées par une absence de compétitivité économique mais par une insuffisance de rentabilité. Des décisions de fermeture concernant Lu et Usinor illustrent ce phénomène. Parallèlement, nous pourrions étudier les amorces de transformation de la productivité. La productivité du travail sera-t-elle remplacée par une autre notion ? Quel sera l'impact de la révolution de l'information sur l'organisation du travail ?
- **L'organisation de l'action collective en matière de travail**
Le travail semble laissé à la gestion de l'entreprise tandis que les politiques publiques sont axées sur l'emploi et la lutte contre l'exclusion. Ne faudrait-il pas replacer l'organisation du travail dans l'entreprise dans un contexte social ? A mon sens, les statistiques en matière de travail et d'emploi sont insuffisamment territorialisées. Les Etats-Unis ont redécouvert récemment la notion de bassin d'emploi alors que la mobilité était censée être parfaite. Certaines entreprises sont confrontées à des problèmes de recrutement, malgré le taux de chômage actuel. Sans les sous-estimer aucunement, les efforts effectués en matière de territorialisation des données statistiques me semblent insuffisants par rapport à la dimension du problème.

Ainsi, nous disposons d'un socle d'information conjoncturelle très riche mais néanmoins insuffisant pour répondre aux prochains enjeux, qui font davantage appel à des notions structurelles. Les projets en matière de statistiques publiques, et notamment celui de la DARES, semblent intéressants. Toutefois, nous ressentons un besoin d'accompagnement accru.

b. Priorités d'évolution de l'information statistique

J'identifie trois priorités pour l'information statistique :

- **La connaissance exhaustive de la population active actuelle et potentielle**
Plusieurs millions de personnes se situent aux marges du marché du travail. Certaines catégories de population ont davantage tendance à en être exclues. Les syndicats ont essayé de définir des statistiques de privation d'emploi, comptabilisant non seulement les chômeurs mais également les personnes qui ont peine à s'intégrer dans le marché du travail.
- **L'évolution des qualifications**
Sur ce sujet, nous devons récolter de nouvelles informations pour comprendre les phénomènes actuels et définir des actions adaptées. Nous avons débattu dans cet hémicycle au sujet de la compétitivité de la France et la statistique suivante a été lancée : 38 % des salariés n'ont pas une qualification reconnue, ce qui constitue le double du taux allemand et le triple du taux américain. Quelles sont les caractéristiques de ces personnes ? Comment progresser dans la connaissance de leur qualification ?
- **La mobilité**
Ce sujet a tendance à devenir commun mais il semble très important. Suffit-il simplement d'étudier les parcours professionnels pour retranscrire le phénomène ? D'après mon expérience syndicale, la structuration du marché du travail devient potentiellement dangereuse : certaines catégories sont confinées dans un domaine du marché du travail sans perspective d'accès à un autre cercle plus favorable. Des études ont été déjà menées sur les travailleurs pauvres. Elles doivent être élargies. Toute une catégorie de la population, ne pouvant pas évoluer professionnellement, ne peut pas participer pleinement au développement collectif.

En guise de conclusion, je mentionnerai deux points. Le premier est d'ordre technique mais est relié à une dimension politique : si l'importance des études de panels est vérifiée, je pense que nous avons besoin, pour asseoir notre réflexion, d'études exhaustives sur le marché du travail. Par ailleurs, nous avons peine à définir un consensus européen d'approche du travail et de l'emploi. Plusieurs débats ont eu lieu au sein d'Eurostat à ce sujet. Nous rencontrons des difficultés qui ne sont pas seulement méthodologiques ; elles requièrent de mettre en place une stratégie européenne d'optimisation de l'utilisation des capacités humaines.

Olivier MARCHAND, Insee

Peut-être Monsieur de Calan aura-t-il envie de réagir à cette première intervention.

3. Les besoins des entreprises

Dominique DE CALAN, MEDEF-UIMM

Lorsqu'il m'a été demandé d'intervenir ici, j'ai traversé une première phase de tranquillité, fort de mon expérience en économétrie et en mathématiques appliquées. Puis j'ai constaté que je n'étais pas nécessairement capable de répondre à la demande ni de dialoguer avec l'ensemble des compétences présentes. Je vous prie par avance de pardonner ma relative inexpérience.

a. *La statistique, une information subjective*

Je me considère davantage comme un partenaire social que comme un représentant des entreprises. Je suis sceptique face aux statistiques : il est possible de les asservir à son opinion. Nous savons tous que la statistique est subjective mais nous le disons peu. Les critères sont essentiels car ils déterminent le résultat. Par exemple, le « lien diplôme emploi » a un aspect comique : les statistiques démontrent en effet que l'absence de diplôme est un facteur d'exclusion mais elles ne montrent plus que le diplôme est un facteur d'insertion.

La SDES a communiqué une information que nous attendions de longue date : 24,7 % des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur en ressortent sans aucun diplôme, dont plus de la moitié après y avoir passé au moins quatre ans. S'appuyant sur les mêmes statistiques, le discours consistant à montrer l'aspect bénéfique du diplôme sur l'emploi est maintenu. Pourtant, ces statistiques sont un constat d'échec du système éducatif. J'ai eu le malheur de dire dans une enceinte : « Je renverrais immédiatement un de mes salariés qui aurait 25 % de taux d'échec ». L'éducation ne s'apparente pas à la production, certes. Nous constatons tout de même que la statistique justifie plus qu'elle n'évalue.

Considérons un deuxième exemple : le taux de nitrates contenus dans les choux-fleurs à Saint-Pol-de-Léon, dans le Finistère. Nous constatons que le taux de nitrates est encore plus important sur les terrains non cultivés. C'est un résultat intéressant mais les laboratoires exhortent à ne pas diffuser ces statistiques pour ne pas entraver le développement de l'agriculture dans le Finistère. En tant qu'élu local, je vois parfois avec stupeur les mêmes statistiques aboutir à deux conclusions différentes de la part de deux personnes du même domaine d'expertise.

b. *La nécessité de diffuser une culture scientifique*

J'ai été professeur en Terminale B, l'équivalent de l'actuelle section ES. Les statistiques étant censées être utiles en économie, elles occupaient une part importante du programme de mathématiques, avec les probabilités. 80 % de mes élèves a pourtant terminé l'année avec une ignorance totale de l'outil statistique. Notre pays est caractérisé par l'utilisation des mathématiques comme outil de sélection et non de compréhension. Nos concitoyens n'ont souvent pas la culture scientifique nécessaire à l'analyse des statistiques qu'ils reçoivent. Indiquer la méthode statistique utilisée sur un document est sans intérêt si le lecteur ignore tout de son principe. Le *Télégramme de Brest* utilise parfaitement l'outil statistique : à partir des mêmes données, les conclusions sont diamétralement opposées. Il est donc primordial d'améliorer la culture nécessaire pour appréhender tout type d'outil statistique. Sans cela, l'amélioration du système statistique est sans effet.

Le cryptage de statistiques réservées aux seuls chercheurs risque de compliquer encore la tâche des entrepreneurs, désireux de prendre les meilleures décisions possibles.

La moitié des statistiques émises sert à justifier un *statu quo*. Les dirigeants d'entreprises se livrent à ce genre d'exercice lorsqu'ils présentent leurs résultats. Ils cherchent à justifier le budget à venir, voire à expliquer les erreurs qu'ils ont commises par des facteurs exogènes. Les mêmes statistiques d'emploi peuvent servir à la démonstration de la pertinence de deux politiques diamétralement opposées. Je suis donc circonspect devant l'utilisation des statistiques.

c. Les statistiques, une aide à la décision

Je vous demande d'aider les partenaires sociaux, acteurs fondamentaux sur le marché du travail, à utiliser la statistique comme outil d'aide à la décision. Vous devez acquérir la capacité de répondre rapidement à des demandes d'informations provenant de partenaires sociaux. Nos services statistiques sont capables de donner des éléments d'aide à la décision en 48 heures. Même s'il ne s'agit pas de données précises ou rigoureuses, nous avons essentiellement besoin de ce type d'informations. Nos interlocuteurs sont capables de nous indiquer les effets de la modification d'une variable très rapidement. Je dirige une association qui s'occupe de Tziganes. J'aurais certainement besoin d'informations, et notamment qualitatives, à propos de cette population.

Je suis stupéfait de voir les statisticiens français critiquer systématiquement le modèle utilisé lorsque des statistiques présentant la France sous un jour défavorable. Nous avons besoin d'éléments de comparaison avec nos voisins européens, sans nécessairement disposer de statistiques communes. Ils nous permettraient d'évaluer l'impact de l'élargissement de l'Union Européenne sur le marché du travail. Par exemple, le fait que le SMIC soit de 150 euros en Pologne pourrait avoir une incidence. Cette donnée n'est certes pas comparable mais les effets n'en seront pas moins réels sur la politique de l'emploi. Pour obtenir cette simple information, cela a réclamé une semaine de recherches. Nous aimerions disposer de quelques éléments de comparaison, sur certains indicateurs, avec les futurs 25 membres de l'Union Européenne. Une statistique, même imparfaite, éclairera nos décisions.

Je préside la Commission nationale paritaire de l'emploi de la métallurgie, qui regroupe 48 000 entreprises et deux millions de salariés, mais je n'ai aucune difficulté à fournir les informations statistiques qui me sont demandées. Certaines informations sont particulièrement utiles : dans le secteur industriel, 75 % des intérimaires sont des ouvriers qualifiés, voire hautement qualifiés. L'intérim n'est pas pour eux une obligation mais un choix délibéré : ce statut leur offre des revenus supérieurs. Le taux d'intérimaires varie en fonction de la croissance économique. Un chaudronnier de l'aéronautique préfère gagner 28 000 francs nets par mois pendant ses missions que trouver un emploi « stable » dans une entreprise instable.

Les statistiques sont sujettes à des interprétations hâtives et erronées. Considérons l'exemple de la sécurité industrielle. Statistiques à l'appui, il est montré que la sous-traitance est source de danger. Dans la réalité, c'est totalement faux. Il convient de distinguer la sous-traitance de métier et la sous-traitance de spécialité. Je préfère infiniment demander à un spécialiste de surveiller les électrovannes d'un circuit chimique complexe que de faire appel à un généraliste. Dans certains domaines, la sous-traitance améliore la sécurité. Le caractère décisif du choix des critères est une nouvelle fois démontré.

Nous avons réellement besoin de votre aide. Nous avons demandé dernièrement un triple croisement pour étudier un problème particulier d'emploi dans l'industrie. Cette demande était partagée par l'ensemble des partenaires sociaux. Malheureusement, selon une règle fixée par la CNIL, nous n'avons le droit de ne fixer que deux critères. Avec un triple croisement, il est en effet possible de reconstituer l'origine des données. Nous étions mandatés pour signer des accords concernant des millions de personnes et nous ne pouvions pas obtenir une information qui nous aurait été utile. Nous priver de cet outil statistique à cause d'une règle aveugle me paraît contraire à l'intérêt de nos concitoyens. Je vous exhorte à nous aider à prendre les décisions les moins mauvaises possible.

4. L'offre statistique

Jacky FAYOLLE, IRES

Je n'ai pas pour ambition de synthétiser les interventions de mes deux prédécesseurs. Je choisis plutôt de partir d'une remarque de Michel Glaude. Le système d'information statistique relatif au marché du travail a gagné en maturité ces dernières années. Cependant, la statistique est une industrie lourde et peut être prise de vitesse par les évolutions du marché. Nous devons donc être très attentifs aux questions nouvelles susceptibles de déstabiliser notre système.

Je considérerai successivement trois axes :

- les réalités nouvelles qui sollicitent une évolution de l'appareil statistique ;
- les implications de ces réalités pour les représentations auxquelles concourt l'appareil statistique ;
- l'enjeu relatif à l'évaluation.

a. Pourquoi une évolution du système ?

Considérons tout d'abord deux exemples. La maturation de la politique européenne en matière d'emplois a contribué à développer l'attention sur la qualité des emplois. Des indicateurs pertinents et comparables ont alors été construits. Certains indicateurs hétérogènes ont parfois été rapprochés. Ceux-ci ont souvent un caractère subjectif, ce qui soulève une problématique nouvelle. Il s'agit de construire une mesure à la fois quantitative et qualitative de la qualité de l'emploi et d'en suivre l'évolution. Se pose également la question sous-jacente de définir la notion de qualité de l'emploi. Les statisticiens et les utilisateurs doivent s'accorder sur les catégories sous-tendant les mesures.

Sur le marché du travail, la différenciation et l'incertitude des trajectoires individuelles, sensibles aux chocs conjoncturels, participent à l'évolution structurelle. L'appareil statistique se doit donc de se focaliser davantage sur les transitions professionnelles et les mobilités individuelles entre états professionnels. Ce marché étant plus fluide qu'auparavant, la catégorisation et la mesure des flux sont deux enjeux décisifs.

Notre système statistique est riche, ce qui peut s'avérer être un handicap lors de la conception d'un indicateur synthétique et cohérent tenant compte de l'accroissement de la mobilité. Olivier Marchand nous a livré un exemple simple la semaine dernière à l'occasion d'un séminaire : l'interprétation d'un indicateur aussi élémentaire que celui de l'ancienneté moyenne des emplois est sujette à débat. Nous avons pourtant besoin de connaître conjointement le mouvement des emplois, des qualifications, des personnes et des générations.

L'appareil statistique a non seulement une fonction de description du marché du travail mais également une fonction de repérage des nouvelles normes régissant son fonctionnement. Par exemple, certains secteurs d'activité fortement pénétrés par les nouvelles technologies diffusent de nouvelles formes de mobilité.

b. Les modalités d'évolution du système statistique

L'appareil statistique doit s'adapter aux représentations du marché du travail. L'étude des trajectoires professionnelles et de la qualité professionnelle communique avec l'enjeu de la catégorisation de la population face au travail. La problématique du « halo du chômage » renaît sous une forme nouvelle. Cet enjeu statistique implique de fortes évolutions normatives. L'évolution de la politique européenne a ainsi causé une relative déstructuration des catégories établies. La notion d'activité et, par là, celle de chômage au sens actuel du terme, est remise en cause au profit d'une approche du non-emploi. Les catégories établies ne sont pas figées. Cependant, nous devons valider la pertinence de leur transformation et mesurer les implications sur les mesures statistiques et les politiques publiques. Dans les enquêtes menées sur les préférences des Européens en termes d'emploi et de travail, la notion d'activité reste pertinente, au vu des propres déclarations des répondants. Ces questions étaient déjà présentes dans le programme 1999-2003 mais sont aiguisées aujourd'hui, notamment à cause de la politique européenne d'emploi et de la nécessité de comparer les données nationales.

L'analyse de la diversification des trajectoires professionnelles devrait motiver une attention renouvelée sur les inégalités inhérentes à cette diversification. Les rapports entre les revenus salariaux et les revenus du capital évoluent, notamment par le biais des *stock-options* ou de l'épargne salariale. Outre les disparités de revenus au sein de la société, les salariés d'une même entreprise ont des accès différenciés à des formes de revenus issus du capital. Il s'agit d'étudier l'interaction entre les revenus salariaux et les revenus d'origine capitalistique.

Le système d'évaluation statistique doit répondre efficacement à l'impératif d'évaluation des politiques publiques. Il s'agit notamment de mesurer l'impact de mesures salariales (relèvement des minima sociaux, allègement des charges,...). Il est pour cela nécessaire de mener des études individuelles supportant un examen comparatif rigoureux. Cela implique de constituer des bases de données individuelles accessibles aux chercheurs. Les travaux sont actuellement très peu nombreux et ne se prêtent pas nécessairement à une évaluation comparée. La mesure de l'efficacité d'une politique publique est alors sujette à caution. Les bases de données sont insuffisamment disponibles et étudiées de façon insuffisamment diversifiée. Diverses hypothèses pourraient être vérifiées au sein d'études distinctes basées sur des échantillonnages. Cela assurerait une plus grande légitimité à l'évaluation de la politique publique.

Les enjeux macroéconomiques du marché du travail ne disparaissent pas : l'interaction existe toujours entre croissance, emploi et salaires. Toutefois, l'analyse macroéconomique doit tenir compte de l'hétérogénéité des situations et des comportements. Elle doit étudier les différents aspects de ces

comportements hétérogènes et alimenter la vision globale des conclusions obtenues. L'appareil statistique n'est pas encore adapté à ce type de sollicitation.

5. Questions de la salle

Olivier MARCHAND, Insee

Nous n'avons pas encore exploré toutes les possibilités offertes par les sources administratives et les enquêtes. Ce dernier constat devrait donc être confirmé par un inventaire.

Thierry DE LA GRANGE, Observatoire du développement de la Réunion

Parmi les sujets abordés, la mesure de l'activité informelle n'a pas été traitée depuis longtemps, à ma connaissance.

Olivier MARCHAND, Insee

Ce sujet n'a effectivement pas été exploré récemment. Je ne sais pas si ce sujet nécessite des investigations supplémentaires.

Un intervenant

Il serait intéressant de relier le temps de travail à la pratique du travail au noir.

Jeannine COHEN, CNRS

Nous devons être résolus face aux enjeux européens. En France, lorsque nous étudions les marchés de l'emploi, nous ne pouvons jamais obtenir d'informations sur les expatriés. Nous devrions pouvoir résoudre ce problème à l'échelle européenne.

Pierre BACHMAN, CGT

Je ne suis pas un fervent partisan des statistiques. Malheureusement, notre société considère que les phénomènes non quantifiables ne sont pas dignes d'intérêt. Pourtant, la philosophie peut avoir un apport tout autant profitable que l'économie. Nous devons effectuer des analyses multicritères et les confronter. Toutefois, quantifier certains phénomènes économiques comme l'emploi demeure indispensable. Les populations que nous suivons évoluent en nombre, en composition et en localisation, et les dynamiques qui les animent sont variables. La notion de dynamique est davantage approchable par des analyses multicritères que par des études statistiques. Nous devons analyser les flux, ainsi que les éléments mentionnés par Jacky Fayolle.

Les enquêtes emploi menées depuis 1990 confirment le fait que la France crée peu d'actifs : en équivalents temps plein, notre pays connaît un million d'actifs de plus qu'en 1990. La France compte 2,8 millions de salariés de plus qu'en 1990, soit 2,1 millions d'emplois en équivalents temps plein. Parallèlement, 1,1 million d'emplois non salariés ont été détruits. Il est important de pouvoir quantifier les emplois créés en équivalents temps plein. Au nombre de chômeurs publié, il convient d'ajouter un million de chômeurs non comptabilisés et 5 millions de personnes sans travail. Certains éléments sont encore absents du débat public. Nous devons clarifier la situation à leur sujet.

Je me méfie des effets d'un excès de réactivité. Au CESR de la région PACA, j'ai vécu une relative fébrilité de la part des entrepreneurs à se doter d'un instrument qui permettrait de rendre compte de la croissance de l'emploi. Je me demande si les mêmes entrepreneurs sont demandeurs d'autant de précision et de réactivité aujourd'hui.

Nous devons également nous doter d'outils témoignant des mouvements et des diversités de situation. Il s'agit de permettre le débat et, si possible, d'anticiper. N'oublions pas toutefois que l'anticipation dépendra du point de vue : cela suppose au préalable la réalisation d'indicateurs communs.

Yvonick RENARD, MEDEF-FIM

Jacky Fayolle s'interrogeait à propos de l'évaluation des politiques publiques. L'ensemble des partenaires sociaux a préconisé à plusieurs reprises au sein de la Formation emploi et revenus que les critères d'évaluation soient fixés concomitamment aux mesures. Cela interdit toute incompréhension postérieure.

Si les chercheurs peuvent légitimement demander accès à certaines bases de données, les partenaires sociaux ont une légitimité au moins aussi forte.

Marie-Noëlle AUBERGER

Monsieur Fayolle faisait référence à une ambiguïté croissante entre les inactifs et les chômeurs. Nous pourrions également introduire dans la réflexion la thématique de l'intérim et de l'emploi précaire, mais également une zone en marge de l'emploi et du chômage, comme les emplois non salariés. Je pense également, parmi les cadres, aux personnes qui vendent leur propre force de travail, soit par choix, pour les jeunes, soit à la suite d'un plan social. Ils sont appelés « solos », professionnels autonomes ou encore *free-lances*. Les observateurs reconnaissent l'accroissement de ce phénomène mais le système statistique français n'a aucune prise sur cette population. Il n'est pas même possible d'en estimer la taille. Les estimations varient de 100 000 à 600 000 personnes. L'étude de cette catégorie serait sans doute intéressante.

Olivier MARCHAND, Insee

Les interventions ont essentiellement révélé des problèmes d'exploitation des sources existantes ou en cours de constitution. La nouvelle enquête emploi apportera, je pense, des réponses sur plusieurs points. Nombre de problèmes s'expliquent en fait par la dissémination de l'information. Je remercie les intervenants de cette table ronde.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

J'aimerais auparavant effectuer trois remarques. J'ai ma propre opinion sur le développement du travail informel. Il me semble que ce problème se doit d'être considéré du double point de vue de l'offre et de la demande. La demande a tendance à être plus importante, car elle est en relation avec les sanctions des employeurs de travailleurs clandestins.

L'approche territoriale est à mon sens permanente dans le cadre d'un bassin d'emploi. Nous montrerons peut-être à Lyon des correspondances avec la notion de bassin de vie. Tous les matins, 5 000 personnes quittent Sens pour aller travailler à Paris. La question de l'articulation des bassins d'emploi et des bassins de vie est donc cruciale.

Je n'ai jamais trouvé de réponse à la question suivante : pourquoi le nombre de cadres chômeurs est-il si important en Ile-de-France ? Ce phénomène est-il lié à l'absence de diplômes chez certains cadres ?

Dominique DE CALAN, MEDEF-UIMM

Les sièges sociaux, généralement situés en Ile-de-France, ont fait l'objet des principales réductions d'effectifs à l'occasion des plans sociaux récents. Le chômage des cadres est également amplifié par le nombre important de jeunes diplômés qui s'inscrivent à l'APEC. Enfin, l'activité de l'APEC en Ile-de-France est, à effectifs égaux de cadres, supérieure à ce qu'elle est en province. Je pense qu'il peut s'agir d'une offre plus large d'emplois de cadres en Ile-de-France, qui encouragerait les cadres à changer d'entreprise. Je pense que ces trois facteurs expliquent le phénomène que vous avez constaté.

X. LES ENJEUX DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE POUR LES STATISTIQUES SOCIALES**Jean-Pierre DUPORT, Cnis**

Je remercie Messieurs Marchand, Le Duigou, de Calan et Fayolle et j'invite Michel Glaude à revenir à la tribune, en remplacement de Jean-Marie Delarue. L'accompagnent : Gabrielle Clotuche, Mireille Elbaum et Jean-Marie Robine. Nous abordons la dernière table ronde.

1. Introduction**Michel GLAUDE, Insee**

Une table ronde sur les questions européennes et leur impact sur la statistique peut parfaitement faire office de conclusion à cette journée compte tenu des nombreuses réactions précédentes et des enjeux en la matière. L'hétérogénéité et la qualité des données ont déjà été évoquées plusieurs fois. La perspective d'un système statistique européen remet également en cause le fonctionnement de chaque système national. J'introduirai les enjeux européens pour le système statistique français, puis je passerai la parole à Mireille Elbaum, qui en montrera les enjeux du point de vue de la Commission Européenne. Elle évoquera notamment l'impact de la forte demande sociale de mise en place d'indicateurs sociaux dans le cadre de la subsidiarité des politiques sociales communautaires. Jean-

Marie Robine présentera ensuite la position des chercheurs concernant notamment l'appui aux différentes politiques européennes, non seulement en termes d'analyse mais également de construction des systèmes statistiques. Enfin, Gabrielle Clotuche, Directrice des statistiques sociales d'Eurostat, conclura en indiquant sa perception des enjeux européens, du côté de la demande sociale. Madame Clotuche a été membre de la DG emploi de la Commission Européenne et du côté de l'offre (création d'un système statistique européen).

Les statisticiens ressentent l'harmonisation des systèmes statistiques européens comme une contrainte. J'aimerais que Madame Clotuche nous rappelle les bénéfices attendus de la construction d'un système européen. Il existe une forte demande sociale au niveau européen, du fait des politiques communautaires mises en œuvre. Le Conseil Européen de Lisbonne (mars 2000) a provoqué une forte dynamique sociale.

La nouvelle méthode de coordination implique une harmonisation basée sur la qualité. La pression s'accroît notamment sur les délais de production et la robustesse des estimateurs. Les indicateurs communs sont désormais réglementés. Les négociations au sujet du contenu des règlements sont d'ailleurs âpres. On procède généralement selon une « harmonisation par les *outputs* » : les données produites sont davantage encadrées que les méthodes d'élaboration. Nous étions habitués à une méthode différente, fonctionnant à partir des *inputs* : nous nous accordions sur les dispositifs d'enquête. La diversité des systèmes nationaux explique en partie ce changement de logique de concertation. Par exemple, les pays nordiques font davantage appel à des registres qu'à des enquêtes.

La demande d'indicateurs sociaux augmente très fortement. Les Français adhèrent moins facilement à ce type d'indicateur. Nous avons entrevu les problèmes de définition des indicateurs sociaux au cours des tables rondes précédentes. Les indicateurs sont le plus souvent définis au sein des sous-groupes, auxquels beaucoup de nos partenaires des ministères sociaux participent.

Nous sommes par ailleurs un peu désorganisés compte tenu de la richesse actuelle de notre système : nous disposons de nombreuses enquêtes détaillées. L'Europe étant moins exhaustive dans sa demande que nous ne le sommes dans notre démarche, nous nous efforçons de répondre à la demande européenne tout en ne sacrifiant pas les avantages de notre système statistique. Nous fournissons des indicateurs synthétiques, dont nous doutons parfois de la qualité, tandis que nous conservons nos enquêtes nationales. Ces dernières répondent du reste à une forte demande.

Je souhaite que la France participe de façon plus active aux groupes de travail européens, de manière à infléchir la demande européenne afin qu'elle corresponde davantage à nos projets tout en permettant à nos partenaires de bénéficier de notre expérience. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, l'environnement européen n'est pas simple, même si nous espérons en tirer des bénéfices.

2. Le système de statistique sociale français face à l'Europe

Mireille ELBAUM, DREES

La DREES a été confrontée à une récente irruption européenne au cœur de son activité, d'une part en tant que productrice d'indicateurs et d'autre part en tant que réceptionnaire d'une demande, la DREES représentant la France au sein du sous-groupe indicateurs du Comité de protection sociale. Le sous-groupe a constitué une coordination dans les domaines de la cohésion sociale et des retraites. La demande est ensuite transmise vers Eurostat, qui s'adresse ensuite aux systèmes d'enquête nationaux, dont la DREES fait elle-même partie.

Cette position atypique de la DREES a été propice à la réflexion et à la prise de position. Les débats techniques concernant les indicateurs statistiques européens influencent souvent la façon dont le système appréhende le domaine social et les politiques sociales. Le système statistique français est riche d'idées mais également de méthodes originales, qu'il a intérêt à faire valoir devant les autres états membres. A défaut, l'évocation de nos spécificités risque d'être interprétée comme un mouvement de défense, ce qui compromettrait définitivement nos chances de les diffuser. Nous considérons que ces particularités françaises constituent une richesse considérable.

Je me propose de développer des exemples dans quatre domaines :

- la cohésion sociale :
- les retraites ;
- les discriminations ;
- la santé.

Dans le domaine de la cohésion sociale et des retraites, nous avons mis en place des méthodes ouvertes de coordination : les états présentent des plans d'action nationaux assortis d'indicateurs et simultanément, des indicateurs structurels communs sont définis. Cette méthode avait déjà été utilisée pour l'emploi mais le domaine social est un terrain beaucoup plus difficile. La définition des indicateurs revêt notamment une forte dimension stratégique.

a. Cohésion sociale et pauvreté

Méthodologie générale

Un groupe de travail a défini 18 indicateurs structurels en matière de cohésion sociale et de pauvreté, dont 10 de niveau primaire et 8 de niveau secondaire. Nous avons insufflé la nécessité de :

- considérer les phénomènes de pauvreté d'une manière pluridimensionnelle ;
- ne pas subordonner l'aide sociale à un seuil d'obtention unique, mais de la faire évoluer sur l'ensemble des bas revenus ;
- prendre en compte la dynamique et la durabilité de la pauvreté ;
- considérer, à terme, l'apport des transferts sociaux et des mesures fiscales.

Problématique de définition des indicateurs

Le premier enjeu est le fait de disposer, sans décalage temporel majeur, des outils statistiques nécessaires. Le passage du panel communautaire des ménages au système SILC comporte des risques importants d'échec.

Les indicateurs de pauvreté et de condition de vie seront, de l'avis général, utiles, à condition de les définir attentivement : le fait de posséder une terrasse ou deux paires de chaussures fermées n'est pas équivalent en Italie ou en Irlande.

La notion de ménage sans emploi a été désignée comme un facteur d'exclusion important. Néanmoins, nous ne pensons pas que les retraités de 60 à 65 ans doivent être inclus dans ce périmètre, alors que d'autres pays pensent au contraire que l'on confine à une forme de dépendance aux prestations sociales.

La notion de travailleur pauvre est également sujette à débat : doit-elle se mesurer au niveau du ménage ou de l'individu ? Nous penchons pour la deuxième option. En parallèle de cette notion, nous essayons d'importer en France celle de pauvreté des enfants.

b. Les retraites

Les retraites sont un autre champ symptomatique des difficultés à engendrer un système statistique européen. Une méthode ouverte de coordination a été définie, débouchant sur la rédaction d'un rapport. Des indicateurs communs ont ensuite été définis. Deux rapports d'étapes ont été publiés en juillet 2002 et décembre 2002 portant sur trois domaines :

- la capacité du système de retraites à maintenir le niveau de vie des retraités ;
- la viabilité financière des systèmes de retraites ;
- la modernisation de ces systèmes.

Nous travaillons en coopération avec le Comité de politique économique sur ce dossier. Nous avons abouti à un accord portant sur la définition de 25 à 30 indicateurs et sur des engagements complémentaires.

Des systèmes nationaux très hétérogènes

Les débats illustrent les différences conceptuelles entre les systèmes de retraite nationaux. Le Royaume-Uni et l'Irlande apprécient la notion de pauvreté des retraités en considérant toutes leurs formes de revenus, y compris d'origine patrimoniale. La protection sociale protège alors les retraités d'une situation de détresse financière. Dans le cadre de systèmes plus « bismarckiens », comme en France ou en Allemagne, le système de retraite est conçu de manière à assurer le maintien d'un certain niveau de vie. Des indicateurs comme le taux de remplacement des revenus d'activité ou la part des retraites dans les revenus globaux des retraités prennent alors une importance cruciale.

La Banque Mondiale a imposé une présentation des retraites en trois ensembles :

- les retraites obligatoires ;
- les systèmes collectifs ;
- l'épargne individuelle.

Cette décomposition n'a pas de sens statistique au niveau européen. En effet, le deuxième ensemble ne représente que 10 % des revenus des retraités en Italie contre 80 % aux Pays-Bas. Pourtant, ces derniers systèmes obéissent à des engagements nationaux de maintien de niveau de vie qui les apparentent à notre propre système de retraite, lequel, par son caractère obligatoire, relève du premier ensemble. Le suivi d'indicateurs basés sur la première catégorie de retraites ne permet donc pas de disposer de la charge réelle pour la population active. Nous devons donc modéliser les retraites de façon plus complète. Nous devons analyser l'étendue de la mutualisation et les modes de financement des différents systèmes.

Nous devons enfin pouvoir comparer les âges de liquidation des droits, de cessation d'activité et de dernier emploi. Il s'agit de trois indicateurs différents, et leurs écarts relatifs permettent d'étudier les phénomènes de préretraite, de chômage en âge élevé ou d'invalidité. La seule donnée des deux premiers indicateurs aboutit à une vision tronquée de la réalité.

Les deux enjeux principaux des retraites pour le système statistique concernent respectivement la description des revenus et la mise en place de systèmes adaptés sur la couverture privée des risques sociaux, et notamment les dispositifs de retraite facultatifs.

c. *Lutte contre les discriminations*

La lutte contre les discriminations a déjà développé longuement ce point, dans un cadre institutionnel différent. Nous appliquons un programme d'action communautaire destiné à lutter contre les discriminations, adopté en novembre 2000, pendant la présidence française. Le Conseil mentionne la réalisation d'études thématiques et la « *mise au point d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs à partir de séries statistiques comparables au niveau européen* ». La problématique est autrement plus complexe que sur la question des retraites et des revenus. L'expérience communautaire est en effet encore embryonnaire.

La prudence de la France eu égard à sa conception de la citoyenneté et de la confidentialité des données sensibles a poussé cette dernière à ne pas exploiter les ressources disponibles et est apparue auprès de ses partenaires comme une volonté de ne pas appréhender les mécanismes de discrimination. Nous ne pouvons plus nous permettre cette réserve.

Un Eurobaromètre d'opinion comporte la question suivante : « *Avez-vous fait l'objet de discrimination au cours des 12 derniers mois ?* » L'interprétation des réponses paraît difficile en raison des différences culturelles sur le concept de discrimination. Nous risquons de voir naître des outils dont le sens nous paraîtra abscons.

Par ailleurs, l'enquête « *histoire de vie et construction des identités* » apportera une expérience novatrice, correspondant à la conception que la France peut porter de l'identité et du parcours des individus. En effet, l'Insee fait appel à une approche pluraliste. La question des discriminations a fait l'objet d'un module spécifique proposé par la DREES. Il a été fait appel à des situations autant concrètes que possible. Nous avons ainsi demandé aux répondants s'ils avaient déjà fait l'objet de moqueries, de mises à l'écart, de traitement injustes ou de refus de droits, en demandant de préciser les circonstances parmi 18 items. Une telle approche nous paraît adéquate pour progresser dans la connaissance des discriminations. Nous pourrions alors transmettre notre expérience au niveau européen. Je lance un appel auprès de l'Insee afin qu'il mène une politique offensive pour faire valoir notre méthodologie auprès de nos partenaires européens.

d. *Santé et handicap*

La perspective ouverte du système statistique européen est l'occasion de pérenniser notre système d'information relatif à la santé et au handicap. Les enquêtes santé sont essentielles, comme le rapport du Cnis l'a montré, pour appréhender les problématiques de santé, en parallèle des données administratives et des statistiques de prise en charge du système de soins. La précédente enquête remonte à 1990 et 1991. Dans l'optique de la prochaine loi-cadre sur l'évaluation en santé, il nous est demandé de procéder à une évaluation des performances du système de santé français, ce qui n'est concevable qu'à travers une étude comparative avec les autres pays européens.

Des demandes particulièrement fortes nous sont adressées au sujet du handicap et les formes de dépendance, alors que nous n'avons pas encore terminé l'exploitation de la précédente enquête handicap, incapacité et dépendance. Confrontés à ces exigences, nous avons réfléchi au futur système d'enquête sur la santé et le handicap en population générale. Nous prévoyons d'adresser des propositions en la matière au Cnis cet automne. Eurostat ayant émis la proposition d'un système d'enquêtes de santé au niveau européen, il devenait indispensable de constituer un système français s'articulant autour du dispositif européen, portant aussi bien sur le handicap que la prévention, l'objectif étant de comparer les données européennes et de stabiliser le système d'enquête.

Nous devons prévoir d'importants et difficiles travaux d'harmonisation européenne sur des sujets de nature conflictuelle (la santé perçue, la santé mentale). Nous devons promouvoir notre projet phare au niveau européen, alors même que les initiatives sont très nombreuses, et notamment au sein de la Commission Européenne. Un budget de 300 millions d'euros a été prévu pour la seule observation en matière de santé. Le projet d'Eurostat n'est pas encore assuré de trouver un financement. Nous devons obtenir des délais de réalisation crédibles (2006 ou 2007). Dans le cas contraire, le système d'enquêtes santé français se développera indépendamment du projet européen.

Michel GLAUDE, Insee

Jean-Marie Robine peut nous expliquer la place des chercheurs dans la conception des systèmes statistiques et dans leur analyse. Jean-Marie Robine, de l'INSERM, est membre du groupe Rêve. Il est connu pour ses travaux sur la durée de vie sans incapacité.

3. Le point de vue des chercheurs

Jean-Marie ROBINE, INSERM

Je pense que Madame Clotuche est mieux placée que moi pour parler du projet d'Eurostat. Je mène des recherches démoépidémiologiques sur l'évolution de l'état de santé des populations depuis plusieurs années. J'étudie essentiellement les effets de l'allongement de l'espérance de vie et de la diminution de la sélection des individus sur l'état de santé des populations. Cette recherche d'ordre très général est liée à la transition démographique. Jusqu'à une période récente, seules les Nations Unies et l'OMS étaient intéressées par cette problématique. Pour comparer l'état de santé des populations, nous requérons des indicateurs comparables de populations de divers pays.

a. Naissance du projet européen d'harmonisation des enquêtes santé

J'ai assisté en 1988 à une consultation vouée à l'harmonisation des enquêtes santé par interview, organisée par l'Institut de la statistique des Pays-Bas, au nom de l'OMS. Il a été précisé que les pays étaient invités et non contraints à harmoniser leurs enquêtes santé. Les différents pays étaient représentés, au hasard des contacts préalables, par des statisticiens, des universitaires ou des chercheurs. Les consultations ont continué pendant plusieurs années avec une efficacité très relative, jusqu'à l'approche du Traité d'Amsterdam. La santé des Européens devenant une prérogative de la Commission Européenne, il devenait nécessaire de mener cette harmonisation à son terme. En Europe, le champ des possibles est très vaste, ce qui rend la démarche passionnante. Il est intéressant de définir une nouvelle frontière, à condition de le faire tous ensemble. Si certains n'apportent pas leurs compétences, nous pouvons aboutir à des inégalités totalement inattendues.

Avant la signature du traité d'Amsterdam, plusieurs services de la Commission Européenne se sont mobilisés. Ils ont commencé à travailler sur de nouveaux sujets dont ils savaient qu'ils intégreraient le périmètre du traité.

Nous pressentons que la partie se joue toujours un coup à l'avance au sein de la Commission Européenne. Les subventions ne s'obtiennent pas réellement en répondant à un appel d'offres, mais en intervenant dans sa rédaction pour vérifier que le programme que l'on envisage de conduire pourra être subventionné.

b. Nécessité d'une présence française active

Les Français doivent être présents à tous les niveaux et en grand nombre pour que nos convictions soient correctement défendues. J'ai été surpris de voir que, dans certains pays, les ministères de la santé sont munis de plusieurs chargés d'affaires aux affaires européennes. Certains publient des informations sur l'état de santé des populations européennes. Certains pays se sont organisés de façon très efficace.

A contrario, lorsque Eurostat, Sanco ou d'autres services de la Commission Européenne demandent des informations statistiques à la France, ils obtiennent parfois des statistiques contradictoires, du fait qu'il n'existe pas en France d'interlocuteur unique. Quant aux services destinataires des demandes, ils doivent répondre plusieurs fois à la même demande émanant de plusieurs organismes différents. Nous avons appris récemment qu'il n'existait pas de DG santé au sein de l'organisation communautaire mais que, en revanche, pas moins de 18 commissions étaient en charge de la santé. Nous disposons d'un budget beaucoup plus important que Sanco, qui est pourtant doté de 300 millions d'euros.

c. Premier aboutissement du projet d'harmonisation européen

Eurostat nous a réclamé l'été dernier des propositions de scénarii afin de progresser dans l'harmonisation des enquêtes santé en Europe. Il a été décidé de travailler à la coordination des enquêtes santé en Europe en 2006. En effet, si tous les pays européens organisent leur enquête santé la même année, il devient possible d'y inclure des questions communes. Eurostat a relayé cette idée en raison de l'arrivée du programme de santé publique, doté de 300 millions d'euros (consacrés pour l'essentiel à l'élaboration de systèmes d'information sur la santé).

Le programme 1997-2001 demandait de formuler des propositions d'installations sanitaires. Certains pays ont proposé de commencer à construire le système pour une somme modique. Ainsi, non seulement les différents services de la Commission Européenne essayent de se positionner mais également les états.

Je pense que mon témoignage traduit assez fidèlement la situation actuelle.

Michel GLAUDE, Insee

Madame Clotuche, avez-vous quelques informations à communiquer en rapport à ces interrogations ? Quels sont vos propres projets ?

4. La position d'Eurostat

Gabrielle CLOTUCHE, Eurostat

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invitée. A la lecture de la plaquette d'information du Cnis, j'ai relevé de nombreuses idées à développer à Eurostat afin qu'utilisateurs et producteurs puissent collaborer davantage. Je n'ai intégré Eurostat que voici trois mois et je découvre progressivement les statistiques qui y sont produites. Mathématicienne de formation, je n'ai jamais officié en tant que statisticienne mais j'ai fréquemment travaillé dans le domaine de la protection sociale, et essentiellement en Belgique. Jusqu'en 1995, j'y ai occupé le poste de Directrice Générale de la Sécurité Sociale.

En juillet 1997, j'ai rejoint la Commission Européenne avec l'ambition de coordonner les politiques sociales européennes. Je concevais l'avenir des systèmes de protection sociale au niveau européen. L'intégration économique était déjà prévue depuis plusieurs années. A la veille de définir l'union économique et monétaire, je pensais que nous devions coordonner nos actions en matière de protection sociale. Dans le cas contraire, la protection sociale aurait commencé à décliner. La Belgique possède, tout comme la France, un système bismarckien qu'elle a mis en place à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale.

a. Processus de coordination des politiques européennes

En tant que Directrice de la protection sociale et de l'intégration sociale, j'ai participé activement, ces cinq dernières années, à la coordination des politiques européennes. J'ai assisté avec plaisir lors du sommet de Lisbonne, en mars 2000, au lancement d'un défi stratégique pour la décennie 2000 : le développement économique du Rhin, fondé sur une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et sur une cohésion sociale accrue. J'ai décelé une avancée potentielle en matière de protection sociale. Nous avons d'ailleurs préparé le débat de protection sociale depuis trois ans, de manière à pouvoir lancer une réflexion sur le sujet dès après le sommet de Lisbonne. Il ne s'agit pas d'organiser une protection sociale à l'échelle européenne : ce serait utopique, tant les systèmes nationaux sont différents. Partageant des défis communs, nous pouvons en revanche nous fixer des objectifs afin de renforcer et moderniser nos systèmes.

A Lisbonne est née une nouvelle méthode de travail au niveau européen. Cette méthode me paraît exemplaire du point de vue statistique. Il s'agit tout d'abord de définir des objectifs en commun.

Ensuite, chaque état ou chaque entité territoriale compétente traduit ces objectifs en programmes politiques reliés à des indicateurs évaluatifs.

b. Développement d'indicateurs statistiques sociales

Les statistiques interviennent alors. Depuis le sommet de Lisbonne, il me semble que les statisticiens n'ont pas été présents suffisamment en amont du processus. Ils ont intégré le groupe de travail de protection sociale. Eurostat agit en tant qu'observateur et non en tant que membre actif du comité. Je regrette infiniment cet état de fait. La présence des statisticiens à l'orée du processus est en effet déterminante. Cette opinion est confortée par la série de difficultés que nous avons rencontrées pendant les premières années.

Au sein d'Eurostat, les premiers travaux d'amélioration du système de statistiques sociales sont antérieurs au sommet de Lisbonne. Des progrès considérables ont déjà été accomplis concernant l'offre, non seulement auprès de la Commission mais également au cœur d'un système européen de statistiques comprenant Eurostat et les instituts nationaux de statistiques. Il m'apparaît que les statistiques européennes ne sont pas du seul ressort d'Eurostat : les instituts nationaux y contribuent également. D'autres services nationaux peuvent également intervenir. En effet, les instituts nationaux ne sont pas les producteurs exclusifs de statistiques sociales. Les ministères élaborent également de nombreuses statistiques administratives. L'ensemble des services producteurs de statistiques doit intégrer le processus de réflexion.

c. Eurostat face à une demande excédentaire

L'attente excède nos capacités actuelles de production. Qui plus est, lorsque nous fournissons des indicateurs, il nous est parfois reproché une qualité insuffisante ou un temps de réaction trop important. Nous devons ainsi améliorer notre efficacité sur de nombreux points.

Au vu de l'expérience de l'installation de l'union économique et monétaire, il est temps, devant la forte demande politique d'indicateurs sociaux (correspondant aux besoins de politique sociale), d'accomplir une démarche similaire. Voici cinq ans, nous avons bâti un plan d'action et d'accompagnement de l'union économique et monétaire en matière statistique. La Banque centrale européenne et les instituts nationaux de statistiques étaient nos principaux partenaires, ainsi que certaines banques centrales nationales.

d. Projet de plan d'action européen en statistique sociale

Nous devrions, pareillement, établir un plan d'action européen en matière de statistique sociale. Ce plan comporterait deux aspects :

- l'amélioration de la qualité de l'existant ;
- la production de données supplémentaires éventuelles.

Nous devons préalablement, en concertation avec les instituts statistiques nationaux, inventorier les indicateurs existants mais également les difficultés de réponse aux attentes. Cela nous permettra d'établir des priorités en rapport avec ces différentes attentes en matière de statistiques sociales. Au cours de cet inventaire, nous constaterons que certaines statistiques sociales existant dans certains états membres peuvent être mieux exploitées.

Nous pourrions déléguer à certains instituts de statistiques possédant une certaine expertise, la capacité de développer des propositions appelées à intégrer le cadre d'action. Par la suite, nous pourrions développer sur cette base des statistiques européennes, mais pas nécessairement au cours des premières années.

Nous pourrions également exploiter de manière plus optimale les capacités des chercheurs dans le domaine des statistiques sociales, en mettant dans un premier temps à leur disposition les statistiques détenues par Eurostat. Nous leur ouvririons ainsi l'accès à nos bases de données. J'ai entendu les partenaires sociaux faire valoir également une expertise et réclamer également l'accès aux bases de données statistiques. Nous devrions améliorer l'accessibilité des bases de données existantes afin qu'elles puissent être exploitées de façon optimale, de façon à nous donner la capacité de mieux accompagner les politiques sociales.

Nous devons également veiller à optimiser l'intégration des statistiques, en ne cloisonnant plus les données en thématiques verticales (l'emploi, les conditions de vie, etc.) mais en croisant les sources

de données. Des résultats intéressants pourraient être mis en évidence en croisant certaines variables issues d'enquêtes différentes. Des techniques permettent aujourd'hui ce type de manipulation, dès lors qu'il existe certains dénominateurs communs entre deux enquêtes.

Le plan d'action n'est encore qu'un projet. Mes collaborateurs sont enthousiastes à son propos. Nous devrions développer ce plan non de façon interne, mais en collaboration avec les directeurs de statistiques sociales des instituts nationaux. Nous avons entamé une réflexion avec certains de ces directeurs au sujet des nouveaux modes de travail, dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne et de l'afflux de demandes. Nous avons mis au point une méthodologie, validée par une réunion des directeurs des statistiques sociales. Le pouvoir de décision est délégué aux directeurs de statistiques sociales nationaux, sous contrôle du programme européen. Des groupes spécifiques de domaine pourront être consultés, ce qui permettra d'établir une réflexion stratégique dans quelques domaines particuliers. Nous aimerions que le groupe des directeurs de statistiques sociales soit accompagné par un groupe de développement stratégique où les utilisateurs seraient représentés. Ainsi, les décideurs seraient orientés par les utilisateurs. Ceci est l'état actuel de nos réflexions, après un peu moins de trois mois de concertation.

Michel GLAUDE, Insee

Malheureusement, nous n'aurons pas le temps de recueillir des questions de la salle.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Merci à Mesdames Clotuche et Elbaum et à Monsieur Robine. Jean-Pierre Chevènement avait coutume de demander en fin de débat si quelqu'un avait encore une question intelligente...

Je remercie Jean-Pierre Puig et Carla Saglietti des conditions d'organisation de cette réunion. J'en ai tiré profit et j'en suis personnellement très satisfait. Je suggère que vous transmettiez, si vous en avez, vos questions par écrit au Secrétariat du Cnis, qui les transmettra ensuite aux formations concernées. Monsieur le Directeur Général, à vous la parole.

XI. ALLOCUTION DE CLOTURE

Jean-Michel CHARPIN, Insee

Je remercie tout d'abord l'ensemble des participants, les intervenants comme l'assistance. Je me réjouis beaucoup de l'ensemble des trois rencontres de préparation du programme de moyen terme. Il me paraît indispensable que les statisticiens publics démontrent une grande capacité d'écoute. C'est selon moi la contrepartie naturelle de l'indépendance. Cette volonté d'indépendance est légitime mais ne doit jamais donner lieu à un isolement ou à une logique d'offre. Nous devons au contraire écouter les besoins et adapter notre offre en conséquence. Ceci présuppose que des représentants des pouvoirs publics acceptent de dialoguer avec nous dans des rencontres comme celle-ci. Je vous en remercie.

Je considère comme une chance d'arriver à la tête de l'Insee en période de transition entre deux programmes statistiques. Etant de nature plutôt planificatrice, je suis heureux de pouvoir me concentrer sur le moyen terme malgré l'échéance du recensement de 2004.

1. Deux certitudes sur le programme de moyen terme à venir

Je pars dans cette aventure avec deux certitudes et de nombreuses questions. Nous en avons traité certaines ; nous en traiterons d'autres dans les mois à venir, l'ensemble devant être formalisé avant la réunion plénière de décembre, où un avis sera émis sur le programme à moyen terme.

a. Un rôle croissant de la dynamique européenne

Ma première certitude est que, à l'instar du programme s'achevant mais encore plus fortement, le programme à venir verra la dynamique européenne jouer un rôle d'entraînement majeur des systèmes statistiques. En matière conjoncturelle, la pression européenne, et notamment le raccourcissement des délais de production, a déjà influé de façon importante sur notre fonctionnement. Les délais étant de plus précoces, les statistiques nationales devront également accélérer leurs délais de diffusion. En matière structurelle, la demande européenne est déjà aiguë. Depuis le sommet de Lisbonne, des indicateurs sont constitués en vue de mesurer l'efficacité des politiques structurelles.

Ce phénomène d'exigence a été très sensible par le passé pour les statistiques d'entreprise. Cette tendance se poursuivra dans les années à venir. Les statistiques structurelles concernant les ménages commencent également à être fortement influencées.

Notre programme de moyen terme sera national mais devra accorder tout son crédit à la dynamique européenne et de la façon dont nous nous y insérons. Il est fortement souhaitable de prendre en compte les besoins français et les acquis français dans la dynamique européenne. Afin d'obtenir ces résultats, les statisticiens français doivent intervenir activement dans la définition des programmes statistiques européens. De cette façon seulement les projets élaborés à Eurostat seront cohérents avec nos souhaits.

b. Une réduction nécessaire de la charge des enquêtes

Ma deuxième certitude est que nous devons prendre en compte la nécessité d'alléger la charge des enquêtes. Ce point ne souffre aucune discussion au sujet de la statistique d'entreprise. La revendication des entreprises est ancienne, de plus en plus fortement exprimée et fortement soutenue par le Gouvernement. Nous serons donc contraints dans ce domaine. Pour des raisons sensiblement différentes, les statistiques concernant les ménages devraient connaître une évolution analogue. Nous devons résoudre le difficile problème de la correspondance entre les enquêtes et les sources administratives.

Lors de ce programme de moyen terme, nous devons accroître le taux d'utilisation des fichiers administratifs. Nous devons intégrer les problèmes de délais d'obtention des informations administratives. Nous devons également prendre garde à sauvegarder la cohérence de notre système statistique dans son ensemble. Nous détenons plusieurs enquêtes importantes, correspondant chacune à des besoins sociaux avérés. Il n'est pas question d'interrompre ces enquêtes historiques.

L'utilisation des sources administratives sera un bienfait dans la mesure où nous accéderons plus facilement à la notion de territorialité. Compte tenu de la taille des échantillons, les données ne sont plus pertinentes en deçà d'un certain degré de détail.

Je note que des contradictions peuvent surgir entre mes deux certitudes. J'ai signalé celle des délais. J'aimerais en relever une seconde, qui peut paraître anecdotique, mais qui est symptomatique : le basculement vers la norme comptable IAS, s'il n'est pas correctement organisé par les autorités européennes, peut occasionner des surcharges d'enquête, si certaines données devenaient indisponibles.

2. Les questions soulevées par le programme de moyen terme

Nous devons répondre à une série de questions au cours de cette année. Sans être exhaustif, je citerai les plus significatives.

a. Exploration de nouveaux champs de recherche statistique

Pistes possibles de travaux sur les ménages

Tout d'abord, nous devons analyser les champs nouveaux potentiels de la statistique publique. Je pense notamment à l'exclusion et à la connaissance des populations en difficulté pour les enquêtes auprès des ménages. La demande sociale est très largement excédentaire par rapport aux données disponibles dans ce domaine. Nous devons prendre en compte les risques de stigmatisation. Nous pourrions également développer la thématique d'insécurité et de délinquance, qui occupent une place de choix dans le débat public.

Pistes possibles de travaux sur les entreprises

Concernant les entreprises, les groupes sont un champ de recherche crucial. En effet, ces derniers jouent un rôle croissant dans l'économie mais échappent en partie à nos méthodes actuelles d'investigation statistique. Les méthodes de consolidation, non additives, sont difficiles à manipuler. La question de l'immatériel, incluant sa génération et sa comptabilisation, est également centrale.

b. Améliorations possibles du dispositif existant

Pour les ménages

Nous pouvons réfléchir à des améliorations du dispositif existant dans certains domaines. Nous pourrions ainsi nous intéresser à la définition des frontières de l'emploi et du chômage et des nouvelles catégories d'emploi. L'observation des parcours professionnels individuels nécessite des instruments de mesure particuliers, mais certainement plus adaptés que les traditionnelles enquêtes instantanées. Pour étudier l'immigration, nous pouvons dépasser notre mode d'approche restrictif tout en respectant la confidentialité. Plus largement, nous pourrions étudier la notion de solde migratoire. Il y a deux semaines, j'ai reçu à ce propos une lettre du Directeur du US Bureau of Census, qui me proposait une coopération pour étudier la population américaine expatriée en France.

Pour les entreprises

Concernant les entreprises, la meilleure connaissance des marchés, en quantité et en prix, paraît pertinente, au-delà du traditionnel indicateur de production.

En résumé, nous devons aborder de nombreuses questions, et arbitrer en fonction de nos ressources disponibles.

Deux autres rencontres auront lieu pour la préparation du programme à moyen terme, le 19 mai, sur les statistiques monétaires et financières, et le 25 juin, sur les statistiques régionales et locales. Pendant l'intervalle, toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Merci à tous pour votre coopération au cours de cette journée.

Jean-Pierre DUPORT, Cnis

Merci pour ces propos mobilisateurs pour le Cnis et son Bureau.

La séance est levée à 18 heures 20.

LES GRANDS CHANTIERS DE LA STATISTIQUE FINANCIERE A L'HORIZON 2008

Présidée par Jean-Paul POLLIN, Président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »

LISTE DES PARTICIPANTS

M ^{me}	ARTIGUEBIELLE Jacqueline	Cnis - Comité du label
M.	BAHUCHET Marc-Alain	Banque de France
M ^{me}	BARDOS Mireille	Banque de France
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	Cnis
M.	BOUTILLIER Michel	Université Paris X Nanterre
M.	CORDIER Jean	Banque de France
M.	DAVYDOFF Didier	OEE - Observatoire de l'épargne européenne
M.	DEPOUTOT Raoul	Insee
M.	DIESTCH Michel	IEP Strasbourg - Institut d'études politiques
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M.	DETAPE Yves	Insee
M ^{me}	DEUDON Aurélie	CROCIS-CCIP
M.	FONTAGNÉ Lionel	CEPII - Centre d'études prospectives et d'informations internationales
M.	JAUDOIN Olivier	Commission bancaire
M.	LANG Gérard	Insee
M.	LE MESTRIC Michaël	DP - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M ^{me}	MONFRONT Régine	Banque de France
M.	NIEDZWIECKI Cédric	BDPME - Banque du développement des PME
M.	NIVAT Dominique	Banque de France
M.	PETIT Christian	CGT
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M.	PLATEL Régis	MEDEF
M.	POLLIN Jean-Paul	Université d'Orléans
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M ^{me}	RABAUD Isabelle	Université d'Orléans
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M ^{me}	ROUGERIE Catherine	Insee
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du Cnis
M.	TERRIER Christophe	Direction du tourisme
M.	VANOLI André	Insee

Absents excusés

M.	ADNOT Philippe	Sénateur - Président du Conseil Général de l'Aube
M.	ALLIER Hubert	UNIOPSS - Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
M.	BOURGUIGNON Pierre	Député-maire de Seine-Maritime
M ^{me}	BRIAND Marie-Jeanne	Députée régionale au Tourisme Champagne-Ardenne
M.	DURAND Denis	CGT (remplacé par M. Christian PETIT)
M.	FABRE Paul	Président du CRIES PACA
M.	FRÉVILLE Yves	Sénateur
M.	LORRAIN Jean-Louis	Conseiller général
M.	MERVILLE Denis	Assemblée nationale
M.	MOCQUET Jean-Marie	Délégué Régional au Tourisme Poitou-Charentes
M.	PAILLARD Francis	Président de la Chambre des métiers de l'Aube
M.	ROBIN Benoît	Force ouvrière
M.	WERMES Robert	AFEST - Association française des Experts scientifiques du tourisme

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture par Jean-Paul POLLIN

L'intérêt d'un accès aux données micro-économiques bancaires

Michel DIETSCH (IEP-Strasbourg), Olivier JAUDOIN (Commission Bancaire)

L'harmonisation européenne des données monétaires et financières

Michel BOUTILLIER (Université Paris X), Jean CORDIER (Banque de France),
Didier DAVYDOFF (Observatoire de l'Épargne européenne)

Les statistiques des échanges de services et des investissements directs à l'étranger

Lionel FONTAGNÉ (CEPII), Dominique NIVAT (Banque de France),
Claude PEYROUX (Banque de France), Isabelle RABAUD (Université d'Orléans)

Clôture par Jean-Paul POLLIN

REUNION DU 19 MAI 2003

I- Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Cette réunion s'inscrit dans la construction du programme à moyen terme du Cnis. Nous nous sommes longuement interrogés à propos de l'intégration des préoccupations monétaires et financières et de la problématique de la balance des paiements dans le dispositif de réflexion sur ce programme. Nous y avons obtenu une place, dans une faible mesure, à la réunion prévue le 25 juin à Lyon. Nous souhaitions conduire une réflexion complémentaire sur la production des statistiques monétaires et financières. Dans cet esprit, nous avons programmé la présente réunion, qui constitue une session extraordinaire de la Formation « Monnaie, finance et balance des paiements ». Nous avons finalement retenu trois thèmes de réflexion.

1. La transformation des statistiques monétaires et financières inhérente à l'intégration dans la zone euro

Le débat sur l'harmonisation européenne des statistiques monétaires et financières et ses conséquences sur les données nationales est toujours d'actualité.

2. L'accès aux données individuelles dans le domaine de la banque et de l'assurance

Ce thème est un de mes *leitmotiv*. Nous n'avons pas accompli de progrès significatif dans ce domaine depuis notre dernière discussion à ce sujet. Nous pouvons réfléchir à ce que nous pourrions concevoir pour les cinq prochaines années.

3. Les statistiques financières internationales

Ce thème regroupe deux problématiques, déjà débattues en réunion de formation : d'une part, la comptabilisation des services et les difficultés soulevées à cet égard par la constitution de la zone euro et d'autre part, les flux d'investissements directs internationaux, dont je rappelle qu'ils ont fait l'objet d'un colloque l'an dernier à la Banque de France, à la suite de l'intervention d'un groupe de travail. Sur cette question d'actualité de l'attractivité du territoire national, nous devons également réfléchir aux actions adéquates. D'ailleurs, le Conseil d'analyse économique a publié récemment un rapport sur la compétitivité, rédigé par Lionel Fontagné.

Lionel FONTAGNÉ, CEPII

Michèle Debonneuil y a également contribué.

Jean-Paul POLLIN, Président

Ce rapport aborde le thème de l'attractivité à l'aune des investissements financiers internationaux. Il est riche à la fois en informations et en analyses pertinentes.

L'optique de notre réunion est de dégager des orientations pour le programme de moyen terme 2004-2008 à partir d'un dialogue entre utilisateurs et producteurs. Bien entendu, notre formation débattera de ces actions possibles au cours de sa réunion ordinaire.

Contrairement à ce que l'invitation que vous avez reçue indiquait, nous débutons aujourd'hui par la discussion sur l'harmonisation européenne des données monétaires et financières. Les utilisateurs sont représentés par Michel Boutillier, de l'Université Paris X - Nanterre et Didier Davydoff, Directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne. Lors d'une précédente réunion, nous avons déjà évoqué cet Observatoire, dont la position est idéale pour les questions qui nous préoccupent. Les producteurs de statistiques seront représentés par Jean Cordier, Directeur des études statistiques et monétaires de la Banque de France.

II - L'harmonisation européenne des données monétaires et financières

Point de vue des utilisateurs (premier exposé)

Michel BOUTILLIER, Université Paris X - Nanterre

Plutôt que d'établir une longue liste de suggestions, je préfère m'appuyer sur des préoccupations personnelles. Je constate cependant que, contrairement à l'intitulé de notre table ronde, tous les pays producteurs de statistiques de la zone euro ne sont pas représentés.

Pour nuancer les critiques que je vais émettre, je précise tout d'abord que les statistiques produites par la France sont d'une qualité honorable par rapport à ses homologues européens. La nomenclature des opérations financières est assez détaillée en comparaison, par exemple, de celle des Pays-Bas. Le domaine des statistiques monétaires et financières étant assez vaste, j'ai choisi de me concentrer sur le tableau d'opérations financières (TOF). J'identifie cinq voies d'amélioration :

1. Rétropolations portant sur les données du tableau d'opérations financières

Le nivellement de la qualité en Europe semble s'être effectué par le bas en matière de production de tableaux d'opérations financières. Tous les pays ont produit des séries relativement courtes. Ce phénomène est moins perceptible pour les statistiques monétaires. Les séries temporelles des TOF, en France, s'étendent pour la plupart de 1995 à 2001. Des travaux de réropolation ponctuels ont été accomplis mais le tableau complet présente un intérêt bien plus grand que les données qui le composent considérées individuellement.

2. Vision plus claire des positions prises sur les actions (non cotées notamment)

Un groupe de travail du Commissariat au plan a travaillé sur les actions non cotées. De ce point de vue, par rapport à d'autres pays, les producteurs de statistiques français ont eu le mérite d'affronter le problème. Sans doute faudrait-il exercer une pression sur nos partenaires communautaires afin qu'ils améliorent l'information sur les positions prises sur les actions, et notamment les actions non cotées. A cet égard, la situation française pourrait servir de référence.

3. Analyse uniforme des contreparties

Toutes les réflexions sur la complexification de la sphère financière conduisent à analyser des engagements à partir de la mise en évidence des contreparties. Le fait que les contreparties d'un agent financier soient elles-mêmes des agents financiers n'est certainement pas neutre. Cet argument est présenté de plus en plus fréquemment. La sphère financière se complexifie. En lisant, par exemple, les calculs de taux d'intermédiation financière du rapport du CNCT, l'on constate que de multiples hypothèses sont formulées. Des travaux préliminaires pourraient limiter le nombre de ces hypothèses. Certains pays proposent une analyse des contreparties, et notamment l'Espagne et la Finlande, qui analysent systématiquement et selon un mode opératoire uniforme, les contreparties, pour chaque actif du TOF. D'autres pays sont plus pragmatiques dans leur approche et utilisent différentes méthodes d'analyse des contreparties suivant les lignes. Tout progrès en la matière servirait à l'harmonisation mais nous permettrait surtout d'affiner nos analyses conjoncturelles ou structurelles sur la sphère financière.

4. Distinction des échanges intra et extra-communautaires

Mon quatrième thème va de pair avec l'harmonisation dans la mesure où le développement du Marché unique rend caduque toute approche qui ne distinguerait pas les échanges intra-communautaires et extra-communautaires. Le TOF est actuellement incompatible avec cette démarche. Il est possible que la BCE supervise des travaux rétablissant une compatibilité partielle : nous pourrions ainsi reconstituer les opérations intra-communautaires dont les contreparties seraient de nationalité étrangère. Je demande un éclatement de la ligne S2 selon que les échanges sont intra-communautaires ou non. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre à nouveau lorsque nous aborderons les IDE ou les investissements de portefeuille. Le FMI pilote plusieurs projets de nature à offrir la possibilité d'éclater le poste « reste du monde » en deux sous-ensembles.

5. Meilleure identification des droits de retraite

Il est difficile de reconnaître les différents droits à la retraite parmi les statistiques du TOF. Les droits nets des ménages sur les fonds de pension, par exemple, ne se situent pas dans la ligne A612, contre toute logique. En France, l'on observe ainsi un manque de rigueur dans le traitement de l'épargne salariale (PEE et PPESV). En bref, la situation présente ne contribue déjà pas à l'harmonisation.

Voilà pour mes constatations qui, je l'espère, n'auront pas paru trop arbitraires.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je propose que Didier Davydoff intervienne et complète éventuellement ces constatations avant que le représentant des producteurs ne s'exprime.

Point de vue des utilisateurs (deuxième exposé)

Didier DAVYDOFF, Observatoire de l'épargne européenne

Monsieur Boutillier a abondamment contribué aux travaux de l'Observatoire de l'épargne européenne. Je ne reviendrai pas sur son point de vue, que je partage.

Présentation de l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE)

L'OEE opère au niveau européen, à la fois par l'objet de ses travaux - nous nous interdisons de ne travailler que sur un seul pays - et par ses partenaires. Nous avons ainsi déjà travaillé avec Eurostat et nous avons engagé une action avec la BCE durant laquelle nous allons analyser les comptes financiers des ménages à partir de variables explicatives rendant compte de différences culturelles, institutionnelles, fiscales et statistiques. L'Observatoire de l'épargne européenne réalise des études et simultanément propose des statistiques à ses membres. Cela dit, sa vocation n'est pas celle d'un gestionnaire de statistiques. Il essaie simplement, à des fins démonstratives, de réaliser des ventilations plus fines de certains secteurs. En revanche, la fourniture pérenne des statistiques ainsi suggérées dépasse ses moyens propres.

L'OEE est un espace de rencontre entre utilisateurs et producteurs de statistiques. Diverses institutions, comme le Commissariat général du plan et la Banque de France, participent activement au contenu statistique et à la méthodologie des études. J'encourage les autres producteurs statistiques français à devenir membres de l'Observatoire.

Liste de suggestions sur le tableau des opérations financières

Mes suggestions portent sur les données macrofinancières du tableau d'opérations financières, les données d'enquêtes et des domaines para-économiques, comme la fiscalité.

1. Raccourcir les délais de production

Les utilisateurs de données de comptabilité nationale désirent un raccourcissement des délais de mise à disposition. Les comptes trimestriels constituent à ce titre un chantier important. Nous avons lancé un essai de constitution d'un indicateur conjoncturel d'aversion au risque des épargnants. Nous aurions besoin de l'alimenter avec des indicateurs avancés de flux d'acquisition des actifs risqués par les ménages. Nous ne disposons actuellement que des flux de liquidités. Une plus grande rapidité de communication des données permettrait à de nouveaux types d'études d'exister sur la base des TOF.

2. Améliorer la ventilation des opérations financières

Une ventilation plus fine des opérations financières et une plus grande précision de la notion de valorisation seraient également souhaitables. Grâce au SEC 95, les comptes financiers sont théoriquement harmonisés entre les pays européens. En pratique, certaines asymétries persistent pour certaines opérations.

Par exemple, l'information de flux et de stocks concernant les actions n'est déclinée selon les actions cotées et non cotées que dans quelques pays. Cette distinction est utile pour certaines études en raison de la grande dissymétrie des deux sous-ensembles.

Citons un autre exemple : le crédit commercial n'est pas distingué des autres opérations diverses dans de nombreux pays, ce qui complique l'interprétation de l'évolution du patrimoine économique.

3. Rendre compte de l'exposition au risque

Nous pourrions aller au-delà des dispositions du SEC 95 en créant des comptes satellites qui rendraient les comptes financiers davantage représentatifs de l'exposition au risque. L'approche des comptes financiers serait plus financière que juridique.

Par exemple, il serait pertinent de distinguer les contrats d'assurance vie libellés en euros et ceux tenus en unités de compte. Cette distinction permettrait en effet d'estimer la part des contrats exposés aux aléas du marché. L'Observatoire a d'ailleurs réalisé cette ventilation pour une année, en interrogeant les organisations professionnelles et les autorités de contrôle des sociétés d'assurance.

Je citerai également l'exemple des fonds monétaires, généralement isolés dans les comptes financiers mais encore hétérogènes en termes d'exposition au risque, laquelle est fonction des natures de placements du fonds considéré. Il serait aussi intéressant d'examiner les fonds garantis, compte tenu du contexte boursier.

Nous souhaiterions disposer, pour certaines informations, des flux bruts et non des flux nets, en particulier pour l'endettement. Nous progresserions dans notre appréhension de l'épargne si nous pouvions discriminer les remboursements des revenus effectivement disponibles, ce qui serait possible en connaissant les flux bruts. Grâce aux échéanciers de crédit et de renégociation des crédits, nous réaliserions d'importants progrès.

Réflexions sur la valorisation

1. Difficultés liées à la réévaluation

La France est seule en Europe à produire des comptes de réévaluation, seule donnée fiable de constitution de comptes de patrimoine. En procédant au calcul de la différence entre flux et stocks pour l'ensemble des pays européens entre 1995 et 2001, nous avons abouti à des résultats singuliers, difficilement explicables voire inconciliables avec les mouvements des marchés financiers.

2. Les actions non cotées

La valorisation est intimement liée au problème des actions non cotées. Nous souhaitons qu'une éventuelle future évaluation française des actions non cotées soit produite le plus tôt possible. Au niveau européen, le problème ne serait nullement résolu, du fait de la coexistence en Europe de modes très différents de valorisation des actions non cotées. Michel Dietsch a abondamment travaillé sur cette question.

Nous avons pour notre part essayé de reconstruire des valorisations selon un mode homogène en appliquant aux actions non cotées le même ratio de valorisation sur fonds propres qu'aux actions cotées. Nos résultats restent très fragiles. Je pense que ce chantier dépasse les moyens de l'OEE et qu'il appartient aux producteurs publics de s'y atteler.

3. Les plus-values

Je signale également une notion adjacente à la comptabilité nationale : les plus-values réalisées. Je rappelle que seules les plus-values latentes se retrouvent dans les comptes nationaux. La connaissance des plus-values réalisées serait néanmoins intéressante.

4. Les engagements de retraite

Nous avons publié voici deux semaines une étude sur la valorisation des engagements de retraite des entreprises. Elle illustre la grande variété des méthodes comptables nationales, de sorte que les évaluations varient de 80 à 140 % (100 % en moyenne) de celles obtenues en appliquant les normes internationales. Sinon directement, mais via des fonds de pensions, toutes les grandes entreprises ont un lourd niveau d'engagement de retraites. Les agences de notation tiennent d'ailleurs à présent compte de cet élément.

Suggestions portant sur les données d'enquêtes

Je laisserai Michel Dietsch évoquer les données d'entreprises. Concernant les ménages, aucune enquête n'est organisée au niveau européen. Nous avons commandé une étude sur le profit des actionnaires individuels, à partir de diverses études préexistantes. Nous avons par exemple compilé les résultats de l'enquête patrimoine de l'Insee. Nous préférierions cependant pouvoir disposer de sondages effectués selon une méthode harmonisée à l'échelle de l'Europe.

Il n'existe aucune base de données centralisée utilisable par des économistes sur la fiscalité de l'épargne. Nous avons commandé une étude consistant à mesurer le taux de prélèvement fiscal sur l'épargne des ménages selon leur niveau de revenu fiscal. Le résultat est fragile par son unicité et par son aspect exclusivement théorique. Nous sommes demandeurs d'informations portant sur les prélèvements fiscaux par type de placement et par type d'agent économique.

Jean-Paul POLLIN, Président

La parole est au représentant des producteurs de statistiques.

Point de vue des producteurs

Jean CORDIER, Banque de France

Remarques préliminaires

J'aimerais en premier lieu formuler deux remarques préliminaires qui me paraissent importantes eu égard au contexte européen. Tout d'abord, la collaboration européenne s'accompagne d'une élévation de l'exigence en matière de statistiques financières. Chaque pays ayant tendance, dans les comités, à mettre en valeur son produit d'excellence, les programmes reflètent souvent le meilleur exemple dans chaque domaine. L'élévation de la qualité est positive mais coûteuse en temps. Les grands pays éprouvent une difficulté comparativement plus grande à restructurer leur système statistique. L'Allemagne a accepté, après une période d'hésitation de plusieurs années, de participer à un effort européen de constitution de comptes financiers trimestriels. En résumé, la montée du niveau d'exigence améliorera certainement la qualité des statistiques financières, mais seulement à terme.

Ma deuxième remarque préliminaire tient au contexte politique : l'Union monétaire européenne a favorisé le développement des statistiques monétaires au détriment des comptes financiers, notamment à cause de l'inertie allemande. Je pense que la situation sera nettement améliorée pour 2005.

Je me propose à présent de répondre à certains points soulevés par mes prédécesseurs, sur les statistiques monétaires puis sur les comptes financiers.

Projets relatifs aux statistiques monétaires

N'ayant pas entendu de critique sur les statistiques monétaires, j'en déduis que l'offre correspond à la demande. Le dispositif actuel est en place depuis 1998. Nous occupons une position de force relative dans ce domaine : la question est encadrée sur le plan juridique par une réglementation émanant de la BCE, applicable aux déclarants nationaux. L'harmonisation européenne est pratiquement complète. Les principales progressions possibles ont été réalisées. Néanmoins, à partir de 2003, des projets importants d'amélioration du dispositif existant seront initiés.

1. Ventilation accrue des contreparties

Un règlement datant de la fin de l'année 2001 prévoit une ventilation plus détaillée comportant des renseignements sur les contreparties des avoirs et engagements des établissements financiers monétaires. L'application de ce règlement sera coûteuse car la remise de ces données est prévue à fréquence mensuelle. Certains pays ont avancé qu'il leur serait facile d'adopter un rythme mensuel et la France, bien que réticente sur la nécessité d'une telle fréquence, a accepté ce projet. Cette charge de travail supplémentaire est difficile à absorber.

2. Précision accrue des mesures de la valorisation

La seconde amélioration est relative à la valorisation. Une nouvelle fois, sont concernés les établissements financiers monétaires. Jusqu'à présent, nous parvenions à effectuer nos propres estimations. Nous disposons à présent d'informations communiquées directement par les établissements remettants, astreints à nous révéler leurs indices de valorisation, ce qui nous permet d'exercer un contrôle plus précis et d'améliorer sensiblement la qualité de nos informations.

3. Etude sur les marges d'intermédiation bancaire

Une enquête originale sur les marges d'intermédiation bancaire est prévue. Nous pourrions désormais comparer les niveaux de marges et non plus seulement noter leur évolution dans les différents pays.

Au niveau européen, les données des taux débiteurs et créditeurs sur les opérations nouvelles constitueront une nouveauté. La France, qui disposait déjà d'un tel système, a contribué à faire naître ce projet. Nous espérons que cela permettra la constitution d'un indicateur de volume des opérations nouvelles.

Nous disposerons également bientôt de statistiques sur taux relatifs aux encours de crédits et de dépôts. En France, la collecte s'effectuera au moyen de la mesure des taux moyens, à partir desquels seront calculés des flux d'intérêts concernant les intermédiaires financiers bancaires. Cette façon de procéder nous permettra simultanément d'améliorer la qualité des statistiques relatives aux flux d'intérêts, pour lesquels nous disposerons d'informations trimestrielles et détaillées.

4. Etude comportementale sur l'offre et la demande de crédit

Enfin, le dernier projet concerne le Bank lending survey, publié pour la première fois par la BCE. Ce document consiste en une étude tendancielle des comportements d'offre et de demande de crédits. Pour des raisons politiques, la BCE a tenu à publier ces informations très rapidement. J'espère que nous serons en mesure de publier nos chiffres de concert avec la BCE au prochain trimestre.

Les enquêtés sont invariables : ce sont les banques, pour l'essentiel. Nos échanges sont parfaitement rodés. Par ailleurs, les questions de stabilité financière confèrent à ces statistiques une importance grandissante.

Projets relatifs aux comptes financiers

Nous espérons que nos divers dispositifs seront stabilisés en 2004. Nous pourrions alors davantage consacrer d'efforts aux comptes financiers.

Dans ce domaine, je me propose de développer les programmes européens puis j'aborderai certains aspects particuliers qui ont été évoqués.

1. Etablissement de comptes financiers trimestriels européens

Tout d'abord, saluons une bonne nouvelle : à la fin 2002, le Comité statistique européen de la BCE a fait adopter par le Conseil des gouverneurs une « guideline » (traduction officielle : « orientation »). Ce texte contraint les banques centrales nationales à contribuer à la confection de comptes financiers trimestriels harmonisés. Les Allemands se sont décidés à s'aligner sur leurs partenaires et affichent l'intention de fournir des comptes trimestriels complets. Les comptes financiers européens devront être constitués d'ici 2005. Les plus grands pays manifesteront probablement le désir de produire des comptes nationaux trimestriels. La France, l'Allemagne et l'Espagne ont d'ores et déjà adopté cette position. Avant 2005, les tentatives d'analyse des comptes financiers européens se heurteront à des statuts dérogatoires de certains Etats.

2. Publication de comptes trimestriels par les administrations publiques

La seconde bonne nouvelle pour les observateurs extérieurs provient de règlements européens qui obligeront les administrations publiques à publier des comptes trimestriels à l'horizon 2005. Tous les États membres se placent dans une attitude plus positive par rapport à l'harmonisation des données trimestrielles. Des réticences se font pourtant jour, certains craignant que la communication d'informations trimestrielles n'engendrent un contrôle trimestriel du déficit public. Certains règlements sont déjà votés, d'autres sont en cours d'examen. Le dispositif complet devrait être instauré en 2005.

Eurostat réclame par ailleurs une analyse sectorielle affinée des tables annuelles de finances publiques transmises à Eurostat. Sont concernées au premier chef les données sur la dette publique et sur le transfert des données comptables publiques vers les comptes nationaux. Cette exigence devrait provoquer un accroissement de la qualité des données financières. L'environnement européen est donc aujourd'hui sensiblement plus favorable aux comptes financiers.

3. Mise en place de la base 2000 des comptes nationaux

En France, le report d'un an (prévu en 2004, repoussé en 2005) du passage à la base 2000 nous fournit un laps de temps supplémentaire pour achever de conduire certains dossiers, et notamment celui des actions non cotées pour lesquelles à la fois la détention et la valorisation seront revues.

Réponses aux demandes des utilisateurs

1. Rétropolation des séries financières

Plusieurs points des interventions précédentes portaient sur les comptes financiers trimestriels. Il me semble tout d'abord que d'assez nombreuses rétopolations ont été réalisées. Si certaines séries sont lacunaires, je vous conseille de vous adresser à Régine Monfront, qui a effectué ces rétopolations.

Régine MONFRONT, Banque de France

Les TOF complets sont rétopolés jusqu'en 1976, en encours et en flux.

Jean CORDIER, Banque de France

2. Exhaustivité des comptes financiers

Il est anormal de considérer que toutes les réponses doivent se trouver dans les comptes financiers. Les comptes financiers sont nécessairement synthétiques. Nombre de questions qui ont été posées sont des sujets de recherche à part entière. Par conséquent, il est concevable de constituer à leur égard des bases de données spécifiques, par exemple des comptes satellites. Toute démarche consistant à reporter des informations originales dans des comptes financiers semble contraire à la vocation synthétique de ces comptes. Les demandes qui ont été exprimées me paraissent donc mal orientées.

3. Coût des informations complémentaires

Gardons par ailleurs à l'esprit le coût de la rétopolation qui a été effectuée. Je ne me sens pas investi du pouvoir d'engager des milliers d'euros au nom de la Banque de France pour répondre à une demande particulière, aussi respectable soit-elle.

4. Valorisation des actions non cotées

Le dossier des actions non cotées sera rouvert à l'occasion du passage à la base 2000.

5. Méthodologie statistique française

Par rapport à d'autres pays, la France témoigne d'une plus grande prudence quant à des bouclages qui reposeraient sur des données statistiques à la robustesse non éprouvée. A la décharge des pays qui pratiquent ce genre de bouclages, ils les effectuent en toute transparence. Nous pourrions dans certaines circonstances, « forcer » certains bouclages tout en restant transparents.

6. Conséquences de l'éclatement du poste du reste du monde

L'éclatement du poste du reste du monde est susceptible de reporter la charge sur les responsables des balances des paiements. De plus, cette opération est quelque peu illusoire car la fongibilité des économies européennes est croissante. Une *task force* européenne dédiée à ce problème a été constituée. Elle réfléchit à la charge de travail supplémentaire admissible pour les compilateurs de balance des paiements pour faciliter le travail de confection des comptes financiers de la Zone euro que doit accomplir la BCE. Nous espérons en tirer profit pour les comptes financiers français. Nous espérons que nos négociations auront avancé à la prochaine réunion du CMFB. La *task force* devrait de toute manière rendre son rapport d'étape à cette occasion.

7. Les intermédiaires financiers non monétaires

Vous avez mentionné la question des fonds de pension et des compagnies d'assurance. Il s'agit d'une faiblesse générale du SEC 95. La BCE ne se reconnaît pas de pouvoir de coercition en la matière. Elle définit des orientations concernant les « OFIes » (Other Financial Intermediaries). Tous les pays européens éprouvent de réelles difficultés à organiser le *reporting* des assureurs. Je pense qu'une action est nécessaire dans ce domaine. Les assureurs constituent désormais la plus grosse « caisse », loin devant le Livret A. Nous disposons de peu de données continues disponibles dans des délais raisonnables, ce qui est handicapant pour les utilisateurs. Il existe probablement un champ de développement pour un compte intermédiaire ou satellite spécifique.

Débat

Jean-Paul POLLIN, Président

Je note que cette question a été soulevée par les trois intervenants. Nous devons effectivement y réfléchir. Je propose que nous nous concentrons à présent sur une question qui nous paraîtrait importante. Les utilisateurs souhaitent-ils répondre à Monsieur Cordier ?

Michel BOUTILLIER, Université Paris X - Nanterre

Je souhaite revenir sur un point, particulièrement révélateur de l'utilisation des informations financières. Je conçois que les TOF ne puissent pas être extrêmement détaillés. Néanmoins, l'utilisateur devrait pouvoir y retrouver les données correspondant à l'objet de ses recherches.

Par exemple, le fait que l'activité bancaire traditionnelle soit relativement bien observée et que l'activité de bancassureur soit plus obscure nuit à l'analyse.

Didier Davydoff a souligné à juste raison la distinction utile entre les contrats tenus en euros et ceux tenus en unités de compte. Nous pouvons obtenir, par les données de la FFSA, une distinction entre ces deux types de contrats, alors que c'est impossible avec les comptes nationaux.

Nous ne pouvons pas, par exemple, comparer le montant des réserves techniques d'assurance aux actifs des ménages.

Ces non-correspondances entre données issues de diverses sources donnent parfois lieu, chez les utilisateurs, à des manifestations d'incompréhension.

Jean CORDIER, Banque de France

Le problème réside dans le processus d'élaboration du TOF. Lorsque l'on dispose de deux sources différentes, la préférence revient à celle dont la qualité apparente est la meilleure. L'évaluation de la qualité des sources est parfois difficile et nécessite alors un travail de longue haleine. Le travail d'arbitrage est parfois difficile devant deux sources imparfaitement concordantes et de qualité respective fragile.

Jean-Paul POLLIN, Président

Comment envisagez-vous de procéder ? Connaissez-vous vos besoins (sources et moyens) ou devons-nous constituer un groupe de travail ?

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

Mon service élabore les comptes nationaux. Le groupe de travail européen sur les comptes financiers revoit actuellement le règlement obligeant les pays à transmettre annuellement leurs données de comptabilité nationale. Les voies d'amélioration de cette transmission répondent en partie aux préoccupations des utilisateurs.

Il est tout d'abord envisagé de raccourcir le délai de transmission de neuf mois à trois mois. Cela peut sembler long pour les utilisateurs mais cela constitue pourtant déjà un défi conséquent pour certains pays, d'autant plus que les statistiques demandées seront plus complètes.

Désormais, des comptes de réévaluation individualisés devront être fournis. Un précédent intervenant faisait état d'un comportement singulier des écarts entre flux et encours. L'explication tient au fait que les effets de changements de volumes et les accidents statistiques s'y retrouvent. Un compte de réévaluation spécifique est ainsi envisagé et la réévaluation sera donc plus facilement utilisable.

Concernant la ventilation des agents et des opérations, les États membres recherchent actuellement une nomenclature commune qui permette à chacun de tenir les délais de trois mois.

Les qui à qui constituent le point le plus délicat. Il est prévu de transmettre les demandes à Eurostat. Eurostat envisage de regrouper les données des institutions financières (banques et assurances), ce qui rendra malaisée leur utilisation par les économistes.

En entendant les utilisateurs s'exprimer, j'ai été rassuré car j'ai constaté que leurs préoccupations correspondaient aux orientations communautaires, à ceci près qu'un processus européen est nécessairement long.

Jean CORDIER, Banque de France

La problématique des banques et assurances n'est pas d'ordre méthodologique ; elle tient à la mise en place d'un *reporting*. Les intervenants potentiels sont multiples :

- l'Insee pour les registres et les statistiques d'entreprise ;
- la Banque de France pour les comptes financiers ;
- les opérateurs de marché pour certaines informations conjoncturelles.

Si nous avons le soutien de Monsieur Constant, du Comité consultatif du secteur financier, nous pourrions créer une dynamique grâce à un tableau de bord. La constitution de statistiques publiques sur les assurances est un problème récurrent.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous allons mettre en forme cette préoccupation pour le 17 juin, de façon à produire un avis qui devrait être suivi d'effets sur le moyen terme. Votre suggestion me semble intéressante et réalisable, étant entendu qu'une partie des mesures annoncées par Marc-Alain Bahuchet répond déjà aux demandes des utilisateurs. Nous achevons ainsi cette première table ronde. Je remercie les différents intervenants.

III - L'intérêt d'un accès aux données microéconomiques bancaires

Introduction

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous allons nous intéresser à l'accès aux données microéconomiques bancaires. Nous avons déjà évoqué par le passé ce point sensible mais important au demeurant, pour deux raisons.

Tout d'abord, nous éprouvons des difficultés à réaliser dans le monde financier certains travaux ordinairement pratiqués pour les entreprises. L'accès aux données individuelles est plus difficile dans le cas des banques et assurances que dans celui des entreprises. Les notions de concurrence et de tarification paraissent notamment cruciales. Lors de la fusion Crédit Agricole – Crédit Lyonnais, des travaux d'universitaires ont été exhibés, prouvant ainsi que le thème de la concurrence interbancaire n'était pas aussi sensible qu'il n'y paraissait. Il semble également que ces études (probablement réalisées à partir d'une base privée) ont pesé dans la décision. Il est regrettable à cet égard de ne pouvoir effectuer de contre-expertise. Pour la connaissance fondamentale comme pour la politique envers le monde bancaire, il serait utile de mener de tels travaux.

La régulation bancaire est également source d'intérêt : l'un des trois piliers de l'accord de Bâle 2 est la discipline du marché, ce qui présuppose la transparence. Une transparence accrue des prises de position des divers acteurs bancaires contribuera certainement à accroître la stabilité du système.

Je me souviens que Monsieur Lang nous avait déconseillés d'essayer de progresser dans la connaissance de données internes de la Commission Bancaire. J'ai demandé à Michel Dietsch, qui a eu l'occasion de travailler avec ces données microéconomiques, de nous livrer ce que nous pourrions espérer en tirer. Il a par ailleurs travaillé avec Olivier Jaudoin, l'intervenant de la Commission Bancaire.

Point de vue des utilisateurs

Michel DIETSCH, IEP Strasbourg

Je vais évoquer certains obstacles à l'accès aux données microéconomiques bancaires que je n'ai pas moi-même rencontrés et dont je ne suis pas sûr que d'autres universitaires en ont fait l'expérience. La différence fondamentale avec la table ronde précédente réside dans le fait que les données pertinentes pour l'analyse sont individuelles. Les établissements bancaires sont réglementairement tenus d'en rendre certaines publiques. Les sociétés d'information financière les diffusent alors pour la plupart. Certaines de ces données restent la propriété d'entreprises ou d'organismes publics (Commission Bancaire, Banque de France).

Je me limiterai aux données bancaires, n'ayant pas d'expérience des données concernant les assureurs, bien que je suppose que les problèmes d'accès sont du même ordre. Les données peuvent concerner les banques elles-mêmes ou leurs marchés (crédit, dépôt, épargne...). Les données de marchés regroupent des informations sur les clients des banques (entreprises, ménages...).

Les travaux sur ces données sont de trois types. Tout d'abord, certaines études portent sur l'organisation et la politique industrielle de la banque (mécanisme concurrentiel, performances bancaires). Il existe une vaste littérature sur le rationnement de crédit, et notamment l'accès au crédit bancaire pour les PME et pour les entreprises innovantes. Enfin, il existe des travaux sur la stabilité bancaire et financière, les risques de crédit et les risques de marché.

Les données publiques

Eventail des données disponibles

Pour traiter ces questions, les données publiques disponibles s'obtiennent à titre onéreux. De nombreux travaux académiques et de nombreuses recherches visant à construire des outils opérationnels à destination de l'industrie bancaire et financière sont réalisés à partir de données publiques. Bankscope, une base de données spécifique aux banques, fait ainsi l'objet d'une utilisation fréquente. Thomson Financial fournit également des informations sur les restructurations bancaires. Peu de données individuelles sont en revanche disponibles pour les marchés bancaires (offre et demande de crédit bancaire, par exemple). Nous disposons de bon nombre de sources d'informations sur la situation financière des clients (niveau d'endettement, entre autres). La base de données Amadeus est à ce titre fréquemment utilisée par les organismes publics. Les travaux les plus récents ont été conduits par la Banque européenne d'investissement et par la Commission Européenne. Nous disposons également de bases de données françaises, comme Diane. Les études sur les entreprises sont donc bien documentées par les sources publiques.

Inconvénients

Ces bases de données présentent néanmoins des inconvénients de deux ordres :

Même si les universitaires parviennent à négocier de fortes réductions de coût des bases de données nécessaires à leurs travaux – voire la gratuité si l'organisme est intéressé par l'étude – ces bases de données sont en général relativement onéreuses.

Ces bases sont dépendantes de leurs sources. Par exemple, il est fréquent qu'une entreprise proche du dépôt de bilan cesse de communiquer son bilan. Les chercheurs doivent donc procéder à des redressements statistiques pour corriger ces lacunes. Les bases de données fournies ne sont par ailleurs pas contrôlées, ce qui n'est pas le cas des bases de données produites par les organismes publics. Elles comportent donc des erreurs.

Les données propriétaires

Les données propriétaires proviennent parfois de sources purement privées. Par exemple, la mise à disposition de la banque italienne Medio Centrale de ses données propres a permis aux universitaires de réaliser de nombreuses études sur le crédit.

L'étude américaine sur les petites entreprises, réalisée par la Small Business Administration et par la Federal Reserve Bank est également mise à la disposition des universitaires, ce qui a permis la réalisation d'études intéressantes sur les relations entre banques et entreprises.

En Allemagne, certaines données concernant les entreprises allemandes sont disponibles. Cela permet de pallier l'absence de publication des comptes de résultats des entreprises.

A l'Insee, une étude sur les relations entre banques et entreprises a pu être menée grâce à l'accès à des fichiers de clientèle d'une grande banque nationale.

Les données propriétaires détenues par des organismes publics sont généralement exhaustives et contrôlées. Les principales bases de données françaises de ce type sont celles de la Direction des entreprises de la Banque de France (coût du risque, coût du crédit...), et de la Commission Bancaire. La première permet de conduire des études originales et intéressantes. Quant à la seconde, elle est beaucoup plus détaillée que Bankscope, ce qui autorise des investigations plus élaborées.

La plupart des pays européens disposent de bases de données analogues qui permettent d'étudier, par exemple, le risque bancaire ou l'organisation industrielle des banques. Naturellement, ces données sont confidentielles. Par conséquent, leur accès est contractualisé et nécessite une coopération entre le chercheur et le détenteur de l'information. J'ai personnellement expérimenté ce type de collaboration avec la Commission Bancaire. Par ailleurs, des thésards peuvent être admis dans des organismes publics, via des contrats CIFRE. Sans doute un cadre plus rigoureux est-il nécessaire pour gérer ces relations, à l'image du Comité du secret statistique du Cnis, qui analyse régulièrement les demandes d'accès aux données d'enquêtes de l'Insee ou des ministères.

Jean-Paul POLLIN, Président

Avez-vous accordé des bourses CIFRE à la Commission Bancaire ?

Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire

Non, car les sujets proposés ne correspondaient pas à nos préoccupations. Un contrat CIF s'étend par ailleurs sur plusieurs années, ce qui est difficile à gérer. Nous recourons généralement à des compétences externes sur des sujets évolutifs, ce qui est relativement incompatible avec une recherche de thèse.

Jean-Paul POLLIN, Président

Là réside le cœur du problème. Je retiens tout de même de l'intervention de Michel Dietsch sur le fait que les données de la Commission Bancaire se prêtent à des exploitations beaucoup plus complètes que Bankscope. Je laisse à présent la parole à Olivier Jaudoin.

Point de vue des producteurs

Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire

Tout d'abord, rappelons quelques dispositions réglementaires. Le Secrétariat général de la Commission Bancaire est destinataire de données individuelles dans le cadre de sa mission de contrôle du bon fonctionnement du système bancaire et du respect individuel des obligations réglementaires de la part des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Présentation de la base de données de la Commission Bancaire

La Commission Bancaire présente par ailleurs un réel intérêt pour les chercheurs. Je pense que nos bases de données très complètes recèlent des possibilités très étendues, à condition que l'on précise au préalable la nature des besoins.

Notre base de données, la BAFI, date de 1993 et contient des données d'état civil (gérées par une division de la Banque de France assurant la fonction de secrétariat pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) et des données comptables utilisées par la Commission Bancaire mais aussi par les services statistiques de la Banque de France : établissement de statistiques monétaires et de données de balance des paiements (dans ce dernier cas, d'ailleurs, nous communiquons des données agrégées, les données individuelles ne servant qu'à des vérifications). Les données prudentielles sont exclusivement destinées à la Commission Bancaire.

En somme, nos données sont très détaillées et originales. 1 000 établissements de crédits et 200 entreprises d'investissements sont recensés dans la BAFI. Nous disposons de données trimestrielles, pour nos besoins propres, mais également de données mensuelles utilisées pour l'établissement de statistiques monétaires. La gestion de cette base est exercée au niveau du Secrétariat général de la Commission Bancaire.

Accessibilité de la base de données

Les protocoles d'accessibilité sont les suivants :

La Commission Bancaire accède bien entendu librement à l'ensemble de la base.

La Direction des établissements de crédit et des investisseurs financiers a accès aux données d'état civil, étant chargée de leur gestion.

La Banque de France accède à certaines informations non commerciales.

Les données individuelles sont hautement confidentielles. L'article L. 613-20, 1° du Code monétaire et financier, indique que les agents de la Commission Bancaire sont soumis au secret professionnel. Ils ne peuvent diffuser les informations nominatives concernant les établissements sous leur contrôle, sauf cas d'espèce :

- transmission aux instances judiciaires en cas de liquidation d'un établissement de crédit ;
- transmission sous certaines conditions aux tribunaux administratifs ;
- accession aux données pour des parlementaires missionnés par leurs pairs ;
- transmission à des organismes de mission équivalente à la Commission Bancaire, sous réserve de réciprocité.

Canaux d'information

Certaines données relatives au secteur bancaire apparaissent à travers des publications de la Banque de France et de la Commission Bancaire (analyses prudentielles) : rapport annuel de la Commission Bancaire, Bulletin de la Commission Bancaire, analyses comparatives portant sur des groupes homogènes ou des catégories juridiques d'établissements. Nous espérons être prochainement en mesure de diffuser ces publications sous forme dématérialisée.

Nous diffusons également des informations individuelles au sein des comptes annuels des établissements de crédit. Ces documents très synthétiques regroupent les données des rapports annuels publiés par les établissements de crédit. Nous espérons également pouvoir les mettre en ligne.

Michel Dietsch a mentionné d'autres canaux d'informations.

On peut notamment mentionner l'information détenue par les établissements eux-mêmes. Les informations demandées aux établissements de crédit dans leur communication financière sont de plus en plus exhaustives, en particulier sur l'exposition au risque. Nous avons évoqué la réforme de Bâle.

Citons également l'application des normes IASB, qui prévoient une information plus détaillée en annexe aux comptes annuels. En France, le Comité de la réglementation comptable suit ce mouvement : il a prévu, dans le règlement 2002/2003 portant sur le risque de crédit, des informations détaillées sur l'exposition au risque de crédit. Des recommandations peuvent être émises par la COB et/ou par la Commission Bancaire pour une meilleure information des tiers, par l'intermédiaire d'informations plus détaillées, portant notamment sur l'exposition au risque.

Les universitaires peuvent également travailler sur des données agrégées. Nous sommes fréquemment destinataires de demandes de précisions concernant le secteur bancaire. N'étant pas un organisme d'information, mais de contrôle, nous y répondons dans la mesure du possible, c'est-à-dire si la réponse ne réclame pas des moyens démesurés. En règle générale, nous renvoyons le demandeur à des publications.

Accessibilité des données individuelles

Avec une autorisation des intéressés, il est possible d'accéder aux données individuelles les concernant. Ainsi, les associations professionnelles demandent couramment des accès aux données individuelles de leurs adhérents pour leurs besoins propres. Une étudiante a réussi à obtenir une autorisation d'accès d'une soixantaine d'établissements bancaires pour réaliser un mémoire.

Les accords de partenariat sont un autre moyen d'accéder aux données. Monsieur Dietsch a profité de ce dispositif. Généralement, nous fournissons des données agrégées ou éventuellement quelques données individuelles en cas d'anomalie sur la base (dans ce cas, elles sont rendues anonymes). Travailler sur les données individuelles reste possible mais n'est pas indispensable. Nous ne répondons aux demandes de partenariat que pour les projets qui correspondent à nos préoccupations. Nous sommes également exigeants sur le niveau d'expertise. Le demandeur doit par ailleurs accepter de travailler en symbiose avec nos équipes. Bien entendu, l'utilisation du travail réalisé grâce à notre collaboration fait l'objet d'une concertation préalable. En effet, nous restons propriétaires des données. Nous désirons poursuivre ce type d'expérience à condition, une fois encore, que le projet nous intéresse.

Débat

Jean-Paul POLLIN, Président

En substance, vous confirmez l'intérêt de vos données, beaucoup plus riches que les données publiques.

Jean CORDIER, Banque de France

Nos données utilisées pour les statistiques monétaires sont régies par le règlement 2533/98 du 23 novembre 1998 relatif à la collecte d'informations statistiques par la BCE. L'article 8 expose les diverses contraintes de confidentialité : la BCE est destinataire exclusive de ces données. Il est cependant possible de les communiquer à des fins de recherche scientifique à condition qu'elles ne soient pas directement identifiables. La BCE a par ailleurs émis une orientation à l'intention des banques centrales nationales (ECB/1998/NPE28 du 22 décembre 1998, article 4) : il s'agit de restrictions d'accès aux parties tierces. La Banque de France a demandé une expertise juridique de ces règlements, qui semblent soumis à une interprétation variable selon les pays.

Jean-Paul POLLIN, Président

Quel est le rapport avec les données individuelles de la Commission Bancaire ?

Jean CORDIER, Banque de France

Ce sont deux réglementations différentes. Lors de la constitution de la base BAFI, la Banque de France a conçu un mode de collecte original, permettant aux banques d'effectuer presque toutes leurs déclarations auprès du même interlocuteur. Néanmoins, les données ainsi collectées ne répondent pas nécessairement aux mêmes dispositions réglementaires.

Jean-Paul POLLIN, Président

Les données dont vous disposez sont de nature semblable.

Jean CORDIER, Banque de France

Pour partie seulement. S'agissant des statistiques collectées pour le compte de la BCE, je suis assujéti au droit européen.

Olivier JAUDOIN, Commission Bancaire

La Banque de France a établi ce système de collecte pour ses besoins propres. La Commission Bancaire est munie d'un simple droit d'accès à certaines données. Les données de *reporting* financier restent la propriété de la Banque de France. Nous n'utilisons quasiment pas les données mensuelles, par exemple.

Jean-Paul POLLIN, Président

Peut-on assimiler ces données à des documents administratifs, Monsieur Lang ?

Gérard LANG, Insee

Je ne vais pas me prononcer sur la nature juridique de la Banque de France ou de la Commission Bancaire. Elles sont cependant également soumises à la loi de 1979 sur les archives : elles exercent une mission de service public financée sur des fonds publics et, par conséquent, la République

Française est propriétaire de leurs données. Ces institutions sont réputées dépositaires de ces données pour la durée de leur mission. Elles sont ensuite obligées de les proposer aux Archives de France.

Jean-Paul POLLIN, Président

Qu'entendez-vous par « ensuite » ?

Gérard LANG, Insee

La loi ne spécifie pas de date spécifique. Pour notre part, nous proposons nos données aux Archives nationales trois ou quatre ans après leur collecte, lorsque nous estimons que nous en avons achevé l'exploitation pour nos besoins propres.

Je rappelle également que les données des Archives nationales deviennent accessibles au public après trente ans. Il est donc théoriquement possible d'effectuer des recherches à partir des données bancaires datant de plus de trente ans.

La procédure consistant à demander à tous les dépositaires des données une autorisation de mise à disposition du public est admirable sur le plan déontologique mais demeure attaquable sur le plan juridique, le secret professionnel n'étant pas levé par l'autorisation du dépositaire.

Le règlement de 1998 portant sur l'accessibilité des données pour la BCE est complété, en ce qui concerne les données statistiques collectées par les instituts nationaux, par le règlement 831/2002. Ce dernier prévoit que, sous certaines conditions, les données envoyées par les États membres sont accessibles à des fins de recherche scientifique. Le Comité européen du secret statistique est réputé compétent pour examiner les demandes (la BCE y est représentée). Nous sommes en train de mettre en place ces procédures.

Je signale par ailleurs que l'anonymat des données devient sans objet dès lors que l'entreprise dépasse une certaine taille. Il est toujours possible, à condition d'y consacrer les moyens nécessaires, d'identifier l'entreprise.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la loi de 1951 sur la statistique à moyen terme. Plusieurs informations évoquées y sont étrangères. Elles ont un statut spécifique, mis à part la question relative aux archives évoquée par Monsieur Lang. Les travaux statistiques n'ont pas vocation à étudier les données individuelles : celles-ci ne sont que des intermédiaires. Comparer les données de deux réseaux bancaires n'est pas un travail statistique.

Le droit national et communautaire inclut également une disposition sur la finalité : les organes de contrôle accèdent à des données particulières. Toutefois, dans le cas d'un partenariat (question évoquée par Monsieur Jaudoin), il ne saurait être question de réciprocité. Si les fichiers administratifs sont accessibles à des fins de recherche, dans le cadre du règlement de 1986, il n'en est pas de même pour les organismes de contrôle, ce qui est un obstacle pour l'uniformité du progrès. Je pense que les canaux d'information doivent rester distincts, même si cela implique d'interroger plusieurs fois les entreprises pour obtenir la même information.

Christian PETIT, CGT

Je m'étonne que l'on n'ait pas cité la circulaire du Premier ministre du 14 février 1994 sur la diffusion des données publiques, qui encourage toutes les personnes publiques à diffuser autant que possible les données qu'elles collectent. L'Insee, l'IGN ou Météo France ont largement diffusé leurs données, dans des conditions d'accessibilité et de tarification conformes à la circulaire. La Banque de France, récemment considérée comme une personne publique par le Conseil d'Etat, ne devrait pas échapper à cette règle.

Récemment, le fichier des taxes foncières est devenu disponible, grâce à un accord entre le Ministère des finances et l'Insee. Grâce à ces données et à l'enquête de la Banque de France sur les crédits nouveaux à l'habitat, il est possible d'obtenir un état de la situation de l'immobilier en France, ce qui autorise à contrôler les aménagements fonciers. Il est regrettable de ne disposer que d'une partie de l'information. Par exemple, les données sur le crédit à l'habitat sont intégrées dans les statistiques de dépôt de crédit, les statistiques de portefeuille immobilier et les statistiques de crédit nouveau à l'habitat.

Au nom de la CGT, je propose trois orientations :

éclairer la compréhension locale des décisions impliquant l'équilibre des bassins d'emploi, c'est-à-dire relier l'économie réelle et la sphère financière ;

proposer des données toujours anonymes mais locales ;

collecter des données sur les coûts et la tarification des moyens de paiement (carte bleue, chèques, monnaie fiduciaire).

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Pour la Direction du tourisme, des statistiques locales de consommation nous seraient utiles. Il serait facile d'en constituer avec les données d'utilisation des cartes bancaires mais nous nous heurtons à des problèmes de confidentialité auprès du Groupement des cartes bancaires. Il nous suffirait pourtant de disposer d'agrégats, par département, de dépense et de domiciliation des comptes. Nous avons accès, grâce à des enquêtes de la Banque de France, aux dépenses effectuées par les étrangers en France à l'aide d'une carte bancaire.

Mireille BARDOS, Banque de France

Vous pouvez demander à l'organisme gestionnaire des données individuelles de vous fournir les statistiques qui vous sont utiles, sans pour autant demander un accès aux données individuelles.

IV - Les statistiques des échanges de services et des investissements directs à l'étranger

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous abordons à présent la troisième table ronde, qui concerne deux questions : les statistiques d'échanges de services et les investissements directs à l'étranger. Un utilisateur et un producteur interviendront sur chacune d'elles.

Point de vue des utilisateurs sur les échanges de services

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Les services représentent plus des trois quarts de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les grands pays industrialisés. Le poids des services dans les échanges est pourtant de seulement 20 %. Une raison en est que tous les services ne sont pas échangeables, et une autre, que l'implantation locale est préférable à l'échange international pour desservir un marché étranger : cela permet d'entretenir la réputation et d'établir un contact physique entre le prestataire et son client. La prestation de service à l'étranger s'accompagne ainsi fréquemment d'une présence temporaire dans le pays, voire d'un investissement direct.

Nomenclature des échanges de services

Malgré tout, les données statistiques d'échanges de services sont importantes. Jusqu'à la mise en place des recommandations du cinquième manuel de balance des paiements du FMI, au milieu des années 1990, les échanges de services étaient généralement regroupés en trois postes : transports, voyages, autres services. Le FMI considère désormais 13 catégories de services :

- transports aériens ;
- transports maritimes ;
- autres transports ;
- voyages ;
- communication ;
- construction ;
- assurance ;
- services financiers ;
- services informatiques et de télécommunication ;
- redevances et droits de licence ;
- autres services aux entreprises ;
- services culturels ;
- services fournis aux administrations publiques.

Dès le milieu des années 1970, la France avait mis en place une déclinaison plus fine que ce que préconisait le FMI.

Problématiques nouvelles pesant sur le système statistique

Les données d'échanges de services étaient établies à l'aide des déclarations par les banques françaises des règlements à l'étranger de leurs clients. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2002, un seuil d'exemption de 12 500 euros a été spécifié. Cela peut sembler faible au vu de l'importance des flux financiers mais cela reste élevé pour les échanges de services, de nombreuses transactions portant sur de faibles montants, notamment pour les voyages. La mise en circulation de la monnaie fiduciaire européenne a par ailleurs supprimé une source statistique concernant les échanges touristiques car les cartes bancaires ne recouvrent que 30 à 40 % des flux financiers.

Il apparaît donc crucial de trouver de nouvelles sources d'informations sur les services. Dans ce dessein, une enquête auprès des ménages et une enquête aux frontières ont été aménagées pour compléter respectivement les statistiques sur les dépenses des Français à l'étranger et sur les dépenses des étrangers en France. Cet effort est d'autant plus légitime que certains pays voisins de la France (dont l'Allemagne et les Pays-Bas) ont établi d'autres priorités.

La volonté européenne d'alléger les déclarations des banques nécessite par ailleurs de modifier le processus de collecte des données, en augmentant la part des enquêtes auprès des entreprises. Le décret et l'arrêté du 7 mars 2003 encadrant les relations financières avec l'étranger permettront de déterminer les entreprises déclarant directement à la balance des paiements selon un seuil d'un million d'euros d'échanges de services effectués et non uniquement à partir des échanges de marchandises.

Souhaits des utilisateurs

Nous souhaiterions que les données d'échanges de services soient rétropolées : pour certaines catégories, comme les services en informatique et télécommunications, les données ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

Au niveau européen, une distinction entre voyages touristiques et voyages d'affaires est souhaitée, ainsi qu'entre les services informatiques et ceux de télécommunications, toutes choses égales par ailleurs (ventilation géographique notamment).

Point de vue des producteurs sur les échanges de services

Claude PEYROUX, Banque de France

L'état des lieux a déjà été dressé par Isabelle Rabaud.

J'aimerais vous préciser l'évolution du contexte européen, de manière à éclairer les modifications du système de collecte français. Des choix ont été effectués en 1999, afin d'anticiper les conséquences de l'avènement de l'euro sur les sources statistiques. Je livrerai ensuite des informations concernant l'agrégat « autres services », le troisième en volume dans la balance des paiements.

La part des services dans la balance des paiements

Les données d'échanges de service de la balance des paiements concernent les services importés et exportés. Nous sommes sur le point de publier le solde des échanges de services en 2002 : +19 milliards d'euros, soit 70 % du solde des transactions courantes et près du double de l'excédent d'échanges de biens (10,2 milliards d'euros). Depuis pratiquement trois ans, les échanges de services présentent un excédent supérieur à celui des biens. Les services apportent donc une forte contribution à la balance commerciale de la France. Les voyages, les transports et les services aux entreprises sont les principaux contributeurs de l'excédent en échanges de services.

Près d'un tiers des recettes des services provient des voyages (contre environ 20 % pour les transports et 20 % pour les services aux entreprises). Les dépenses sont approximativement équilibrées entre ces trois postes (20 à 25 % du total des importations de services pour chacun). Ces statistiques illustrent l'importance croissante des services dans l'économie française.

Le contexte européen

Eurostat a initié tous les règlements en matière d'échanges de services dans la balance des paiements. Depuis la constitution de la Banque centrale européenne, la concertation s'est fortement accélérée au niveau européen en vue d'aboutir à une méthodologie uniforme. Le cinquième manuel du FMI a été adopté par la BCE. Cette dernière est compétente pour la méthodologie, les comptes financiers et les revenus tandis qu'Eurostat a reçu compétence pour les transactions courantes et les mouvements de capital. Eurostat est ainsi notre interlocuteur naturel pour les échanges de services. Comme Jean Cordier l'a rappelé, plusieurs règlements européens ont été édictés de manière à encadrer le mode de calcul de la balance des paiements. Parallèlement, les banques centrales nationales ont été assujetties à des normes de qualité concernant les indicateurs de balance des paiements fournis à la BCE, cette dernière devant agréger l'ensemble de ces données pour constituer une balance des paiements européenne. Cet objectif a été atteint en 2002.

Une pression croissante sur les producteurs de statistiques

Je reviens à présent sur un défi évoqué par l'intervenante précédente. Les comptables nationaux, confrontés à la nécessité de fournir des comptes nationaux trimestriels, font face à un défi permanent, comme tout statisticien : un accroissement de la qualité. Nos utilisateurs et surtout la BCE réclament un plus grand niveau de détail sectoriel et géographique. Une balance des paiements éclatée en près de 200 pays nous est demandée, comme il est d'usage pour les échanges internationaux de biens. Parallèlement, la demande porte sur une accélération de la production. Nous parvenons aujourd'hui à fournir des données trimestrielles de très bonne qualité en 35 jours.

Nous sommes confrontés à la volonté permanente d'allègement de la charge statistique pour les contributeurs d'informations, dont les principaux sont les entreprises et les banques. Les banques privées fournissaient aux banques centrales nationales une information très riche mais qui leur coûtait. La profession bancaire a utilisé la volonté publique de réduire le coût des transactions bancaires intra-communautaires pour demander un allègement de la charge statistique.

Nécessité de recourir à des enquêtes

Cette réclamation a abouti à l'instauration d'un seuil d'exemption de 12 500 euros en janvier 2002. Nous avons ainsi perdu environ 8 % des informations fournies par les banques. Nous sommes parvenus à un consensus avec la profession bancaire : nous nous orientons vers une déclaration effectuée par chaque agent économique pour ses propres opérations. Les banques ne seront alors plus contraintes de déclarer les opérations effectuées pour le compte de tiers. La seule exception à ce système concernera les titres, car les conservateurs de titres détiennent l'information. Il s'agit pour la plupart de banques. Le système de collecte statistique basé sur les règlements sera donc complètement bouleversé : les enquêtes deviendront incontournables.

Les enquêtes se justifient également d'un point de vue pécuniaire : elles sont moins onéreuses qu'une collecte exhaustive, à la fois pour les entreprises et pour les organismes destinataires. Nous nous orientons donc vers une collecte statistique, laquelle permettra de différencier les informations trimestrielles des informations annuelles. Il s'agira d'une collecte statistique raisonnée et non plus d'une collecte exhaustive réglementée (laquelle permettait une ventilation très large).

La négociation à ce sujet a été acharnée. Tous les producteurs de statistiques se sont dressés contre la BCE, l'initiatrice de la plupart des demandes. La BCE réclamait notamment un plus grand niveau de détail, à la fois par lieu géographique et par type de service, tout cela pour des délais inchangés, cela va de soi. Des discussions sont en cours à propos des FATS (un sous-produit de la balance des paiements). Un règlement spécifique sur la balance des paiements est prévu. Les demandes de ventilation accrue en termes géographiques et sectoriels sont incompatibles : il est nécessaire d'arbitrer entre les deux.

Réponses face à l'arrivée de l'euro fiduciaire

En France, la perspective de l'arrivée de la monnaie fiduciaire européenne était étudiée depuis 1998. Lorsqu'un touriste de la zone euro utilise de la monnaie fiduciaire pour acheter un service de tourisme, il est désormais impossible de déterminer s'il est étranger. Nous avons recherché, en collaboration avec la Direction du tourisme, des palliatifs à cet inconvénient. Nous nous sommes appuyés sur deux dispositifs, concernant respectivement les recettes (visiteurs étrangers en France) et les dépenses

(touristes français à l'étranger). Il s'agissait de deux enquêtes réalisées à la charge de la Direction du tourisme, auxquelles nous avons ajouté un volet sur les dépenses.

La première est effectuée sur un panel représentatif de la population française : nous demandons aux Français partis en voyage à l'étranger de livrer le montant de leurs dépenses à cette occasion.

Nous avons également retravaillé l'enquête aux frontières. Nous interrogeons les touristes étrangers quittant la France sur la durée de leurs vacances et sur la nature et le montant de leurs dépenses.

Ces deux enquêtes présentaient des lacunes. La première enquête (enquête SDT) traduisait improprement les voyages d'affaires, le panel n'étant pas représentatif. Nous avons donc rajouté un volet spécifique. Concernant l'enquête aux frontières, nous lançons un appel d'offres avec la Direction du tourisme à partir du lundi 26 mai pour améliorer la qualité de nos statistiques.

Mesure des échanges de service des entreprises

Nous avons sélectionné un groupe d'entreprises en vue de recueillir mensuellement le montant de leurs échanges de services et de revenus. Ces entreprises sont représentatives de 80 % des types d'échanges de services. Pour rendre compte des échanges de services des petites entreprises, nous avons prévu une enquête trimestrielle et annuelle. Nous disposerons au total d'une base de données représentative de l'ensemble des échanges de services. Ce double dispositif nous permettra de satisfaire les demandes de la BCE et d'appréhender tous les types d'échanges de services.

La mise en œuvre du dispositif est prévue pour janvier 2004. Nous travaillons actuellement à un référentiel d'entreprises entretenant des relations internationales en matière de services. Nous en extrairons un échantillon, vraisemblablement à la fin de l'année 2004. Après les tests nécessaires, nous proposerons un système d'enquêtes au Cnis. Nous envisageons une inauguration du système opérationnel en janvier 2006.

Nous avons sélectionné 230 entreprises représentatives de 80 % environ des échanges de services sur les principaux postes pour lesquels la BCE nous réclame des données, ces données alimentant par ailleurs le dispositif de production de données comptables nationales et répondant à la demande des utilisateurs.

Débat sur les échanges de services

Yvonick RENARD, MEDEF

Je remarque que le fait de collecter l'information directement auprès des entreprises améliore peut-être la qualité des données recueillies mais élargit considérablement le champ des enquêtés, qui passe de quelques centaines de banques à plusieurs centaines de milliers d'entreprises.

Christian PETIT, CGT

Il serait souhaitable d'améliorer les données sur la composition des groupes. Beaucoup d'échanges ont lieu au sein des groupes. Il s'agit de déterminer si l'on doit enquêter auprès de la tête de groupe ou de chacune de ses composantes.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Je rappelle tout d'abord à l'intention d'Isabelle Rabaud que le tourisme inclut les voyages d'affaires.

Au sujet des cartes bancaires, signalons que leur usage est plus ou moins répandu selon les pays. Les Allemands, par exemple, sont très attachés à la monnaie fiduciaire.

Le fait de recourir désormais à des enquêtes pour reconstituer les données de la balance des paiements sur le tourisme rendra inaccessibles les achats exceptionnels, comme celui d'un émir qui achèterait toute la production des diamantaires de la Place Vendôme. Nous n'aurons plus accès qu'au comportement du touriste moyen et le niveau global des échanges nous échappera. Cela nous contraindra à effectuer ensuite des redressements statistiques.

Claude PEYROUX, Banque de France

La prise en compte des groupes est fondamentale, à la fois pour les échanges de services et les FATS que pour l'analyse des comportements intra-groupes aux niveaux européen et mondial. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Insee à ce sujet.

Raoul DEPOUTOT, Insee

J'ai travaillé à la Division des échanges extérieurs. Il est troublant d'entendre des observations sur les sources biaisées lorsque l'on se souvient des asymétries inconciliables qui existaient entre les informations émanant de chaque pays.

J'ai également travaillé sur les échanges internationaux de services. En France, il s'agit pour l'essentiel de recettes de tourisme. Les recettes de transport sont dues au fait que nous enregistrons en FAB-FAB. Si nous considérons le prix au départ de l'usine ou le prix acquitté au transporteur, la balance commerciale française ne serait certainement pas excédentaire.

Je signale enfin que la plupart des services du poste « autres services » concerne des services dérivés de l'industrie. Restons donc prudents sur l'image de la France qui exporte et qui génère des excédents de service.

Christophe TERRIER, Direction du tourisme

Sauf pour le tourisme !

Jean-Paul POLLIN, Président

Isabelle Rabaud a-t-elle trouvé des réponses à ses préoccupations ?

Isabelle RABAUD, Université d'Orléans

Dans l'ensemble oui. J'aimerais répondre à Raoul Depoutot que, s'il est vrai qu'une grande partie des services est dérivée de l'industrie, il faut tenir compte du mouvement d'externalisation.

Jean-Paul POLLIN, Président

Je constate que nous nous éloignons de la prospective. J'ai peine à situer cette discussion dans le cadre du programme de moyen terme. Vous avez indiqué que vous changiez de méthode d'approche et que vous aviez enclenché les programmes correspondant à vos nouvelles orientations. Si la représentante des utilisateurs estime que votre nouvelle méthodologie répond à ses préoccupations, tout va pour le mieux. Je m'interroge au sujet des questions qui resteraient sans réponse.

Claude PEYROUX, Banque de France

A mon sens, la principale problématique qui demeure est l'analyse des échanges intra-groupes. La notion de groupe européen ou mondial constitue un puissant levier d'analyse économique.

Nous nous attacherons par ailleurs à limiter la dégradation de la qualité des données consécutive à l'évolution qui nous est imposée.

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous abordons à présent la dernière partie de cette table ronde.

Point de vue des utilisateurs sur les investissements directs à l'étranger**Lionel FONTAGNÉ, CEPII**

Mon exposé s'inscrit dans la perspective du moyen terme. La France exporte, il est vrai, principalement des services de tourisme. Tout dépend toutefois du mode de calcul. En effet, l'essentiel des services est délivré par le biais d'un investissement direct.

Etat des lieux des statistiques d'investissements directs

Les statistiques sommaires dont nous disposons sur l'activité des filiales et leurs exportations montrent un progrès rapide de ce poste au sein du commerce international, un progrès plus rapide que celui des exportations de biens et des exportations de services.

Nous disposons pour l'instant de statistiques d'investissements directs, dont nous essayons d'améliorer la qualité. Il s'agit pour nous d'un indicateur d'attractivité, ayant cependant le double inconvénient d'être soumis à une évolution cyclique et d'être mal compris du grand public. Au-delà des opérations en capital, les opérations financières entre affiliées sont assimilables à des investissements directs.

Les statistiques d'IDE (investissements directs à l'étranger) sont rapidement disponibles et de qualité croissante. Elles sont comparables d'un pays à l'autre. Toutefois, dans les différentes bases, il manque toujours une dimension lorsque l'on désire effectuer une comparaison, ce qui est très perturbant pour l'analyse économique.

Parmi les difficultés insolubles, car intimement liées aux IDE, j'ai déjà indiqué le caractère cyclique de ces statistiques dès lors que l'on raisonne en termes de flux. Signalons également la problématique des fusions et acquisitions, dont toutes ne sont pas considérées comme des IDE (par exemple, les acquisitions effectuées par le truchement d'une filiale non-résidente). De plus, il existe généralement un délai important entre l'annonce d'une fusion ou acquisition et sa réalisation, certaines fusions étant même annoncées sans jamais être concrétisées. Enfin, depuis 1996, nous avons inclus les flux à court terme entre affiliées dans les IDE, conformément au cinquième manuel, ce qui n'a fait que renforcer la cyclicité des indicateurs.

Nous devons également réfléchir à propos de la concentration des flux vers certains pays européens. Comment devons-nous traiter les *holdings* présents dans ces pays ? Par exemple, le changement de résidence d'un *holding* est-il assimilable à un désinvestissement ?

Il est nécessaire de déterminer si l'on considère la firme ou le groupe. Si nous essayons de nous rapprocher de la théorie économique, nous devrions pouvoir distinguer groupe, firme et unité de production, ce qui appelle un travail considérable.

Utilité des statistiques d'investissements directs

Les théoriciens de l'économie se désintéressent totalement de la problématique des flux de capitaux, partant du principe qu'il est facile de mobiliser du capital pour les groupes internationaux. La croissance de la filiale à l'étranger peut se financer au moyen du réinvestissement des bénéfices ou de prêts internes au groupe. La notion fondamentale pour la théorie économique est l'activité des affiliées : production, emploi, valeur ajoutée, ventes, exportations et importations. Les FATS constituent à cet égard une solution intéressante, mais qui s'avérera peut-être insuffisante.

Les statistiques des IDE sont au demeurant utiles. De toute manière, nous ne disposerons pas d'autre outil à moyen terme. La ventilation sectorielle des informations correspond généralement à l'activité principale de la maison mère, tandis que les échanges de biens et services sont classés autrement. Si une firme vendant des produits pharmaceutiques crée une filiale commerciale, la maison mère et la filiale seront considérées comme vendant des services ou des médicaments. Il est difficile de corriger les données excepté pour les très grosses opérations.

Souhaits des utilisateurs

Nous aimerions disposer de la ventilation géographique la plus complète possible. Il ne sera pas facile d'obtenir satisfaction sur ce plan puisque l'on se dirige vers un usage généralisé des enquêtes auprès des entreprises.

Nous souhaiterions également que les données de stock soient disponibles plus rapidement.

Dans un monde idéal pour les économistes, les problèmes touchant les statistiques d'IDE auraient été réglés. Notamment, les statistiques émanant de la Banque de France, d'Eurostat, de l'OCDE et de la CNUCED seraient compatibles (elles sont aujourd'hui totalement irréconciliables au point de rendre invalide toute recherche économétrique s'appuyant sur deux sources différentes).

Nous disposons déjà de beaucoup de données sur l'activité des firmes étrangères en France, l'inverse étant plus difficile à obtenir. Nous aimerions pouvoir évaluer l'emploi, la valeur ajoutée, la consommation intermédiaire et l'activité commerciale (import et export) des filiales étrangères d'entreprises françaises.

Jean-Paul POLLIN, Président

J'ai eu le sentiment que tu t'intéressais davantage aux investissements directs étrangers en France qu'aux investissements directs français à l'étranger.

Point de vue des producteurs sur les investissements directs

Dominique NIVAT, Banque de France

Je répondrai aussi bien sur les investissements français à l'étranger que sur les investissements étrangers en France. Les investissements directs comportent une dimension financière, puisque nous mesurons des flux de capitaux, dont je regrette que la théorie économique se désintéresse. Nous sommes soumis à une obligation de constituer une balance des paiements à l'intention du FMI notamment. Nous essayons également de dépasser le cadre des investissements directs et d'appréhender les groupes et leurs activités à l'international.

Réponses aux critiques des utilisateurs

1. Intérêt d'inclure les opérations à court terme

Ces statistiques répondent à une méthodologie éprouvée et stable au niveau international. Lionel Fontagné regrettait que des opérations à court terme soient incluses dans la masse des investissements directs. Cette remarque n'est que partiellement légitime car une partie des opérations donnant lieu à des investissements directs présentent l'aspect d'un flux de trésorerie lorsque le transfert financier se produit. Par exemple, une société française peut alimenter une filiale suisse en trésorerie, laquelle peut ensuite acquérir une participation de plus de 10 % dans une société japonaise. L'opération globale prend ainsi le caractère d'investissement direct à l'étranger.

2. Traitement statistique des asymétries

Lionel Fontagné a soulevé certains défauts des investissements directs ; la BCE en a souligné d'autres. Certains ont d'ailleurs été observés par un groupe de travail du Cnis sur les investissements directs étrangers en France. La question des asymétries concerne, entre autres, les investissements directs. Nous essayons de les réduire au moyen de contacts avec nos partenaires, européens pour la plupart. Nous rencontrons un succès relatif, même si nous n'avons pas établi un échange de données individuelles. Le groupe de travail sur les asymétries d'Eurostat a en outre mis au point un modèle européen de balance des paiements qui devrait éliminer les erreurs au niveau intra-européen en recourant à des techniques de calcul probabiliste. Le modèle doit être présenté au CMFB au mois de juin.

3. La nomenclature

Le problème de nomenclature et celui des *holdings* ont déjà été soulevés par le groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France. Il nous faut conserver la capacité de comparer les statistiques européennes d'investissements directs aussi bien que celles d'échanges de services. Nous devons donc nous conformer à des normes européennes, ce qui limite notre liberté d'action. Il est vrai que l'appartenance sectorielle d'une société dépend de son immatriculation NAF : par exemple, Vivendi était une société spécialisée dans la distribution d'eau avant de se développer dans les médias.

4. Ventilation géographique

Il me semble que la ventilation géographique est suffisamment détaillée en France. Nous ne pourrions probablement pas fournir de données plus détaillées à cet égard. En effet, les investissements directs ont tendance à se concentrer sur certains types d'opérations et certains secteurs. Une ventilation plus détaillée nous conduirait à neutraliser les lignes pour préserver la confidentialité des données ou bien aboutirait à des données non-significatives. Nous fournissons spontanément les données concernant une trentaine de pays. Nous pouvons en fournir pour davantage de pays, comme récemment lorsque nous avons fourni des données concernant les futurs accédants à l'Union Européenne.

5. Les holdings

Les *holdings* sont difficiles à traiter. Nous ne pouvons que retraiter les investissements en fonction d'une activité principale supposée. Or un *holding* peut contrôler des entreprises opérant dans des secteurs différents.

Autres problématiques connexes

1. Les FATS

Le rapport du Cnis concernant les statistiques d'investissements directs évoquait « *la nécessité d'articuler les concepts d'investissements directs au sens de la balance des paiements et de la FBCF au sens de la comptabilité nationale.* » Cette opération rendrait accessibles les investissements *green field*.

Nous pouvons trouver un concept approchant en examinant les statistiques de FATS. Les données d'investissements directs ne nous fournissent pas de moyens réels puisqu'il s'agit de flux financiers dont nous ne connaissons pas *a priori* l'utilisation finale.

2. Le principe directionnel

Lionel Fontagné n'a pas mentionné le principe directionnel. Je rappelle que le principe directionnel consiste à classer un investissement en fonction de son initiateur et non, comme nous le pratiquons, en fonction du sens du mouvement : alors que nous considérons un prêt d'une filiale étrangère à sa maison mère en France comme un investissement étranger en France, nous considérerions, selon le principe directionnel, qu'il s'agit d'un désinvestissement français à l'étranger, la maison mère étant censée avoir sollicité le prêt auprès de sa filiale. Le solde des flux financiers serait invariant par ce changement d'approche.

A partir de janvier 2004, nous retraiterons manuellement les opérations de déclarants principaux (les entreprises qui déclarent directement leurs opérations au service confectionneur de la balance des paiements). Nous disposerons en effet d'un dispositif nous permettant de reconstituer l'initiateur d'un flux financier donné. Si la BCE persiste dans sa demande, nous envisageons de modifier le dispositif de collecte : nous devons interroger les déclarants non plus sur l'orientation des flux financiers mais sur l'identité du solliciteur. La modification d'un nombre considérable de codes de collecte sera alors nécessaire.

3. Valorisation des stocks d'IDE

Nous disposons d'un dispositif de valorisation du stock global d'IDE à partir de la valeur de marché. Quant aux données locales et sectorielles, elles sont établies à partir de données comptables. Nous devrions pouvoir fournir à la BCE des données de stocks à valeur de marché par région et par secteur pour les entreprises cotées. Elles pourraient alors être publiées en juin 2004 dans notre rapport annuel.

4. Autres problématiques européennes

D'autres questions sont à l'étude au niveau européen :

- La méthodologie des bénéficiaires réinvestis

Nous considérons les profits dans leur ensemble alors que nous ne devrions sélectionner que le profit opérationnel courant selon la méthodologie du FMI. Corriger cette divergence d'approche impliquerait une nouvelle modification du dispositif de collecte.

- Les « special purpose entities »

En France, ce problème est encore limité du fait du faible nombre d'entreprises concernées et du fait que nous incluons déjà les opérations de ces entités dans les flux d'IDE. D'autres pays européens, comme les Pays-Bas, excluent ces mêmes opérations des flux d'IDE, arguant du fait que les sociétés de ce type implantées aux Pays-Bas sont des sociétés écrans. Des approches divergentes au niveau européen créent des asymétries.

Evolution de la réglementation européenne concernant les FATS

Nature des statistiques actuellement produites

La Banque de France fournit depuis 1997 des FATS (Foreign Affiliate Trade Statistics) à Eurostat et à l'OCDE. On distingue les FATS « inward » (statistiques sur les filiales d'entreprises étrangères en France) et les FATS « outward » (statistiques sur les filiales d'entreprises françaises à l'étranger). Les

principales FATS communiquées par la Banque de France portent sur les effectifs, le chiffre d'affaires, le capital social, les importations et exportations de biens et services. Elles sont disponibles pour l'industrie et pour les services. Jusqu'à présent, nous n'élaborons que des statistiques dites « primaires », c'est-à-dire que nous ne tenons compte que des filiales françaises contrôlées directement à plus de 50 % par une entreprise étrangère, et vice-versa. La classification géographique et sectorielle des filiales s'effectue respectivement à partir de la nationalité de l'entreprise contrôleuse et du secteur d'activité de la filiale implantée, pour les FATS inward.

Travaux du groupe de travail européen

Les travaux d'un groupe de travail européen auquel participent l'Insee et la Banque de France, parrainé par deux directions d'Eurostat (Statistiques d'entreprise et Statistiques de balance des paiements et de données conjoncturelles), devraient aboutir à un règlement européen officialisant et encadrant les FATS, jusque-là communiquées spontanément par les États membres. Il serait question, pour les FATS inward, de considérer non seulement les filiales directement contrôlées par des sociétés étrangères mais également celles contrôlées indirectement (une société intermédiaire pouvant alors être elle-même résidente). Nous devrions ainsi rattacher chaque société implantée en France au groupe étranger qui les contrôle. En revanche, nous ne devrions pas inclure les filiales contrôlées indirectement par des entreprises françaises avant 2008 dans les FATS outward. Pour l'instant, nous ne possédons aucun répertoire de filiales à l'étranger. Les Américains disposent de ce genre d'informations. Mais actuellement les entreprises françaises ne nous renseignent que sur les entreprises étrangères qu'elles contrôlent directement.

Les variables primaires collectées seraient le chiffre d'affaires, les effectifs, la valeur ajoutée, la FBCF, le montant consacré à la recherche et au développement. Les exportations et importations de biens et services ne figureraient, curieusement, que parmi les variables secondaires. L'Insee et la Banque de France plaident pour que ces variables accèdent au statut de variables primaires. Le projet de règlement prévoit la fourniture de données confidentielles mais non individuelles à Eurostat, dans le strict respect du secret statistique. Nous essayons d'introduire dans ce projet la transmission de données sur les maisons mères.

L'utilisation du fichier LIFI de l'Insee nous a permis d'estimer les données de FATS indirectes. Nous nous apprêtons ainsi à répondre aux dispositions du futur règlement.

Projets complémentaires

Collaboration avec la DREE

Nous projetons également de collaborer avec la DREE (Direction des Relations Economiques Extérieures), une entité dépendant du Ministère de l'économie et des finances. Nous établirions avec son aide des statistiques sur les filiales non résidentes. Nous sommes intéressés par les données de l'enquête filiales de la DREE.

Modification du dispositif de collecte

Enfin, nous allons modifier notre dispositif d'enquête sur les stocks d'investissements directs. Cette enquête est traditionnellement conduite par les comptoirs et succursales de la Banque de France. La réorganisation du réseau de la Banque de France ne devrait pas remettre en cause cette collecte. Cette enquête sera étendue, de manière à enrichir les statistiques sur les investissements directs de la balance des paiements, notamment grâce à une interrogation sur la valeur de marché des stocks détenus à l'étranger. Cela nous permettra d'estimer la valeur de marché des stocks détenus à l'étranger. Nous utiliserions par ailleurs cette enquête pour les FATS en y annexant des questions sur les effectifs des filiales étrangères (vraisemblablement celle des filiales directement contrôlées dans un premier temps). Ainsi, la même enquête alimentera à la fois les statistiques d'IDE et les FATS.

Débat sur les investissements directs

Jean-Paul POLLIN, Président

Nous avons besoin du détail de ces travaux pour les inclure dans les programmes de travail du Cnis. Cette demande vaut pour tous les producteurs et utilisateurs qui ont formulé des propositions.

Raoul DEPOUTOT, Insee

Je vous renvoie également au débat du 24 avril sur la statistique des groupes. Nous avons accès à des informations sur les activités en France des groupes sous contrôle étranger. L'Insee dispose de séries temporelles assez longues, les premières enquêtes remontant à 1980. Nous transmettons ces informations à Eurostat. Les contrôles indirects sont inclus dans nos statistiques. Ainsi, nous connaissons le nombre d'emplois sous contrôle étranger en France. Nous avons comparé l'endettement des groupes du SBF 120 au niveau mondial, d'une part, et au niveau français, de l'autre.

Yvonick RENARD, MEDEF

Le fait que l'on se concentre à nouveau sur l'activité réelle de ces groupes me convient tout à fait. Je me réjouis que les groupes se retrouvent au centre de la théorie économique. Un regroupement entre les statistiques d'IDE et de FBCF nous serait grandement utile.

Jean-Paul POLLIN, Président

Un groupe de travail a eu lieu sur les FATS inward. Le travail sur les FATS outward a-t-il été symétrique ? Est-il suffisamment avancé de votre point de vue ?

Dominique NIVAT, Banque de France

Les problématiques paraissent symétriques, mais la collecte statistique ne peut l'être, sauf à constituer une base de données individuelles mondiale. Notre programme de travail devrait épouser les recommandations du règlement européen.

Jean-Paul POLLIN, Président

Sera-t-il suffisamment précis pour que nous n'ayons pas besoin de constituer un groupe de travail sur les FATS outward ?

Dominique NIVAT, Banque de France

Tout dépend du texte définitif. Nous pourrions être amenés à réfléchir sur l'interprétation et la mise en œuvre du règlement.

Claude PEYROUX, Banque de France

Nous procéderons à l'application du règlement puis nous débattrons de nos difficultés respectives. Certaines variables sont obligatoires, d'autres pourraient être utiles : nous pourrions par exemple chercher à appréhender la valeur ajoutée des filiales de groupes français à l'étranger. La collecte des données nécessaires s'annonce difficile, les groupes étant réticents à fournir des informations stratégiques. Nous pourrions alors estimer cette donnée au moyen d'une combinaison de variables préexistantes. Je vous donne rendez-vous dans un an pour faire le bilan de la mise en application du règlement et des difficultés résiduelles. Nous pourrions alors solliciter votre compétence. Cela dit, la situation n'a pas un caractère d'urgence.

Lionel FONTAGNÉ, CEPII

Beaucoup de propositions émises correspondent aux souhaits des utilisateurs. Je demeure inquiet pour les FATS outward car les modes de collecte des FATS sont très différents. L'enquête filiale de la DREE est encore lacunaire. Nous avons cherché à la rapprocher de l'enquête mondialisation, pour un résultat quasi nul. J'ignore si Eurostat pourvoira à l'ensemble des besoins.

Conclusion**Jean-Paul POLLIN, Président**

Je remercie tous les participants et en particulier les intervenants pour leur travail de réflexion préalable.

LES ENJEUX DE LA STATISTIQUE RÉGIONALE ET LOCALE A L'HORIZON 2008

Présidée par Yves FREVILLE, Président de la formation « statistiques régionales et locales »

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ADE Frédéric	Communauté Urbaine de Strasbourg
M.	AMBERT Robert	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
M.	ARRIGHI Jean-Jacques	CEREQ - Centre d'études et de recherches sur les qualifications
M.	ATTALI Stéphane	IEDOM - Institut d'Emission des DOM
Mme	AUGER Sophie	Direction de l'Aménagement du Territoire
M.	BACHMAN Pierre	CGT - Confédération générale du travail
M.	BARDET Fabrice	Ecole nationale des travaux publics d'Etat
Mme	BELLAREDJ Fatima	AMEDIS - Améliorer l'efficacité de l'intervention sociale
Mme	BELLOC Brigitte	Insee DR Ile-de-France
M.	BERAT Pierre	CRCI - Rhône-Alpes - Chambre régional de Commerce et d'Industrie
M.	BERNADET Maurice	Maison des Sciences de l'Homme
M.	BIRCHEN Jean-Paul	CERTU-Centre d'études sur les réseaux, transports, l'urbanisme
M.	BLAIZEAU Didier	Insee - Institut national de la statistique et des études économiques
M.	BONNAUD Alain	DRAF Rhône-Alpes - Direction Régionale de l'Agriculture de la Forêt
M.	BONSACQUET Christian	Insee DR Bourgogne
M.	BOSSARD André	Délégation Générale à l'emploi et à la formation
Mme	BOURBIGOT Monique	Responsable de formations du Cnis
Mme	BOURDON Françoise	CNRS LATEC - Centre national de la recherche scientifique
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC QUE CHOISIR
M.	BRIQUEL Vincent	CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts
M.	BRUN Patrick	Agence d'Urbanisme de Lyon
Mme	CALCA Marie-Dominique	Ministère des Affaires Sociales, du Travail et Solidarité
M.	CALO Guisepe	Eurostat
Mme	CAMORS Carine	IAURIF - Institut aménagement urbanisme Ile-de-France
Mme	CANCEILL Geneviève	DARES - Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
M.	CASTEL Jean-Charles	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, ltransport, l'urbanisme
M.	CASTELLAN Michel	Préfecture de la Région Ile-de-France
M.	CAVAUD Denis	Insee - Institut national de la statistique et des études économiques
Mme	CHAILLAT Martine	CESR Aquitaine - Conseil économique et social régional
M.	CHAPPUIS Pierre	REGION Rhône-Alpes
M.	CHARPIN Jean-Michel	Insee - Institut national de la statistique et des études économiques
M.	CHAUZY Jean-Louis	Président du CESR Midi-Pyrénées
M.	CHOFFEL Philippe	DIV - Délégation Interministérielle à la Ville et à la Rénovation Urbaine
M.	CLOSON Daniel	MEDEF - Rhône-Alpes
M.	CONSTANTIN Bernard	SGAR Rhône-Alpes - Secrétariat général pour les affaires régionales

M.	CUNEO Philippe	DREES - Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
M.	DE LA GRANGE Thierry	ODR - Observatoire du développement de la Réunion
Mme	DERVEAUX Marie-Hélène	Mairie de Paris
M.	DESCOLONGES P-Marie	CESR - Ile-de-France - Conseil économique et social régional
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M.	DETAPE Yves	Insee
M.	DRAPAL Stanislas	Czech Statistical Office
M.	DUPORT Jean-Pierre	Vice-Président du Cnis
M.	DURR Jean-Michel	Insee
Mme	DUSSERT Françoise	DGAFP - Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Mme	DUSSOL Anne-Marie	INRA ENESAD - Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
M.	ERNST Bernard	Unédic
M.	ESPONDA Marc	APUR - Atelier Parisien d'Urbanisme
M.	FATRAS Pierre	Association Gratte-ciel Aujourd'hui
M.	FILIPPI Benoît	ATEMHA - Atelier d'études des marchés de l'habitat - OLAP
Mme	FILPA Catherine	OREFQ Lorraine - Observatoire régional de l'emploi, de la formation et de la qualification
M.	FISCHER Jan	Czech Statistical Office
Mme	FRANCOZ Dominique	SDES - Ministère de la Jeunesse, Education Nationale et Recherche
M.	FREVILLE Yves	Président de la formation SRL du Cnis
M.	FUCHS Pascal	Ville de Montreuil
Mme	GADAIS Monique	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme
Mme	GASCON Marie-Odile	CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme
M.	GAY Christian	SCEES - Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
M.	GODINOT Alain	Insee - Institut national de la statistique et des études économiques
M.	GOY Alain	SDES - Ministère de la Jeunesse, Education Nationale et de la Recherche
Mme	GRANJON Muriel	Insee Direction régionale Rhône-Alpes
M.	GRISOLLET Joël	Chambre régionale de métiers Rhône-Alpes
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	Insee
M.	GUILLAUMAT-TAILLIET F.	Insee Direction régionale Rhône-Alpes
Mme	JAULENT Catherine	CNAF - Caisse nationale des allocations familiales
Mme	JOLICARD Brigitte	Mairie de Chelles
M.	JOURDAN Christian	Direction de l'eau - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
M.	JUGNOT Stéphane	DARES - Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
M.	KYCH Alexandre	CNRS LASMAS - Centre national de la recherche scientifique
M.	LANDROT Patrick	CEMAGREF- Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts
M.	LAPERROUSE Philippe	DRASS Rhône Alpes - Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
Mme	LARPENT Maryse	ADEUP - Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest
M.	LARVARON Henri	Association Gratte Ciel Aujourd'hui
Mme	LE BARS Anne	SGAR Rhône Alpes- Secrétariat général pour les affaires régionales
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LEFEBVRE Olivier	DGCL - Min. de l'Intérieur, Sécurité Intérieure et des Libertés Locales
Mme	HERT Janine	CNRS LATEC UMR 5118 - Centre national de la recherche scientifique
M.	LIPATZ Jean-Luc	Insee

M.	LONGIN François	OREF Rhône-Alpes - Observatoire régional Emploi formation
M.	LOUCHART Philippe	IAURIF - Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France
Mme	MADINIER Chantal	SCEES - Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
Mme	MAQUIN Isabelle	AUDAB - Agence d'urbanisme de Besançon
Mme	MARCOFF Julie	DP - Direction de la Prévision - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M.	MARTORELL Ronan	GERI - Groupe d'étude et de réflexion interrégional
M.	MAZEL Olivier	DARES - Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
Mme	MESPOULET Martine	Université Angers
Mme	MOLLIET Véronique	UNAT - Union nationale des associations du tourisme
M.	MONDOT Robert	DRAF Auvergne - Direction Régionale de l'Agriculture de la Forêt
M.	MOREAU Alain	SGAR Aquitaine- Secrétariat général pour les affaires régionales
M.	MOREL Bernard	DATAR - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
M.	MOUZAOUI Ahmed	BDPME Banque du développement des Petites et Moyennes Entreprises
M.	MUET Pierre-Alain	Vice-président du Grand Lyon
M.	NANOT Bernard	IFEN - Institut Français de l'Environnement
M.	NORMAND Romuald	INRP - Institut National de Recherche Pédagogique
Mme	OUVREÉ Brigitte	Responsable de formations du Cnis
M.	PERRAT Jacques	ADEES Rhône-Alpes - Association pour le développement des échanges entre enseignants spécialisés
M.	PETIT Thierry	IAURIF - Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile de France
Mme	PICHAVANT Françoise	AURG - Agence d'Urbanisme région Grenoble
M.	PRIVEZ Alain	DGCP - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M.	PUEL Bertrand	CESR Midi Pyrénées - Conseil Economique et Social Régional
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	REY José	SCEES - Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation, Pêche et Affaires Rurales
M.	RENDU Yvon	Insee - Direction régionale de Rhône Alpes
M.	RIANDEY Benoît	IRESO - Institut de recherche sur les sociétés contemporaines
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO - Force ouvrière
M.	ROESCH Philippe	SGAR Alsace- Secrétariat général pour les affaires régionales
Mme	ROMPTEAU Sophie	Responsable de formations du Cnis
Mme	ROUQUETTE Céline	Insee Midi-Pyrénées
M.	ROUSSEAU Denis	DGCP - Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
M.	ROUSSEL Patrice	Insee
Mme	ROUX Valérie	CEREQ - Centre d'études et de recherches sur les qualifications
M.	ROYER Jean-François	Insee
M.	SAGE Laurent	CCI du Doubs - Chambre de Commerce et d'Industrie
M.	SALGE François	CNIG - Conseil National de l'Information Géographique
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Mme	SANDOVAL Véronique	SDES - Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche
M.	SAUVAGE Patrice	MRIE Rhône-Alpes - Mission régionale d'information sur l'exclusion
M.	SCHMITT Bertrand	UMR INRA-ENESAD- Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
Mme	SEMET Emmanuelle	AEPI - Agence d'études et de promotion de l'Isère
M.	SENELET Michel	Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand
M.	SIMON-ZARCA Georgie	CEREQ - Centre d'études et de recherches sur les qualifications
M.	SLAMA Raphaël	DGAS - Direction générale de l'action sociale
Mme	SLEGROVA Hana	Czech Statistical Office
Mme	SOVIGNET Claire	ACFCI - Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie
M.	SUJOBERT Bernard	Insee - Institut national de la statistique et des études économiques

M.	TERRIER Christophe	Direction du Tourisme
M.	TRAYNARD Etienne	Insee Direction régionale de Rhône-Alpes
M.	TREGOUET Bruno	IFEN - Institut Français de l'Environnement
Mme	VALLET Céline	Région Rhône-Alpes
M.	VIENNOT Guy	IFEN - Institut Français de l'Environnement
M.	WIDMER Samuel	Agence d'Urbanisme de Montbéliard

Absents excusés :

M.	BAUMONT Xavier	CDT 13 - Centre départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône
M.	BELORGEY Pierre	CCI du Doubs - Chambre de Commerce et d'Industrie
M.	BERAL Olivier	CRT Nord-Pas-de-Calais
M.	BONTE Pierre-Joël	Conseil général du Puy-de-Dôme
M.	BOURGUIGNON Pierre	Assemblée Nationale
M.	CALZADA Christian	Insee DR Ile-de-France
Mme	CAZALS Véronique	MEDEF - Mouvement des entreprises de France
Mme	CUGNY-SEGUIN Marie	IFEN - Institut Français de l'Environnement
M.	GEFFROY Loic	FHP - Fédération des hôpitaux de Paris
M.	GIBLIN Jean-Pierre	Conseil général des Ponts et Chaussées
Mme	GILLES-MOULET Laure	ONIFLHOR - Office national interprofessionnel des fruits, légumes et de l'horticulture
M.	HESS Francis	Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération nancéenne
M.	LAURENT Philippe	Mairie de Sceaux
M.	MALVY Martin	APVF - Association des petites villes de France
Mme	MARCHAND Sylvie	Insee DR Poitou-Charentes
M.	MARQUET Christian	Mairie de Roanne
M.	MARTORELL Ronan	GERI - Groupe d'étude et de réflexion interrégional
M.	MOREL Michel	CNMCCA - Confédération nationale de la mutualité de la coopération du Crédit Agricole
Mme	PADIEU Claudine	ODAS - Observatoire national de l'action sociale décentralisée
M.	PELLISSARD Jacques	Mairie de Lons-le-Saunier
Mme	PLAGEOLES Marie-Thérèse	Chambre d'Agriculture du Tarn
Mme	RHEIN Catherine	CNRS-LADYSS - Centre national de la recherche scientifique
Mme	ROBIN Dominique	AURA - Agence d'urbanisme de la région angevine
M.	ROUSSET Alain	CR Aquitaine - Conseil régional
M.	SAGE Laurent	CCI du Doubs - Chambre de commerce et d'industrie
M.	TABIASCO Christian	CASHN - Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre
M.	THIOLLIERE Michel	Mairie de Saint-Etienne

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Accueil des participants par le maire de Lyon ou son représentant
Ouverture de la journée par Jean-Pierre Duport, vice-président du Cnis

La statistique régionale et locale dans un nouveau contexte

Les enjeux du moyen terme 2004-2008 s'inscrivent dans la continuité des progrès réalisés et des difficultés héritées de la période précédente. Cependant, la mise en place de nouvelles sources d'information dont le recensement rénové de la population instaure un contexte différent.

Jean-François Royer, Alain Godinot

Ateliers en parallèle :

1) L'aménagement des agglomérations

L'extension des villes, où vivent désormais les 3/4 de la population, s'accompagne d'une transformation des caractéristiques et des besoins de leurs habitants. De nouveaux pouvoirs locaux sont confrontés à leurs attentes, et des outils de planification ou de concertation adéquats ont été mis en place.

Le dispositif statistique a, entre autre, pour rôle d'aider au débat public et à la prise de décision mais la multiplicité des domaines concernés et la finesse de la localisation requise constituent des défis considérables. *Quels types d'outils d'observation doivent être développés en priorité ?*

Président : Pierre-Alain Muet, Vice-président du Grand Lyon, chargé du développement économique et des relations internationales)

Rapporteur : Étienne Traynard, directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes

2) Le développement économique, l'aménagement du territoire et les régions

L'intégration européenne et mondiale concerne toutes les régions, mais les formes de cette intégration et les modes de développement qui en découlent sont différents pour chacune. La compréhension de ces différences conditionne la mise en place d'outils pertinents pour soutenir le développement, lutter contre les inégalités territoriales ou venir en aide aux bassins d'emploi affectés par un choc économique. *De quelles informations faudrait-il disposer au moment où seront préparés les nouvelles dispositions de type contractuel entre l'Etat et les Régions ou les nouveaux fonds structurels européens ?*

Président : Jean-Louis Chauzy, Président du CESR de Midi-Pyrénées

Rapporteur : Bernard Morel, directeur à la DATAR

3) Action sociale, politique de la ville et finances publiques locales

Les politiques publiques sanitaires, sociales et de lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale sont de plus en plus conduites par les collectivités et administrations locales et par les acteurs de la société civile. Leur financement sollicite considérablement les budgets locaux. La multiplicité des acteurs ayant des statuts différents renforce le besoin de débattre sur la base d'informations élaborées en commun ou au moins partagées. *Quels moyens mettre en œuvre pour y parvenir ?*

Président : Yves Fréville

Rapporteurs : Philippe Cunéo (DREES) et Olivier Lefebvre (DGCL)

4) Environnement et espace rural

L'espace rural ne sert pas seulement à la production agricole. Ses autres usages profitent également à la collectivité, qu'il s'agisse de la protection du patrimoine naturel, du tourisme, des loisirs. Cet espace peut être menacé par l'extension de l'urbanisation ou par des conflits d'usage. Les disparités du territoire justifient, pour ses parties les plus fragilisées, des soutiens publics spécifiques. *Comment mettre les progrès de l'observation spatialisée au service des politiques publiques ?*

Président : Monsieur Robert Mondot (directeur régional de l'Agriculture de la Forêt d'Auvergne)
Rapporteurs : Bernard Nanot (IFEN), José Rey (SCEES)

La statistique à l'heure de la décentralisation

Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee

Table ronde : Quelles priorités pour 2004-2008 ?

Président : Yves Fréville

- Préambule de Giuseppe Calò (directeur des statistiques de l'agriculture, de l'environnement, de l'alimentation et des régions - Eurostat)
- Synthèse des ateliers par les présidents et rapporteurs des quatre ateliers
- Débat

Conclusion par Yves Fréville

REUNION DU 25 JUIN 2003

I. Accueil des participants par le représentant du maire de Lyon

Yves FREVILLE, Président de la formation des statistiques régionales et locales du Cnis

Bienvenue. Je passe immédiatement la parole à Pierre-Alain Muet, qui va s'exprimer au nom de Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon.

Pierre-Alain MUET, Vice-président du Grand Lyon, chargé du développement économique et des relations internationales

C'est un plaisir d'accueillir au nom du Maire de Lyon cette rencontre du Cnis consacrée aux enjeux de la statistique régionale et locale. J'ai trois raisons au moins pour apprécier cet instant.

Tout d'abord, en tant qu'élu local, je suis sensible au thème de votre rencontre et au fait que vous accordiez de l'importance aux agglomérations et à la politique de la ville.

Ensuite, c'est la première fois qu'une réunion du Cnis se déroule en dehors de la Région Parisienne. C'est un grand honneur pour Lyon d'accueillir cet événement qui, espérons-le pour les autres villes, se reproduira ailleurs en province.

Enfin, il s'agit pour moi d'un retour aux sources, puisque j'ai commencé ma carrière dans la Division des études régionales de l'Insee.

Notre ville est inscrite au patrimoine de l'UNESCO. Contrairement à la plupart des villes, elle s'est développée depuis la colline de Fourvière, de l'ouest vers l'est, de sorte qu'en parcourant la ville, vous pouvez traverser deux mille ans d'histoire.

Nous nous situons dans un quartier relativement enclavé par la gare de Perrache et l'autoroute qui traverse la presqu'île – nous héritons cette particularité des années 1960. Ce quartier représente aujourd'hui l'un des plus formidables projets urbains de ces prochaines décennies : nous y comptons pas moins de 150 hectares de friches industrielles. A travers le Projet Confluent, nous ambitionnons d'y construire le Lyon de demain. Ce quartier symbolisera à la fois le futur et le développement durable. Je vous souhaite un agréable séjour à Lyon et je souhaite un grand succès à votre journée de rencontre.

II. Accueil par le représentant du Préfet de région

Etienne TRAYNARD, Directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes

Michel Besse, Préfet de la Région Rhône-Alpes, m'a demandé d'accueillir en son nom cette réunion du Cnis.

Le système statistique public est présent dans toutes les régions, et en particulier en Rhône-Alpes. Si l'Insee y occupe un rôle central, les services statistiques ministériels y sont nombreux dans les directions régionales de différents ministères (équipement, emploi, agriculture, affaires sociales et sanitaires, enseignement et recherche, environnement, etc.). Plusieurs statisticiens régionaux sont d'ailleurs présents.

L'organisation de cette manifestation à Lyon dénote la présence régionale du système statistique, dont je me félicite. Elle répond également au souci d'adapter les statistiques régionales et locales aux besoins nouveaux et en particulier ceux liés à la décentralisation.

III. Allocution d'ouverture

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je vous remercie tous les deux pour votre accueil, auquel nous sommes très sensibles.

J'ai récemment pris la vice-présidence du Cnis, en remplacement de Jean-Marie Delarue, à qui je rends une nouvelle fois hommage pour le travail effectué au cours de son mandat.

Je suis attaché aux statistiques régionales et locales, en tant qu'ancien directeur de l'urbanisme, qu'ancien délégué à l'aménagement du territoire, qu'ancien préfet mais également en tant que Président de Réseau Ferré de France. J'ai la satisfaction d'apporter ma modeste contribution au projet urbain Lyon Confluence.

1. Rappel du contexte d'organisation de la journée de rencontre

Je rappelle tout d'abord que le précédent programme à moyen terme du Cnis (1999-2003) avait qualifié le développement de statistiques régionales et locales d'axes stratégiques pour les années futures. Dans cette perspective, le Cnis a organisé la préparation du programme 2004-2008 autour de divers thèmes structurants et transversaux.

Trois journées de rencontre entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques ont été organisées, dont celle-ci. Il était légitime que nous organisions cette dernière journée, consacrée aux statistiques régionales et locales, en dehors de Paris. Le choix de la capitale des Gaules me paraît parfaitement approprié.

Je vous rappelle que le Cnis émet un avis tous les cinq ans sur le programme à moyen terme des producteurs de statistiques. Le programme 1999-2003 s'achevant, nous préparons le programme 2004-2008. Le programme présent aura été très largement suivi. Je note notamment une forte progression des statistiques publiques.

2. Les principaux enjeux du programme de moyen terme 2004-2008

Les besoins et les productions de statistiques régionales et locales ont connu un fort accroissement. Les textes de décentralisation existants et en préparation sont à l'origine de ce mouvement. Ces demandes émanent non seulement de collectivités territoriales et de l'Etat – afin que des disparités n'apparaissent pas entre régions – mais également des acteurs locaux impliqués dans les politiques régionales et locales, de plus en plus nombreux, ainsi que des institutions européennes, grandes utilisatrices d'informations régionalisées.

Le programme 2004-2008 sera ainsi animé par une mutation accélérée du système statistique public. Le Cnis et les formations qui le composent se doivent d'anticiper les évolutions inhérentes à la décentralisation et à la simplification administrative.

J'insiste tout particulièrement sur ce point. Considérons l'exemple douloureux des statistiques du tourisme : nous n'avons pas intégré suffisamment longtemps à l'avance des événements pourtant inéluctables, tels que l'arrivée de l'euro, les accords de Schengen et la suppression des fiches d'hôtel. Nous devons analyser et anticiper les évolutions, de manière à ne pas nous retrouver privés de statistiques de qualité lorsque ces évolutions se concrétiseront.

3. La préparation du programme de moyen terme

Pour préparer le programme 2004-2008, le Secrétariat général du Cnis a proposé d'établir des bilans par formation du programme s'achevant et de recenser les grandes tendances évolutives des besoins. Au cours de ces consultations sont apparues des demandes transversales, ce qui a motivé l'organisation de trois rencontres sur le programme de moyen terme :

- le 24 avril, sur les statistiques relatives aux entreprises et aux ménages ;
- le 19 mai, sur les statistiques financières ;
- aujourd'hui, à Lyon, sur les statistiques régionales et locales.

Ces rencontres se déroulent dans un cadre élargi par rapport aux manifestations habituelles du Cnis.

Au cours des réunions de formation traditionnelles, nous avons abondamment traité du prochain programme à moyen terme, le programme annuel 2004 en étant la déclinaison logique. Les services producteurs élaboreront leur programme à moyen terme en fonction des besoins exprimés.

En décembre, au cours d'une assemblée plénière, le Cnis examinera le programme à moyen terme et formulera un avis.

4. Présentation du programme de la journée

Alain Godinot et Jean-François Royer vont nous présenter le nouveau contexte de la statistique régionale et locale induit notamment par la rénovation du recensement de la population. Quatre ateliers se dérouleront ensuite. Ils porteront respectivement sur :

- l'aménagement des agglomérations (président : Pierre-Alain Muet) ;
- le développement économique, l'aménagement du territoire et les régions (président : Jean-Louis Chauzy) ;
- l'action sociale, la politique de la ville et les finances publiques locales (président : Yves Fréville) ;
- l'environnement et l'espace rural (président : Robert Mondot).

Cet après-midi, nous entendrons un l'exposé de Jean-Michel Charpin sur la statistique et la décentralisation. Avant une table ronde finale, présidée par Yves Fréville, nous assisterons à un exposé de Guiseppe Calò, directeur des statistiques de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation des régions à Eurostat. Enfin, une synthèse effectuée par les rapporteurs des ateliers du matin précédera un débat, avant l'allocution de clôture d'Yves Fréville.

Je vous prie de m'excuser de m'absenter en cours de matinée. Je dois visiter un tunnel sur la future ligne Lyon-Turin. Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Je passe immédiatement la parole à Jean-François Royer.

IV. La statistique régionale et locale dans un nouveau contexte

1. Bilan du moyen terme 1999-2003 du point de vue des demandes des utilisateurs

Jean-François ROYER, Insee

a. Introduction

Je suis rapporteur de la formation Statistiques Régionales et Locales du Cnis. Je suis chargé d'introduire la problématique des débats de la journée. Je m'attacherai au contexte technique, le contexte socio-économique faisant partie intégrante du débat sur la décentralisation. Mon propos s'articulera autour de quatre revendications fortes des utilisateurs de statistiques régionales et locales avant le moyen terme 1999-2003. Ce dernier est fortement teinté par la statistique régionale et locale. Les quatre souhaits majeurs sont :

- des données récentes ;
- des données détaillées géographiquement ;
- des données facilement accessibles ;
- des données pertinentes.

b. Des données récentes

En 1997 et 1998, nous venions de subir la décision de report de deux projets :

- le recensement de la population (prévu en 1997, finalement effectué en 1999) ;
- l'inventaire communal (finalement organisé en 1998).

Le souhait des utilisateurs portait sur une production statistique régulière. Le moyen terme s'achevant a été marqué par la réalisation des deux projets dont je viens de parler mais également par celle du recensement agricole (en 2000), et par l'engagement d'annualiser la production de statistiques.

La première réforme concerne les procédures de recensement général de la population, dont Alain Godinot vous parlera en détail. Il s'agit également d'exploiter de manière accrue les fichiers administratifs pour produire une information régulière, à partir d'estimations. A terme, cette pratique sera bénéfique aux utilisateurs car ces derniers pourront investir dans l'utilisation de données dont ils seront certains de la production régulière.

Des informations issues des déclarations de revenus sont déjà mises à disposition annuellement. Outre les données du recensement, des données statistiques annuelles et locales seront tirées des sources fiscales et sociales. La période actuelle est celle de l'investissement maximal, le retour n'étant attendu que pour les années futures.

c. Des données détaillées géographiquement

Cette demande apparaît, du point de vue du producteur, contradictoire avec la première demande des utilisateurs. Nous relevons néanmoins ce défi. Il s'agit de descendre bien en deçà de l'échelon régional ou départemental. Les enquêtes par sondage traditionnelles ne sont pas utilisables : nous devons recourir aux données de recensement ou aux sources administratives.

Il s'agit d'avoir la maîtrise sur le détail géographique de la statistique, pour répondre au besoin du demandeur (un responsable local qui souhaite évaluer l'impact d'une décision, par exemple). Les producteurs doivent donc accorder une grande importance à la « maille géographique élémentaire » : l'unité élémentaire de production et de restitution de la statistique.

La commune a longtemps été considérée comme la maille géographique élémentaire. La moitié de la population française vivant dans des villes de 10 000 habitants ou plus, ce niveau de détail ne suffit souvent plus. Pendant ce moyen terme, les producteurs ont travaillé à un maillage infracommunal des grandes communes (les « Iris 2000 », des unités de 2 000 habitants environ).

Dans ce domaine, le premier enjeu est une meilleure harmonisation des référentiels géographiques et statistiques. Je me réjouis du fait que le CNIG soit présent ici et puisse nous indiquer les évolutions futures en termes de référentiel géographique et notamment d'adressage.

Le choix du maillage est également un enjeu.

Le troisième enjeu porte sur la qualité de l'information de base. Nous avons besoin d'un référentiel géographique rigoureux et pertinent, mais également de fichiers administratifs munis d'informations adressées de qualité. L'adressage des établissements industriels est certes de bonne qualité mais la localisation géographique d'un établissement ne rend pas nécessairement compte de la localisation de son activité, ce qui pose un problème d'importance pour la statistique.

d. Des données facilement accessibles

Les utilisateurs réclament une autonomie dans l'accès aux données. Ils désirent un accès peu coûteux et une documentation suffisante pour que les données soient aisément exploitables.

Internet a bouleversé les usages en matière de mise à disposition des statistiques. Nous en étions aux premiers balbutiements en 1997. Les pionniers en la matière, en France, sont les statisticiens des Douanes. Ils ont les premiers mis à disposition des utilisateurs des bases de données conséquentes en ligne ; depuis, de nombreux producteurs ont suivi leur exemple. Des renseignements encore jugés trop confidentiels voici quelques années, comme les comptes publics des communes françaises, sont désormais en libre accès sur Internet. Je pourrais décliner les exemples à l'envi. Un nombre croissant de données est proposé directement aux utilisateurs via Internet.

Cette mise à disposition accrue des informations, à la fois par le volume et la facilité d'obtention, a renforcé la problématique de confidentialité des informations. Une adresse géographique, même approchée, est beaucoup plus identifiante que la plupart des informations que nous manipulons dans la statistique nationale des ménages. Par exemple, sauf exceptions notables, il est impossible d'identifier une personne au seul intitulé de sa profession. Sur une base de données comportant des informations géographiques, il est plus facile de l'identifier. Nous devons protéger nos concitoyens contre des atteintes à la confidentialité des informations les concernant.

Depuis 1997, la mise à disposition des statistiques a pris un nouveau cours : il s'agit de restreindre la diffusion des données détaillées issues des enquêtes et de proportionner l'information diffusable à la taille des territoires. Sur une petite zone géographique, nous pouvons nous contenter d'un ou deux indicateurs tandis que sur une zone plus large, nous pouvons diffuser un nombre d'informations beaucoup plus important.

Simultanément, le mouvement vers la gratuité des informations statistiques s'observe dans quasiment tous les pays européens.

La mise à disposition directe des statistiques suppose des moyens pédagogiques pour aider l'utilisateur à analyser les données.

e. Des données pertinentes

Nous pouvons parler d'un bouleversement rapide pour les trois premiers thèmes par rapport à la situation qui prévalait voici cinq ans. Concernant la pertinence des données, des insatisfactions demeurent. De nombreuses exigences des utilisateurs ont du mal à être satisfaites par les producteurs publics. Par exemple, la localisation de l'action publique de l'Etat reste un point noir de la statistique publique, alors que nous progressons dans la localisation fine de l'emploi public.

Parmi les thèmes récurrents, citons également les relations interterritoriales. Il nous est demandé de progresser non seulement sur la connaissance des territoires mais également sur celle des relations entre territoires. Il s'agit de déterminer, par exemple, l'impact de la fermeture d'une usine, non seulement sur la zone où elle est implantée, mais également sur les zones voisines, ce qui suppose de reconstituer les liens économiques entre les territoires.

Je citerai enfin l'exemple des comportements de localisation des ménages. Pour mesurer l'impact des politiques publiques, il faudrait accéder à des données localisées concernant les ménages (éducation, recherche d'emploi). Les besoins dépassent les outils actuels. Par exemple, une étude prospective peut nécessiter des données sur le cheminement des personnes. Mis à part l'étude du CEREQ sur l'insertion des générations, peu de travaux de ce type existent.

Les trois premiers thèmes de mon exposé sont déjà des défis considérables pour la statistique. Il ne serait probablement pas raisonnable de se fixer l'objectif de rassembler des données pertinentes sur l'ensemble du territoire national ; en revanche, nous pourrions envisager une coopération entre l'Etat et les collectivités. Ces dernières pourraient faire part d'un besoin spécifique et une collecte de données s'organiserait alors pour mettre à leur disposition les informations requises. Nous procédons déjà ainsi pour les enquêtes de déplacement urbain : elles sont réalisées au moment de l'élaboration du plan de déplacement urbain de la collectivité. En procédant ainsi, nous allions souplesse et efficacité budgétaire.

L'Europe reste assez loin de la statistique régionale et locale, malgré l'adoption récente par l'Union Européenne des unités territoriales statistiques NUTS. L'harmonisation européenne reste un chantier considérable en raison de la diversité des systèmes administratifs nationaux.

2. Les enjeux du programme de rénovation du recensement de la population

Alain GODINOT, Insee

Je suis maître d'ouvrage du programme de rénovation du recensement de la population à la Direction générale de l'Insee. La rénovation du recensement est l'un des grands chantiers de la statistique à moyen terme. Je traiterai successivement trois questions :

- Où en est le programme de rénovation ?
- Que se passera-t-il pendant les années 2004 à 2008 à cet égard ?
- Quelles sont les perspectives ouvertes par la rénovation ?

a. Etat actuel du programme de rénovation

Le dispositif juridique

Le dispositif juridique a progressé, puisque la loi n°2002/276 du 27 février 2002, dans son titre V, pose les bases juridiques du nouveau recensement.

Nous avons franchi une étape supplémentaire avec la publication au Journal Officiel du 8 juin du décret n°2003-485 du 5 juin 2002 qui organise les définitions de population légales et les modalités des enquêtes de recensement et qui encadre les traitements des informations à caractère personnel par l'Insee, les communes et éventuellement les établissements publics de coopération intercommunale.

Le vendredi 27 juin sera publié au Journal Officiel un deuxième décret, au moins aussi important que le précédent : il répartira les communes françaises en six groupes (dont un regroupant toutes les communes de 10 000 habitants ou plus). Chaque commune connaîtra alors l'année de la première enquête de recensement la concernant.

Les décrets seront suivis d'arrêtés ministériels, dont un définira l'échéancier type d'une enquête de recensement et les modalités de formation des personnes qui concourront à la préparation et la réalisation de ces enquêtes.

La communication

La publication du décret du 5 juin en Conseil d'Etat a donné lieu à une notice d'information aux communes sur la matière technique et juridique du recensement rénové. Aussitôt publié le décret de répartition des communes en six groupes, chaque maire sera informé de l'année de la première enquête de recensement sur sa commune et chaque direction régionale de l'Insee enverra aux 8 000 communes concernées en 2004 un dossier d'information technique.

Les bases techniques et opérationnelles

La préparation du recensement s'effectue aussi bien à l'Insee que dans les communes. Le répertoire d'immeubles localisés (RIL) est en cours de constitution pour les communes de 10 000 habitants ou plus. Il est constitué sur la base du recensement de 1999. Nous effectuons les mises à jour nécessaires en concertation avec les communes.

La préparation de l'enquête de recensement est un investissement lourd. Même si les délais sont relativement brefs, nous espérons que nous parviendrons à installer des relations de coopération constructive avec les communes.

Dans les directions régionales de l'Insee, environ 200 personnes seront affectées de manière permanente au recensement tandis que 600 superviseurs, chargés des relations avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, travailleront environ trois mois par an à la bonne réalisation des enquêtes de recensement par les soins de ces organismes. L'Insee hébergera également les applications informatiques nécessaires à la collecte et au traitement des informations. L'Insee se charge des marchés de communication, d'impression, de lecture optique et autres, nécessaires au recensement.

Les communes de 10 000 habitants ou plus savent déjà qu'elles sont concernées par l'enquête et se préparent en conséquence. Les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants qui devront également organiser une enquête en 2004 seront informées prochainement. La préparation sera pour ces dernières analogue à celle d'un recensement classique, puisqu'il s'agit, pour ces communes, d'effectuer un recensement exhaustif et quinquennal.

b. Déroulement du programme pendant le moyen terme 2004-2008

Organisation des campagnes

Chaque année, 8 000 communes environ seront concernées par une enquête de recensement. 8 400 000 personnes seront recensées annuellement, soit 14 % de la population. Nous espérons une amélioration régulière de la maîtrise de la collecte par les communes, et notamment les communes de 10 000 habitants ou plus, qui procéderont chaque année à un recensement par sondage de 8 % de leur population. L'Insee s'attachera à améliorer l'exploitation de cette enquête, dans un partenariat qu'il espère fécond avec les partenaires locaux.

L'Insee attend une qualité croissante du RIL et, par ailleurs, est attentif à l'éventuel engagement des établissements publics de coopération intercommunale dans les enquêtes de recensement.

Exploitation et mise à disposition des données jusqu'en 2008

Au cours de cette période, des informations statistiques commenceront à être produites, le « régime de croisière » n'étant atteint qu'à partir de 2008.

En 2005, nous pourrions produire les premières estimations nationales à partir des enquêtes menées en 2004. Nous proposerons sans doute dès 2006 des estimations régionales.

Les maires des communes de moins de 10 000 habitants ayant organisé une enquête sur leur territoire voudront un retour rapide d'informations statistiques de cette opération : nous devons nous organiser en conséquence. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le retour d'information sera plus difficile à organiser car le recensement ne concerne chaque année que 8 % des personnes vivant dans ces communes.

Le groupe de travail du Cnis sur la mise à disposition des informations du recensement est constitué. Il sera dirigé par Monsieur Giblin, qui avait présidé la Commission spéciale du Cnis issue de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité. Le groupe travaillera pendant un an environ à partir de fin juin 2003.

Exploitation et mise à disposition des données au-delà de 2008

A la fin du premier cycle d'enquêtes (2004-2008), le système devra produire toutes les informations que l'on en attend :

- chaque année, la population de chaque commune française ;
- des informations statistiques annuelles et détaillées à tous les niveaux d'organisation (national, régional, départemental, communal) et des informations pour le niveau infracommunal, qui auront trois ans d'ancienneté en moyenne ;
- des résultats statistiques issus de la collecte d'une seule année, aux niveaux national et régional.

Recommandations de la commission spéciale du Cnis pour le moyen terme 2004-2008

Au cours du moyen terme 2004-2008, il conviendra de donner suite aux recommandations de la commission spéciale du Cnis dont j'ai parlé précédemment. Cette commission a souhaité que nous réfléchissions à l'extension du RIL. Si nous décidons de la mener à bien, quelles seront nos priorités ?

La commission a également souhaité que nous avancions dans la connaissance de résidences multiples. Devons-nous pour cela mener des enquêtes spécifiques ou travailler à partir du questionnaire de recensement ?

c. Les perspectives ouvertes par la rénovation du recensement de la population

A mon sens, nous devons réfléchir dès 2006 à l'évolution possible des questionnaires pour le cycle 2009-2013. En effet, plusieurs années sont nécessaires pour élaborer et réaliser de nouveaux questionnaires. Nous devons conduire cette réflexion en parallèle avec celle sur l'utilisation améliorée des sources administratives.

Nous devons également, me semble-t-il, approfondir la relation entre l'Insee et les partenaires locaux pour améliorer la qualité des recensements. Notre ambition est de faire émerger, à terme, une norme en matière d'enquêtes de recensement.

Nous devons apprécier la nouvelle place occupée par le recensement dans le système statistique de la population française et des ménages. L'enquête annuelle de recensement concernera annuellement 4 millions de ménages (2,9 millions de ménages dans un échantillon au cinquième pour les communes de moins de 10 000 habitants et 1,1 million de ménages dans un échantillon au douzième pour les communes de 10 000 habitants ou plus). Cette matière devrait être suffisante pour tirer les échantillons de nombre d'enquêtes par sondage.

Par ailleurs, nous devons réfléchir à l'utilisation des productions issues du recensement à partir de fin 2008 : lorsque le système sera pleinement opérationnel, il produira une grande quantité d'informations à tous les niveaux d'organisation du pays. Nous devons réfléchir à l'utilisation optimale de cette information très riche. L'Insee a d'ores et déjà commencé à y réfléchir et le groupe du travail du Cnis

s'y intéressera également. L'Insee s'attachera à produire les données les plus pertinentes par rapport aux besoins, tout en suivant les recommandations de la CNIL sur la confidentialité des informations diffusées.

Que deviendront, par ailleurs, les enquêtes associées aujourd'hui au système du recensement ? Cette interrogation est soulevée par le cadre juridique nouveau du recensement.

Enfin, au cours de la période 2004-2008, l'expérience accumulée alimentera une réflexion sur les méthodes de collecte. Chaque partenaire abordera le sujet avec ses propres préoccupations et ses propres contraintes.

En guise de conclusion, je dirai que le recensement est une opération à ce point innovante que nous devons nous préparer à une évaluation permanente de ce dispositif et nous préoccuper d'une introduction continue de progrès dans l'opération.

Jean-Pierre DUPORT

Je remercie Jean-François Royer et Alain Godinot pour leurs exposés.

Sans ouvrir le débat dès maintenant, je me permets de livrer deux remarques, ne pouvant pas rester cet après-midi. Il me semble tout d'abord que les problématiques européennes sont beaucoup plus présentes que l'exposé de Jean-François Royer ne le faisait apparaître, et en particulier à travers le zonage et les autres aspects de la mise en œuvre des fonds régionaux. Je pense par ailleurs que l'exposé d'Alain Godinot fait apparaître un besoin de communication permanente tout au long de la période. Nous devons devancer les interrogations de la population. Certains s'étonneront ainsi de la communication de résultats de recensement alors qu'eux-mêmes n'auront pas été recensés. Cela est d'autant plus important que la rémunération des personnels communaux et le découpage des circonscriptions électorales dépendent des données du recensement !

V. Compte-rendu des quatre ateliers (synthèses des débats)

Atelier 1 : L'aménagement des agglomérations

Président : Pierre-Alain Muet, Vice-président du Grand Lyon, chargé du développement économique et des relations internationales

Rapporteur : Étienne Traynard, directeur régional de l'Insee en Rhône-Alpes

Evolution des problématiques

Depuis quelques décennies on observe le passage progressif d'un urbanisme d'équipement à un urbanisme de gestion. Tout se passe en effet comme si les villes, dans leurs grandes lignes, étaient désormais achevées et que les évolutions ne se traduisaient plus que par des transformations internes. La conséquence en est que les besoins statistiques ne portent plus sur la connaissance structurelle des villes mais sur leur gestion au quotidien. Ce phénomène modifie notre rapport avec le temps, mais également avec l'espace. Sur l'aspect temporel il exige de nous plus de réactivité, sur l'aspect spatial il exige plus de finesse. Les projets urbains ne se réduisent plus à des découpages administratifs figés et la dimension infra-communale est à la fois indispensable et multi forme, s'accommodant mal d'un découpage a priori. Sur le plan des problématiques, la connaissance des polarisations, qu'elles soient existantes ou à venir, devient un élément clé des débats d'aménagement. Les statistiques nécessaires sont donc beaucoup plus centrées que par le passé sur la mesure des flux et sur les études d'impact des projets d'aménagement urbain. Parallèlement, les besoins d'évaluation se développent, notamment du fait de la réglementation relative à l'évaluation des politiques publiques.

Evolution des besoins

Si des besoins statistiques nouveaux apparaissent, d'anciens besoins se trouvent confirmés. Les thèmes évoqués abordent les multiples aspects de la ville. On y retrouve naturellement ceux qui portent sur la population : les migrations, les déplacements de population, les perspectives démographiques et la carte scolaire, l'emploi et le chômage. On y retrouve aussi le thème du logement, préoccupation en soi qui justifie qu'on en isole la diffusion dans le recensement, le marché de l'immobilier ou le logement social pour lequel il faut adapter nos outils dans un contexte d'aménagement non de la ville mais des quartiers qui la compose. Les autres fonctions de la ville sont également évoquées. Il s'agit des équipements, des services, des commerces ou de l'offre de loisirs et de la mesure de la fréquentation de ceux-ci. Il s'agit également de l'organisation de la ville vis à vis de l'économie : données financières sur les établissements mais surtout localisation des pôles d'emploi et impact sur les déplacements quotidiens, le tout toujours appréhendé à une échelle infra-communale. De fait l'identification des différents espaces de vie à l'intérieur de la ville est un besoin récurrent. D'autres thèmes voués à une importance grandissante apparaissent également, comme l'intercommunalité et les analyses financières qui y sont liées et qui méritent d'être rapprochées de données de contexte sur les populations concernées et leur répartition dans l'espace. La question de l'évaluation trouve sa place ici avec la nécessité pour ceux qui la mènent de pouvoir mettre en regard de leur état des lieux local la situation sur d'autres territoires. Soit dans la même ville (par exemple le chômage dans les ZUS par rapport aux autres quartiers) soit par rapport à d'autres villes.

Le point qui a fait l'objet du débat le plus nourri a été le besoin d'un plus grand niveau de détail géographique des statistiques avec, en particulier la crainte que l'abandon de l'îlot au profit de l'IRIS ne conduise à un appauvrissement de la possibilité de description des villes et de leur dynamique. Or, par rapport aux grands projets d'infrastructures qui prévalaient autrefois, des projets de taille plus modeste requièrent maintenant une analyse plus localisée. La demande porte donc sur des données de plus en plus fraîches et aussi de plus en plus fines.

Evolution des outils

Il est difficile d'évoquer la transformation des besoins sans parler en parallèle de la transformation des outils. Grâce aux données du recensement à venir, nous disposerons de statistiques régulièrement réactualisées, géographiquement plus fines que des résultats de sondages habituels mais avec une moins grande finesse que dans les recensements précédents. Le RIL, une base d'adresses très détaillée, mais disponible uniquement sur les communes de plus de 10 000 habitants est un outil dont l'intérêt déborde de la seule collecte du recensement. Le référentiel à grande échelle, qui est une forme de généralisation du RIL intégrant entre autres le parcellaire, est annoncé pour 2006 sur une partie significative du territoire et devrait prendre le relais du RIL à l'horizon 2008. Ces nouveaux outils sont déjà porteurs en eux-mêmes d'une information particulièrement parlante et peuvent servir à produire des estimations particulièrement fines en ventilant des informations uniquement disponibles en certains points sur des territoires plus vastes. L'exemple de la carte du bruit sur Paris est à ce sujet extrêmement instructif. Ils sont également un élément clé du dispositif statistique à construire autour de l'exploitation de sources administratives, soit par géo-référencement à la source soit par géo-référencement a posteriori des fichiers. Or les sources administratives forment un palliatif indispensable à la perte de finesse des données issues du recensement et elles sont le seul moyen à coût raisonnable de construire un suivi rapproché dans le temps. Du fait des concepts parfois éloignés des besoins statistiques que portent les fichiers administratifs, leur exploitation ne se fait cependant jamais sans coût. Des avancées sur leur utilisation locale sont envisagées à court terme (DADS, SIRENE), qu'il faudra conforter par l'exploration de nouvelles pistes (couverture maladie universelle, parc locatif social...). Enfin l'ensemble des informations collectées lors des recensements doit être exploité. A l'instar de ce qui a été fait à partir de la collecte de 1999 devront être explorées les possibilités d'utiliser le nouveau recensement pour décrire le tissu économique infra-communal.

Evolution des utilisations

Les évolutions des utilisations constituent un thème relativement nouveau. La transformation importante des outils (recensement, RGE, fichiers administratifs) nous contraindra à revoir complètement nos règles d'utilisation des données. Dans le cas du nouveau recensement la présence systématique de fourchettes d'incertitude conduira à un autre mode de travail et induit la nécessité d'une plus grande information des utilisateurs par l'Insee. Par ailleurs, l'abandon du recensement exhaustif imposera de recourir plus qu'avant à des méthodes de modélisation et de redressement statistique. Il imposera également un retournement dans la façon d'approcher les problèmes en partant de la problématique et en construisant explicitement la solution statistique permettant d'alimenter le débat. Le recours grandissant aux sources administratives conduira, lui, à des croisements d'informations de sources diverses. Pour être viable, cela suppose à la fois l'établissement de normes communes et l'utilisation d'un référentiel géographique commun qui soit, de plus, partagé à un coût acceptable entre tous les partenaires de l'aménagement urbain..

Conditions favorisant l'utilisation des statistiques

Les conditions d'utilisation des statistiques méritent probablement d'être améliorées. Plusieurs axes ont été évoqués.

Le premier axe semble être de favoriser les échanges. Plusieurs intervenants ont mentionné l'accès aux données : c'est grâce à l'échange entre utilisateurs que nous pourrions progresser dans l'exploitation technique des données.

Un second axe porte sur l'accès aux données. L'exemple américain semble montrer qu'un accès libre à l'ensemble des données disponibles favorise leur appropriation. Mais le travail sur des niveaux géographiques très fins implique souvent que l'on se trouve aux limites de la confidentialité. L'utilisation des données doit tenir compte de cette contrainte même si un certain assouplissement est à souhaiter pour des données qui ne remettent pas en cause les libertés individuelles (pyramides des âges, par exemple). A contrario, certaines données classifiées comme sensibles ne sont plus accessibles à ces niveaux géographiques fins or leur sensibilité est justement en rapport avec l'intérêt qu'elles présenteraient à ces niveaux.

Le dernier axe porte sur l'intégration de nouveaux producteurs d'informations. Le développement de techniques de géo-référencement normalisées permettrait probablement d'accueillir de nouveaux producteurs. Il est cependant à souhaiter que les travaux faits par certaines agences d'urbanisme ne se consolident pas en un substitut à l'action de l'Etat, seul acteur susceptible d'offrir une vaste couverture géographique notamment pour les villes qui ne disposent pas d'une agence d'urbanisme.

Enfin, pour développer les utilisations, deux préliminaires sont indispensables : s'adapter aux problématiques et anticiper les transformations, en particulier d'ordre législatif.

Atelier 2 : Le développement économique, l'aménagement du territoire et les régions

Président : Jean-Louis Chauzy, Président du CESR de Midi-Pyrénées

Rapporteur : Bernard Morel, directeur à la DATAR

De quelles informations faudra-t-il disposer au moment où seront mises en place les nouvelles relations entre l'Etat et les Régions, et notamment les nouveaux fonds structurels européens ? Le 1^{er} janvier 2004, les régions seront dotées de compétences nouvelles : aménagement du territoire, développement économique, formation. L'acte II de la décentralisation justifie le thème de l'atelier.

Le défi lancé au système statistique par la décentralisation est celui de la tension et de l'équilibre à trouver entre, d'une part, la nécessaire cohérence et comparabilité des données disponibles dans chaque région (dimension « territoire »), et d'autre part, le besoin, pour chaque espace particulier, de développer une information originale répondant à ses besoins propres (dimension « localité »). Ces deux exigences sont légitimes, mais leur articulation devient plus difficile, au moment où les collectivités territoriales ont de plus en plus de prérogatives et d'ambitions justifiées, où les acteurs habitués à raisonner en termes statistiques sont de plus en plus nombreux, et où enfin les outils informatiques multiplient les possibilités de collectes et de traitements originaux. Nombre des questions soulevées dans l'atelier sont liées à cette tension centrale. Elles ont été exprimées notamment autour des idées de *cohérence*, de *stratégie*, d'*évaluation* et de *territorialisation*.

Une exigence de cohérence

Que signifie la *cohérence* des statistiques régionales ? Jusqu'à présent, l'Etat est seul détenteur des statistiques. Les Régions doivent-elles disposer de ces statistiques ou être munies d'outils équivalents à ceux de l'Etat à leur niveau ? Cette question s'avère redoutable pour un système statistique formaté pour répondre en priorité aux besoins de l'Etat. Ainsi par exemple, l'outil de base de la cohérence nationale est la comptabilité nationale. Or les expériences de comptabilité régionale n'ont pas été concluantes, parce que la « cohérence » ne pouvait être dotée du même sens au niveau régional. Celle-ci doit correspondre à des variables significatives au niveau régional (par exemple l'emploi, mais non les décisions d'investissement des grands groupes), et à des acteurs régionaux ayant prise sur ces variables.

La cohérence suppose la comparabilité, l'un des avantages principaux apportés par la centralisation du système statistique. Cette comparabilité est utile pour les Régions, dans un contexte de compétition interrégionale à l'échelle européenne, et pour l'Etat, dans sa mission de péréquation : l'échelon national est le garant de la cohérence interrégionale. Il n'est donc pas question de régionaliser l'appareil statistique de l'Etat. L'unicité des protocoles statistiques assure la comparabilité, qui doit être préservée au moins sur des données de base. L'Etat doit inciter les collectivités à établir des statistiques selon des normes communes établies en concertation. Pour un appareil statistique dont les moyens de production sont éclatés entre différents ministères, le besoin de cohérence régionale est important.

De nouvelles responsabilités statistiques sont données au niveau régional (formation professionnelle, tourisme, action économique...) et local (social), mais l'établissement des normes statistiques doit rester une préoccupation du niveau national.

Des statistiques pour la stratégie et l'évaluation

L'idée de *stratégie* implique l'existence d'acteurs locaux ayant prise sur certains moyens d'action, dont les ingrédients et les résultats sont représentés par des variables statistiques. La base d'une démarche stratégique est un diagnostic dont la qualité dépend de celle de ces statistiques. Le diagnostic oriente la stratégie, même si cette dernière est également influencée par les partenariats existants. La qualité de l'appareil statistique et des études qu'il alimente constituent le fondement de la démarche stratégique de la Région. Lors de la préparation des contrats de plan Etat-Région et des programmes européens, les CESR et les Conseils régionaux associent étroitement l'approche statistique et la notion de partenariat pour fonder leur réflexion stratégique. Dans le cas de ces partenariats, de plus en plus fréquents, la statistique est le langage commun indispensable à la communication entre les partenaires.

L'évaluation se développe parallèlement au niveau national et régional, même si c'est pour des raisons différentes. Les éléments moteurs en sont, d'une part, les évaluations interministérielles accompagnant l'élaboration du budget et les contrats de plan et, d'autre part, les programmes européens. La qualité des évaluations repose sur celle des statistiques disponibles. Il est souvent difficile de disposer d'indicateurs pertinents des effets attendus de la politique évaluée. Un rapprochement entre évaluateurs et statisticiens pourrait permettre de trouver une solution. Les indicateurs sont décidés lors de la mise en place de la politique pour en suivre l'effectivité. Le système statistique est donc mobilisé en amont de la démarche politique.

S'adapter aux évolutions des périmètres de la « territorialisation » des politiques

Des politiques de « territorialisation » très variées ont été développées depuis les années 1980, avec les lois Pasqua, Voynet, Chevènement et SRU. Les notions de contrats de pays et de plans d'agglomération et les chartes concernant les parcs naturels régionaux témoignent de cette restructuration. La Région devra apporter de la cohérence dans ce mouvement. L'Insee doit donc proposer des outils performants pour aider les Régions et les territoires organisés qui la composent dans leur mission. Selon la loi récente, les acteurs sociaux et économiques peuvent être associés à l'élaboration de chartes locales. Nous voyons donc émerger à la fois une préoccupation régionale globale mais également une préoccupation infrarégionale, à travers les territoires organisés qui composent la Région. Les réorganisations des territoires et la régionalisation des politiques européennes de fonds structurels ne sont pas terminées, ce qui contraint les statisticiens à devoir anticiper ces évolutions et concevoir des outils assez souples pour s'adapter à des configurations imprévues. Enfin, ces systèmes flexibles doivent être conçus de façon à ne pas léser certaines régions au profit d'autres, en garantissant à toutes les mêmes possibilités de construire l'information qui lui est nécessaire, quelles que soient leurs ressources.

Les diverses préoccupations ainsi formulées peuvent être redéployées sur trois niveaux, correspondant aux trois échelons actuels de décision : la collectivité régionale, l'Etat français, l'Union européenne. Les responsables régionaux doivent pouvoir discuter avec les producteurs de statistiques sur les contenus de celles-ci. Mais il est difficile de conjuguer les besoins d'évaluation régionale liés à des objectifs régionaux, avec ceux de la péréquation interrégionale, qui est une préoccupation de l'Etat, et avec ceux de la comparabilité et de la convergence européenne.

La recherche de compatibilité entre ces objectifs, tous impliqués par la décentralisation, soulève trois types de difficultés pour la statistique régionale et locale. Tout d'abord, à un niveau juridique, il faut que la qualité de la production statistique ne soit pas dégradée. Ceci est assuré par le fait que la loi institue un « système d'information partagée », centré sur des obligations d'information réciproque entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ensuite, l'impératif de souplesse du niveau de détail géographique de l'information est difficile à satisfaire car les zonages pertinents sont fluctuants. Mais des systèmes de bases de données territorialisées sont progressivement mises en place. Enfin la question de la cohérence est la plus délicate. On a vu comment elle ne peut être pensée qu'en rapprochant les deux notions de *variables significatives* et d'*acteurs responsables*, pour un niveau territorial donné. Ces variables doivent être pertinentes pour le diagnostic, pour le suivi et pour l'évaluation de l'action.

Un nouveau besoin de concertation au sein des régions

Le rôle des Comités régionaux d'information économique et sociale (CRIES), qui avaient été conçus dans les années 1980 comme des sortes de Cnis régionaux, a été discuté. Il se trouve que peu de régions ont pu faire vivre ces structures. Il semble que leur spécificité a eu parfois des difficultés à s'affirmer, par rapport à celle des CESR : leurs travaux pouvaient sembler redondants. L'explication de cette difficulté vient peut-être de ce que, si au niveau national, l'autonomisation d'un appareil statistique visant à satisfaire les besoins d'acteurs multiples et très différents s'est imposée de longue date, cette « mise à distance » est plus problématique dans un espace régional, où les acteurs sont moins nombreux et moins spécialisés. Il est possible que l'accroissement des responsabilités régionales résultant de la nouvelle loi de décentralisation suscite un redémarrage des CRIES.

Les instances de concertation régionale que sont les CESR et les CRIES sont perçues par certains comme de « nouveaux lobbies contrôlés par les notables régionaux », alors que d'autres y voient d'« indispensables éléments de démocratie » : ce débat dépasse la statistique publique, et concerne tout le mouvement de décentralisation impulsé depuis 1982. Ainsi, c'est dans ces instances que peuvent être présentés et discutés des éléments d'évaluation de l'efficacité des politiques

européennes des fonds structurels, de l'aide publique aux entreprises, et de celle de l'épargne et de l'utilisation des capitaux, ainsi que sur les flux financiers et leur rôle sur les territoires pertinents d'analyse. Pour toutes ces questions, une approche tant qualitative que quantitative est souhaitable.

Parmi les nouveaux acteurs intéressés par une information statistique localisée, il n'y a pas seulement les régions. Les grandes villes jouent souvent un rôle d'entraînement essentiel dans le développement économique régional. Du coup, des problèmes de délimitations de celles-ci et de mobilisation d'informations spécifiques apparaissent, notamment en vue de comparaisons internationales entre les grandes métropoles. Cet exemple montre le lien étroit entre des problématiques géographiques et l'accroissement du rôle de certaines structures institutionnelles, comme par exemple les Communautés urbaines.

Les difficultés soulevées par la multiplication des demandes différentes de zonages spécifiques suscitent le développement de techniques de *localisation*, par géocodage (appartenance à un territoire) ou par géo-référencement (en précisant les coordonnées Lambert de latitude et de longitude). Ces outils, très demandés, pourront permettre de combiner statistique et géographie, mais posent d'importantes questions de respect de la confidentialité des informations. Ces questions sont traitées, d'une part sur le plan juridique, par collaboration avec la CNIL, et d'autre part, sur le plan technique, par développement d'outils informatiques permettant d'optimiser l'information fournie sous la contrainte du respect des règles juridiques.

Innover, organiser le débat public, en veillant à l'équité territoriale dans l'accès aux connaissances

En conclusion, a été soulignée l'émergence d'un contexte nouveau, lié à la décentralisation, qui implique un risque d'explosion de la masse d'informations rendues disponibles et du nombre d'acteurs doués de la faculté de décision ou de concertation. Pour être plus efficace, la statistique régionale et locale doit approfondir la notion de « pertinence » des nouveaux outils à mettre en place. L'analyse des économies régionales présente en effet des spécificités par rapport à l'analyse nationale. Il faut donc spécifier les notions pertinentes pour la Région, au niveau socioéconomique et démographique. Il faut également structurer davantage le débat au niveau régional. Les acteurs régionaux doivent mieux s'organiser pour discuter de l'enjeu que font naître les nouvelles statistiques et les circuits de décision nouveaux. Il a été également fait mention de risque d'inégalité dans l'accès à la connaissance, suivant les territoires. Il est faux de prétendre que l'égalité en la matière se limite à la mise à disposition de bases de données sur Internet. La mise à disposition uniforme est une condition nécessaire mais non suffisante : le service rendu doit être identique.

Atelier 3 : Action sociale, politique de la ville et finances publiques locales

Président : Yves Fréville

Rapporteurs : Philippe Cunéo (DREES) et Olivier Lefebvre (DGCL)

Le contexte général est celui de la décentralisation accentuée, et du transfert accru de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Le thème de l'atelier est nettement scindé en deux sous-ensembles, certes liés entre eux, mais posant des questions et générant des besoins spécifiques.

1- Domaine éducatif, social et sanitaire

Dans le secteur de *l'éducation et de la formation*, le processus est déjà connu et expérimenté.

- En matière de formation professionnelle, on assistera à une accentuation des transferts passés, l'ensemble de la formation professionnelle devant relever des Régions. A ce jour, les difficultés de « remontée d'informations utiles », en particulier concernant les flux financiers, sont avérées.
- La mesure de l'efficacité du système de formation professionnelle et de sa capacité à insérer professionnellement les bénéficiaires suppose en outre de développer un dispositif de suivi de cohortes (de jeunes, d'apprentis, de diplômés selon leur niveau de diplôme, etc.) du type de celles que suit le CEREQ au niveau national ; ce dernier réitérera une enquête « génération » approfondie en 2004, assurant une représentativité régionale des résultats. Ces opérations statistiques, lourdes et complexes, ne risquent pas d'être conduites ex-nihilo par les régions. Elles relèvent de synergies entre dispositifs nationaux et régionaux, par exemple par des extensions régionales d'enquêtes nationales qui permettent la comparabilité entre les régions et la comparabilité d'une région à l'ensemble du pays ;
- Pour ce qui concerne l'enseignement scolaire, la décentralisation portera sur les moyens, les collectivités territoriales étant demandeuses de données plus nombreuses et plus fines sur les effectifs et les établissements, y compris en termes de projections. Les responsables des collectivités locales pourraient cependant manifester aussi des attentes en termes de résultats (niveaux scolaires atteints, ...).

En matière *d'aménagement urbain*, en particulier de transports urbains, la connaissance coûte cher et ne peut être mobilisée que si le besoin en est exprimé. La demande s'exprimerait donc de préférence en termes de méthode et d'outils mis en commun, de préférence à un système général de collecte de statistiques. Une inquiétude a été formulée quant à l'aptitude du RP à décrire à l'avenir les relations domicile-travail.

La *politique de la ville*, qui concerne actuellement quelques 5 millions d'habitants, sera déclinée dans la nouvelle présentation budgétaire (LOLF) et conformément à la loi "Ville et rénovation urbaine" en termes d'objectifs de réduction des écarts entre les quartiers en crise et les autres. Pour suivre la réalisation de ces objectifs, des indicateurs seront définis et suivis. Ceci suppose d'adapter les traitements de grands fichiers, pour des utilisations plus systématiques de données au niveau des quartiers, sur des thèmes multiples : logement ; santé et accès aux soins ; école ; emploi et activité économique ; sécurité et tranquillité publiques. La LOLF générera des indicateurs de niveau national, mais il est très probable que la demande de territorialisation des indicateurs sera forte. Les municipalités et les communautés dans lesquelles elles sont engagées appuient la préoccupation d'une connaissance complète à l'échelle de tous les quartiers, et pas seulement certains d'entre eux.

L'importance des niveaux d'observation et de diffusion *d'informations infra-communales* a fait l'objet d'une attention particulière de l'atelier :

- questions quant à la disponibilité et à la signification des données issues du RRP,
- harmonisation souhaitée de la « brique de base » utilisée par les diverses administrations au niveau infra-communal, en privilégiant l'IRIS 2000 (qui sera révisé vers 2006 ou 2007).
- il est rappelé que la CNIL, au-delà des problèmes de secret statistique au sens strict, est soucieuse aussi des risques de « profilage » de populations, selon les caractéristiques des quartiers d'habitation. Il faudra certainement imaginer des solutions plus équilibrées, tenant compte des besoins spécifiques des autorités publiques.

Dans les *domaines sanitaire et social*, la connaissance statistique à un niveau infra-communal est gravement lacunaire (offre de soins, démographie médicale et des professions de santé, ...). Les CAF ne disposent pas de données îlotées pour des raisons de coût élevé, d'autonomie des caisses, de qualité insuffisante des fichiers adresses, et de réticence s'agissant de données « sensibles ».

Pour synthétiser cette partie de l'atelier, le rapporteur a pu rassembler les idées émises en quelques points :

La nécessité d'un système d'information partagé

Les acteurs du domaine éducatif, sanitaire et social sont extrêmement diversifiés. En effet, les actions engagées se situent alternativement au niveau régional, départemental et communal.

Les collectivités territoriales, l'Etat et ses services déconcentrés interviennent chacun à leur niveau. Les moyens d'observation statistique sont extrêmement variés : aux services statistiques de l'Etat s'ajoutent les associations professionnelles (dans le domaine sanitaire, notamment). Chaque service statistique ne dispose pas simultanément de l'expertise, des moyens financiers et de l'information nécessaire à son fonctionnement propre. Il est donc apparu de façon consensuelle que le besoin fondamental était la mise en place d'un système d'information partagé. Il est apparu nécessaire, notamment dans le cadre de la décentralisation, d'organiser la remontée d'informations statistiques homogènes permettant à la fois, aux collectivités locales, de s'évaluer et de se comparer, et à l'Etat, de vérifier la bonne marche des politiques décentralisées. Nous avons également insisté sur la nécessité d'une concertation facilitée au sein de structures légères.

Le besoin d'une information locale fine

Le besoin d'une information locale fine a nettement été ressenti. Par « fine », entendons : « au niveau infra-communal ». Nous avons notamment évoqué la mise à disposition des fichiers administratifs, avec la réserve que cette source n'est pas nécessairement fiable et qu'elle peut être onéreuse. Les fichiers administratifs nécessitent parfois un retraitement lourd préalablement à toute exploitation statistique. Nous devons donc arbitrer entre l'utilité d'un niveau de finesse d'information et l'investissement (pécuniaire et humain) que représentait l'obtention de données exploitables à ce degré de finesse. Nous devons prendre soin de ne pas submerger les producteurs d'informations de demandes trop nombreuses et inconsidérées.

Le besoin d'uniformisation des nomenclatures

L'uniformisation des nomenclatures géographiques est un besoin important provenant du fait que chaque nouvelle action sociale s'accompagne d'un zonage spécifique. Il devient dès lors difficile de rapprocher les données correspondant à des politiques différentes. Nous pouvons nous affranchir d'un trop grand nombre de zonages grâce au géocodage mais cela est onéreux.

Risque de stigmatisation induit par la finesse des informations

Enfin, nous avons abordé la problématique de diffusion des informations statistiques. Indépendamment du secret statistique, une information statistique fine induit un risque de stigmatisation de certaines régions. Nous devons prendre en compte ce risque tout en n'occultant pas les problèmes que peuvent rencontrer certaines régions.

Des demandes plus précises ont été exprimées, que je ne détaillerai pas ici. Je signale simplement que la mise en œuvre de la LOLF et de la loi de financement de la Sécurité sociale impliquera la localisation de la dépense publique. Or c'est au niveau local que le système statistique est le moins efficace.

2- Les finances publiques locales

A propos des finances publiques locales, nous nous sommes essentiellement attachés aux finances des collectivités locales.

Les demandes

Nous désirons approfondir la connaissance des flux financiers et des dépenses par fonctionnalité (formation professionnelle, allocation personnalisée d'autonomie). Tous les domaines de compétence décentralisés feront sans nul doute l'objet d'une attention particulière et donneront lieu à un besoin de quantification des flux.

La deuxième demande porte sur la consolidation des budgets. Il s'agit d'une part de pouvoir consolider le budget principal et les budgets annexes d'une collectivité donnée et d'autre part, de consolider les budgets de différentes collectivités correspondant à des niveaux territoriaux différents. Cette dernière opération présuppose la neutralisation des subventions attribuées d'un niveau de collectivité locale à l'autre, ce qui reste encore très difficile.

Il existe une demande croissante sur l'intercommunalité. Nous connaissons bien les périmètres de l'intercommunalité à fiscalité propre et les données financières des structures intercommunales. Nous avons encore besoin de progresser dans la consolidation et la mise à disposition de ces informations et de proposer davantage d'informations concernant les organismes de coopération intercommunale. Les intercommunalités pratiquant le régime de la taxe professionnelle unique ont été désignées en priorité.

Les actions possibles pour répondre aux demandes

Il existe une nomenclature fonctionnelle des dépenses, que nous devons encore apprendre à nous – les collectivités locales, les statisticiens et les administrations collectrices – approprier. Comme pour toutes les nomenclatures nouvelles, un temps d'adaptation est nécessaire. L'appropriation doit avoir lieu avec les collectivités locales concernées (élus et techniciens), tout en n'alourdissant pas la charge de collecte de l'information. Nous avons en effet constaté avec les entreprises l'importance primordiale de l'allègement de la charge.

Des travaux sont en cours visant à référencer les budgets annexes des collectivités locales. Nous devons pour cela travailler sur la base des fichiers de référencement qui doivent permettre de savoir à quelle collectivité se rattache un budget annexe.

La DGCL essaye de progresser avec les préfetures dans le suivi de l'intercommunalité ne fonctionnant pas sous un régime de fiscalité propre, dans le dessein d'en définir le contour des compétences. Nous pourrions ainsi mieux connaître la cartographie locale des pouvoirs.

Les concepts d'accessibilité et de pertinence sont apparus à propos de la mise à disposition de l'information. La mise à disposition de données via Internet constitue un moyen de répondre à l'impératif d'accessibilité. La diversification des strates de publication des résultats, en offrant la possibilité de comparaison avec des communes de caractéristiques voisines, est une solution pour le besoin de pertinence. Pour l'instant, nous travaillons sur des strates démographiques ; à terme, nous envisageons d'inclure des caractéristiques telles que l'appartenance au milieu urbain ou rural, la vocation touristique de la commune, etc.

En conclusion, notre président a souligné que nous avons considérablement amélioré la qualité de l'information relative aux finances des collectivités locales au cours du moyen terme 1999-2003 mais que des efforts considérables restaient encore à fournir, et de façon urgente, pour ce qui est de la localisation du budget de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale.

Atelier 4 : Environnement et espace rural

Président : Robert Mondot (directeur régional de l'Agriculture de la Forêt d'Auvergne)

Rapporteurs : Bernard Nanot (IFEN), José Rey (SCEES), Bruno Trégoût (IFEN)

Le groupe était essentiellement constitué de statisticiens et d'utilisateurs de statistiques à forte compétence en statistique. La présence des quelques utilisateurs qui n'appartenaient pas à cette dernière catégorie a contribué à enrichir le débat. Le président s'est lui-même présenté comme utilisateur de statistiques, expliquant qu'il avait besoin d'établir des diagnostics sur des territoires dont la configuration pouvait être très diverse en fonction de la question posée, de manière à développer une ingénierie de territoire. Le groupe a précisé que le terme « diagnostic » doit intégrer une dimension stratégique dès le début de l'analyse. Il s'agit d'évaluer les politiques publiques à un niveau géographique souvent très fin (parc naturel régional, zonages divers utilisés en politique agricole et environnementale).

Le groupe a enfin posé le principe du droit des décideurs à une information équivalente pour la mise en œuvre de leurs projets de développement. En milieu rural, ce droit est très largement respecté pour ce qui concerne l'activité agricole, beaucoup moins pour les autres domaines.

a. Considérations sémantiques

Le titre de notre atelier a été soumis à interprétation. La définition statistique du domaine rural se basant sur le taux d'emploi n'a pas été retenue et on a pris en compte des critères plus traditionnels comme l'utilisation du sol. Le rural est ici tout ce qui n'est pas strictement urbain, c'est à dire 80% du territoire « hors pôles urbains » ou pour simplifier tout ce qui n'est pas « en rouge vif » dans la « carte des territoires vécus » du recensement de 1999. La perception de la ruralité peut cependant s'adapter au problème étudié.

Sur la notion d'environnement, nous avons un instant hésité avec la notion de développement durable. Cette notion, plus large que celle d'environnement, renvoie maintenant aux indicateurs définis au niveau européen : leur pertinence n'est pas remise en cause, mais leur production même à un niveau local fin, ne suffit probablement pas pour satisfaire la demande à un niveau décentralisé. Certains aimeraient que soit développée l'approche patrimoniale (comptes de bilan, ressources naturelles, eau, sol) et la mise en synergie des ressources naturelles et humaines.

b. Un besoin d'informations à la fois précises, variées et géographiquement affinées

Les intervenants ont plaidé en faveur du géo-référencement harmonisé du maximum d'informations. Le principal problème, ou la principale difficulté, est de faire coïncider, ou de rapprocher, sur un même territoire des données géographiques (photos satellite par exemple) et des données économiques qui ne sont disponibles que selon un découpage administratif. Un des objectifs de la recherche est actuellement de coupler des processus biologiques et des processus socio-économiques. Or, il y a entre ces types de processus une forte différence d'échelle. Le processus biologique est très « micrométrique », l'information de la photo satellite donne une localisation géographique très précise et le domaine économique et social fait référence à un territoire qui peut être très vaste. L'articulation de ces trois échelles est actuellement impossible.

L'existence de référentiels divers n'exclut pas la possibilité de clé de passage d'un référentiel à l'autre. Ainsi, le géo-référencement (les SIG) ouvre des perspectives nouvelles et facilite l'utilisation de données cohérentes. Donc, de ce point de vue, il y a un virage à prendre : les SIG offrent de nouvelles fonctionnalités et améliorent l'interopérabilité des données en les affranchissant du découpage initial.

Pour les villes, on dispose des informations du recensement sur la base de l'îlot, qui est un référentiel déjà existant. Malheureusement, il n'y a rien d'équivalent en zone rurale. Il faudrait étendre ce référentiel aux zones rurales, ce qui permettrait de mieux mesurer les dispersions au lieu tout ramener à un chef-lieu. Il existe la possibilité, pour l'exploitation des données démographiques ou sociales, de faire les exploitations statistiques sous le « sceau du secret », à condition de disposer des bases de données individuelles, mais il reste le problème de l'efficacité décroissante avec la densité des

informations et leur dispersion. La confidentialité ne va pas dans le sens d'un allègement et un aménagement du secret statistique, qui conduirait à son affaiblissement, n'est pas concevable pour les statisticiens. A propos de couplage des données économiques et des données géographiques (type photos satellite), des progrès peuvent être attendus des méthodes de lissage. Ces méthodes permettent aussi de s'affranchir des contraintes du secret statistique en évitant une localisation précise des informations individuelles.

Les informations géographiques, à terme, ne devraient pas être très coûteuses à introduire dans les données d'enquêtes : un GPS ne coûte plus très cher et peut être attribué aux enquêteurs avec un portable. Ceci est envisagé pour TERUTI, ce qui aussi garantit mieux la localisation de l'information, en particulier en cas de changement d'enquêteur.

La mise en place du « référentiel à grande échelle » est d'ores à déjà un objectif de la période 2004-2008.

c. La mutualisation des moyens

Actuellement les services producteurs de statistiques doivent faire face à une demande de plus en plus variée et qui émane d'acteurs de plus en plus nombreux. Comment, dans ce contexte, fédérer l'information sur les territoires ? Comment faire face à l'explosion de la demande ? Comment faire que cette explosion ne désorganise pas les services et la cohérence de la production statistique ?

L'IFEN mentionne une multiplication des observatoires si intense qu'on envisage de créer un observatoire des observatoires. Il s'agit donc d'harmoniser et mutualiser les moyens. En effet, la décentralisation induira la constitution de moyens et de besoins nouveaux dans les collectivités locales. La mise en place d'informations partagées, aussi bien sur le plan géographique que de manière générale, est le seul moyen de répondre aux espoirs : l'article en projet de la loi de décentralisation est indispensable de ce point de vue.

Dans ce contexte, l'utilité du statisticien est alors plus de fournir des normes (ou des catégories) que de fournir des données quantitatives. Le statisticien fournit un « paysage » socio-économico-démographique. Or la demande porte maintenant sur d'autres domaines, les fonctions et l'utilisation de l'espace par exemple. Aujourd'hui, il revient d'apporter aux porteurs de projets les données susceptibles d'éclairer leur connaissance. Le problème est que, sur des zones peuplées, les confrontations d'enjeux se font, tandis que sur les zones fortement rurales, cette confrontation n'a pas lieu, et il n'y a pas d'informations susceptibles de mettre en avant ces enjeux. Il faut distinguer les données de cadrage, généralement statistiques et les données analytiques, pas toujours du domaine statistique, - informations administratives par exemple - mais à partir desquelles on peut construire des éléments chiffrés.

c. La non-pertinence de certains zonages

Les zonages sont multiples dans le domaine de l'environnement et ne coïncident pas nécessairement avec les divisions administratives : leurs frontières sont quelquefois naturelles (par exemple, les bassins versants). L'organisation de l'information sur les territoires est difficile, puisque la notion de territoire est elle-même fluctuante. On peut ainsi osciller de 200 à 500 zones selon la définition choisie. Dans ce domaine, le schéma des espaces naturels et ruraux a été préparé par les régions dans des territoires tellement divers que la synthèse en a été très difficile. Si nous n'avons pas exprimé le besoin d'informations infra communales, il peut s'avérer nécessaire de recomposer un maillage à partir d'informations infra communales.

e. La population rurale, une population plus diversifiée que la population urbaine

Le rural est un espace de faible densité démographique. Les sondages y sont donc peu performants. Il est souhaitable que, comme cela a été fait pour la dernière enquête FQP avec un financement INRA, les zones rurales soient « sur représentées » dans les sondages.

Une telle sur-représentation est parfaitement envisageable et réalisable. Nous nous sommes réjouis de constater que cette logique prévaut dans le nouveau dispositif du recensement de la population, puisque les personnes vivant en milieu rural seront recensées selon une fréquence plus importante et avec un taux de sondage plus élevé que les habitants des grandes communes.

f. Le besoin de connaissance des usagers du territoire rural

Les interlocuteurs extérieurs ont regretté une approche encore trop réductrice du territoire rural. La connaissance des « autres usagers » du territoire rural (chasseurs, pêcheurs, touristes...) et de leurs pratiques est apparue comme un enjeu complémentaire de l'analyse patrimoniale. En particulier, l'usage de l'espace rural fait par les urbains est inconnu. Or, les usages laissent une « inscription » dans le sol. Les usages sont de plus en plus nombreux et variés : certains sont très temporaires et ne peuvent se réduire simplement au tourisme. Leur observation peut être particulièrement délicate mais importante.

g. La rénovation nécessaire de l'inventaire communal

On s'aperçoit également d'une évolution des modes de vie ruraux qui se rapprochent des standards urbains par la demande de services et la réponse des pouvoirs publics. Cette transition s'accompagne d'un développement des équipements et des services. Dans ce cadre, l'inventaire communal constitue un outil indispensable pour le décideur public : il a cependant manifestement besoin d'être rénové et complété sur l'ensemble du territoire. Un répertoire des équipements et des services doit faire l'objet d'une mise à jour permanente à partir des fichiers administratifs et une enquête périodique, par exemple quinquennale doit-être envisagée pour en suivre la fréquentation et l'attractivité. Les indicateurs pris en compte doivent être rénovés, ainsi, l'accessibilité à un service ne dépend pas seulement de la distance en kilomètres.

h. Une relative absence de l'Europe

L'Europe a été relativement absente du débat bien que la problématique du développement rural et du développement durable émerge au sein de la statistique européenne. On parle maintenant d'agriculture durable, ce qui engage les plans économique, social et environnemental. Une task force européenne travaille sur les indicateurs dans ce domaine avec pour objectif d'aboutir dans deux ou trois ans. Les travaux se font au niveau ONU, au niveau européen et au niveau français. Les indicateurs, une quarantaine actuellement environ, ne sont pas toujours les mêmes aux trois niveaux, mais on s'achemine vers une certaine convergence. Les indicateurs européens doivent être complétés pour tenir compte des spécificités de certains pays. Les divergences ne sont pas dues aux niveaux (ONU, Europe, pays) mais à deux courants internationaux : le courant européen, qui est plutôt écologique et le courant OCDE qui est plutôt économique. La composante sociale est aussi plus présente dans le projet européen. Les solutions choisies sont le résultat de composantes politiques.

Il n'a pas été signalé d'indicateurs à supprimer. En résumé, il s'agit de faire toujours mieux – probablement beaucoup mieux – avec moins de moyens – probablement beaucoup moins.

VI. La statistique à l'heure de la décentralisation

Yves FREVILLE

Nous avons le plaisir d'accueillir Jean-Michel Charpin, Directeur général de l'Insee, et Guiseppe Calò, Directeur des statistiques de l'agriculture et de l'environnement à Eurostat. Je passe sans plus tarder la parole à Monsieur Charpin.

Jean-Michel CHARPIN, Directeur général de l'Insee

Je remercie tout d'abord Yves Fréville, président de la Formation statistiques régionales et locales, qui est l'initiateur de cette journée, ainsi que les différents animateurs. Je salue notamment Jean-Pierre Dupont, Pierre-Alain Muet, Jean-Louis Chauzy et Guiseppe Calò.

Aujourd'hui se tient la troisième journée que le Cnis a organisée en préparation du moyen terme 2004-2008. Je suis grandement attaché à ces journées et au projet de programme à moyen terme qui en sera issu. Je considère qu'il s'agit de la contrepartie naturelle de l'indépendance revendiquée par les statisticiens. En raison de la rigueur méthodologique de notre métier et de la nécessité d'aboutir à des estimateurs non biaisés, les statisticiens courent parfois le risque de s'enfermer dans une logique d'offre et de s'isoler des demandeurs. Nous devons être à l'écoute des besoins lorsque nous

établissons notre programme statistique à moyen terme. Le canal le plus naturel pour informer l'Insee sur la demande des utilisateurs est le Cnis. C'est pour cela que nous nous reposons fortement sur lui lors de la préparation du programme à moyen terme.

J'ai la chance d'arriver à la tête de l'Insee à la fin du programme actuel. La préparation du programme 2004-2008 constitue pour moi une occasion pour dresser le bilan des actions réalisées et de dessiner des orientations pour les années futures. Pour diverses raisons, et notamment à cause du recensement, l'année 2004 est une échéance importante. Le risque aurait existé que je me limitasse à cette borne mais la préparation du programme à moyen terme m'a obligé à la dépasser.

1. Les principaux enjeux du moyen terme 2004-2008

a. La dynamique européenne

Plusieurs éléments de première importance devront être pris en compte au cours du prochain programme à moyen terme. Je citerai tout d'abord la dynamique européenne, qui a déjà joué lors des programmes précédents, mais qui se poursuivra avec encore plus de force pendant le programme 2004-2008 – pour des raisons assez objectives, à la réflexion. La BCE est aujourd'hui une institution puissante qui agit en faveur d'une harmonisation statistique européenne. Nous devons également prendre la mesure du nombre croissant des petits pays de l'Union Européenne. En effet, sur les six pays qui ont initié la construction européenne, trois étaient des grands pays (la France, la RFA et l'Italie). Aujourd'hui, sur les 28 directeurs d'instituts statistiques nationaux qui se réunissent à Luxembourg (les représentants des 25 pays de la future Union et les représentants de trois pays périphériques), seuls quatre représentent des grands pays (la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni) et deux, des pays d'importance moyenne (l'Espagne et la Pologne). Les petits pays sont souvent davantage intéressés par la publication des statistiques concernant leurs voisins que par leur propres statistiques. En effet, la politique économique ou sociale d'un pays comme la Belgique ou la Hongrie dépend à la fois des indicateurs nationaux et de l'environnement international.

b. L'exploitation des sources administratives

Le recours croissant aux sources administratives est un second enjeu important du moyen terme à venir. Cette tendance répond à la limitation de la sollicitation des enquêtés et de l'utilisation optimale des informations disponibles. Les initiatives prises par le Gouvernement accélèrent ce mouvement.

c. La décentralisation

Le troisième enjeu majeur, à l'origine de cette journée, est la deuxième vague de décentralisation et la croissance de la demande d'informations régionales et locales qui en découle.

Je me propose de développer le thème de la décentralisation, de ses conséquences sur la statistique, et de la façon dont nous pouvons nous situer par rapport à elle.

La nécessaire normalisation de la statistique territoriale

Le débat sur le projet de loi relatif au transfert des compétences n'a pas abordé le thème de la décentralisation de la statistique. Cela s'explique par le fort besoin de normalisation (méthodologies, nomenclatures, définitions, calendriers). Par ailleurs, l'indépendance du dispositif de production statistique est plus facile à assurer dans le cadre actuel que si une décentralisation intervenait. S'il n'a jamais été question de décentraliser la production statistique, le transfert de compétences aux Régions pose la question de la mesure des statistiques ayant trait aux compétences transférées.

Nous devons conserver le souci de ne pas perdre l'information. Les informations directement liées à une compétence doivent continuer à être disponibles pour les responsables et les utilisateurs potentiels.

L'information se doit de rester uniforme, de façon à pouvoir être agrégée au niveau national, ou à des fins de comparaison des politiques territoriales.

Enfin, le système statistique français doit toujours être en mesure de remplir les engagements internationaux pris par la France à travers les règlements communautaires.

Mise en place d'un dispositif d'information partagé

L'Insee et les services statistiques ministériels ont élaboré en commun un article de loi (il porte actuellement le numéro 89 dans la version actuelle du projet de loi). Cet article prévoit un dispositif d'information réciproque entre l'Etat et les collectivités territoriales responsables d'une compétence donnée. Cet article me semble équilibré et conforme aux trois objectifs que j'ai déclinés. J'espère que cet article ne sera pas remis en cause au cours du débat parlementaire.

Evaluation des politiques locales

L'évaluation des politiques locales est un thème connexe à la décentralisation. Un groupe de travail, dont la fin des travaux était prévue pour la fin du mois, se penche sur le sujet, sous la présidence de Gilles Carrez. Ce groupe de travail doit faire des propositions au Gouvernement sur l'évaluation des politiques « locales » ou « conduites par les collectivités locales ». L'Insee y est représenté par Jean-Pierre Le Gléau. Les propositions finales du groupe de travail aboutiront probablement à un article qui sera inséré dans le projet de loi. Cette démarche revêt de l'importance pour les statisticiens car un certain nombre d'instruments utilisés pour évaluer les politiques locales relèvent de la statistique, qu'il s'agisse d'indicateurs proches du contrôle de gestion ou de réels indicateurs de mesure d'efficacité de la politique (effets et coût). Jean-Pierre Le Gléau, le représentant de l'Insee, a souligné la différence entre le contrôle et l'évaluation : alors que le contrôle utilise une approche essentiellement comptable, l'évaluation nécessite des instruments de mesure sur les bénéficiaires supposés des politiques, ce qui relève de la compétence du système statistique.

Politique de l'Insee face à l'augmentation de la demande d'information statistique régionale et locale

Au-delà de ces problèmes d'organisation et de recueil des informations, la décentralisation doit logiquement conduire à une augmentation de la demande d'information régionale et locale. Les collectivités territoriales, dont l'éventail des compétences va s'élargir, souhaiteront tout naturellement des informations nouvelles. Ces informations pourront être récoltées soit par les services des collectivités territoriales, soit par le système statistique. Nous pouvons imaginer le développement d'une activité statistique plus importante au sein de certaines collectivités territoriales – certaines ont d'ailleurs commencé à suivre cette voie. L'Insee agira dans le prolongement naturel de l'inflexion déjà engagée. La politique des directions régionales de l'Insee, autrefois essentiellement orientée vers la production statistique, vise à répondre davantage aux demandes de statistiques, voire d'études, formulées par les collectivités locales.

Je pense que l'organisation choisie par l'Insee est adéquate ; je vais par conséquent la poursuivre dans les années qui viennent. Cette organisation distingue assez fortement le « back office » du « front office » : alors que les fruits des investissements des directions régionales sont mutualisés pour l'ensemble du réseau, chaque direction régionale gère seule les relations avec les principales autorités locales. L'Insee a défini ce qui relève du service universel, dont le canal de distribution naturel sera Internet. Le service Insee Contact pourra orienter les utilisateurs vers les statistiques qui pourront répondre à leurs besoins. Par ailleurs, les services spécifiques seront offerts aux acteurs du débat public. L'Insee sera plus proactif que par le passé : il s'agira de présenter spontanément les produits standard et les services spécifiques aux acteurs locaux. Cette politique, en développement depuis plusieurs années, devrait nous permettre d'absorber la croissance prévisible des demandes émanant des collectivités locales et des services déconcentrés de l'Etat.

Possible constitution au sein des collectivités locales de systèmes statistiques propres et conséquences juridiques et opérationnelles

Nous avons moins réfléchi à la possibilité que les collectivités territoriales elles-mêmes se dotent de leur propre activité statistique. Si des collectivités territoriales devaient développer des systèmes statistiques de grande taille, nous devrions tôt ou tard nous interroger sur leur inclusion dans notre système statistique. Cela impliquerait des contraintes légales et procédurales, portant notamment sur la confidentialité. Le Parlement pourrait avoir à examiner dans le futur un projet de loi sur les systèmes statistiques des collectivités territoriales.

2. Deux domaines d'interrogations

a. Le zonage

Un besoin moins important...

Je pense que le zonage est une question difficile pour le statisticien. De nombreux zonages sont utilisables, à but opérationnel ou descriptif. Le premier problème tient au fait que, dès lors que l'on détermine un maillage ou des seuils, il existe une discontinuité de traitement au voisinage de ces frontières.

L'utilité des zonages est remise en cause dans la mesure où ils sont utilisés dans un but de comparaison et de réduction des inégalités entre territoires et que l'expérience montre que les politiques les plus efficaces pour réduire les inégalités ciblent non pas des zones géographiques précises, mais des catégories de bénéficiaires.

Enfin, les progrès de l'informatique rendent possibles des croisements extrêmement fins, ce qui limite l'utilité du zonage.

Pour toutes ces raisons, le besoin de zonage est moins fort.

...mais un problème méthodologique toujours délicat pour le statisticien

Inversement, il s'agit d'un problème récurrent pour le statisticien. La France est découpée en diverses divisions administratives qui sont souvent peu pertinentes pour la statistique. Les statisticiens ont élaboré des zonages sectoriels, fondés sur des critères particuliers, qui sont certes intéressants mais dont l'usage est périlleux en dehors du champ sur lequel ils ont été construits. Je citerai l'exemple de la distinction entre le milieu rural et le milieu urbain, qui attache une importance primordiale à l'emploi. Il en résulte que des parties du territoire français dont l'appartenance au milieu rural ferait l'objet d'un consensus sont en fait classées en zones urbaines à cause du critère des 40 % d'emploi. Pour une étude n'ayant pas trait à l'emploi, cette catégorisation est impropre.

Les statisticiens devront réfléchir aux zonages et aux typologies qu'ils mettront en avant. Ils devront en user parcimonieusement et de manière diversifiée. Ils devront également consacrer du temps à discuter avec les utilisateurs avant de définir des catégories, que ce soit dans un but descriptif ou opérationnel.

b. Le recensement de la population

Etat actuel du programme

La montée en puissance du recensement rénové correspond au moyen terme 2004-2008. Nous consacrons beaucoup de temps au démarrage du projet en 2004. Grâce au travail d'Alain Godinot, Jean-Michel Durr et leur équipe, nous sommes en bonne voie. Les textes législatifs sont prêts, les contacts avec les communes avancent. Nous pouvons espérer que le recensement sera un succès.

Un système novateur

Nous n'avons que peu d'expérience par rapport à la technique novatrice utilisée pour le recensement. Nous avons donc besoin de l'ensemble des interlocuteurs pour progresser. Le hasard a voulu qu'à Lyon, au début de ce mois, se tienne un colloque statistique au cours duquel le directeur du US Bureau of census est venu présenter ses activités. A cette occasion, il a présenté *l'American community survey*, qui correspond à notre recensement et qui fonctionne suivant une technique proche de celle que nous avons retenue. Il a également parlé du TIGER, à la fois cousin et ancêtre de notre RIL. L'expérience américaine peut donc nous servir de guide, mais cet exemple est unique au monde.

Lors de la dernière réunion des directeurs des instituts statistiques nationaux, mon collègue britannique m'a manifesté son intérêt pour notre méthode. Il se propose de recommander à son gouvernement d'utiliser cette technique au Royaume-Uni, dès qu'il sera assuré du bon fonctionnement de la méthode. Nous devons promouvoir cette nouvelle méthode de recensement, dont le principal avantage est de fournir des informations de recensement tous les ans.

L'exploitation des données du recensement avant 2008

Lorsque nous aurons accompli un cycle complet de recensement, le système d'information régional et local devra probablement s'adapter au rythme annuel de fourniture des informations. La phase la plus difficile, me semble-t-il, est celle qui précède 2008. Que pourrions-nous faire dans ce délai ? Nous devons réfléchir à cette question en prenant en compte la technique statistique pure (représentativité de l'échantillon). Ainsi, les communes de plus de 10 000 habitants voient le douzième de leur population sondé chaque année, ce qui représente, en fonction de la population totale de la ville, un échantillon plus ou moins significatif : nous pourrions sans doute travailler sur les grandes villes dès 2004 tandis que nous devons rester prudents pour les villes de 10 000 habitants.

Il nous faut également réfléchir à la demande : quelles sont les informations pour lesquelles une réactualisation annuelle est la plus utile aux gestionnaires ?

En fonction de ces deux critères, nous bâtissons notre programme d'exploitation du recensement. Notre réflexion n'est pas encore aboutie en la matière. Pour l'instant, notre préoccupation principale concerne l'organisation des campagnes de recensement. Un groupe de travail du Cnis va être constitué dans les prochains jours et sera consacré à l'exploitation du recensement. Pour l'instant, l'Insee est ouvert à toutes les demandes, conscient que le programme d'exploitation se constituera au fur et à mesure et que l'écoute est plus que jamais nécessaire.

3. Avantages de l'exploitation des sources administratives

Au-delà de la croissance de la demande, l'information régionale et locale bénéficiera de l'exploitation accrue des sources administratives, ce mode de collecte se substituant partiellement aux enquêtes. Les enquêtes, nécessairement limitées par la taille de l'échantillon sondé, ne permettent pas d'obtenir des résultats significatifs aux niveaux géographiques les plus fins. Cette limite disparaît avec les sources administratives : il devient possible d'obtenir des informations détaillées avec un maillage très fin.

Nous serons attentifs aux demandes qui nous seront adressées et nous essaierons, dans la mesure du possible, d'en tenir compte dans nos programmes statistiques.

4. Questions de la salle

Yves FREVILLE

Monsieur le directeur, pourriez-vous répondre à quelques questions de la salle ?

François SALGE, CNIG

Lorsque vous parliez de la baisse du besoin en zonage, j'ai traduit vos propos par un besoin accru en localisation géographique. J'aimerais que les sources administratives puissent être disponibles localement.

En écoutant votre allusion à TIGER, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à l'importance de la coopération entre le US Bureau of census et la National mapping division du Geological survey. Transposée en France, cette collaboration mettrait en scène l'Insee, la DGI et l'IGN. L'exemple américain de TIGER nous incite à examiner cette question de très près.

Jean-Michel CHARPIN

Des discussions ont déjà eu lieu sur ce sujet. Je ne sais pas dans quelle mesure l'IGN est intervenu dans la mise en place du RIL. Actuellement, nous sommes particulièrement préoccupés par l'achèvement du RIL pour les villes de plus de 10 000 habitants. De la qualité du RIL dépendra la qualité du recensement pour ces villes. Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore au stade de réfléchir à l'insertion du RIL dans les informations de localisation géographique et aux applications du RIL autrement que pour le recensement. Lorsque nous serons sortis de la phase de mise en place, nous devons effectivement réfléchir à l'utilisation de ce produit, qui est le fruit d'un investissement important. Même si le RIL ne concerne que les villes de plus de 10 000 habitants, celles-ci représentent un poids démographique et économique prépondérant, ce qui fait du RIL un outil puissant. Pour l'Insee, il s'agirait plutôt d'un substitut à un répertoire de ménages ou de personnes. Contrairement à d'autres pays, nous ne pouvons pas constituer de répertoires nominatifs. Or la statistique basée sur des répertoires s'avère moins coûteuse que d'autres techniques. Nous avons finalement contourné cette difficulté en constituant un répertoire d'adresses. Je vous donne rendez-vous après la phase de démarrage pour réfléchir à nouveau à votre suggestion.

Benoît RIANDEY, CNRS, INED

La Société française de statistiques a organisé, avec le Cnis et la CNIL, un groupe de travail sur les recommandations des statisticiens au sujet de la transposition de la directive européenne relative à la loi informatique et libertés. En dehors de l'Insee, il apparaît que les instituts manquent cruellement de bases de sondage de logements nécessaires à la constitution d'échantillons représentatifs de qualité. Une liste d'adresses constituant un fichier totalement anonyme, il pourrait être mis à la disposition des autres instituts, y compris privés, pour améliorer la qualité des enquêtes françaises, et pas seulement les statistiques publiques. Cette recommandation a été publiée par le Cnis dans son rapport. J'ai l'impression qu'elle a été oubliée depuis et c'est pourquoi je me permets de la rappeler. Monsieur Charpin a lui-même exprimé l'importance des logements pour les enquêtes statistiques.

Jean-Michel CHARPIN

Ce sujet est sans doute ancien et doit être délicat à plusieurs égards. Je pense notamment au fait que nous utilisons des sources d'informations différentes pour constituer le RIL. Notre système informatique ne mémorisant pas l'origine des informations basculées dans le système, nous devrions, avant d'envisager de mettre à disposition le RIL à des instituts privés, solliciter l'autorisation de tous les fournisseurs d'informations (la Poste, les services des impôts, les mairies...).

Yves FREVILLE

J'aimerais un instant quitter ma fonction de président de séance pour formuler en mon nom personnel une demande plus politique.

Lorsque je suis arrivé ce matin, j'étais persuadé que les résultats du recensement ne seraient disponibles qu'en 2008. Je pensais que l'Insee allait accumuler une masse d'informations sans l'exploiter avant cette date. Or Monsieur Godinot et vous-même avez ouvert la possibilité d'utiliser ces données de recensements pour effectuer des estimations et des sondages au niveau régional et départemental. La richesse des informations apportées par le recensement assurera son succès de ce point de vue, et notamment auprès des maires : ils seront récompensés dans des délais brefs de l'effort qu'ils auront consenti en organisant les campagnes.

La mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) nécessitera des batteries d'indicateurs de résultats et de performances. J'ai la conviction que les parlementaires réclameront bientôt que ces indicateurs soient spatialisés. Par conséquent, je m'interroge sur la façon dont l'Insee validera les indicateurs de résultats des politiques budgétaires.

Jean-Michel CHARPIN

Il est effectivement important pour l'Insee de répondre à des interrogations et des demandes sans attendre 2008. Lorsqu'il est possible de produire une statistique suffisamment robuste avant 2008, nous devons réfléchir aux applications possibles des premières données du recensement. Même si l'éventail des possibilités ne sera pas complet, il sera tout de même assez large.

La question relative à la LOLF s'adresse à l'Insee mais également aux services statistiques ministériels. Ce point devra apparaître explicitement dans le programme statistique à moyen terme.

VII. Table ronde : quelles priorités pour 2004-2008 ?

Yves FREVILLE

Je vous remercie. Monsieur Charpin et Monsieur Royer ont insisté sur l'eupéanisation nécessaire de la statistique, y compris dans le domaine des statistiques régionales et locales. Monsieur Calò semble la personne la plus qualifiée pour nous en parler.

1. Introduction

Guiseppe CALO¹

J'ai été invité pour parler de l'animation européenne des statistiques régionales. Ce travail dépasse finalement la dimension régionale.

Pour la première fois, nous possédons un texte législatif communautaire instituant une nomenclature européenne unifiée des unités territoriales statistiques. Voici quatre jours, le règlement n°1059 a été publié. Ce sera une référence pour les années futures, et notamment lors de l'organisation des prochains programmes.

a. *Le rôle d'Eurostat*

Eurostat a un rôle dans la détermination des statistiques régionales communautaires, en réponse notamment aux besoins de la Direction générale de la politique régionale, actuellement dirigée par le Commissaire européen Michel Barnier. L'utilisation des fonds distribués aux Etats membres dépend de cette classification régionale. Les statisticiens sont parfois mis en cause par des responsables politiques mécontents du niveau d'un indicateur.

Je suis issu de la statistique agricole. J'ai travaillé à l'élaboration d'un dispositif législatif. Il semble qu'au sein de la statistique communautaire, la statistique agricole se soit développée au détriment des autres branches. Il nous est souvent reproché de consommer trop de ressources. Cela dit, les statistiques régionales sont aujourd'hui regroupées au sein de ma Direction.

Organisation des statistiques régionales au sein d'Eurostat

Deux entités sont en charge des statistiques régionales : la première travaille tout particulièrement à la publication des statistiques en s'appuyant sur la nomenclature territoriale (économie, démographie, sociologie, production agricole) et la seconde est responsable des GISCO. Cette seconde division est en charge de la collecte, de l'harmonisation, du contrôle de qualité des statistiques et également de l'uniformisation méthodologique. La seule fonction qui ne peut pas, par essence, être décentralisée, est celle de l'harmonisation. Il est impossible de laisser l'entière latitude aux responsables locaux en matière de définitions, de nomenclatures et de méthodologie. Notre rôle est de plus en plus complexe : nous aurons bientôt plus d'Etats membres que la France ne compte de régions.

Appui des instituts statistiques nationaux

Nous bénéficions heureusement de la coopération remarquable des instituts statistiques nationaux. Ils nous garantissent la qualité de leurs données et appliquent la nomenclature commune et les directives d'harmonisation. De manière générale – mon propos ne vise pas la France – nous manquons de données suffisamment rafraîchies et détaillées géographiquement. Pour certaines politiques communautaires, les divisions administratives, qui servent d'ossature à la nomenclature NUTS, ne sont pas appropriées.

Politique de communication

Dans tous nos domaines d'études (tourisme, démographie, santé, transport, chômage, environnement, recherche...), nous nous sommes attachés à ajouter un volet consacré aux régions européennes à nos études alors qu'aucun texte réglementaire ne le prévoyait jusqu'à présent, sauf dans quelques cas bien précis. Animés par une volonté de mise à disposition des informations dont nous disposons, nous proposons notamment un annuaire des statistiques régionales, que nous publions très régulièrement depuis une vingtaine d'années. Nous éditons également des monographies annuelles, des comptes régionaux et des informations sur le chômage. La majeure partie des demandes d'informations concerne le chômage et la comptabilité publique régionale. Toutes ces informations sont gratuitement accessibles sur Internet.

¹ L'intervention de M. CALO sur les statistiques régionales européennes figure en pièce jointe.

b. Les statistiques régionales, bases de la politique régionale

La statistique, moyen de contrôle et d'évaluation

La distribution des crédits repose sur une base objective et impartiale, faisant l'objet d'un contrôle rigoureux. Monsieur Charpin a d'ailleurs rappelé la différence qui réside entre contrôle et évaluation. La politique régionale européenne obéit à une double demande de contrôle et d'évaluation. Monsieur Barnier a exprimé l'idée selon laquelle la Commission Européenne ne devait pas délivrer des chèques en blanc aux régions européennes mais, grâce à un système évaluatif précis, donner satisfaction au contribuable.

La première réponse au besoin de contrôle et d'évaluation est tout naturellement de nature statistique. De nouvelles demandes émergent, par exemple, en matière de statistiques urbaines. La demande peut progresser dans des directions difficilement prévisibles. Si le rôle du statisticien est, en temps normal, d'effectuer des prévisions, il se trouve que, dans le domaine de la statistique régionale, ses prévisions sont régulièrement démenties et de nouveaux besoins apparaissent invariablement et recouvrent d'anciens besoins apparus comme prioritaires à l'origine. L'exercice est particulièrement difficile pour le statisticien car la mise en place d'une statistique nouvelle nécessite du temps.

Les fonds structurels

Actuellement, nous sommes sous le régime de la politique régionale 2000-2006. Le prochain programme courra de 2007 à 2013. Chaque année, 195 milliards d'euros sont répartis entre les quinze Etats membres. Ils sont distribués sur une série de fonds, dont le plus important est le Fonds régional (70 % de l'ensemble des fonds). Le Fonds de cohésion ne concerne pour sa part que les pays dont le PIB par tête n'excède pas 90 % de la moyenne communautaire (Grèce, Espagne, Portugal et Irlande). Les autres fonds sont le Fonds social, le FEOGA et le Fonds de pré-adhésion.

La politique agricole bénéficie des fonds les plus importants de la politique communautaire. Nous distinguons les régions d'objectif 1 (régions en retard économiques soumises à des difficultés structurelles) et les régions d'objectif 2 (reconversion économique et sociale des régions soumises à des difficultés structurelles). Les fonds distribués pour les régions d'objectif 1 concernent essentiellement l'Espagne, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal. La France est pour sa part la plus importante bénéficiaire au titre de l'objectif 2. La Lorraine notamment reçoit des aides à ce titre. Des indicateurs de suivi des objectifs 2 ont été mis en place (population, chômage, chômage de longue durée et chez les moins de 25 ans, part d'emploi agricole et industriel...).

Modifications attendues des critères d'attribution des fonds structurels pour 2007-2013

Le prochain programme devrait comporter des modifications concernant notamment les critères de détermination des régions d'objectif 1. Les nouveaux pays devraient être les principaux bénéficiaires des aides. Le seuil devrait être abaissé à 75 % du PIB par tête moyen communautaire mais, vraisemblablement, peu de régions des Quinze pourront prétendre à l'aide communautaire au titre de l'objectif 1 car, dans le même temps, l'entrée des nouveaux pays devrait faire baisser la moyenne communautaire. L'objectif 2 demeure à un niveau intéressant.

c. Conclusion

Vos débats m'ont semblé très intéressants, plus intéressants à mon sens que la présentation que j'avais préparée, qui se limitait à une description du système de statistiques régionales européen. C'est la deuxième fois que je suis invité par le Cnis. La première fois, j'avais réalisé ma première intervention à l'étranger en tant que nouveau directeur des statistiques agricoles.

Je vous invite à utiliser les bases de données statistiques d'Eurostat. Nous mettons à votre disposition 200 millions de séries. Nous devons développer le besoin d'informations au niveau régional et infrarégional et nous avons besoin, simultanément, de confronter ces informations avec celles des autres régions européennes. Cela me paraît être un préliminaire nécessaire à l'établissement de conclusions sur la situation économique de la collectivité territoriale.

2. Présentation des conclusions des ateliers

Yves FREVILLE

Merci, Monsieur le directeur. La politique régionale a permis à de nombreux Français et administrateurs politiques de faire des progrès en statistiques. Nous avons pris l'habitude de classer les communes en fonction de leur population et à connaître la carte des cantons français. Nous avons eu pendant un certain temps des difficultés à comprendre les difficultés des typologies européennes. Nous avons compris à présent comment fonctionnait le système mais nous sommes aperçus qu'il était difficile de disposer des fonds que vous nous octroyez car le taux de dépense effective est très faible en France, au point que les fonds seront probablement confiés aux Régions. Je vous remercie d'avoir déclaré que vous faisiez confiance au principe de subsidiarité, en accordant votre crédit aux instituts statistiques nationaux.

Nous allons à présent écouter les comptes-rendus des ateliers. Je vais inviter les rapporteurs à s'exprimer puis ils répondront à quelques questions. Nous avons choisi les thèmes des ateliers à la fois selon une logique territoriale et thématique :

- Le premier atelier traitait essentiellement des problèmes des agglomérations, sujet en relation avec l'urbanisme.
 - Dans le second atelier, il était question des régions et par conséquent du développement économique.
 - Le troisième atelier, consacré aux départements, était le cadre pour discuter de l'action sociale.
 - Enfin, dans le quatrième atelier, les questions relatives à l'espace rural, et en particulier l'environnement, ont été débattues.
- *Les synthèses des ateliers ont été présentées ci-dessus, en tenant compte des rapports présentés oralement par les rapporteurs, qui ne sont pas reproduits ici.*

VIII. Conclusion de la journée

Yves FREVILLE

J'aimerais tout d'abord remercier les différents participants, les intervenants, les rapporteurs et les présidents des ateliers. Tout en me gardant de faire des choix, ce qui incombe au Directeur général de l'Insee, j'aimerais dégager quelques priorités. Nous souhaitons bien entendu que nous puissions retenir le plus grand nombre possible de propositions.

1. L'émergence de besoins nouveaux

Nos travaux ont montré un changement assez marqué des besoins en matière de statistique régionale et locale. Les ateliers ont révélé une certaine effervescence de la demande, alors que les problématiques étaient demeurées stables les années précédentes. L'emploi a beaucoup moins été sujet à débat qu'à l'accoutumée car les études sont déjà lancées. Il en est de même pour la démographie régionale et locale. De nouveaux thèmes sont apparus : le développement péri-urbain, la transformation interne des villes qui fait suite à leur expansion, etc.

Pour autant, ces demandes ne sont pas encore stabilisées. La demande porte manifestement sur un degré de finesse géographique maximal, en deçà du niveau communal, et sur la fourniture de statistiques plus fraîches et plus détaillées. Nous devons naturellement arbitrer entre la finesse et la fraîcheur.

Certaines demandes fortes d'il y a quelques années semblent avoir disparu, comme celles portant sur les données de stock (stock d'outillage départemental ou régional) ou n'ont tout du moins pas été exprimées aujourd'hui.

2. La diversité des acteurs et des zonages

De nouveaux agents apparaissent aux côtés de l'Insee. Les collectivités locales sont concernées par la décentralisation mais également les services déconcentrés de l'Etat. Leur rôle est appelé à se renforcer, dans le système éducatif, par exemple. Les caisses primaires d'assurance maladie et les caisses d'allocations familiales seront également des acteurs importants. Elles paraissent en marge de la concertation que nous avons mise en place et mériteraient une écoute plus attentive. Il s'agit d'organiser une bonne coordination de l'action statistique des collectivités locales et des acteurs plus anciens que sont les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales. Il serait grave de se focaliser sur l'apparition des collectivités locales en tant qu'agents statistiques en oubliant les autres.

Je note enfin l'apparition d'une demande de cohérence dans la définition des zonages, un objectif difficile à atteindre : certains zonages épousent des frontières administratives tandis que d'autres sont de nature financière ou délimités par des frontières naturelles. Nous ne parviendrons jamais à coordonner parfaitement ces différents zonages et nous devons ainsi en faire coexister un certain nombre.

3. Inventaire des principes susceptibles d'être intégrés au programme à moyen terme

a. La priorité absolue : mener à bien les chantiers déjà engagés

Sans faire apparaître des priorités, j'énumérerai quelques principes susceptibles d'être repris dans le programme de moyen terme. Tout d'abord, si nous avons de nouvelles demandes, n'oublions pas pour autant que nous avons entrepris de vastes chantiers, que nous devons mener à bien. Ceci constitue la première de nos obligations. Monsieur le directeur général a longuement évoqué le recensement et Monsieur Royer a signalé l'utilisation optimale des sources administratives (liasses fiscales, déclarations sociales, répertoires d'équipement, etc.). C'est un programme très ambitieux que d'envisager d'utiliser les données de recensement pour effectuer des sondages avant l'année 2008. Nous devons veiller à l'avancée de ce projet, avant même de réfléchir à la satisfaction de besoins nouveaux.

b. Besoins relatifs à la décentralisation

Mise en place d'un référentiel commun et d'un système d'information partagé

Si l'article 89 de l'avant-projet de loi de décentralisation dont nous avons parlé précédemment est voté, un système d'information partagée sera créé en vue de l'observation et de l'évaluation des politiques locales résultant de l'exercice des compétences confiées aux collectivités territoriales ou à leur regroupement. Nous devons observer la vigilance la plus stricte quant à la cohérence des actions qui seront ainsi décentralisées. Il serait grave que l'on aboutisse à la production de données non comparables. Tout en tenant compte des besoins variés des collectivités locales, l'Insee devra négocier un référentiel commun. Il sera tout à fait opportun que la Formation de la statistique régionale et locale du Cnis soit saisie par l'Insee. Des problèmes surgiront rapidement avec la décentralisation. Signalons l'exemple de la décentralisation du RMI et les problèmes de comparaisons inter-départementales que cela pourrait entraîner. Il semble opportun que les partenaires concernés se réunissent pour concevoir dès à présent un référentiel commun.

Fourniture d'informations pertinentes aux acteurs locaux

Nous devons à l'inverse éviter que des données ne soient pas utilisables faute d'agent local significatif. L'appareil statistique national pourrait fournir des informations jugées pertinentes par l'administration centrale mais qui ne répondraient pas pour autant aux besoins des partenaires locaux comme les communautés de communes. L'Insee et les services statistiques ministériels devront faire en sorte, dans cet exemple, de se conformer à la réalité politique et non au zonage administratif, lequel peut ne pas être pertinent.

Réduction des inégalités dans l'accès à l'information

Je retiens également l'idée avancée par le vice-président du Cnis, d'éviter les inégalités dans la connaissance de la statistique d'une région à l'autre. Ces inégalités seraient potentiellement dangereuses. Il serait dommageable que notre dispositif comporte des lacunes qui nous empêcheraient de dresser une cartographie complète des besoins régionaux. Il est du devoir de l'Insee de veiller à la disparition de telles inégalités d'information.

Coordination des recherches

L'appareil statistique national doit mutualiser les moyens : lorsque des études comparables ont lieu dans des villes ou régions éloignées l'une de l'autre, il est opportun d'apporter aux agents locaux l'aide nécessaire pour coordonner les recherches. L'idée sous-jacente de cette proposition n'est pas une recentralisation de l'effort statistique mais une adaptation de l'appareil statistique au nouvel environnement imposé par la décentralisation.

c. Adaptation du système statistique

Reproduction d'études sur les territoires pertinents

Notre appareil statistique doit demeurer capable de s'adapter. Ceci pose un problème essentiel : quelles enquêtes pourront être menées de façon modulaire dans l'espace territorial ? Beaucoup de collectivités locales seront conduites à commander des enquêtes en fonction de leurs besoins. L'appareil statistique national devra alors veiller à la réalisation de ces enquêtes non seulement auprès des collectivités demanderessees mais également dans les régions où ces enquêtes sont opportunes. Cette préoccupation est de nature à favoriser l'harmonisation statistique régionale et locale, tout comme la mobilisation des fichiers nationaux issus des ressources administratives modulée en fonction des besoins spécifiques des collectivités locales.

Monsieur le directeur général, vous devez arbitrer entre l'harmonisation au niveau national et la satisfaction des besoins spécifiques. Je pense qu'il s'agira d'une de vos tâches les plus difficiles.

Introduction des innovations techniques pour réduire le coût de l'information

Afin d'optimiser le coût de ce dispositif d'information partagé, il me paraît essentiel de profiter de toutes les économies permises par le progrès technique. Le processus de diffusion des informations par Internet a déjà été très largement mis en place. En l'espace de cinq ans, les progrès réalisés dans le domaine des finances locales ont été considérables : nous sommes passés d'une situation où l'information était quasiment secrète, et accessible uniquement au contribuable de la collectivité, à une situation dans laquelle vous pouvez accéder à l'ensemble des données concernant toutes les collectivités locales françaises. Vous pouvez consulter librement les taux d'imposition et les montants des budgets locaux, tout cela dans une quasi-gratuité. Il semble indispensable d'améliorer les représentations cartographiques. Nous devons utiliser les nouvelles possibilités offertes par les progrès techniques récents. Par l'utilisation raisonnée des données recueillies, nous accomplirons des progrès.

Information technique des utilisateurs

Dans la mesure du possible, nous devrions songer à l'édition de guides d'utilisation des statistiques régionales et locales. Avec Monsieur Royer, nous avons entrepris la rédaction d'un guide sur les statistiques financières locales. Etant donné le nombre croissant d'acteurs locaux qui utiliseront nos différentes sources, nous mesurons un écart de connaissance entre les statisticiens et les utilisateurs potentiels (les élus mais également les simples citoyens). Des guides existent déjà pour la comptabilité nationale ; il me semble que des guides analogues pour nos différents types de données statistiques seraient utiles.

d. Autres besoins

Rénovation de l'inventaire communal

Tout en vous signalant des besoins nouveaux, je ne me permettrai pas de demander des suppressions dans le système statistique. Vous devrez satisfaire des besoins lancinants. Le rapporteur de l'atelier sur l'espace rural a avancé prudemment l'idée de la rénovation de l'inventaire communal. Je pense que cette idée mérite d'être suivie : nous devons tôt ou tard concevoir un inventaire communal rénové, témoignant de toutes les nouvelles dimensions de l'espace des communes – y compris la dimension environnementale.

Régionalisation des activités financières de l'Etat

Je pense, de la même façon, que nous avons grand besoin d'une localisation des activités financières de l'Etat. Nous rencontrons encore de grandes difficultés pour connaître la localisation de l'emploi public. Les demandes exprimées voici cinq ans à ce sujet sont toujours d'actualité.

Connaissance des relations interrégionales

Les relations entre territoires ont été évoquées à plusieurs reprises. Vous faisiez remarquer, Monsieur le directeur, que la grande difficulté dans la comparaison entre les territoires est qu'il n'existe pas d'organe porteur de la demande. Je pense qu'il serait utile, non seulement de comparer les territoires, mais également de reconstituer les relations entre territoires voisins. Pour des besoins de connaissance, nous avons parfois besoin de relier notre territoire aux territoires voisins, qui peuvent d'ailleurs être relativement éloignés. Cela est valable à la fois sur le plan régional et pour les relations transfrontalières.

Introduction de la notion de trajectoire individuelle dans la statistique

Ma dernière demande porte sur les trajectoires spatio-temporelles. Plusieurs ateliers ont été confrontés à la mobilité des agents, qui est devenue une caractéristique de leur cycle de vie. Il est intéressant, par exemple, d'étudier la trajectoire d'une personne née en milieu rural, qui suit ses études dans une ville, puis qui rentre dans la vie active, etc. Tous les changements de notre vie personnelle s'inscrivent à la fois dans le temps et dans l'espace. Ils correspondent à des étapes de notre cycle de vie. Il existe donc des relations, que j'ai décrites au niveau d'individus, mais que l'on pourrait décrire à un niveau plus agrégé.

J'en ai terminé de l'expression des besoins formulés par les différents intervenants. En remerciant une nouvelle fois Monsieur Calo de sa présence, j'ajoute que tous nos efforts doivent s'inscrire dans le contexte européen. Mon souhait est que la France, qui s'est investie fortement dans la statistique régionale et locale, devienne le leader européen en la matière. Nous pourrions mettre en œuvre des comparaisons au sein de l'espace européen. J'espère également que ces efforts nous vaudront quelques témoignages de reconnaissance de la part de l'Union Européenne.